

COMpte RENDU

2020

12ème congrès F.E.E.T.S.

MARCHANDISATION

PRÉCARISATION

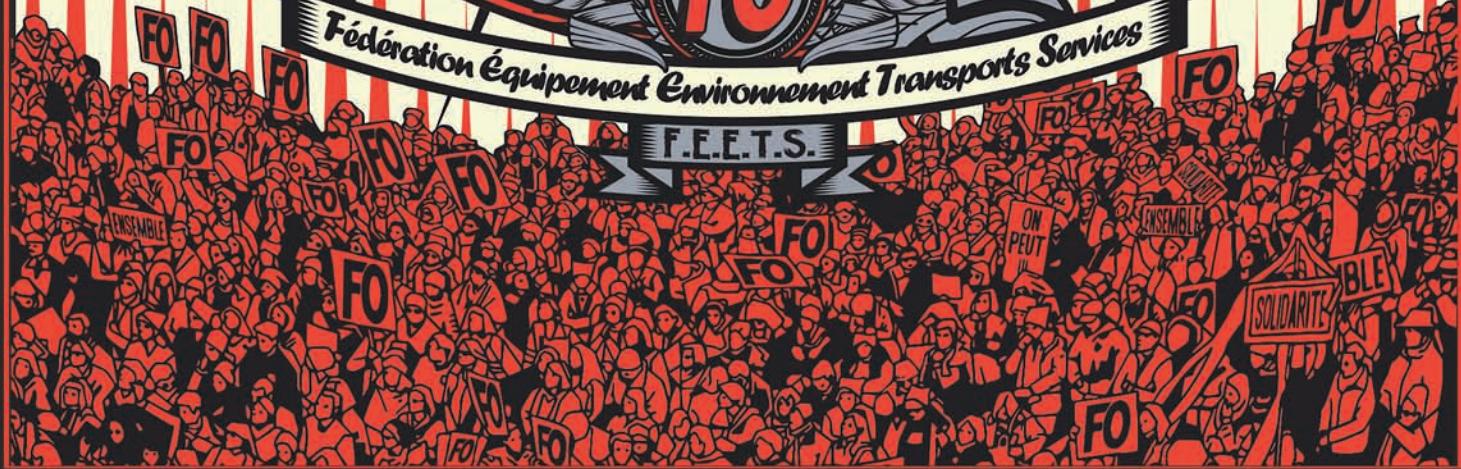
ACCAPAREMENT DES RICHESSES



FO

Fédération Équipement Environnement Transports Services

F.E.E.T.S.



SOMMAIRE

EDITO

XII ^{ème} Congrès de la FEETS-FO : notre rôle est de transmettre !	5
---	---

Jérôme CAPDEVIELLE

Secrétaire général de l'Union Départementale des Pyrénées-Orientales	6
--	---

RAPPORT GÉNÉRAL

Jean HÉDOU Secrétaire général de la FEETS FO	8
---	---

RAPPORT DE TRÉSORERIE

Laurent LE FLOCH Trésorier de la FEETS FO	27
--	----

Eliath D'ALMEIDA

Commissaire aux comptes	31
-----------------------------------	----

INTERVENTIONS DES DÉLÉGUÉS

Jean-Christophe LEROY

SNIAE FO	32
--------------------	----

CHRISTELLE AUSTER

SNPNC FO	35
--------------------	----

François DENEUX

SNP2E FO	37
--------------------	----

Christophe MALLOGGI

SG FO Air France	40
----------------------------	----

Mouhcine MOKHANTAR

Syndicat FO PPS IDF	42
-------------------------------	----

Mujo OKOVIC

Syndicat FO PROPRETE IDF	43
------------------------------------	----

EDOUARD ONNO

SNITPECT FO	44
-----------------------	----

Jean-Michel ITALIANO

Syndicat FO GPMM	48
----------------------------	----

Serge TABOULOT

SNITM FO	48
--------------------	----

Jocelyne MARTIN

Syndicat Nettoyage des Côtes-d'Armor	50
--	----

Philippe VACHET

SNAPE FO	51
--------------------	----

Michel TREMORI

Syndicat FO Aéroport de Marseille	53
---	----

Frédéric LEROUX

Syndicat FO des autoroutes concédées	54
--	----

Jean MARINHO DIAS

SNP2E	55
-----------------	----

Selim MENTALECHETA

SNPAM FO	56
--------------------	----

Abdenaji MOUCHTAHI

Syndicat FO PROPRETÉ IDF	57
------------------------------------	----

Pascale LAPIERRE

Syndicat FO Aéroports de Paris	58
--	----

Yasmina BENCHIHA

SNP2E FO	61
--------------------	----

Olivier THOMAS

Syndicat FO Eurotunnel	63
----------------------------------	----

Fabrice CRIQUET

Syndicat FO Aéroports de Paris	64
--	----

Pascale MASET

SNICA FO	65
--------------------	----

RÉPONSE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

.....	67
-------	----

Mot de salut du Secrétaire général

.....	69
-------	----

INTERVENTIONS DES INVITÉS

Stephen COTTON

Secrétaire général d'ITF 75

Patrice CLOS

Secrétaire général de la Fédération des Transports 76

Christian GROLIER

Secrétaire général de la Fédération des fonctionnaires 77

Yves VEYRIER

Secrétaire général de la CGT Force Ouvrière 80

INTERVENTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Zainil NIZARALY 90

INTERVENTIONS DES INVITÉS - SUITE

Livia SPERA

Secrétaire général d'ETF 92

François GUERARD

Secrétaire général de la FAGE FO 93

Eric PERES

Secrétaire général FO Cadres 95

LES RÉSOLUTIONS

Résolution Générale 99

Résolution Fonction Publique 111

Résolution Transport Aérien 118

Résolution Mer 123

Résolution Propreté et Manutention Ferroviaire 131

Résolution Prévention Sécurité 135

Résolution Autoroutes & Ouvrages à Péages et Assimilés 139

INSTANCES DE LA FEETS FO

141

Retranscription effectuée par Sébastien Lejeune

<https://www.stenotypie-lejeune.com/>

Certifié PEFC

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org



Impression: Compédit Beauregard
Z.I Beauregard BP 39 61600 La Ferté-Macé



EDITO

XII^{ème} Congrès de la FEETS-FO : notre rôle est de transmettre !

Un Congrès est un moment unique. Chaque Congrès est différent : le lieu, le contexte, les enjeux évoluent entre chacune de ses rencontres des syndicats confédérés de la FEETS.

Mais tous les Congrès de la Fédération ont en commun d'être un moment intense où la solidarité entre les travailleurs s'exprime. C'est d'autant plus vrai avec la diversité de nos secteurs : fonctionnaires de la catégorie C à la catégorie A+, contractuels, salariés de compagnies aériennes et d'aéroports, marins, portuaire, agent de sécurité, policier de l'environnement, personnel de nettoyage... Dans nos Congrès, tous ces travailleurs sont égaux sans qu'une quelconque hiérarchie ne s'impose. S'il y a un lieu où une assemblée de travailleurs mandatés peut décider sans se poser de question d'avoir comme présidente de séance une salariée du nettoyage et comme assesseur un haut fonctionnaire, c'est bien le Congrès de la FEETS-FO. Nous savons que nous sommes la classe des exploités qui combattent pour leur émancipation.

Faire les constats qui s'imposent, rendre compte du mandat, débattre et approuver des résolutions, confier à des camarades le soin de conduire à la bonne marche de l'organisation,

fraterniser par-delà nos différences sont les activités qui ont ponctué notre XII^{ème} Congrès. Ce Congrès a surtout eu lieu en pleine pandémie de COVID-19 qui est toujours présente. Une première fois annulé, la deuxième fois a été la bonne où nous avons pu nous réunir en toute sécurité avec un respect exemplaire des règles que nous avions collectivement définies.

Mais plus que le COVID et le confinement, ce qui a marqué ce Congrès a été la transmission du mandat de Secrétaire général avec le départ de Jean Hérou. On constate souvent qu'un Secrétaire général part lorsque sonne l'heure de la retraite quitte à faire le ou les mandats de trop. Savoir confier le mandat qu'on a occupé à un autre camarade est toujours un risque, c'est accepter qu'on fasse autrement, différemment, avec des échecs là où on n'en aurait peut-être pas eu et des succès là où on aurait peut-être échoué... Mais lorsqu'on est au service de l'organisation, comme l'est encore Jean et qu'on ne considère pas que l'organisation soit à son service, on ne peut pas avoir de doute.

Chaque camarade qui occupe un mandat, quel qu'il soit, est de passage, il marque de son empreinte toute l'organisation et se doit de transmettre pour que l'or-

ganisation qui nous rassemble par-delà le temps et l'espace se renforce et que le syndicat soit victorieux.

Enfin, si ce XII^{ème} Congrès a été une réussite cela est du, pour partie, aux Secrétaires fédéraux, qui chacun dans leur rôle, ont joué un rôle dans cette organisation, considérant que toute tâche est utile, aucune n'est subalterne.

Enfin, adressons un merci particulier à Patrick CHOPIN, militant sincère et toujours disponible pour la Fédération, ainsi qu'à Catherine IVA, Carole BESNAINOU et Lilian PAVAGEAU du secrétariat administratif qui sont les pierres angulaires de la FEETS-FO. C'est aussi grâce à eux et à leur contribution au quotidien que la Fédération fonctionne correctement. Enfin, ses remerciements ne sauraient être complets sans citer Cathy JOOS qui, bien que n'étant plus permanente à la Fédération n'a pas hésité à s'associer aux camarades en charge de l'organisation. Mentionnons également les militants locaux qui nous ont conseillés et les personnels du centre.

Zaïnil NIZARALY
Secrétaire général de la
FEETS FO

Mes chers camarades,

Comme il est de tradition en ma qualité de Secrétaire général de l'Union Départementale, je vous transmets le salut fraternel de l'ensemble des camarades FO des Pyrénées-Orientales.

Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue en terre Catalane.

Bienvenue dans le département le plus ensoleillé de France métropolitaine, entre mer et montagne, aux portes de l'Espagne.

Malheureusement, derrière cette image d'un territoire de Cocagne se cache une bien triste réalité économique et sociale.

Avec une très forte croissance démographique, les Pyrénées-Orientales comptent près de 480.000 habitants répartis dans 226 communes. Sa population active est à peine de 155.000. Notre département est caractérisé par une économie en difficulté, tournée principalement vers le tertiaire, un secteur industriel qui s'effondre et un secteur agro-alimentaire en perte de vitesse.

Le département bénéficie d'une concentration importante d'emplois publics représentant près de 20 % de la population active des Pyrénées-Orientales avec près de 36.000 fonctionnaires sur les trois versants de la Fonction Publique.

S'agissant des collectivités locales, la ville de Perpignan qui a défrayé la chronique dernièrement, emploie 2.300 agents, 2.500 pour le Conseil départemental et 730 pour la communauté urbaine.

S'agissant des hôpitaux, le Centre hospitalier de Perpignan est le premier employeur du département avec près de 2.500 agents.



Jérôme CAPDEVIELLE

*Secrétaire général de l'Union
Départementale des
Pyrénées-Orientales*

Les Pyrénées-Orientales se distinguent également par le poids important des hôtels, cafés et restaurants qui représentent 10,2 % contre 5,6 % en France, donc c'est deux fois la moyenne nationale.

Le secteur de l'aide à domicile est en plein développement. Ce secteur est caractérisé par une précarisation du personnel et la plupart des salariés doivent se contenter de temps partiel.

Notre département détient malheureusement un mauvais record en matière de chômage avec un taux de 15,5 % en catégorie A, soit un peu plus de 39.000 demandeurs d'emploi.

Et pour les catégories A B C, nous dépassons les 57.000, soit plus de 50 % des salariés du privé en souffrance face à l'emploi.

Un dernier chiffre éloquent pour parachever ce tableau, les Pyrénées-Orientales c'est plus de 22.000 RSA.

L'emploi industriel est en déclin avec des fermetures à répétition

dans l'industrie agro-alimentaire.

Le seul secteur porteur dans ce département c'est le tourisme où la flexibilité et la précarité sont très courantes.

Notre économie dans le 66 repose sur du sable et de la neige. Et j'ai pour habitude de dire qu'on pourrait faire, trouver beaucoup plus stable, comme fondations pour asseoir une économie départementale.

Ici le chantage à l'emploi on connaît, et ce n'est pas près de se calmer. Au moins 200 ruptures conventionnelles par mois cachant bien sûr de nombreux licenciements économiques.

Voilà résumé brièvement, mes chers camarades, l'envers d'un décor de carte postale. Et ce n'est pas l'épisode du COVID 19 qui inversera malheureusement cette tendance dramatique sur le terrain économique et social de ce département.

Sur le volet syndical à présent : FO66 est implanté dans la plupart des grandes entreprises du département, et ça a été dit par votre Trésorier général ici même.

Dans le secteur privé, FO66 est la deuxième organisation syndicale derrière la CGT avec près de 3.000 voix d'écart. Dans le secteur public, FO66 est la première organisation syndicale de ce département, avec plus de 2.500 voix d'avance sur la CGT.

Nous sommes donc la deuxième organisation syndicale de ce département au niveau interprofessionnel mes camarades.

Mes chers camarades, vous allez débattre durant toute cette semaine, dans cette commune du Barcarès. Ce Congrès est un moment important de votre vie militante à plusieurs titres.

Le premier c'est le dernier

Congrès de votre Secrétaire général de Fédération, Jean HÉDOU, que je tenais à saluer très chaleureusement pour son engagement militant durant ces très nombreuses années.

C'est aussi un Congrès qui se tient dans un contexte sanitaire lié à la pandémie du COVID 19.

Il est éminemment important, dans cette période, de ne pas rester confiné sur le champ des revendications. Et le nombre de présents aujourd'hui à ce Congrès en atteste. Je sais pouvoir compter sur votre pleine et entière détermination pour que

ce Congrès ne soit pas un cluster de contamination mais bel et bien un cluster de revendications.

Pour finir sur une note locale, qui je l'espère éclairera vos travaux, je vous parlerai tout simplement dans notre langue, en vous citant la devise des Catalans, souvent reprise dans les travées d'Aimé GIRAL, le stade mythique et sacré de l'USAP, « Sempre endavant mai morirem », traduction à méditer mes chers camarades : « Toujours en avant nous ne mourrons jamais ! ». Au plaisir de nous retrouver tous ensemble tout au

long de ce Congrès, bons travaux et bon Congrès à toutes et à tous, vive l'Union Départementale FO des Pyrénées-Orientales, vive la Fédération FO Équipement Environnement Transports et Services, et vive la Confédération générale du Travail Force Ouvrière. Je l'avais oubliée.



RAPPORT GÉNÉRAL



Jean HÉDOU • Secrétaire général de la FEETS FO

Bonjour, mes camarades et bienvenue à notre XII^e Congrès fédéral qui se tient dans des conditions particulières liées à la situation sanitaire que nous connaissons depuis plusieurs mois.

En premier, je tiens à saluer votre courage pour votre présence et d'avoir su franchir l'appréhension légitime que nous avons tous aujourd'hui pour nous rassembler à plusieurs centaines.

Preuve s'il était besoin de le rappeler que des militantes et des militants courageux, notre Fédération n'en manque pas et n'en a jamais manqué. Rappelons-nous, notre camarade Bernard, Secrétaire général de la Fédération, mort en déportation et notre camarade LEQUOY, Secrétaire général de la Fédération, qui a participé à la libération de Paris au sein de la 2^{ème} DB.

Vivre debout, quelles que soient les circonstances, une façon d'être pour nous et pour ceux

que nous avons invités.

Certes, je ne vous cacherai pas que c'est avec une certaine émotion que je présente ces rapports et ce pour la dernière fois.

J'aurai l'occasion d'y revenir lors de ma réponse demain donc je n'épiloguerai pas pour l'instant sur les 16 ans de mandat en qualité de Secrétaire général, ni les 25 ans au sein du Secrétariat fédéral, ni les 34 ans au 46 rue des petites écuries.

Je me réserve pour demain, mais je vous le jure... je ne vous dirais pas tout.

Donc parmi ceux qui se sont tenus debout durant ces dernières années, nous avons le plaisir d'accueillir notre camarade Patrice CLOS, Secrétaire général de la Fédération des Transports. Un camarade, mais je peux dire un complice, nous sommes un peu du même bois, nous nous sommes fait confiance à sa prise de fonction et elle n'a jamais été trahie depuis. Patrice est mon

camarade, mon compagnon de combat.

Nos camarades des unions départementales, beaucoup sont normands, n'y voyez pas une démonstration de communautarisme, c'est le hasard. Comme nous tous, ils sont nés quelque part par hasard.

Venant du Cotentin, le Secrétaire générale de l'UD de la Manche, notre camarade, Yann PERROTTE, un camarade brillant, certains disaient même qu'il était trop intelligent pour rentrer au bureau confédéral.

Notre camarade Liza-France PAROISSE, Secrétaire générale de l'UD de l'Orne, une camarade dont certains me disaient le plus grand bien, que je ne connaissais peu il y a encore quelques mois, mais dont je peux dire aujourd'hui que j'aurais aimé la rencontrer avant.

Notre camarade, David LE-COMTE, Secrétaire générale de l'UD de l'Eure, un rebelle, une

qualité comme le disait notre camarade BLONDEL, membre de la CE confédérale, il fut un des rares à s'opposer au sein de cette instance à MAILLY quand celui-ci nous perdait dans l'accompagnement de la politique de casse du Code du Travail.

Parmi ces opposants farouches, issu d'un bastion de la classe ouvrière, appartenant aux seuls quatre membres de la CE confédérale ayant voté contre dès l'origine les ordonnances Travail, le camarade Jean-Baptiste KONIECZNY, Secrétaire général de l'UD du Pas-de-Calais.

Eric LECOURTOIS, Secrétaire générale de l'UD des Côtes d'Armor, un camarade qui lui aussi a su en son temps faire prévaloir les intérêts de ses mandants quand le vent ne soufflait pas dans la bonne direction.

Mon ami, mon compagnon, mon vieux camarade, nous partageons les mêmes engagements et convictions depuis plus de 40 ans. Fabrice LERESTIF, Secrétaire générale de l'UD d'Ille et Vilaine.

Je remercie de leur présence, nos camarades Secrétaires d'Union Départementale issus de la Fédération, notre camarade Yves BRIAUX, Secrétaire général de l'UD de la Meuse et notre camarade, Jean-Pierre GLACET, Secrétaire général de l'UD des Ardennes.

Je remercie bien évidemment notre camarade CAPDEVIELLE pour ses mots d'accueil et son coup de main pour les navettes.

Nous accueillons et nous accueillerons aussi nos camarades des Fédérations avec lesquelles nous partageons des champs d'intervention commune.

En premier, le Secrétaire général de la FAGE, François GUÉ-

RARD, accompagné de son adjoint Stéphane TOUZET, représentant le secteur de l'agriculture avec lesquels nous formons l'union interfédérale FO des directions départementales interministérielles.

Notre camarade, Philippe HERBECK, Secrétaire général de la Fédération des cheminots, Fédération avec celle des transports et nous-mêmes qui composent l'Union interfédérale FO des Transports.

Notre camarade, André CLÉTY, représentant des syndicats FO de l'industrie, est parmi nous au titre de la Fédération des Finances.

Je salue la présence de nos camarades membres de droit au Conseil national de la Fédération.

- Christian GROLIER
- Thierry IVA
- Jean-Pierre MOREAU

Au titre du Secrétariat fédéral de la FGF.

- Yves VEYRIER au titre du Bureau confédéral de la CGT-Force Ouvrière.

Merci à, Noëlle BUICHON, Patrick HUREL, Jean-Luc SECONDI, Gérard COSTIL, Bernadette LAMBRIX, Robert BUICHON tous anciens responsables au sein de notre Fédération d'avoir mis entre parenthèse leur retraite pour être avec nous. Merci à vous d'être là. J'y associerai Brigitte PERROT, puisqu'elle fut « permanente » de la Fédération. J'excuse René VALLADON, ancien Secrétaire général de la Fédération, qui vous salue mais il n'a pas eu l'autorisation du corps médical pour être des nôtres et pour m'être entretenu avec lui la semaine dernière, il en est très contrarié.

Nous devrions accueillir Ber-

trand SOUQUET, délégué national de la MGEN, première mutuelle en France avec laquelle nous entretenons les meilleurs rapports, conscient que les intérêts de la classe ouvrière passent aussi dans sa capacité à gérer ses propres intérêts via ses mutuelles.

À ce titre, je salue la présence de notre camarade Stéphane SUTTEAU, Président du Comité de gestion des centres de vacances.

Un des rares lieux où nous assurons la gestion directe en qualité de syndicat pour le bien-être des enfants de la classe ouvrière. Comme quoi quand on fout les patrons dehors, on a toutes les capacités pour construire nos jours heureux, tout au moins ceux de nos mômes.

Je salue la présence du seul Maître que j'embrasse, tutoie et appelle camarade. Notre locataire : Hortense BÉTARE.

Mes camarades, un Congrès fédéral, ne prend pas toute sa dimension sans la présence de nos camarades de l'internationale.

À ce titre seront présents, la camarade Livia SPERA, Secrétaire générale de la Fédération européenne des Transports. Notre camarade Steve COTTON, Secrétaire général d'ITF, la Fédération internationale des ouvriers des Transports, résident à Londres donc entravé dans ses déplacements par les mesures de quarantaine, n'a pas pu venir, par contre il nous a adressé son salut par vidéo et nous serons attentifs à ses propos à l'heure où la solidarité internationale des travailleurs doit être renforcée face à la crise que traverse le monde.

Enfin apanage de l'âge et d'un départ annoncé, le Secrétariat fédéral m'a demandé d'inviter

des militants à notre Congrès.

Faire un choix dans ces moment-là, c'est toujours cornélien, pourquoi elle et pas lui, pourquoi untel et pas unetelle.

J'aurais pu inviter des vieux camarades et jouer les anciens combattants mais vous allez déjà me forcer à regarder dans le rétroviseur donc j'ai préféré envoyer un message d'espoir, c'est donc 3 jeunes camarades avec lesquelles j'ai eu plaisir à militer ces dernières années qui ont fait la preuve déjà de leur détermination, leur courage et pour lesquelles le terme militer a un sens. Seront présentes ou sont présentes les camarades :

- Karen GOURNAY, jeune Secrétaire confédérale qui ne s'est jamais défait de ses convictions en toute circonstance,
- Patricia DREVON, Secrétaire fédérale à la FGTA, déterminée, qui a ses convictions que je ne partage pas forcément mais dont j'apprécie son honnêteté intellectuelle et dont l'engagement militant est sans faille.
- Céline CUSSAC, permanente juridique de l'UD d'Ille et Vilaine. Par facilité, je vous dirais c'est ma « petite sœur » au risque qu'elle le nie immédiatement refusant toute forme de subordination et elle aura raison.

Malheureusement, certains ne seront pas des nôtres.

Je pense notamment à nos camarades :

- René BRUNEL, ancien Secrétaire général du Syndicat National des Personnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie, décédé le 28

avril 2020. Ouvrier d'Etat, il avait représenté très longtemps notre organisation au sein de l'aviation civile jusqu'à son départ en retraite en 2001. Respecté de l'Administration, il avait su préserver les intérêts de ses camarades à l'heure où tous n'entendaient que les corporatismes des contrôleurs aériens.

- Robert GENOVES, ancien Secrétaire général du syndicat général FO Air France, il avait conquis et ravit la première place à la CGT au sein de la compagnie en 1979. Son action et son militantisme ont marqué durablement la vie sociale au sein de la compagnie nationale car elle s'appuyait sur deux éléments fondamentaux : le rapport de force et la politique contractuelle. En quelque sorte du pur jus Force Ouvrière, n'oubliant ni l'un ni l'autre. Après s'être éloigné de la Fédération, il avait eu la sagesse avant son départ de réintégrer pleinement les instances fédérales, démontrant une dernière fois l'esprit de responsabilité qui avait conduit son action.
- Bernard BELHAIRE, ancien Secrétaire général adjoint de la Fédération, décédé le 16 avril 2018 à l'âge de 79 ans. Un monument pour la Fédération. Ouvrier des parcs et ateliers, tôlier de formation, il incarnait pour de nombreux militants, moi le premier, la force et la sagesse. Un grand militant qui a formé et forgé beaucoup d'entre nous.

• Serge GENTILI, ancien Secrétaire général du syndicat FO d'aéroports de Paris, membre du Bureau fédéral durant plus de vingt ans. Serge nous a longtemps représenté que ce soit au sein de la commission paritaire du Transport aérien ou au sein de la section du Transport aérien de la Fédération européenne des transports dont il assuma la responsabilité. Ces dernières années, il était membre de la Commission de contrôle fédérale et aurait dû participer à notre Congrès à ce titre. Après son départ au Portugal, nous nous faisions une joie de le voir. La terre de la révolution des œillets en aura dit autrement à la fin mai de cette année.

Pour ces camarades, pour tous les militants de par le monde assassinés parce que syndicalistes et aussi pour tous les travailleurs notamment dans nos secteurs, décédés du COVID à cause des incuries des gouvernements et du patronat, Président, je te demande de faire respecter une minute de silence.

(Minute de silence)

Mes camarades,

Nous venons de vivre et nous vivons encore des moments particuliers. Certes ces derniers mois sont encore plus inédits et aucun parmi nous en janvier de cette année pensait que nous allions affronter une situation de cette nature.

Pour autant, ce que nous subissons aujourd'hui, ne puise-t-elle pas, en partie, ses raisons dans

ce que nous combattons depuis des années ?

Certes, l'humanité, le monde a déjà été confrontée à des pandémies et y a répondu plus ou moins bien avec en fonction des connaissances du moment une réponse satisfaisante ou non, épargnant des vies ou non.

Mais n'est-ce pas notre système, son modèle économique et sa finalité qui est en cause ?

Dans ce système, est-ce l'humain qui prévaut ou la quête du profit quel qu'en soit le coût, y compris le coût humain ?

La réponse est dans la question.

Mes camarades,

Je vais donc vous présentez oralement les rapports réalisés par le Secrétariat fédéral et adoptés le 1^{er} juillet par le Bureau fédéral qui expriment dans notre champ de compétence et en fonction de nos responsabilités notre action pour qu'à notre niveau le monde ne coure pas à sa perte.

Mes camarades, les rapports d'activité au plan général et sectoriel dont vous avez eu connaissance ont été bouclés début mars, hormis les rapports complémentaires. Je vous le signale car en les relisant j'ai ce sentiment de révolte, dont je suis persuadé que vous le partagez tous et ce cri qui monte en moi: Écoutez-nous !

Ainsi quand nous dénonçons la fuite en avant de la mondialisation basée sur le libre marché s'appuyant sur la plus grande dictature au Monde, la Chine, qui asservit plus d'un cinquième de l'humanité, nous avions raison.

Quand nous dénonçons la stratégie du Parti Communiste Chinois, véritable machine de guerre aux mains d'une oli-

garchie pour dominer plus de 60 % de la production mondiale avec sa politique des routes de la soie, nous avions raison.

Quand nous dénonçons, le caractère virtuel de l'économie dû à une financiarisation exacerbée, nous avions raison.

Quand nous dénonçons, la paupérisation croissante de la population mondiale pour le seul intérêt de quelques-uns dont le revenu à la minute est supérieur à ceux des plus pauvres durant toute leur existence, nous avions raison.

Cette raison, Notre raison, aujourd'hui nous fait dire qu'il est loin le temps où les institutions du monde y pouvaient quelque chose et que l'urgence doit nous conduire à donner, voire à redonner, à tous la capacité de combattre car la solution viendra de nos combats et des victoires que la classe ouvrière saura conquérir.

À ce titre, notre engagement au sein de l'internationale syndicale et dans sa dimension première l'entraide et la solidarité avec celles et ceux qui combattent est primordiale. Je me permettrais de dire, ne perdons pas trop de temps dans l'institutionnel surtout au regard de là où il nous mène.

De ce point de vue, nous sommes fiers de participer pleinement à l'action d'ITF via la lutte contre les pavillons de complaisance et ses campagnes internationales tant à travers Zaïnil au sein du comité exécutif que Pascal et Léna POUILLE, permanents de la Fédération, au titre de l'Inspectorat, que Lilian TORRES au sein du comité contre les pratiques déloyales, le FPC.

Rien qu'en France depuis notre

dernier Congrès, 1.700 navires ont été inspectés et 4 millions de dollars ont été récupérés pour des centaines de marins volés par leurs armateurs. Certes, ce n'est pas tout et il faut tenter de cranter des nouveaux droits, nous le tentons actuellement pour les navires de croisière avec la compagnie du Ponant.

Mais l'action syndicale au plan international comme ailleurs, c'est en premier le rapport de force et l'action directe. La diplomatie vient après quand on ne peut pas faire autrement.

De ce point de vue, l'institution : Union Européenne, n'est pas que restée sourde à nos revendications mais elle s'est faite le Cheval de Troie du libre-échange renforçant en tant que de besoin les diktats du FMI. Au risque de voir réapparaître le fascisme porté par des partis nationalistes.

Certes notre Fédération européenne des transports, ETF, a été et est le caillou dans la chausseure, à l'image de notre Confédération, mais attention en cette période de crise de ne pas lâcher la proie pour l'ombre. L'Union Européenne est minée à la base par le principe du marché libre.

Nous ne disons pas qu'il faut abandonner le terrain de l'Europe et l'investissement de nos camarades du SNNA ou de Didier DAGUE au sein du transport aérien ou de Laurent LE FLOCH en qualité de commissaires aux comptes est là pour l'attester.

Comme notre engagement au sein d'EURECCA pour les personnels navigants commerciaux

Mais là aussi le danger de l'institutionnalisation nous guette, les débats lors de l'inter Congrès de la Fédération européenne des transports en 2018 l'attestent. Souhaitons que la nouvelle Se-

crétaire générale, Livia SPERA, confirme que le syndicat reste un syndicat en Europe comme ailleurs.

Il est vrai qu'à la Fédération, l'internationale prend une part importante, ce qui implique que nous y consacrons des moyens humains et financiers. Cela tient à la nature de nos secteurs, le transport international mais aussi à nos orientations.

Nous savons par nature que le syndicalisme faillira le jour où il reprendra à son compte les discours nationalistes et laissera se fracturer et s'affronter la classe ouvrière en son sein pour des intérêts qui ne sont pas les siens.

Je le dis volontairement car je vois ressurgir le slogan « Produisons français », qui me rappelle celui porté par le Parti communiste à la fin des années 70. 10 ans après, ça s'est terminé par le « Produisons français avec des travailleurs français » du Front National.

Ne confondons pas les causes et les conséquences, c'est le marché et le dumping social qui sont à la base de nos maux, jamais l'étranger et les travailleurs surexploités qui en sont responsables.

La classe ouvrière n'a qu'une patrie, le monde !

Mes camarades, et la France, là où nous travaillons, est-elle à part ?

Est-elle un îlot de justice sociale ?

Est-elle un phare pour la liberté ?

En quelque sorte, sommes-nous devenus ce pays des « jours heureux » pour reprendre la formule consacrée par le chef de l'Etat ces dernières semaines.

En clair, avons-nous atteint les objectifs que nos aînés s'étaient

donnés alors que le fascisme et le nazisme dominaient le Monde.

Répondre oui, nous engagerait à nous satisfaire des politiques suivies au cours des dernières décennies et à se complaire comme certains au plan syndical au rôle de partenaire social, acteur d'un fumeux dialogue social arborant les diagnostics partagés comme certains arborent des breloques pour toute reconnaissance.

Répondre non, serait la négation de notre action au quotidien pour résister. Ce serait nier l'engagement quotidien de milliers de militants et de militantes de notre organisation pour la justice sociale et la liberté.

Au contraire de ce que nous sommes, des femmes et des hommes portés par l'espoir, nous aurions à cultiver le désespoir au titre d'un défaitisme révolutionnaire comme aurait dit Lénine.

En conséquence, même si le tableau que je vais vous dresser des années passées depuis notre dernier Congrès est sombre, il ne traduit d'aucune manière un fatalisme et encore moins un désespoir. La Fédération ne s'est jamais résignée et a toujours été actrice de son présent.

Mes camarades,

Nous vivons sous l'ère de la « MACRONEuse », par honnêteté intellectuelle, la formule la « MACRONEuse » n'est pas de moi mais de mon camarade LE-RESTIF et je l'ai repris volontiers car elle a une consonance avec tronçonneuse, tronçonneuse de nos droits et vous constaterez que sur ce chapitre le locataire du palais élyséen s'y connaît.

Tout d'abord qui est Monsieur MACRON.

Un « golden boy » ?

Oui, il a fait ses armes dans la

finance au sein des banques prestigieuses et reconnues pour faire fructifier le capital des actionnaires mais... pas seulement.

Un porteur de valise pour le capital ?

Certainement, les milliardaires français n'ont jamais été aussi riches et en 2019 les 14 premiers d'entre eux ont vu leur fortune progresser de plus de 30 %, deux fois mieux que leurs collègues américains ou chinois. Les profits des milliardaires ont augmenté de plus de 68 milliards en 2019. On pourrait en sauver des entreprises avec ça !

Donc au service du capital, oui mais pas seulement.

Un homme avide de pouvoir ?

Certainement, les méthodes utilisées pour parvenir à ses fins ne le placent pas en haut de la pyramide des démocrates.

Autocrate, oui mais pas seulement.

Aussi, il serait faux de réduire l'action du chef de l'Etat à celle d'un « golden boy », porteur de valises et avide de pouvoir.

Un grand nombre de politiciens, malheureusement, répondent à cette définition et se contentent de mener la lutte des classes, comme le disait le milliardaire Warren BUFFETT, pour le compte de leurs donneurs d'ordre.

Mais Mr MACRON, le Chef de l'Etat a d'autres ambitions, il est porteur d'une idéologie.

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est lui qui l'affirme, certes, pas souvent, la plupart du temps il communique mais une fois au moins, il a tenu un discours de vérité quand il s'est adressé aux évêques catholiques réunis en conférence épiscopale.

Alors soyons clairs, mes propos ne sont pas un acte de propa-

gande d'athéisme, ce n'est pas le sujet ni le lieu. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire et de croire en ce qu'il veut.

Mais en République, ce qui est primordiale, c'est que chacun puisse être porteur de ses convictions, que la République lui garantisse cette liberté fondamentale et qu'en aucun cas il puisse y avoir confusion entre le domaine privé et le domaine public, en République c'est le principe de laïcité.

À Force Ouvrière, à la Fédération particulièrement nous savons que pour vivre ensemble, le respect de la laïcité est un acquis fondamental.

Or quand le Président de la République en sa qualité de chef de l'Etat fait parler MOUNIER ou Paul RICOEUR et utilise le mot Personne en lieu et place de citoyen ou d'individu, il fait de l'idéologie et il nous éclaire sur les fondements de sa pensée et de sa politique et nous devons alors analyser son action au regard de ses affirmations.

Cela nous éclaire et permet de mieux appréhender le sens de son action politique et surtout pour ce qui nous concerne sur le plan social l'ensemble des contre-réformes qu'il poursuit ou qu'il engage.

Je ne vous ferai pas un long exposé sur le Personnalisme, je le résumerai en vous disant que c'est un courant de la pensée sociale de l'église qui a été entre autre parmi ceux qui ont nourri la création de la CFDT, qui tend à dépasser les antagonismes de classe par la chimère du bien-commun en réduisant les organisations syndicales à des corps intermédiaires avant de les faire disparaître sur l'autel de la Personne, seule responsable de son

destin selon le souhait d'une puissance supérieure en l'occurrence Dieu.

C'est une des clefs de l'analyse à porter sur la politique antisociale que nous subissons, ce n'est pas la seule mais nous ne pouvons pas l'ignorer.

Dans tous les cas, cela éclaire les politiques du « premier de cordée », du « traverser la rue », du développement des comptes personnels dans tous les domaines, réduisant le droit social aux notions de conquête d'un capital social, nous refusant le droit d'accéder au capital de la richesse pour le répartir.

À ce propos, parmi les principales critiques que nous pouvons formuler à l'égard de la Confédération, notamment sous l'ère MAILLY, c'est d'avoir renoncé à nous instruire sur la véritable nature des systèmes auxquels nous sommes confrontés. Le militantisme ne peut pas se résumer à connaître ses droits et à les défendre, c'est nécessaire et primordial mais l'action militante, le développement du syndicat nécessite la compréhension du monde dans lequel nous agissons.

Faute de développer cette intelligence collective, nous ne pouvons pas affirmer notre indépendance et alors nous sommes soumis aux réflexions extérieures d'un parti, d'un gouvernement ou du patronat. L'indépendance est un combat permanent et elle s'acquiert principalement par la connaissance, l'ignorance est mère de toutes les servitudes. À la Fédération nous revendiquons le droit à la connaissance.

C'est aussi pour cela que nous nous sommes efforcés à la Fédération de réaliser des publications de fond sur différents

thèmes. Nous savons qu'elles ont été appréciées et largement diffusées au-delà des syndicats fédérés.

Mes camarades, je reviendrai sur la situation générale durant les années écoulées en fin de mon rapport et notre positionnement.

Mais auparavant, je vais vous parler de notre action dans les différents secteurs y compris durant le confinement.

Précautions oratoires, connaissant votre sensibilité légitime, l'ordre de présentation n'a aucun rapport avec un ordre de priorité ou d'importance que la Fédération donne à chacun.

Tous ont la même importance, fort du principe qu'un travailleur ne choisit pas son statut ; privé ou public, son entreprise : une TPE ou une multinationale et encore moins sa position hiérarchique et son salaire. Car au final, la voix et les intérêts des travailleurs nous devons en être porteurs de la même façon quel le que soit son origine.

Je le précise volontairement, on ne dirige pas un syndicat comme une « boîte du CAC 40 ».

Ce qui prime, c'est la défense de chacun de nos adhérents, nous n'avons pas de marge à réaliser, de profit à faire. Dans le meilleur des cas, nous devons limiter les pertes. Certains diront que c'est une vision idéaliste. Oui et alors : le syndicat doit être porteur d'idéal notamment celui d'égalité.

Mes camarades,
Tout d'abord le secteur de la Fonction Publique suivi et animé par Laurent JANVIER et auquel contribue Zaïnil NIZARALY dans le domaine de l'environ-

nement et des établissements publics.

Mes camarades,

À la Fédération, nous l'avons toujours dit et affirmé, le service public, la Fonction Publique, c'est la richesse de ceux qui n'en ont pas et donc par voie de conséquence c'est la nôtre, celle des travailleurs.

Donc le sort qui a été réservé et que subit la Fonction Publique, c'est notre sort. Une bourgeoisie qui mène la lutte des classes et qui grignote notre richesse tant qu'elle le peut.

À ce titre la Fonction Publique d'État notamment dans sa partie service au public, au contraire de sa mission répressive, a été dans un premier temps affaiblie puis durant ces dernières années violemment attaquée.

La première des attaques sournoises, c'est la paupérisation de ses agents. La perte de pouvoir d'achat est abyssale, plus de 20 % en 20 ans. Pour ce faire tout est utilisé, gel du point d'indice, augmentation de la CSG, allongement des carrières avec un accord minoritaire porté par la CFDT, blocage des primes par une refonte du régime des primes.

La seconde, c'est la multiplication des réformes pour soi-disant rendre plus efficace l'État, ça a commencé en 2001 avec la LOLF, Loi d'Orientation des Lois des Finances, puis on a connu la Révision Générale des Politiques Publiques avec la fusion des services, puis en 2016 la réforme territoriale et le passage notamment à 13 régions.

Et aujourd'hui c'est Action publique 2022, à chaque fois ce sont des milliers d'emplois supprimés et pour ceux qui restent

c'est l'inconnu du lendemain. En clair, c'est la gestion par la peur.

Sur ce chapitre, l'outre-mer est un terrain d'expérimentation et là comme nous le presupposons, la « différenciation », nouveau concept à la mode porté par la Ministre GOURAULT, a déjà des applications directes, ils créent des super-préfectures de régions avec des supers préfets au pouvoir exorbitant.

Le temps des gouverneurs est de retour, l'ancien régime est de retour à l'outre-mer avant qu'il ne soit étendu à l'hexagone.

Tous les services du Ministère de l'Écologie sont dans la tourmente et à tous les niveaux.

Dernièrement, le gouvernement a annoncé qu'il ne créerait plus de postes en administration centrale. Ainsi après avoir vidé les services de proximité, il va vider le cœur du réacteur.

Les directions interdépartementales des routes sont elles aussi dans la tourmente. Crées à l'origine pour regrouper dans les mêmes services le réseau structurant, depuis c'est une véritable vente à la découpe. Abandon des parties orphelines puis dernièrement transfert à la collectivité européenne d'Alsace du réseau structurant.

Et nous savons que la réflexion en interne, c'est « les DIR ça fonctionne, mais nous n'avons plus assez de moyens » donc il faut s'en séparer.

En clair, finie la voirie nationale et les agents qui vont avec.

Les voies navigables ne sont pas mieux loties, l'abandon voire l'assèchement des canaux à faible trafic est à l'ordre du jour.

Le CEREMA, le réseau technique, l'outil indispensable d'un Ministère technique, créé en grande pompe en 2014 en re-

groupant des services de l'État au sein de l'établissement public est véritablement sinistré.

Moins 900 emplois sur 3.300 en 8 ans avec des méthodes de management intégrées au sein d'un plan de réorganisation « CEREMA Avenir » qualifié par un rapport d'expertise de « harcèlement moral institutionnel ».

La mer, les affaires maritimes, ne sont pas mieux loties. La stratégie n'est pas la même. Là, c'est la dilution qui fait son œuvre, les services ont été éclatés entre les DDTM et les Directions interrégionales de la mer. Les corps particuliers ont été dissous. Les gouvernements parlent beaucoup de la cohérence de la politique maritime mais dans les faits, c'est le bazar.

Nous verrons ce que signifie la nomination d'une Ministre de la Mer.

La Direction générale de l'aviation civile peut apparaître dans ce contexte un peu isolée, du fait notamment que ses moyens dépendent d'un budget annexe issu de la contribution des compagnies aériennes.

Mais c'est aussi dû principalement par le rapport de force que nos syndicats ont construit qui a abouti à l'arrêt de la baisse des effectifs et l'exclusion des agents de la DGAC de certains mauvais coups de la Fonction Publique.

Pour autant, la donne aujourd'hui a changé, et légitimement c'est l'inquiétude du lendemain pour les agents de la DGAC.

Météo-France, autre établissement public, n'a pas été épargné. Là aussi, les réorganisations-destructions se font au pas de charge au travers du sinistre projet Action publique 2022.

C'est le dogmatisme qui l'em-

porte avec la mise en danger du service public de la météorologie.

Le risque majeur aujourd'hui c'est que nous ayons, comme le dit notre syndicat, une Ferrari comme calculateur sans pilote de course, meilleur moyen pour aller dans le mur. Pourtant à entendre le gouvernement, la lutte contre le changement climatique donc son analyse et sa prévention seraient une priorité.

De ce point de vue, nos camarades des établissements publics de l'environnement savent ce qu'il en est de la différence entre la parole gouvernementale et les actes.

Dans les agences de l'eau, l'eau une ressource à préserver, le gouvernement supprime des effectifs et rogne leurs moyens.

Dans les parcs nationaux, c'est plus habiles, on ne diminue pas les effectifs mais on augmente le nombre de parcs avec le même nombre d'agents.

Si le nouvel établissement, l'office français de la biodiversité, créé le 1^{er} janvier de cette année paraît un peu à part. Ce n'est dû qu'à la mobilisation de nos camarades notamment de notre syndicat, le Syndicat National des Agents et Personnels de l'Environnement qui nous a rejoint au 1^{er} janvier 2018.

Affiliation qui nous a permis avec l'action de notre camarade Patrick CHOPIN, permanent fédéral, de nous hisser à la seconde place lors des dernières élections.

Je salue la présence des délégués du SNAPE-FO qui participent pour la première fois à un Congrès fédéral Force Ouvrière. Vous êtes chez vous et vous pouvez compter sur nous pour défendre le service public de

l'environnement.

Je poursuivrai ce tour des services publics par des services qui ne sont pas sous la tutelle du Ministère de l'Écologie mais qui font partie à part entière des compétences de la Fédération.

En premier l'agriculture, avec Congrès fédéral du SNIAE présents dans tous les services et Établissements du Ministère de l'Agriculture ainsi qu'au sein du Ministère de l'Écologie.

Mes camarades, je ne rentrerai pas dans le détail mais sans crainte de me tromper, ce que je viens de décrire pour le Ministère de l'Écologie, est applicable au Ministère de l'Agriculture.

Toujours moins d'effectifs pour laisser entre autres, le marché prospérer au risque d'une catastrophe sanitaire, une autre !

Quant à nos camarades, du permis de conduire et de la sécurité routière, le SNICA, bien que présents au sein du, ouvrez les guillemets, prestigieux, Ministère de l'Intérieur, leur action majeure est de combattre toute volonté de privatisation. Ce qu'ils ont acquis jusqu'à présent.

Comme quoi, même là où on croit être à l'abri du rouleau compresseur du libéralisme, celui-ci vient faire son marché.

Dans tous les cas, même si le tableau dressé n'est pas réjouissant, ce que je peux vous affirmer c'est qu'à aucun moment notre Fédération s'est galvaudée dans l'accompagnement.

Laurent JANVIER avec tous les camarades des syndicats nationaux, avec toutes celles et ceux qui nous représentent dans les différentes instances, nous n'avons jamais renoncé à nos revendications et à nos mandats.

Les derniers mois sont là pour

l'attester.

À ce propos, je tiens à saluer l'action de nos camarades dans les comités d'hygiène et de sécurité, particulièrement au niveau ministériel, ils n'ont rien lâché.

« Notre santé avant leur profit » a été le fil à plomb de notre action. Ils, elles ont tenu tête face à des Ministres lénifiants et des hauts fonctionnaires perdus.

Nous avons tout mis en œuvre pour sauver les nôtres y compris en utilisant la voie judiciaire et au-delà en freinant la reprise des chantiers de travaux publics et privés.

Nous ne le dirons jamais assez si au Ministère nous avons pu préserver le mieux possible la santé de ceux au travail, c'est parce que nous avions des CHSCT et les militants pour veiller et s'opposer à l'administration.

De même, je tiens à saluer le militantisme de nos camarades de l'action sociale en y incluant le CGCV.

Dans un Ministère à la dérive, les premiers impactés, ce sont les agents, et le mal-être devient omniprésent. Trouver le soutien, l'aide par l'Action sociale collective devient primordiale, la Fédération, ses militants en font une priorité.

Au-delà dès l'origine, nous ne nous faisions pas d'illusion sur la suite et la poursuite de la politique gouvernementale et nous avions raison, tout l'atteste aujourd'hui.

Le ton a changé si j'en crois les médias mais le fond demeure voire le gouvernement amplifie certaines de ses contre réformes.

Un point important à noter, à aucun moment l'action de la Fédération et ses syndicats n'a été confinée dans la Fonction Publique comme ailleurs. Toutes

les semaines, les syndicats nationaux, les représentants au comité technique et CHSCT des DDI ont été réunis en visio.

Les agents des Ministères ont reçu 10 newsletters et ceux de la DDI 8 dans la période.

Dans la Fonction Publique comme ailleurs la FEETS FO n'est pas restée silencieuse, nous n'avions pas le droit de nous taire. Nous ne nous sommes jamais tus.

Mes camarades,

Dans l'intitulé de la Fédération, après Équipement - Environnement, il y a Transports, je vais donc aborder le secteur des transports et en premier le transport aérien.

Difficile d'aborder, aujourd'hui le rapport du transport aérien, ce n'est pas que notre camarade Michaël DELLIS en charge du secteur n'ait pas fait son boulot, c'est que le secteur est certainement l'un de ceux les plus impactés par la crise actuelle. De nombreux travailleurs sont toujours au chômage partiel, nos camarades y sont toujours notamment certains des délégués dans cette salle. Sans compter ceux déjà licenciés.

Comme on dit couramment : on est dans le dur et le pire on ne sait pas quand nous allons en sortir.

Dans tous les cas, ce n'est pas le moment de baisser les bras et je sais que nous pourrons compter sur les militantes et militants FO du transport aérien. Elles et ils ne nous ont pas amenés à la première place, toutes catégories confondues, dans le secteur par hasard.

La crise est d'autant difficile à intégrer aujourd'hui, c'est que jusqu'à présent le secteur était en

pleine expansion.

Ainsi l'année dernière, c'était encore une croissance de plus de 4 % du nombre de passagers transportés dans le monde et pour la FRANCE plus de 24 % en 7 ans.

Expansion qui ne s'est malheureusement pas traduite par un développement des compagnies et des entreprises du transport aérien en France bien au contraire. Ainsi en 10 ans, le nombre de salariés est passé de 90.000 à 80.000 dans le secteur.

Les raisons sont simples à comprendre, la déréglementation mise en œuvre par l'Union Européenne au titre du libre marché. Ainsi nous avons vu se développer le cabotage, le modèle low-cost basé sur le dumping social, et quand ça ne suffit pas, la commission européenne impose de multiplier les prestataires d'assistance pour s'assurer que la guerre économique sera supportée par les travailleurs.

Sans compter les particularités des gouvernements français qui considèrent le transport aérien comme une vache à lait pour faire des affaires avec les Etats du golfe ou pour se donner bonne conscience, la taxe « CHIRAC » au titre de l'aide internationale ou dernièrement l'« Eco-taxe ».

Résultat de cet ensemble, le nombre de passagers du transport aérien en FRANCE ne cesse de progresser, la part des compagnies aériennes françaises ne cesse de régresser.

Pourtant nous avons eu les « assises du Transport aérien ».

Ces assises, à en croire la Ministre, Mme Élisabeth BORNE, devaient être celles de la performance collective. Au final la seule performance, enregistrée, c'est celle de la durée, elles au-

ront duré plus d'un an, certainement le temps nécessaire à l'oubli.

Et encore, nous ne sommes pas censés savoir qu'elles sont terminées puisque aucune organisation syndicale n'a été invitée à la conclusion. Cela en dit long sur l'appréciation que porte la préfète BORNE, ancienne ministre des transports, aujourd'hui Ministre du travail, sur la place des organisations syndicales. « je presse et je jette ».

Au final, le gouvernement a été incapable d'afficher une stratégie industrielle pour le secteur, seule conclusion qui aurait pu nous intéresser : la mise en place d'une convention collective nationale pour tous les salariés du transport aérien, avec la précision que cela devait durer plusieurs années. Mais suite à nos premiers contact avec les patrons, ça ne va pas être simple, ne serait-ce que pour savoir qui peut s'asseoir autour de la table.

Cerise sur le gâteau, si je peux me permettre durant ces assises, le même gouvernement a engagé la privatisation d'ADP sans jamais l'aborder durant les assises.

Cela en dit long encore sur la portée des assises et comment Mme BORNE entend la concertation.

La Fédération a toujours été opposée à la privatisation d'ADP comme elle s'était opposée à la privatisation des sociétés d'autoroute.

« On ne vend pas les bijoux de famille » comme avait dit François BAYROU quand il était dans l'opposition.

C'est une ineptie de vendre un établissement qui a rapporté 1,3 Milliards au budget de l'État en moins de 15 ans, et au-delà de perdre la main sur un élément

essentiel à l'aménagement du territoire.

Ce constat nous n'avons pas été les seuls à le faire, des parlementaires l'ont fait et ont pris l'initiative d'engager la procédure pour obtenir un référendum.

Le Bureau fédéral après en avoir débattu à pris l'initiative d'appeler à signer la pétition pour obtenir ce référendum et nous avons porté ce mandat au comité confédéral national de notre Confédération qui l'a adopté.

J'ai entendu des critiques sur notre action, notamment celle disant que ce n'était pas le rôle du syndicat.

Je dis à ces camarades, ne confondez pas le principe d'indépendance et la neutralité. La neutralité, c'est de regarder les trains passer en ignorant volontairement d'où ils viennent, où ils vont et ce qu'ils transportent. La CFDT le fait très bien, et le chef de la gare est très content

L'indépendance, c'est de savoir arrêter les trains surtout quand ils nous emmènent à l'abattoir et de ne pas choisir le train à arrêter en fonction du conducteur.

La Confédération l'a fait en 1969 pour préserver son indépendance, nos syndicats FO d'Air France l'ont fait et ils ont gagné. Nous étions légitimes à le faire et je me félicite d'avoir eu le mandat pour le faire.

Même si nous n'avons pas atteint le nombre de signataires suffisants, je suis persuadé que le million de pétitionnaires ont pesé dans la balance au moment où le gouvernement a annoncé suspendre la privatisation d'ADP le 11 mars de cette année.

Mes camarades,

Durant le mandat, nous avons connu aussi la mise au tapis de

deux compagnies aériennes, AIGLE AZUR et XL AIRWAYS avec la suppression de 1.800 emplois.

La Fédération avec ses syndicats et les sections syndicales des entreprises et la Confédération a mis tout en œuvre pour défendre les emplois : Manifestations, rendez-vous avec les ministres mais là encore, le gouvernement a laissé faire le marché.

Nous avons apporté tout notre soutien y compris sur le terrain judiciaire et des centaines de procédures sont engagées pour récupérer des indemnités supérieures dans le cadre des licenciements.

Si, malheureusement en pareille circonstance, cela est assez commun, par contre je tiens à me féliciter de la solidarité qui s'est mise en œuvre de la part du syndicat général FO Air France et du SNPNC FO qui se sont battus et ont obtenu la mise en œuvre de modalités de recrutement spécifique pour les anciens salariés des deux compagnies. Le SNPNC a même organisé des formations particulières dans ce cadre.

Je le dis, car nous avons un peu oublié cette fonction du syndicat sa mission de placement, nous sommes la « Bourse du travail ». Faire en sorte que lorsqu'un emploi se libère qu'il soit pourvu par un travailleur syndiqué afin de renforcer mécaniquement le poids du syndicat, c'est notre devoir. Ne perdons pas cette notion surtout dans les mois à venir.

Dernier point majeur dans le secteur, Force Ouvrière a retrouvé sa première place à Air France et de belle manière. Nous faisons 21,30 %, la CFDT 16 %, la CGC 15 %, l'UNSA 13 %. La CGT n'est plus représentative.

Les syndicats de pilotes demeurent représentatifs mais ils bénéficient de dispositions particulières.

Bravo à nos camarades d'Air France du syndicat général et du SNPNC.

Mais aussi à ceux qui ont tenu le drapeau Force Ouvrière durant ces années, je pense particulièrement à Jean-Luc SECONDI, Patrick HUREL, Jean-Claude FILIPPI, à cette occasion je me suis souvenu d'un repas avec un PDG d'Air France organisé par Jean-Claude MAILLY avec Patrick HUREL et moi-même.

Je vous le dis, je n'ai jamais aimé manger avec les patrons d'ailleurs les doigts d'une seule main me suffisent pour compter le nombre de fois en 16 ans où j'ai mangé avec un patron.

On mange mal et les mondanités ce n'est pas fait pour nous.

Donc ce soir, là, entre la poire et le fromage, M. SPINETTA, le PDG nous avait expliqué que FO se développerait mais que nous devions avoir aucun espoir chez les hôtesses et les stewards.

Morale de l'histoire, il ne faut jamais écouter un patron si vous voulez développer le syndicat car si nous sommes premiers à Air France c'est que nous sommes représentatifs partout au sol et chez les PNC.

Sauf chez les pilotes, mais sait-on jamais...

Mes camarades,

Durant le confinement, la Fédération s'est tenue en relation permanente avec nos délégués et nos syndicats.

Nous sommes intervenus tant au niveau des compagnies, du Ministère que du gouvernement avec la Confédération soit pour préserver la santé de nos cam-

rades, soit pour rapatrier des salariés quand ils étaient bloqués à l'autre bout du monde.

Les travailleurs du transport aérien des compagnies, des aéroports et la manutention ont fait un boulot énorme, dont peu ont parlé, pour rapatrier les 150.000 français bloqués à l'étranger sans connaître réellement les risques auxquels ils pouvaient être confrontés.

Le fret aérien a été maintenu, il le fallait, c'était indispensable, vue l'incurie des pouvoirs publics, il fallait bien les importer et les transporter, les masques.

Qu'aujourd'hui, l'État, la nation mettent des milliards pour maintenir à flot le secteur, c'est le contraire qui serait incompréhensible.

Par contre que le gouvernement ne tire aucune conséquence de la crise et du besoin de préserver le secteur avec une véritable politique industrielle, ça c'est inacceptable.

Que le gouvernement, fasse le banquier et ne prenne pas ses responsabilités dans le domaine social, ça c'est inacceptable.

Que le même gouvernement, fasse de la politique politique, du green-washing pour récupérer des voix en plombant la compagnie nationale, et conduise à la suppression de milliers d'emplois c'est intolérable.

Nous avons commencé à le dire à DJEBARRI Ministre des transports à la fin juillet, il semble avoir du mal à comprendre.

S'ils ont la tête dure, faudra taper fort pour que ça rentre.

Dans tous les cas, ce n'est pas aux travailleurs de perdre leur chemise.

À bon entendeur, salut !

Mes camarades,

Autre secteur des transports, le transport maritime et ses infrastructures, les ports et docks.

Secteur suivi au sein du Secrétariat fédéral par notre camarade Étienne CASTILLO.

Un secteur difficile pour Force Ouvrière, où historiquement nous n'avons jamais été en position de force notamment chez les dockers. Il aurait pu en être autrement notamment au HAVRE.

Dans ce contexte et suite à la loi sur la représentativité, nous ne sommes plus conviés aux réunions de la commission paritaire de la convention collective unifiée des ports et docks.

Notre action, essentielle et primordiale, durant ce mandat a donc été consacrée au développement : en reconstruisant le cartel fédéral des ports, en appuyant l'action des syndicats et sections, et en développant des moyens de syndicalisation notamment via un guide du salarié portuaire.

Concernant le développement industriel du secteur, la stratégie gouvernementale est construite sur deux éléments :

- la régionalisation avec l'abandon des ports de l'Atlantique aux collectivités.
- la libéralisation et la déréglementation notamment dans le domaine social.

Cette stratégie conduit à des incohérences majeures que nous avons dénoncées à plusieurs reprises lors de rencontres avec le Ministère en y opposant le principe d'une stratégie globale.

Ainsi aujourd'hui, encore, cela coûte plus cher de transporter une marchandise du HAVRE à PARIS que d'ANVERS à PARIS.

Ces incohérences mènent aussi à la mise en concurrence des ports de la Méditerranée là où il

devrait y avoir complémentarité.

Le point d'orgue de cette absence d'une véritable politique gouvernementale portuaire a été atteint avec la sortie du Brexit.

Le gouvernement français a réussi à ce qu'aucun port français ne soit inscrit sur les routes maritimes desservant l'Irlande pour l'Union Européenne. Dès à présent, une partie du trafic est reportée des ports français vers les ports d'EUROPE du NORD.

Là aussi, l'arrivée d'une Ministre de la Mer changera-t-elle la donne, les prochains mois nous le dirons.

Par contre, il y a un secteur portuaire où nous sommes présents et représentatifs, c'est le secteur des ports de plaisance.

L'essentiel de notre action dans cette branche s'est concentrée pour préserver la branche et la convention collective.

Car ici comme dans d'autres secteurs, le gouvernement a décidé de casser le statut que représente la convention collective sous couverts qu'elle n'embrasait pas 5.000 salariés.

Nous avons bataillé avec la CGT pour préserver cette convention contre la chambre patronale qui est constituée de façon indirecte des élus locaux des communes accueillant les ports de plaisance.

Je salue ici l'action commune avec nos camarades de la FGTA qui a abouti à une double opposition contrariant les objectifs de la Direction générale du travail.

Le dossier n'est pas clos, nous verrons si dans les faits, la suspension de la fusion des branches devient réalité.

Pour les marins, même si là aussi, nous devons déplorer de ne pas être représentatifs dans toutes les conventions collectives, nous nous sommes employés à préser-

ver le statut des marins et surtout ce qui fait leur spécificité et leur acquis sociaux ; leur couverture par le régime spécifique de l'établissement national des invalides de la marine, l'ENIM.

Ainsi là où notre voix peut être entendue, notamment au conseil supérieur de la marine marchande ou au conseil supérieur des gens de la mer, l'essentiel a été de combattre la déréglementation représentée une fois par l'abandon des contrôles de sécurité, une autre fois par la création d'un vrai « faux » statut de marin et en dernier ressort par la possibilité de faire travailler les mineurs, de moins de 18 ans la nuit.

Mes camarades,

La marine marchande est certainement la caricature de ce qu'est le capitalisme mondialisé et ce qu'il est en mesure d'accomplir.

Ainsi les armateurs français sont parmi les premières compagnies maritimes dans le monde et dans le même temps il n'y a quasiment plus de marins embarqués au droit français.

Et plus le gouvernement libéralise le secteur, plus le gouvernement abaisse le niveau social, plus le gouvernement le subventionne, moins il y a de marins et plus les fortunes des armateurs progressent.

C'est une véritable gabegie de l'argent public pour quelques-uns. C'est cela l'ordre économique mondial.

Dans ce contexte, nous tentons de préserver ce que nous pouvons. Ainsi nous bataillons pour préserver toutes les conventions collectives.

Dans le secteur, les derniers objectifs connus de la direction

générale du travail est de fusionner les conventions des marins, des officiers et des personnels sédentaires pour tous les secteurs maritimes.

La période de la crise sanitaire a été un moment intense dans le secteur lié à la nature de l'activité, l'essentiel des matières et des biens de consommation transiting via la mer et les ports.

Après une quinzaine de bazar et quelques messages forts envoyés au gouvernement sur un risque de blocage du trafic, une concertation régulière et au moins hebdomadaire s'est mise en place pour veiller à préserver la santé des marins notamment et poursuivre l'approvisionnement de la population.

Là aussi l'engagement réel des travailleurs de la mer et des ports a permis de passer les semaines de confinement.

Y compris, comme pour les bacs, les passages d'eau, où les patrons et la hiérarchie étaient claquemurés, le travail s'est fait sans eux et parfois même sous l'autorité du syndicat.

Nous ne l'oublierons pas et saurons le rappeler en temps voulu.

Aujourd'hui l'urgence dans le secteur, pour les embarquements en France et à l'internationale c'est la relève et c'est libérer les marins de leurs servitudes et mettre fin à leur embarquement.

Mes camarades, aujourd'hui, des hommes et des femmes sont enfermés à bord des navires depuis plus de 6 mois voire plus d'1 an. C'est inacceptable et intolérable.

C'est ça aussi l'ordre mondial du capitalisme.

Avec notre Fédération internationale, ITF, nous mettons tout en œuvre pour y mettre fin mais

là aussi la « réal politique » permet aux gouvernants de porter leur regard ailleurs.

Mes camarades,

Je conclurai mon tour des secteurs par ceux des services. À eux seuls, dans les champs de compétence de la Fédération, ils regroupent plus de 700.000 salariés.

Un secteur emblématique à plus d'un titre, le secteur autoroutier suivi au sein du Secrétariat fédéral par Laurent LE FLOCH.

Un secteur financiarisé aux mains de trois multinationales : VINCI, EIFFAGE et HIT.

Pour caractériser le secteur, durant la mandature, le réseau a augmenté de moins de 1 %, les entreprises ont supprimé plus de 5 % des effectifs de salariés et dans le même temps le chiffre d'affaire a progressé de plus de 10 %.

En clair, les actionnaires à la tête des sociétés d'autoroutes s'en mettent plein les poches.

Dans ce contexte, il est normal d'envisager qu'une partie des gains se traduise par une politique salariale offensive mais là aussi les magnats de la finance ont trouvé la parade : ils négocient au niveau de la branche des rémunérations annuelles garanties au terme de l'année écoulée, où bien entendu, ils n'accordent pas plus que ce qu'ils ont octroyé dans leurs entreprises.

Dans ces conditions la politique conventionnelle a du mal à exister et c'est un combat permanent que la Fédération mène pour obtenir un encadrement national y compris dans des domaines aussi primordiaux que la sécurité.

À ce titre, nous avons dû organiser une manifestation en 2017 pour obtenir ce qu'une

concertation que les patrons se sont finalement vus imposée par le Ministère via un groupe de travail qui ne s'est réuni malheureusement qu'une fois.

La chambre patronale se refuse depuis à toute avancée dans le domaine.

De la même façon, il aura fallu attendre la dernière réforme sur la formation professionnelle pour qu'enfin une véritable politique de branche dans le domaine soit envisagée avec la mise en place d'une section professionnelle particulière et qu'enfin un regard sur les fonds de la formation professionnelle puisse être porté.

Or l'évolution des techniques dans le secteur par la mise en œuvre du péage sans barrière, le « Free flow », va impacter le secteur et nous voulons être en capacité de requalifier les salariés par la voie de la formation professionnelle et non que les magnats de la finance les licencient.

Il faudra agir pour y parvenir car la chambre patronale est plus enclue à utiliser le paritarisme pour déréglementer à l'image de sa tentative d'introduire les CDI de chantier, tentative que nous avons, non sans mal, mise en échec.

Dans ce contexte, le soutien que la Fédération peut apporter à ses syndicats et sections présents dans les entreprises du secteur est primordial et la Fédération s'y est attachée particulièrement.

Durant la dernière période, la chambre patronale a brillé par son absence laissant là encore toute latitude aux entreprises pour faire ce qu'elles voulaient au risque que certaines contreviennent totalement aux mesures de protection des salariés. Seule l'intervention de la Fédération

auprès de l'administration de tutelle a permis de les contraindre au minimum en matière sanitaire.

Mes camarades,

Plus de 177.000 salariés travaillent aujourd'hui dans le secteur de la prévention sécurité dont les 3/4 dans une cinquantaine d'entreprises. À titre d'information et en comparaison, la police nationale compte moins de 150.000 agents.

C'est notre camarade Alain BOUTELOUX qui anime le secteur au titre du Secrétariat fédéral et nous représente dans cette profession très réglementée, sensible pour ses missions et dont les « Politiques » veulent depuis de nombreuses années lui transférer des missions de sécurité publique sans le dire et surtout sans le reconnaître.

Depuis notre dernier Congrès à de nombreuses reprises que ce soit auprès des parlementaires ou du Ministère de l'Intérieur qui a introduit la notion de « continuum sécurité » nous avons dû rappeler le strict cadre des missions du secteur face à la volonté persistante de transférer des missions effectuées aujourd'hui par la police, la gendarmerie ou l'administration pénitentiaire vers la sécurité privée.

Risques renforcés suite à l'adoption de la loi du 16 janvier 2017 qui permet l'armement des agents de sécurité allant de la matraque à l'arme à feu en fonction des situations et qui pourrait encore évoluer à l'occasion de l'organisation de la coupe du monde de rugby ou des jeux olympiques.

Dans ce cadre et au regard des exigences réglementaires pour exercer, la formation des salariés

est un élément majeur dans le secteur. À ce titre, la Fédération s'est toujours pleinement investie. Ainsi elle assume toute ses responsabilités au sein tant de la présidence paritaire de l'observatoire des métiers et des qualifications que celle de la section paritaire professionnelle au sein de l'OPCO AKTO.

De même, nous avons été à l'origine d'un accord conclu à la fin 2017 qui instaure une contribution obligatoire des entreprises afin de financer le maintien des compétences des salariés, obligation légale pour conserver sa carte professionnelle équivalent à un permis pour travailler.

De la même façon, la Fédération participe pleinement aux travaux de la commission paritaire de la formation professionnelle pour l'élaboration des certificats de qualifications professionnelles, des brevets et des titres.

Concernant les salaires, les minima conventionnels, au cours du mandat, nous avons pu signer deux accords dont le second prévoyait une revalorisation de 2,6 % au 1^{er} janvier 2020.

Malheureusement, cette augmentation ne s'est faite qu'au 1^{er} mai en raison des carences du Ministère du Travail.

À cette occasion, je tiens à dénoncer les retards volontaires du Ministère du Travail dans l'extension des accords de salaires. C'est une véritable atteinte à la liberté de négociation collective puisque le gouvernement fait en sorte que les augmentations de salaire dans de nombreux secteurs ne soient pas effectives aux dates convenues. C'est le meilleur moyen pour casser la politique conventionnelle sans le dire.

Concernant la situation des sa-

lariés du secteur durant la crise sanitaire, ils ont été parmi les plus impactés.

Au risque de choquer les biens-pensants, ils ont été considérés comme « chair à canon ». Ce n'est qu'au début mai que nous avons pu constater que les éléments de protection individuelle de base avaient été réellement déployés.

En première ligne dans les hôpitaux, dans les magasins, dans les lieux publics, 12 salariés du secteur sont décédés du COVID. Dès la mi-avril, nous avons demandé la reconnaissance en maladie professionnelle.

Quant à la prime COVID, la chambre patronale s'est empressée de communiquer pour dire qu'ils ne la payeraient pas.

Le constat aujourd'hui, après avoir entendu les louanges reconnaissant aux salariés du secteur un rôle déterminant, c'est l'oubli.

Ici, comme dans les autres secteurs de services, la propreté, la manutention ferroviaire dans les gares et dans le métro, ne nous trompons pas, le respect et la dignité est à conquérir et nous n'y parviendrons que par nos luttes.

Mes camarades,

Derniers secteurs, dont je vous retracerai l'activité au cours de ces dernières années, les secteurs du nettoyage-propreté et de la manutention ferroviaire, suivis par notre camarade Nadia JACQUOT au sein du Secrétariat fédéral.

Pour les autres secteurs, je vous invite à consulter les rapports d'activité.

Secteur de main d'œuvre par essence qui compte plus de 500.000 salariés, il est et demeure un secteur de très forte

précarité où le salaire moyen avoisine les 700 euros. Composé à 80 % de femmes dont les trois quarts sont à temps partiel et dont un grand nombre sont à la tête de familles monoparentales travaillant tôt le matin et tard le soir, il renferme tous les affres de la déréglementation du travail et de la libéralisation économique.

La croissance constante du secteur et le triplement de ses effectifs n'est que le résultat de la sous-traitance avec une recherche permanente des entreprises donneuses d'ordres à économiser sur le coût du travail au détriment des conditions de travail des salariés de la propreté.

La convention collective nationale est dans ce cadre l'élément de protection primordiale et permet aussi d'ordonner le marché là où tous voudraient voir régner le désordre libéral.

En conséquence, là encore plus que dans d'autres secteurs, les ordonnances « MACRON - PENICAUD » ont eu un effet dévastateur.

Y compris, même les thuriféraires du gouvernement, l'ancien n° 2 de la CFDT et l'ancien responsable de l'UIMM ont dû le concéder dans le rapport d'évaluation des ordonnances pour le secteur alors qu'ils étaient missionnés par la Ministre du Travail.

Tous en sont conscients, y compris le patronat du secteur avec lequel nous avons conclu après la promulgation des ordonnances un accord affirmant la primauté de la convention collective nationale sur l'ensemble des éléments de rémunération.

Accord non étendu à ce jour.

Par contre, nous avons obtenu que la prime de fin d'année soit maintenue. Concernant les

minima conventionnels, nous avons pu conclure des accords supérieurs à l'évolution des prix maintenant le minimum de la branche au-dessus du SMIC horaire.

Conscients qu'une majorité des salariés du secteur sont en dessous du seuil de pauvreté, notre action est aussi d'agir pour les préserver dans des domaines essentiels comme la santé. À ce titre, nous avons constitué un fond social via le régime de complémentaire santé qui permet d'agir pour un demi-million d'euros notamment pour les prothèses dentaires et le reste à charge en cas d'hospitalisation.

L'autre voie pour sortir les salariés du secteur de la misère est d'agir sur la formation professionnelle particulièrement dans le domaine de l'illettrisme.

Au-delà de l'action engagée par la branche, nous tentons et agissons avec nos militantes et militants pour orienter et construire des parcours d'adhérents pour l'acquisition du français, lu et écrit. Un processus lourd mais qui a déjà abouti pour une dizaine d'entre eux en région parisienne.

Dans tous les cas dans les secteurs de la propreté et de la manutention ferroviaire, l'essentiel de l'action est de développer le syndicat, ses implantations et son nombre d'adhérents.

À ce titre, nous avons renforcé notre réseau de délégués syndicaux centraux et les liens avec eux pour nous assurer la meilleure représentativité.

Ainsi après avoir constaté une progression de plus de 4 % en passant de 17 % en 2013 à 21 % en 2017, à l'occasion de la mesure de représentativité, nous avons enregistré durant ces trois

dernières années une augmentation de plus de 20 % des adhérents dans le secteur.

De même pour le secteur de la manutention ferroviaire où là aussi nous avons progressé de 17 % à 21 % et sommes la 2^{ème} organisation représentative.

Et si nous nous en tenions aux résultats électoraux dans les principaux groupes du secteur, nous devrions encore progresser lors de la prochaine mesure de représentativité.

À l'identique des salariés de la prévention sécurité, nos camarades de la propreté et de la manutention ferroviaire particulièrement dans le métro ont été en première ligne. Malheureusement, ils ont été dans certains cas les derniers servis en matière de protection individuelle y compris dans le milieu hospitalier alors qu'ils nettoyaient les chambres des malades atteints de COVID.

Voire dans certains cas, ils ont été exclus des salariés testés là où un cluster comme dans les abattoirs se développait. Il aura fallu notre intervention et l'intervention de la Confédération au plus haut niveau pour obtenir leur intégration au programme de dépistage.

Quant à la reconnaissance effective par un salaire décent des salariés du secteur, nous sommes convaincus que seules les mesures d'ordre public sur la sous-traitance, le temps partiel et l'amplitude de la journée de travail seront en mesure de modifier leur situation.

Or la dernière initiative parlementaire a été un échec et quant au renvoi à la négociation conventionnelle comme vient de le faire le gouvernement, c'est de la poudre aux yeux lancée à

l'opinion publique pour donner l'impression qu'une action est en cours. Puisqu'il est impossible de contraindre les entreprises donneuses d'ordre par la voie contractuelle.

Si le gouvernement veut agir, il doit le faire par la voie législative. Laisser croire que le marché se régulera au bénéfice des travailleurs, c'est croire au miracle comme de penser qu'il pourrait y avoir des entreprises citoyennes. La Fédération revendique une réforme réglementaire qui conforte les droits des salariés de la sous-traitance pour qu'ils ne soient plus la seule variable d'ajustement des entreprises donneuses d'ordre.

Mes camarades,

La dernière partie du rapport concernera notre positionnement au regard de la situation générale.

Je reviendrai en premier sur le mouvement des « gilets jaunes » qui est révélateur à plus d'un titre de la situation sociale, économique et politique du moment.

Fondé à l'origine sur une révolte face à l'augmentation des taxes, un grand classique dans notre histoire, il a posé directement la question de la répartition des richesses, du service public et de l'aménagement du territoire, trois sujets au cœur de nos revendications.

Cette révolte a été portée majoritairement à l'origine par ce qu'il est de bon ton d'appeler dans les salons parisiens, les « exclus », exclus du service public, exclus du travail, exclus du CDI, exclus du travail à temps plein, de fait les travailleurs les plus pauvres ou en voie de se paupériser.

C'est donc dans ce cadre que le Secrétariat fédéral s'est position-

né dès l'origine de concert avec nos camarades de la Fédération des Transports pour apporter son soutien aux manifestations.

Notre objectif était que le syndicat prenne toute sa place pour dépasser la simple révolte et conquérir de nouveaux droits.

Malheureusement cette initiative a été isolée et ne s'est pas traduite par un niveau d'engagement syndical satisfaisant, ce qui a permis, entre autre, à tous les « marchands du temple » de tenter d'aller faire leur marché rendant le mouvement de plus en plus illisible et le conduisant à sa marginalisation.

Sans épiloguer sur l'engagement des uns ou des autres, et heureusement que le ridicule ne tue pas, mais quand nous avons vu certains se parer des couleurs de cette révolte en connaissant leur situation personnelle, nous pouvons affirmer que le cinéma français compte un grand réservoir d'acteurs y compris dans nos rangs.

Dans tous les cas, la répression qui s'est abattue sur ce mouvement est inacceptable au-delà des violences policières. Car cette répression n'avait au final qu'un seul objectif : sa criminalisation, avec le risque qui s'est confirmé par la suite que toute contestation sociale soit considérée comme illégitime car contestant l'ordre établi. Nos difficultés à manifester par la suite en sont l'expression.

Quant aux opérations politiciennes qui ont suivi : Grand débat, convention citoyenne, elles n'ont dupé que ceux qui ont bien voulu y croire.

Par contre ce mouvement nous interroge sur notre capacité à réellement organiser tous les travailleurs. L'absence de réponse

concrète alors que nous avons toutes les ressources pour le faire, pourrait nous conduire à notre perte. Si demain, nous sommes considérés par ces mêmes travailleurs exclus comme un élément du système, ils nous rejettent.

Mes camarades,

Mussolini, les fascistes ont pris le pouvoir à la tête d'une manifestation de chômeurs.

N'oublions pas notre passé au risque de le revivre.

Mes camarades,

Autre temps fort dans notre action, le combat contre les ordonnances travail, la déréglementation du « marché » du travail puisque pour nos gouvernants tout est marché et nous ne sommes pour eux que marchandise à vendre ou à acheter.

Cette logique, ce n'est pas la nôtre, et encore aujourd'hui que certains dans nos rangs aient pu considérer qu'il n'y avait pas d'autre voie que de trouver un compromis pour déréglementer sans combattre, reniant ce qu'ils disaient un an plutôt face aux lois EL KHOMRI, était inacceptable, nous ne l'avons pas accepté, nous ne l'acceptons toujours pas.

Mes camarades,

Nous pouvons tous constater aujourd'hui, les conséquences des ordonnances Travail :

- L'abandon de la hiérarchie des normes donc la casse d'une partie majeur des conventions collectives pour aboutir au contrat de travail du gré à gré. À cette occasion, contrairement aux idées reçues, ce n'est pas l'affirmation de la libe-

té individuelle mais l'asservissement du travailleur considéré comme élément du marché.

- La suppression des délégués du personnel
- La suppression des comités d'hygiène et de sécurité,
- La suppression des comités d'entreprise remplacés par les CSE au pouvoir et aux moyens limités.

Et d'autres mesures qui ont toutes pour seule finalité de limiter les travailleurs dans leur capacité à se représenter collectivement avec comme effet immédiat la perte de milliers de délégués, donc de la protection pour militer donc une atteinte à la liberté syndicale.

Les mêmes mesures se mettent en place dans la Fonction Publique.

Mes camarades,

Nous pouvons être fiers aujourd'hui que notre Bureau fédéral réuni le 5 juillet 2017 ait donné mandat pour combattre ces ordonnances et préparer la mobilisation.

Plus de trois ans après, sincèrement, je ne trouve pas d'explication rationnelle sur le plan syndical pour que nous ayons été si peu notamment au sein de la commission exécutive confédérale à refuser dès l'origine ces ordonnances et à appeler à l'action.

Je n'épiloguerai pas sur l'attitude du Secrétaire général de la Confédération à l'époque. Son rôle aujourd'hui, ses engagements qu'il dit avoir maintenant au titre d'une deuxième vie, je considère qu'il les avait déjà au nom d'une double vie.

Par contre, ce dont nous pouvons nous féliciter, c'est que notre modèle organisationnel, le

fédéralisme a fonctionné. Ainsi les syndicats constituant notre organisation, en pleine autonomie, affranchis de tout centralisme fut-il démocratique, ont été en capacité d'analyser les ordonnances et les combattre.

Avec la suite logique, le Bureau confédéral et son Secrétaire général ont été mis en minorité et contraints d'engager l'action suite au Comité confédéral national de septembre 2017.

Mais malheureusement, trop tard, et je considère que notre défaite sur ce terrain incombe au Bureau confédéral mais aussi à ceux qui au sein de notre organisation n'ont pas su prendre leurs responsabilités en temps voulu trop embourbés dans la bureaucratie syndicale.

Par contre et afin d'éclairer mes propos à venir, durant cette période, la Fédération, par ma voix notamment, n'a jamais porté atteinte publiquement à la Confédération et à son Secrétaire général.

Je considère que le syndicat est une organisation de combat qui a deux adversaires, le patronat et l'Etat. On ne va pas chercher l'un ou l'autre de façon directe ou indirecte pour régler nos différents internes.

Le faire, c'est trahir la confiance de ses camarades, c'est renoncer au principe même de l'unité de notre organisation.

Ce n'est pas aux patrons, ni au gouvernement de régler nos problèmes internes. En le faisant, on renonce à l'indépendance syndicale.

Ceci m'entraîne à aborder notre positionnement sur nos difficultés internes qui ont conduit au départ de Pascal PAVAGEAU.

Je n'aborderai pas le caractère humain de ce conflit. Pascal a

été membre du Secrétariat fédéral, j'ai pu à ce moment apprécier l'homme et ses qualités. Des liens dépassant le militantisme se sont créés et ils n'ont pas lieu d'être remis en cause.

Pour ma part, j'ai toujours fait la part des choses entre le militantisme, le mandat reçu dans ce cadre, et la part sentimentale de mon individu afin d'éviter toute confusion entre les deux.

La camaraderie, ce n'est pas le copinage.

On doit tendre à la fraternité dans nos relations par le respect mutuel mais ne jamais être aveuglé par nos sentiments.

Ce n'est pas simple, pour ma part, je m'y efforce.

Pour revenir aux faits, la Fédération a porté la candidature de Pascal PAVAGEAU à la responsabilité de Secrétaire général lors du Congrès confédéral de Lille en 2018. Comme elle a porté celle d'Yves VEYRIER en qualité de Secrétaire confédéral et de Christian GROLIER et de moi-même à la Commission exécutive confédérale.

Nous avons tous été élus.

Si nous avons porté la candidature de PAVAGEAU, c'est que nous considérions qu'il fallait tourner la page MAILLY et des ordonnances et remettre notre organisation sur de bons rails. Ce qui a été fait, au grand dam des agitateurs, gilets rouges du Congrès confédéral.

Pour la petite histoire, le slogan confédéral : « résister, revendiquer, reconquérir », adopté au Congrès confédéral en 2018 c'était le titre du premier rapport que je vous avais présenté à l'occasion du Congrès fédéral en 2007, 11 ans plutôt, c'est Laurent LE FLOCH qui me l'a rappelé.

Ne le répétez pas, certains se-

raient tentés de l'effacer.

Dans tous les cas, nous étions pleinement satisfaits et avons été pleinement satisfaits des 6 mois de mandat de Pascal PAVAGEAU tant sur l'orientation, l'action que la visibilité de notre organisation.

Quant à la fumeuse affaire du fichier et de l'opération qui s'en est suivie, le Secrétariat fédéral a condamné toute pratique de fichage dès l'origine ; je le dis très clairement, je refuse d'être fiché par la police pour mon engagement syndical, ce qui est le cas pour nous tous ici, je refuse d'autant plus d'être fiché dans mon syndicat pour mes convictions.

Par contre, le fait que cela ait été mis sur la place publique via des média aux ordres, toujours avides de sensationnel, ne fait pas partie de nos mœurs.

De la même manière que d'exposer les rémunérations exorbitantes pratiquées au sein de la Confédération.

Qu'à cette occasion, une des fractions bolchéviques, présente au sein de notre organisation, s'allie aux forces les plus conservatrices pour virer le Secrétaire général, nous suffit pour comprendre que l'objet premier n'était pas la faute commise par le Secrétaire général ou son entourage.

Par contre, de cette crise et de cette opération de grand déballage, je pense que nous avons l'opportunité de mettre fin aux dérives qu'elles ont mises en lumière.

Ainsi, le militantisme, la prise de responsabilité, l'acceptation d'un mandat dans notre organisation ne doit pas être l'occasion d'un enrichissement ou d'un appauvrissement.

Aucun ne doit payer pour mili-

ter comme aucun ne doit être payé pour militer, c'est un principe ; j'ai donc refusé de voter une rémunération de 6.000 € pour les Secrétaire confédéraux car cela ne correspond pas à la rémunération que chacun d'entre eux avait dans son emploi antérieur.

Mes camarades,

À la Fédération, nous disons à tous nos délégués dans le secteur privé de prendre leurs heures de délégation pour militer et de ne pas se les faire payer. Comment pourrions-nous accepter qu'il en soit autrement pour ceux censés être les premiers de nos délégués.

De la même manière, cette crise a révélé que la Confédération n'était pas dans les clous pour l'approbation et la validation de ses comptes.

En effet jusqu'à peu, seul le bureau confédéral validait les comptes de la Confédération.

Hors régulièrement, le trésorier confédéral nous alerte sur le fait que des structures, Union Départementales ou Fédérations, ne sont pas à jour de leurs cotisations et nous savons que certaines UD ou Fédération perçoivent des aides ou des soutiens. Tout cela sans qu'il n'y ait aucune règle établie et connue.

Dans ces conditions, c'est l'arbitraire qui prédomine. Il est aisément d'imaginer que l'UD ou la Fédération qui a des dettes ou vit du seul bon vouloir du Bureau confédéral perd sa liberté dans son expression.

Je vous rassure la Fédération est à jour de ses cotisations depuis plusieurs décennies et ne bénéficie d'aucun soutien financier. C'est certainement pour cela que nous sommes libres et pouvons

nous exprimer librement.

Dans tous les cas, si ce système a pu fonctionner par le passé, il faut le changer.

Nous devons avoir un cadre collectif impliquant toutes les UD et les Fédérations qui permette de faire les choix nécessaires à notre développement.

Par exemple, doit-on aider à la syndicalisation dans la police nationale dont les effectifs sont de 150.000 salariés ou dans la propriété qui compte plus de 500.000 salariés ou la sécurité privée qui compte plus de 170.000 salariés, ça se discute mais notre Fédération a un avis qui doit pouvoir s'exprimer et être débattu.

Yves VEYRIER a commencé à s'engager sur cette voie, beaucoup trop timidement selon moi.

Dans tous les cas, notre Fédération, nos syndicats doivent veiller à remettre notre Confédération sur ses fondations.

Pour conclure, sur ce chapitre, lors de l'élection du nouveau Secrétaire général, nous avons porté nos suffrages sur Patrice CLOS, le seul des trois candidats à s'être engagé à poursuivre l'action initiée par Pascal PAVAGEAU.

Yves VEYRIER a eu le plus de suffrages, il a été élu. Il a donc toute la légitimité due à nos règles. Au contraire de certains, nous respectons les règles, les statuts, que nous nous sommes donnés collectivement.

Quant au fait de savoir si le mandat donné lors du dernier Congrès confédéral de Lille a été respecté, ce sera aux syndicats réunis lors du prochain Congrès confédéral de le dire.

Pour notre part concernant le mandat donné pour la défense de nos systèmes de retraites par répartition et le Code des Pensions,

nous l'avons mis en œuvre.

En premier en publiant un numéro spécial, largement diffusé consacré aux retraites, ensuite en soutenant nos syndicats engagés dans l'action pour la défense des régimes spécifiques. C'est à ce titre que nous étions aux côtés du SNPNC FO, syndicat des hôtesses et des stewards, pour manifester en défense de leur caisse de retraite dès septembre 2019.

Puis en soutenant et en étendant l'appel à la grève initié par la Fédération FO des transports le 5 décembre, appel repris au niveau confédéral. De même, nous avons obtenu de la CGT et de Solidaires un appel commun à tous les Transports.

Malgré cela, la grève ne s'est pas généralisée et n'a pas abouti au blocage économique. Par contre, la contestation a été réelle et s'est traduite par de nombreuses manifestations qui ont permis d'obtenir certains reculs.

Aujourd'hui, après avoir suspendu sa réforme durant le confinement, le chef de l'état relance son projet.

Là aussi, ses propos sur « demain ne sera pas comme hier » sont à traduire par demain pourrait être pire qu'hier.

Avant de conclure, je tiens à saluer mes camarades du Secrétariat fédéral pour leur engagement durant ce mandat. La période aura été difficile mais ils ont su faire preuve d'unité, ce qui nous a permis à tous de rendre certains moments moins douloureux.

Un grand salut aussi à celles et celui présents auprès du Secrétariat fédéral et sans lesquels l'action fédérale n'aurait pas été possible :

- Carole BESNAINOU
- Catherine IVA

- Cathy JOOS
- Laetitia LEJEUNE
- Lilian PAVAGEAU.

Et je n'oublierai pas de saluer nos camarades, salariés de la Fédération, qui assument la propriété de nos locaux. Pour nous, elles n'ont jamais été invisibles:

- Odile DEBELLEMA-NIÈRE
- Fatoumata DIOUMENCY
- Carina ABREU DIAS

Pour conclure, je reprendrai à l'identique mes propos tenus lors de la première réunion du Bureau fédéral du 9 avril durant le confinement.

« Nous sommes dans une crise sanitaire, couplée à une crise économique, le PIB s'effondre et va continuer à s'effondrer, nous allons vers une crise sociale qui s'accompagnera d'une crise politique.

Dans ce contexte, notre rôle est de porter nos revendications, toutes nos revendications y compris celles et surtout celles qui pouvaient nous sembler irréalistes hier.

S'il y a rupture à un moment dans la marche du profit, du libéralisme, soyons là et bien là.

Il faut pour l'intérêt des travailleurs, de ceux qui n'ont rien, relancer le service public, relancer la socialisation en prenant les rentes du capital.

Revendiquons :

- Qu'aucun dividende ne soit versé aux actionnaires
 - Que l'argent public aille aux entreprises publiques et si besoin il faut recourir à la nationalisation
 - L'abrogation des ordonnances travail
 - Le retour des CHSCT, formidables outils pour la santé et la santé des travailleurs
- Dans la période, il faut sauver

la peau de nos camarades, de leurs familles et ne soyons pas timides dans nos revendications.

Il n'y a pas d'union sacrée, il n'y a pas d'union nationale, la lutte des classes est là et omniprésente, entre les travailleurs, véritable chair à canon, envoyés au front sans les protections nécessaires et celles et ceux planqués dans leur manoir à engranger les dividendes. C'est le moment d'aller abattre leurs châteaux.

Marc BLONDEL disait : « nos revendications sont le moteur de l'histoire. Écrivons notre histoire. »

Mes camarades, plus de 4 mois après, je ne changerai pas une ligne.

Mes camarades, j'arrive au terme de ce rapport, le dernier que je vous présenterai.

Mes camarades,

Dans une période difficile où les attaques contre les conquêtes des travailleurs ont été nombreuses (loi EL KHOMRI, Ordonnances « travail », Retraites à points, etc.) où notre Confédération n'a pas répondu à nos attentes, nous avons tenté de maintenir le cap.

Nous avons pris les initiatives quand elles nous semblaient indispensables, contrant les mauvais coups quand nous étions mis en péril, nous avons agi, forts de nos principes de Liberté et d'Indépendance sans jamais nous en départir.

Qualifiés de sectaires par les uns, de trop radicaux par les autres, affublés de tous les quolibets, notre réalité est toute autre.

Nous sommes tout simplement constitués de femmes et d'hommes aux opinions différentes réunis pour la défense de

leurs intérêts en qualité de travailleurs farouchement attachés à notre indépendance et combat- tant pour la Liberté.

Nous puisions nos racines dans la vieille Confédération générale du travail. Fondés sur la base de la Fédération CGT des travaux publics, une des rares Fédéra- tions CGT à avoir choisi de se départir de l'emprise du stalinisme, pour constituer la CGT Force Ouvrière, nous sommes certainement un peu à part.

Un peu à part pour ne pas se satisfaire d'être une minorité mais pour affirmer que nous sommes le syndicat, majoritaire comme nous le sommes dans de nom- breux secteurs fédéraux ou le sommes devenus avec le temps. Et si nous ne le sommes pas, nous tendons à le devenir.

Cette culture syndicale nous pousse à affirmer notre pré- sence partout où les intérêts de la classe ouvrière sont en cause sans tabou et sans restriction.

Hier avec Albert CAMUS pour la liberté, dans l'unité d'action avec la CGT avant 1995 ou contre l'État d'urgence, notre indépendance est notre richesse.

Cette indépendance, nous la devons à notre totale autonomie financière et à la transparence qui l'accompagne.

Notre richesse nous la devons aussi et surtout à la diversité des femmes et des hommes présents dans nos syndicats.

Sous statut ou sans statut, à temps complet ou à temps parti- el, du 1^{er} décile du salariat ou du dernier décile du salariat, elles et ils constituent la Fédération.

Refusant de nous complaire dans les plaisirs imaginés des temps jadis mais inscrits dans le réel du moment qui nous contraints à nous adapter en per-

manence afin d'organiser les tra- vailleurs.

Mes camarades,

En demeurant ce que nous sommes, une véritable Fédé- ration d'industrie, basée sur le militantisme, fidèle au respect du mandat.

En combattant la bureaucratisa- tion et toute institutionnalisation, la Fédération demeurera l'outil primordial pour construire notre émancipation et nous conduire à la Liberté.

Je suis serein sur notre avenir, j'ai confiance dans celles et ceux qui seront en responsabilité de- main.

Mes camarades, le 1^{er} mai 1977, j'avais 16 ans, je déambulais dans les rues de Rouen en mani- festant, j'embauchais le lende- main pour mon premier boulot, apprenti-charpentier, et je chan- tais:

« Il n'est pas de sauveurs su- prêmes: Ni Dieu, ni César, ni Tribun.

Travailleurs, sauvons-nous nous-mêmes »

Depuis et durant ces 43 der- nières années, je n'ai jamais ces- sé de le chanter tous les 1^{er} mai et j'y crois toujours à notre combat qui doit avoir la liberté comme base, l'égalité comme moyen, la fraternité comme but.

Vive la Fédération,

Vive la Confédération générale du travail Force Ouvrière

Vive la Sociale.

Mes camarades, vous avez la parole.

RAPPORT DE TRÉSORERIE



Laurent LE FLOCH • Trésorier de la FEETS FO

Période 2017-2019 : pas de tout repos !

Que de changements depuis le dernier Congrès :

- Tout d'abord les travaux de la Fédération !
- Les différents combats que nous avons menés, qui nous ont amené de nombreuses fois dans la rue et qui, je n'en doute pas, continueront de nous y emmener...
- Les bilans comptables qui ont fini de m'épuiser...

Bref, la vie militante presque normale d'un Trésorier de Fédération !

En préambule, je tiens à vous dire que, tradition oblige ! Je vais essayer de vous parler budget, bilan et tutti quanti sans citer un seul chiffre. Les deux trésoriers qui m'ont précédé sont dans la salle, je les embrasse d'ailleurs affectueusement mais de loin et je ne voudrai pas les décevoir, eux qui ont si brillamment excellé dans cet exercice !

Je commencerai donc par remercier le cabinet d'expertise comptable SYNCEA et les Commissaires aux comptes qui sont présents dans la salle, Eliath et Romulus. Ils font preuve de patience et de persévérance pour m'aider à comprendre un bilan comptable, ils ne renoncent pas... je les sais militants !

La trésorerie de la Fédération ne saurait être aussi efficace sans la présence de Carole. Carole effectue les saisies comptables, traite les frais de déplacement et me supporte au quotidien. Carole, je t'embrasse affectueusement.

Venons-en maintenant au compte rendu d'activité :

Un événement majeur : les travaux de réaménagement des bureaux de la Fédération !

Vous voyez défiler derrière moi un power-point réalisé par les architectes de North by Northwest qui ont conduit les travaux.

Le fil rouge qui a guidé cette

réalisation est : simplicité, fonctionnalité, respect de l'environnement, création d'espaces distincts pour les différents secteurs fédéraux mais également pour les syndicats qui y sont logés et le cabinet d'avocat.

Nous avons fait un lien entre le RDC et le premier étage.

Je suis fier d'avoir chapeauté cette réalisation.

Ces travaux ont été effectués grâce à un prêt bancaire et le budget global des travaux, y compris l'équipement des locaux, est resté dans l'enveloppe globale initialement prévue pour ce faire.

Le rôle du trésorier est, par nature, de mettre en adéquation les moyens financiers de la Fédération avec les combats que nous avons à mener et ils sont nombreux ! avec cette nécessaire volonté que nous avons de développer l'organisation syndicale Force Ouvrière et plus particulièrement les secteurs de

notre Fédération, avec également notre entêtement salutaire à vouloir toujours avoir raison ; il en découle un fort investissement en procédures devant les Tribunaux et enfin avec notre volonté d'être lus par nos militants et entendus sur les réseaux sociaux, y compris par le biais de notre site internet.

Durant toute cette mandature, je n'ai pas été contraint dans les décisions prises et j'assume pleinement et entièrement les dépenses faites sur l'ensemble de ces sujets.

La Fédération a mis à disposition de ses militants le matériel de manifestation (soit un peu vétuste !), a distribué du consommable de manifestation... tout cela a un coût que nous retrouvons sur les bilans comptables.

La Fédération a aidé les syndicats qui en ont fait la demande notamment dans le cadre du renouvellement des CSE, a pris en charge les coûts en propagande des élections dans les secteurs non structurés, a réuni autant que de besoin les militants des secteurs dans ses locaux ou ailleurs... bref elle a contribué autant que de besoin !

Effectivement, nous pouvons voir que les charges liées aux procédures devant les tribunaux sont très importantes, toujours en progression. La Fédération met à disposition des syndicats et de ses militants une permanence juridique et intervient financièrement dans les affaires mettant en cause les intérêts collectifs des professions entrant dans le champ de nos conventions collectives. Un seul regret : de ne pas voir des montants d'article 700 venir nourrir les produits de la Fédération en compensation des charges investies ! Pour

autant, la Fédération reste vigilante dans ses engagements en la matière et je peux vous dire qu'elle le restera !

Cette mandature est également marquée par notre volonté d'améliorer toujours davantage notre communication : cela a un coût !

Un coût en équipement : PAO, imprimantes, machine de mise sous pli, affranchissement...

Un investissement humain : un salarié pour mettre en œuvre et éditer notre communication écrite,

Un coût avec la refonte du site internet et les modifications inhérentes à son fonctionnement et à sa maintenance,

Des spéciaux de notre journal Notre Mot à Dire, notamment un sur les aides sociales et un sur les retraites qui, et je l'affirme ! sont des ouvrages de qualité et de référence édités et distribués en grand nombre. Si j'osais, je dirai volontiers que nous aurions été en droit de demander une aide financière à la Confédération pour traiter de sujets qu'elle aurait dû traiter, mais NON, je ne le dirai pas car c'est cela la FEETS FO, se donner les moyens de son action en toute indépendance !

Le rôle du Trésorier est également de veiller aux dépenses du quotidien. Je m'y attelle, aidé en cela par Carole, je dirais même Carole la vigilante qui décoretique inlassablement les états de frais, surveille les dépenses courantes et m'alerte si besoin. Et cela se passe bien, chacun d'entre vous, dans l'établissement de ses frais de déplacement notamment, joue le jeu... et c'est tant mieux !

Vous avez pu remarquer lors de votre étude poussée et approfondie des charges de la Fédération,

que nous avons réduit globalement les dépenses et optimisé des postes qui pouvaient l'être ! Je prendrai l'exemple de la téléphonie mais tout reste encore à faire au vu des avancées technologiques et commerciales sur ce sujet.

Nous aurons à nous interroger sur la pertinence de garder nos deux véhicules, symboles visibles de la Fédération mais néanmoins coûteux au vu de leurs âges avancés ...

Enfin, je ne serai pas complet si je ne parlais pas de la formation syndicale. La formation syndicale, que nous effectuons sous l'égide du CFMS, a également un coût. Un coût supporté, en parti, par le CFMS qui nous rétrocède une partie des frais engagés pour ce faire mais pas l'intégralité !

Avec votre permission, je souhaite utiliser le mot investissement pour parler de formation syndicale car ici, et c'est bien de cela qu'il s'agit, la Fédération investit dans ses militants pour contribuer à l'émancipation des travailleurs.

Enfin, je ne saurai être complet sans évoquer les rémunérations des 5 salariés de la Fédération. 2 salariés dont les rémunérations sont intégralement supportées par la subvention ITF, Léna et Pascal.

Fatou, Odile maintenant Carina et enfin Lilian qui, eux, sont pris en charge sur le budget propre de la Fédération.

Les totaux énoncés de salaires et cotisations sociales dans le rapport écrit, ne traduisent pas forcément la réalité de l'activité. En 2017, notre juriste a démissionné en première partie d'année, en 2018, Odile a pris sa retraite, nous avons donc versé

sa prime de départ à la retraite et en 2019, il manque une partie des cotisations salariales de notre marin... et oui, la Fédération est un armateur !

Tout cela pour vous dire que nos salariés sont augmentés régulièrement sur la base de la CCN de la propriété, sans attendre l'extension des accords salariaux et sans même qu'ils nous le demandent !

Il n'est pas de charges sans naturellement de produits pour les contrebalancer !

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que le premier produit qu'il nous faut citer et observer avec attention, porte le doux nom de cotisation syndicale. Ne rentre dans le budget de la Fédération que la part fédérale de cette cotisation, la part confédérale étant reversée au centime près à la Confédération.

Le bilan comptable de la Fédération prend en compte la globalité des versements effectués sur une année comptable sans tenir compte des millésimes, ce qui se traduit par une fluctuation liée à la vitesse avec laquelle les syndicats règlent leurs dettes plus qu'au volume de cartes facturées.

D'un point de vue trésorerie, c'est-à-dire du nombre de cartes placées sur chaque millésime de la mandature, le niveau de syndicalisation est très légèrement en baisse. En fonction des secteurs, il reste stable dans la Fonction Publique, en baisse dans le Transport Aérien et en hausse dans le secteur des Services.

Je ne suis pas encore en mesure de parler de l'impact de la COVID sur la syndicalisation. Pour le moment, la syndicalisation reste stable mais seul l'enregis-

rement des retours des cartes non placées pourra infirmer ou confirmer cette tendance !

La part fédérale de la cotisation syndicale représente environ 40 % du budget fédéral.

Les subventions sont diverses et variées :

Elles sont ministérielles et proviennent des résultats des élections dans la Fonction Publique et dans ses établissements. Elles se traduisent par une certaine stabilité pour cette mandature. Malheureusement, je ne parierai pas sur une stabilité de ces subventions à long terme. La Fonction Publique a pour le moment réduit drastiquement les moyens humains mais cela risque de n'être qu'une première phase.

Elle est internationale pour ITF et couvre au centime près l'activité de notre inspecteur ITF et de sa Secrétaire. Je le salue dans cette salle.

Elles sont liées au droit syndical des entreprises du secteur privé et sont utilisées pour le fonctionnement des différents secteurs des services de la Fédération.

Les subventions sont également liées au fonctionnement du paritarisme dans le secteur privé. La Confédération reverse à la Fédération une subvention prélevée sur la masse salariale de chaque secteur conventionnel et fluctue donc selon cette dernière. Le mode de calcul en 2017 diffère du mode de calcul des années suivantes, ce qui explique la baisse... mais pas que !

La Confédération, après demande expresse de notre Secrétaire général... bien aimé ! nous a communiqué son mode de répartition et... surprise... la Confédération s'est trompée dans ses calculs !

Pour l'année 2020, nous retrouvons, bon an mal an, le niveau de subvention de 2017 ! Quid de 2018 et 2019 ? Voilà un premier boulot pour le futur SG de la fédé... mais aussi pour le nouveau Trésorier général...

Les subventions sont également liées aux conventions signées entre la Fédération et nos partenaires.

Elles restent relativement stables, à noter la fin de la convention publicitaire avec Air France mi-2018 qui explique la baisse enregistrée en 2018 et 2019.

Cette subvention se traduit par l'édition de publicités sur nos spéciaux mais également par des interventions de nos partenaires sur des sujets liés aux frais de santé et à la prévoyance.

Vous retrouverez également différents produits qui viennent compléter les ressources de la Fédération : remboursements divers tels les frais de stage, la refacturation des charges liées aux emplois des personnels de ménage reversées par les syndicats bénéficiant de ce service. J'en profite pour saluer, ici, Odile DEBELLEMANIERE, notre truculente femme de ménage qui a bénéficié de ses droits à la retraite fin 2018 après 30 ans, je crois ! de bons et loyaux services.

Vous me permettrez de passer les postes de produits un peu plus annexes, vous en avez le détail dans le rapport écrit.

Il va sans dire que je reste à votre disposition pour des éclaircissements à l'occasion du moment des réponses.

J'en arrive maintenant au bilan de cette gestion comptable mais plutôt et surtout de gestion de trésorerie car je vous rappelle

que les règles comptables nous ont été imposées par la Loi de 2008 et nous obligent à un exercice que nous continuons de refuser !

3 bilans comptables déficitaires !

2017 avec les travaux, le Congrès et une baisse sensible des rentrées de cotisations,

2018 avec une reprise des rentrées de cotisations et une contraction des dépenses qui se traduit par un déficit contenu !

2019 avec une baisse globale des rentrées de cotisations, une baisse des subventions et une continuité dans la contrainte des dépenses.

Nous avons donc à nous questionner car il n'est ni possible ni envisageable que la Fédération grignote, années après années, ses réserves.

Pour rappel, nous disposons d'environ 1.5 années de réserve, nous sommes donc à l'abri mais pour le rester, nous devons continuer de consolider notre toiture !

Nous aurons donc à nous interroger sur nos choix stratégiques, amplifier la syndicalisation, revoir encore et encore nos postes de charges, les contraindre sans pour autant diminuer notre capacité d'action ni notre indépendance !

La Commission de contrôle, dont vous avez le rapport annuel dans votre rapport écrit, évoque le terme de déficit structurel. Je ne sais pas si nous devons utiliser ce terme aujourd'hui mais une chose est sûre, nous devons être vigilants !

Pour qu'il y ait déficit structurel, il faudrait que la baisse des cotisations syndicales traduise un réel défaut de syndicalisation ! Vos efforts de syndicalisation prouvent le contraire !

Là où les effectifs diminuent, la syndicalisation ne diminue pas en proportion. Dans le secteur des services, FO continue de s'implanter et FO progresse en syndicalisation !

Pour qu'il y ait déficit structurel, il faudrait que nos subventions chutent ostensiblement, ce n'est pas le cas, nous récupérons même de l'argent depuis que nous avons doté la Confédération d'une nouvelle calculette !

Pour qu'il y ait déficit structurel, il faudrait que nos charges explosent et ce n'est pas le cas ! Chaque année comptable, nous réduisons nos charges et nous continuerons de le faire !

La commission de contrôle est dans son rôle : elle est vigilante et pour cela je lui dis : continuez ainsi !

Elle a donné à la Fédération, à son Secrétaire général et à son Trésorier général des pistes d'amélioration, nous les explorons !

Mes camarades, depuis que je suis Trésorier, je n'ai cessé de vouloir développer les moyens de la Fédération en m'appuyant sur l'expérience et la rigueur de mes prédecesseurs. En m'appuyant sur notre Secrétaire général auprès duquel j'ai beaucoup appris !

Il est bosseur, il est chiant, parfois grognon, mais toujours attachant !

Il agit toujours pour sauvegarder et développer les intérêts de la Fédération. C'est quelqu'un de bien et je le remercie de m'avoir proposé de militer à ses côtés.

Et je ne suis pas inquiet pour l'avenir !

Nous aurons à faire face à un défi, de faire en sorte de renouer avec des exercices excédentaires, la tâche sera rude, ce ne

sont pas les patrons ni du public ni du privé qui nous y aiderons et c'est tant mieux !

Nous ne le devrons qu'à nous même, à notre force et à notre volonté de poursuivre notre implantation et la syndicalisation FO. La Fédération continuera d'y consacrer ses moyens, c'est notre raison d'être et au-delà de contribuer à l'émancipation des travailleurs !

Mes camarades, vous l'aurez compris, après cette exercice laborieux, je sollicite auprès de vous un nouveau mandat de Trésorier général de cette belle Fédération.

J'espère faire mieux, j'espère faire plus, une chose est sûre, je veux continuer à contribuer au développement de notre Fédération, et plus largement au développement de l'organisation Force Ouvrière, libre, indépendante et déterminée.

Je vous remercie, mes camarades, vive la FEETS-FO !

Chers Congressistes bonjour, je vous apporte les salutations chaleureuses de toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration des comptes annuels de la Fédération sur la mandature 2017 à 2019 ainsi qu'à la validation de ces comptes sur la même mandature 2017 à 2019.

Vous avez eu les commentaires du Trésorier sur son Rapport d'Activité qui est très complet, d'une grande transparence, avec des analyses sur les chiffres qui vous ont été présentées, même si le Trésorier s'est abstenu, je ne savais pas que c'était de coutume, de donner des informations chiffrées.

Vous avez eu également le rapport de la Commission de Contrôle sur les comptes 2019. Il va sans dire que la Commission de Contrôle a donné son quitus sur les comptes 2017 et 2018 lors des Conseils nationaux fédéraux qui se sont tenus sur ces exercices.

Par rapport à notre mission de commissariat aux comptes, le Commissaire aux Comptes n'intervient pas pour donner un avis sur les opérations telles qu'elles ont été effectuées au sein de la Fédération.

Notre rôle se limite à vérifier si les comptes sont sincères et qu'ils donnent une bonne image de la situation patrimoniale, c'est-à-dire de votre bilan, ainsi que du résultat des activités des différents exercices de votre mandature. À chaque exercice nous nous émettons un rapport de certification qui peut être un rapport de certification sans réserve, un rapport de certification avec réserves ou observations ou un rapport de non-certification.



**Eliath
D'ALMEIDA**

Commissaire aux comptes

En ce qui vous concerne les rapports ont toujours été des rapports de certification sans réserve.

Votre gestion est transparente, la Commission de Contrôle l'a relevé, les classeurs sont disponibles, toutes les pièces existent, nous faisons des sondages aussi bien sur les opérations que l'on contrôle que des sondages à l'extérieur de la structure et tout concorde. Il n'y a donc pas de raison qu'on ne donne pas une certification sans réserve.

Sincèrement je suis très content quand je viens à la Fédération car au niveau de la transparence, il y a très peu d'organisations syndicales qui nous ouvrent complètement leurs dossiers sans qu'on insiste un peu.

Au sein de la Fédération en revanche, tout est ouvert. Carole et Laurent font un travail formidable. Je pense qu'il a été bien briefé par ses prédécesseurs. Donc, vous pouvez être assurés sur l'état de vos comptes, même si ces comptes sont déficitaires sur la mandature.

Dans le rapport du Trésorier il est évoqué que vous avez deux années de fonctionnement par rapport à vos réserves.

Certes c'est vrai, mais il a évoqué également qu'il y a des pistes de réduction des dépenses. Ne soyez pas étonnés s'il vous sollicite, s'il sollicite les syndicats nationaux et les syndicats adhérents pour les cotisations ou pour d'autres choses car il y travaille en ce moment.

Voilà ce que je peux vous dire sur le rapport de Trésorerie.

En ce qui concerne le fonctionnement de la Fédération, si vous le permettez, j'aimerais simplement dire merci à Jean HÉDOU car il n'intervient pas du tout. Quand je suis là, il est plutôt calfeutré dans son bureau, je ne sais pas pourquoi, mais apparemment il donne toutes les consignes pour que tout nous soit ouvert.

Cela dit, à chaque fois, que je le rencontre dans un Congrès où dans d'autres réunions, il me fait toujours des cours de syndicalisation.

Maintenant qu'il aura un peu plus de temps libre, j'espère qu'il va continuer et qu'il va vous permettre d'avoir plus de militants comme lui au sein de votre Fédération ainsi qu'au sein de votre Confédération.

Merci beaucoup Jean, je te souhaite bon vent, bonne retraite militante et très bonne retraite militante.

(Rires et applaudissements).

INTERVENTIONS DES DÉLÉGUÉS

Il faut toujours un premier, ça tombe sur moi. J'ai l'avantage par contre de pouvoir retirer le masque par rapport à vous, puis je suis à côté de Jean, ce qui est un bon avantage aussi.

Je vous apporte le salut fraternel du syndicat de l'agriculture et de l'environnement ainsi que l'union des syndicats Force Agriculture.

Depuis le dernier Congrès, on a vécu pas mal de choses, mais je crois que là au niveau des changements, ça s'accentue pour la Fonction Publique.

On peut quand même dire que sur ce point, le changement, nous sommes au top depuis ces vingt dernières années. Je ne vais donc pas vous refaire un bilan de tout ce qu'on a fait.

Je vais revenir quand même sur certains points.

Jean en a parlé ce matin.

Je vais parler par exemple du gel du point d'indice.

Pour vous, secteur privé, ce n'est peut-être pas grand-chose, mais sachez que pour nous ça fait de nombreuses années. Ça ne bouge pas. Un jeune ingénieur qui sortait d'école il y a vingt ans touchait à peu près



Jean-Christophe

LEROY

SNIAE FO

deux fois le SMIC, maintenant il n'est même pas à 1,25 fois le SMIC. Si ça continue comme ça, ça encourage les jeunes à faire des études et à rentrer dans la Fonction Publique d'Etat.

On a une revalorisation de la carrière, fait sous précédent gouvernement, sauf qu'ils ont été tellement forts qu'ils ont mis des points sur les primes qu'on a, ils ont mis ça au niveau de notre salaire parce cela permettait d'augmenter un peu notre salaire et notre retraite. Toute-

fois, ils ont tellement bien fait les choses qu'ils ont réussi à faire les inversions de carrière pour les catégories C qui sont passées en catégorie B. Certains collègues qui ont travaillé pendant 30 ans en catégorie C et qui voulaient passer en catégorie B, ont dû refuser car au moment de leur retraite et durant leur vie courante, ils perdaient de l'argent. Ils ont rajouté en plus un nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, qui veut dire Régime Indemnitaire de la Fonction, de la Suggestion et de l'Expertise. Ils ont mis ce nouveau système avec un complément indemnitaire avec en fin d'année ce qui donnait 5 catégories.

Si vous ne faites pas votre boulot, ce n'est pas satisfaisant, vous avez entre 0 et 30 %.

Quand vous faites bien votre boulot, c'est satisfaisant, vous avez 30 %.

Si vous faites très bien votre boulot, vous avez 70 %.

Et si vous êtes excellent vous avez 110 %.

Vous voyez un peu le système, on arrive à donner en négatif même quand vous faites bien votre boulot.

Cela encourage encore nos Collègues à s'investir au sein de leurs missions.

Tout ça est accompagné par les réformes successives qui n'ont pas arrêté. Ça a commencé avec Monsieur SARKOZY, ça a continué avec Monsieur HOLLANDE et puis ça continue avec Monsieur MACRON. Maintenant nous avons un Action Publique 2022.

Ce qu'il y a de bien c'est que chaque fois qu'on va voir un ministre, il vous dit que ce que le précédent a fait est nul, qu'il ne faut pas le faire et qu'il ne faut surtout pas le recopier. Il réinvente encore un nouveau truc et à chaque fois c'est de pire en pire. Nous en arrivons donc à tout chambouler, au niveau des structures départementales, au niveau des structures régionales, et même au niveau de nos statuts. On attaque nos statuts et je vous le dirai tout à l'heure, comment on fait. Ça tue le fonctionnaire.

Au niveau départemental ils ont fusionné. Avant il y avait les Directions départementales de l'Agriculture, les Directions départementales de l'équipement. Ils ont fait une seule direction. Ils ont repris les autres Ministères pour ne faire qu'une seule direction. Nous en arrivons donc à des choses pas possibles, ce que nous appelons les DDI (Direction départementale Interministérielle).

Maintenant ils arrivent à dire : « on va fusionner en même temps les Secrétariats Généraux ». Ces Secrétaires Généraux suivent les carrières, les véhicules et tout ce qui est logistique. Tout va être regroupé au niveau du préfet. Parce que la grande nouveauté maintenant c'est le Préfet. Le Préfet devient le Roi, le Duc

au niveau du territoire. Ils vont pousser encore plus loin cet été parce que, maintenant, ils ont donné le droit de dérogation aux normes réglementaires au Préfet et à sa discrétion, comme il veut. Ce qui veut dire qu'un préfet peut décider demain que la règle réglementaire mise par tel Ministère technique ou par telle chose, le Préfet peut déroger parce qu'il faut faire plaisir à telle ou telle entreprise.

Vous voyez jusqu'où on va encore.

Évidemment il y a un pare-fou qui est le préfet de région (vous savez qu'entre requins ils ne se bouffent jamais), qui pourrait dire « non ce que tu fais n'est pas bien ». Il le fera quand même. On est arrivés à ce point-là.

Ensuite on redistribue les missions de l'Etat, même les missions régaliennes, même les missions de police de l'eau. Les missions de police classique d'environnement ça peut être donné, ne croyez pas que ce ne sera pas donné. On peut tester par exemple en donnant ça aux chasseurs. Ne rigolez pas ça se fait dans l'Oise.

On donne cela aux chasseurs donc ça fait des fonctionnaires en moins et puis ça teste.

Nous savons très bien que les tests faits deviennent une généralité.

Nous perdons donc nos missions.

On donne les missions au secteur privé. On va dire aux entreprises de se contrôler plutôt que ce soit fait par nous. Nous, nous contrôlerons que vous vous êtes bien contrôlés.

Les auto-contrôles n'ont pas été faits dans les règles de l'art et voilà.

Vous avez le même problème

au niveau de tout ce qui est sanitaire. Il ne faut pas se leurrer. Nous n'avons pas assez de contrôleurs sanitaires. Certaines entreprises sont donc contrôlées une fois tous les dix ans, tous les vingt ans, tous les trente ans, ça peut aller jusqu'à cent ans.

Il faut donc croiser les doigts pour qu'il n'y ait pas de problème parce que sinon ça pourrait aller loin.

Le problème est que ce sont les collègues qui sont directement impliqués là-dedans. Par exemple pour les abattoirs, vous avez su l'histoire pour la viande de cheval, quand ça monte au juge, le juge ne regarde pas les notes de services, le juge ne regarde que ceux qui étaient sur le lieu. Des collègues ont été pris par le juge et mis en procédure judiciaire pour tromperie sur la qualité du service rendu. Il est impossible de tout contrôler, nous ne sommes pas assez de contrôleurs.

N'empêche que ça se passe comme ça, et nos collègues sont impliqués dans l'instruction.

Le Ministère a mis les avocats pour nous défendre un peu mais on ne sait pas comment ça va se finir.

Dans tout ça il y a tout de même la responsabilité des agents qui sont mis à rude épreuve. Pour peu que le préfet décide de faire quelque chose d'interdit, on dit aux collègues de faire attention. Il faut mettre une preuve écrite. Si le Préfet dit qu'il ne veut pas car il y a tant d'emplois en jeu, il faut une preuve sinon c'est le collègue qui sera dans l'ennui.

Je vais vous parler du statut des fonctionnaires. Aujourd'hui il est directement attaqué. Je vais vous prendre deux exemples : le Brexit et l'ONF.

Au sujet du Brexit, vous savez qu'avec nos voisins Anglais c'est un peu difficile, ils vont remettre des contrôles aux frontières. Pour mettre ça, nous on a des techniciens qui sont formés à Lyon. C'est leur métier. Ils le font donc correctement.

Le Ministère a dit qu'il allait plutôt mettre des contractuels de droits privés plutôt que des fonctionnaires. Nous avons dit non ce n'est pas normal. Ils ont répondu c'est un nouveau système donc il faut qu'on calcule. Ils sont arrivés à faire un régime de travail particulier pour eux : 12 h 30 par jour, 44 h par semaine. Ils dérogent donc au règlement du travail classique. De plus, il n'y a pas de compensation pour les samedi dimanche.

Lorsqu'ils ont passé ça au CPM, je peux vous dire que nous nous sommes tous levés. Ils nous ont dit ne pas comprendre. C'est un service qui va fonctionner 365 j / 365, 7 j / 7 donc ils n'ont pas de samedi/dimanche, pour eux c'est logique.

On a boycotté tout ça mais c'est passé. C'est l'administration qui a eu le dernier mot.

Ils n'ont peur de rien, ils y vont. L'ONF (L'Office National des Forêts). Une forêt ne se construit pas en une journée, même pas en dix ans. Il faut avoir une vision à long terme voire à très long terme. C'est une gestion qui est très recherchée et avec le réchauffement climatique, certaines essences disparaissent.

L'ONF devenait trop compliqué pour le Ministère de l'Agriculture donc plutôt que de recruter des fonctionnaires qui étaient pourtant formés pour ça, on avait une école de techniciens forestiers, une école d'ingénieurs forestiers, ils ont arrêté de recru-

ter. Au bout de deux ou trois ans, il a commencé à manquer de collègues techniciens et ingénieurs, il a donc été décidé de recruter dans le privé, dans toute la communauté européenne.

J'ai oublié de vous dire que pour le Brexit c'est ce qu'ils ont fait pour les vétérinaires. Il y a des vétérinaires dans les ports pour contrôler les marchandises (carcasses, etc.). Comme ils sont payés au lance-pierre, ils ne trouvaient pas de vétérinaires français. Ils ont donc fait une dérogation pour avoir des vétérinaires Polonais, Roumains ce qui permet de les payer au lance-pierres.

Les vétérinaires français préfèrent s'occuper des chats ou des chevaux, ça rapporte plus.

À l'ONF ils font pareil. Nous avons donc de moins en moins de fonctionnaires à l'ONF. Nous allons donc bientôt nous retrouver comme à France Télécom ou Pôle Emploi avec 1/3 voire 1/4 de fonctionnaires (actuellement c'est 75-80 %) et tout le reste sera du privé, sous contrat privé et pas sous contrat public.

Ils ne s'en arrêtent pas là parce qu'ils se sont rendu compte que les syndicats les embêtaient un peu trop. Ils ont donc dit « on va les écarter » ils ont donc modifié tout ce qui était les CAP (les Commissions Administratives Paritaires). Avant on discutait avec l'Administration pour faire respecter le droit sur les mobilités, les recours, les carrières, les salaires, ils nous ont écarté de tout ça et maintenant ils décident eux-mêmes. Ils se sont mis un sacré bin's, ils appellent ça la mobilité au fil de l'eau, ils ne s'en sortent pas car les gens font continuellement de la mobilité dans toutes les structures, ça

commence un peu à coincer, les directeurs commencent un peu à critiquer la chose. Ils se rendent compte qu'ils ont fait une erreur mais ils ne reviendront pas en arrière. Ils vont essayer de rectifier les choses mais ils ne reviendront pas en arrière pour ça.

Voilà à peu près le portait que je vous dresse de la situation. C'est non exhaustif. Il y a encore plusieurs sujets que je pourrais aborder avec vous, mais j'aime-rais aussi laisser la place aux différents camarades.

Au moment du COVID, ça fait un moment que l'on ne parle plus de dialogue social, on parle plutôt de monologue social, il y a eu un retournement de situation. L'Administration a commencé à nous écouter et à nous entendre. Différentes choses se sont passées.

Une fois qu'on a commencé à parler de déconfinement, même si nous n'avons jamais cessé de travailler, mais bon disons la reprise du travail habituel, là on n'existe plus. Ils ont recommencé à nous envoyer pas mal de choses.

Tout ça pour vous dire qu'ils ne sont pas sûrs d'eux.

Je ne vous ai pas parlé de la prime COVID, Jean vous en parlée ce matin pour les personnes qui font le ménage etc.. Nous, nous avions également cette prime pour les travailleurs aux abattoirs. Vous savez que les abattoirs ont souffert. Les gens ont cru qu'ils allaient avoir un petit pécule de 200-300 € une prime. Ça ne s'est pas passé comme ça. Ils ne l'ont pas donnée à ceux qui étaient sur le terrain, à ceux qu'on a envoyés pour les contrôles sur les marchés. Ils se sont fait un petit arrangement pour donner à ceux qui restaient

dans les bureaux.

Pour ceux qui étaient dans les bureaux, il a fallu mettre différents systèmes en place pour continuer à travailler mais ceux qui étaient présents sur le terrain n'ont rien eu. S'il y a une nouvelle crise ils n'auront pas les mêmes facilités avec les collègues qui seront sur le terrain.

Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement.

J'en ai fini.

Je ne peux pas m'arrêter là sans dire un petit mot pour Jean.

La première fois que je l'ai vu je peux vous dire que c'était compliqué. Je n'étais même pas encore en décharge syndicale, j'ai lancé le Secrétaire général de mon syndicat qui a demandé à Jean s'il avait des décharges syn-

dicales pour moi ? La réponse a été : non. Il a donc fallu que nous allions nous expliquer. Lorsque je suis arrivé, Jean m'a appelé parce que j'étais de l'agriculture ! Je m'en souviens comme si c'était hier.

Les choses se sont finalement très bien passées.

Je suis avec vous et c'est mon 3^{ème} mandat, et bientôt 9 ans que je suis Secrétaire général.

Merci Jean, merci de m'avoir pris dans ton équipe, parce que ce n'était pas évident au départ, merci de m'avoir formé (et pas déformé hein !) merci pour tes précieux conseils, et je te remercie de la part de l'ensemble de mes collègues.

Jean tu es un bel homme. Bel homme dans le sens solide ca-

marade, droit dans ses bottes comme on dit dans l'agriculture.

Avec Jean je pouvais aller partout, je savais que de toute façon il serait-là.

Quand on me chatouillait de trop, Jean intervenait et je peux vous dire que ça s'arrêtait vite fait.

Je te remercie donc pour toutes ces choses.

Tu pars, je vais donc te dire bon vent.

Je n'hésiterai pas à te contacter si j'ai besoin de tes conseils.

Vive la Fédération Force Ouvrière, vive la Confédération Force Ouvrière.

(Applaudissements)

demment tous les acteurs du secteur du transport aérien à tenter d'imposer des accords de performances collectives, et aussi des réductions des conditions de travail, des réductions de la rémunération auxquelles on s'oppose. Je pense que vous avez entendu parler au début de l'été de Ryanair chez qui nous sommes représentatifs avec 100 % des voix depuis quelques mois.

(Applaudissements)

Il faut savoir que Ryanair était une compagnie qui avait essayé de s'implanter en France autour des années 2015 et qui entendait ne pas respecter le droit du travail et le droit des salariés. Ils se sont réimplantés à Bordeaux et à Marseille à partir du printemps 2020 et nous avons rencontré nos collègues, là-bas, qui étaient dans des situations absolument dramatiques, ça m'a fait un peu



**CHRISTELLE
AUSTER**
SNPNC FO

nues, que je vais tenter de préciser ici, en commençant d'abord par ce qui avait été quelque peu difficile. En tout premier lieu, nous traversons une crise sanitaire qui touche énormément notre secteur et qui pousse évi-

penser à ce que nous racontaient les collègues du nettoyage au dernier Congrès à Bussang avec des salariés qui se retrouvaient avec des fiches de paye à 500, 600, 700 € et qui devaient arbitrer entre manger et payer leur loyer certaines fois. C'était vraiment des conditions absolument dramatiques.

Nous avons le soutien de l'inspection du travail. On n'a pas d'inspecteur du travail mais c'est assez rare pour le souligner. En tout cas à Bordeaux, on a un inspecteur du travail qui a vraiment cherché à nous soutenir et à soutenir ces salariés de telle manière que au moins ils sont payés au SMIC. Ce n'est pas grand-chose mais au moins le droit est respecté.

Pour autant, malgré les conditions de travail extrêmement difficiles qu'ils expérimentent, ils ont encore tenté de leur imposer un APC qui était absolument inacceptable. Pour une fois la presse était au rendez-vous et a soutenu l'action des délégués SNPNC FO qui sont à Ryanair, si bien que ces employeurs scélérats ont quand même reculé, pour l'instant du moins dans leurs projets complètement délirants.

Une fois que j'ai parlé de la crise qui frappait de plein fouet notre secteur, je dois aussi parler de deux compagnies que nous avons perdu à l'automne dernier, je veux parler de AIGLE AZUR et de XL. Ça a été vraiment très difficile, très violent. Très difficile pour nous en tant que syndicat puisque nous étions particulièrement bien implantés dans ces compagnies donc c'est aussi des adhérents que nous perdons.

Comme le disait Jean ce matin, on a vraiment cherché puisqu'au début de l'année 2020, on était

encore dans des perspectives de croissance dans le secteur, à permettre qu'ils puissent être embauchés à Air France en leur permettant de passer des sélections dédiées et en organisant nous-mêmes, en tant que syndicat, des formations pour les préparer à réussir ces sélections. Bon nombre d'entre eux ont réussi. Malheureusement la crise a repoussé leur intégration. Pour autant, on reste extrêmement vigilants de façon à ce que quand la reprise se pointera, ils soient les premiers à retrouver un emploi, puisque ce sont des hommes, des femmes, des familles entières qui se sont retrouvées parfois, parce qu'il est fréquent que les navigants soient en couple, sans emploi.

Ça c'était pour la partie relativement négative qui nous est arrivé ces dernières années. Je ne vais pas être exhaustive.

Je voudrais parler d'un autre sujet qui a été la réforme des retraites. C'est un sujet en demi-teinte. Est-ce qu'on peut parler de victoire ou plutôt de défaite ? D'une certaine manière on a subi une défaite puisque le Gouvernement a persisté dans sa volonté de mettre en place le régime universel. Pour autant, on a aussi réussi à faire reconnaître nos spécificités à travers le maintien de notre complémentaire, complémentaire que certains n'ont pas pu comprendre.

Pour autant il faut dire que les navigants juste après la seconde guerre mondiale ont été les premiers à s'organiser de manière à se créer une retraite complémentaire avant l'AGIRC-ARRCO et qu'elle visait aussi à prendre en compte nos spécificités, les difficultés que l'on pouvait rencontrer.

Donc d'un côté le régime universel a été imposé pour la partie régime de base de notre retraite, pour l'autre partie, on a réussi à maintenir la prise en compte de certaines de nos spécificités. Pour l'instant ce projet est suspendu. Mais cette période de crise nous inquiète énormément car notre caisse de retraite a, certes, des réserves mais pour autant elle n'est pas à l'équilibre. Donc on devrait avoir quelques problèmes à gérer de toute façon dans les années à venir.

En ce qui concerne les victoires, je vous ai parlé tout à l'heure de notre implantation chez Ryanair. Nous en sommes véritablement fiers et fiers pour nos camarades. Nous n'avons pas terminé de les soutenir.

Nous sommes aussi implantés chez Volotea, chez Air Antilles et on a reconduit notre représentativité dans de nombreuses entreprises, notamment chez Easy Jet nos collègues qui sont là aujourd'hui avec nous (Applaudissements), chez Vueling, puisque nous avons aussi réussi chez Vueling à signer un accord collectif qui a conduit les salariés à gagner 20 % d'augmentation de salaire, et ça c'est vraiment une très belle victoire (applaudissements).

Dans cette démarche, j'en profite pour remercier, parce qu'avec la COVID on ne s'est pas vus et on ne se voit pas toujours souvent, l'ensemble des délégués du SNPNC FO parce qu'il y a une grande solidarité entre les compagnies. Ainsi on a vu nos délégués Easy Jet apporter leur support dans les négociations à Vueling, à Volotea.

On a vu aussi des délégués Air France apporter leur soutien à Vueling, à Easy Jet, à Ryanair.

Il y a une grande solidarité dont je suis extrêmement fière et pour laquelle je tenais à remercier tous mes collègues qui sont ici aujourd’hui.

Je voudrais également remercier la Fédération qui nous a beaucoup accompagnés au cours de l’automne, quand on a cherché à rencontrer le Gouvernement, quand on a organisé des manifestations pour que les Pouvoirs Publics prennent en compte la situation de ces salariés, que les slots sont des créneaux horaires qu’ils perdaient et qu’Air France, notamment, était en capacité de récupérer, que ces slots soient aussi accompagnés par la reprise de ces salariés. Je remercie donc chaleureusement la Fédération de nous avoir accompagnés toujours avec beaucoup de sincérité et une présence indéfectible.

Parmi les victoires, je dois souligner qu’en ensemble, avec le SGFO nous sommes devenus

premier syndicat d’Air France.
(Applaudissements)

Ceux qui me connaissent savent que je suis particulièrement attachée aux questions liées à l’égalité entre les hommes et les femmes, et c’est pour ça que mesdames, je voudrais vous saluer, vous encourager à continuer à vous investir. Le syndicalisme est quand même encore un secteur lourdement imprégné de sexismes à mon sens. On devrait aussi balayer devant nos portes. Je vous félicite de vos engagements et je vous encourage à poursuivre. Bravo les femmes.

(Applaudissements)

Dans ce portrait que je viens de dresser il reste encore beaucoup de défis à relever. Le secteur est particulièrement impacté. Nous avons de grandes inquiétudes pour notre avenir. Pour autant je pense que c’est unique nous réussirons à lutter contre les projets les plus scélérats. Je

compte sur notre unité au sein du syndicat, au sein de la Fédération, et au sein de toutes nos sections pour arriver ensemble à atteindre nos objectifs.

Je voudrais aussi sincèrement remercier Jean.

Nous sommes à la Fédération des Transports depuis 2009. Je pense à Jean et à toute l’équipe évidemment.

À titre personnel, j’ai toujours trouvé dans ton regard un soutien qui ne se disait pas forcément mais qui m’allait droit au cœur et pour lequel je te remercie véritablement.

(Applaudissements)

Je ne vais pas être très longue et je vais terminer en faisant cette traditionnelle « Vive le SNPNC FO, vive la FEETS, vive la Confédération générale du travail FO ».

Chers camarades, je vous apporte le salut fraternel de notre syndicat national qui est le Syndicat National du Personnel de l’Équipement et de l’Environnement Force Ouvrière.

Ce n'est pas sans une certaine émotion qu'au nom de mon syndicat je monte à cette tribune pour porter sa voix. Pour nous c'est un moment très particulier car nous saluons encore mais pour la dernière fois en tant que Secrétaire général de la Fédération un grand militant issu de notre syndicat national, Jean.

(Applaudissements).

Je sais que Jean n'aime pas trop les honneurs et serait plutôt de



**François
DENEUX**
SNP2E FO

l'avis de Marc BLONDEL « ni Dieu, ni maître, ni gourou ».

Jean tu as été longtemps notre Secrétaire général bien aimé.

Bien aimé, j'insiste, c'est le qualificatif qui était revendiqué par Jean bien des fois quand on discutait ensemble.

Nous ne pouvons pas faire autrement que de saluer ton départ car tu es un immense militant, un camarade qui a su garder le cap sans jamais flétrir, quelle que soit l'adversité, en portant haut et fort les couleurs de la Fédération de Force Ouvrière et défendre tes convictions sans concessions. De cela tu peux être fier et nous aussi. Merci Jean.

Jean, nous n'oublierons pas que tu étais le Secrétaire général de la Fédération qui a reconquis la place de Force Ouvrière. La première au sein du Ministère avec l'ensemble de la Fédération, des syndicats nationaux et de leurs militants certes, mais c'était toi le capitaine de l'équipe.

Depuis, les élections de 2018 sont passées et nous devons reconquérir à nouveau notre vraie place dans ce Ministère. La feuille de route est donc toute tracée pour ton successeur.

C'est le bon de commande qui commence.

Enfin, Jean, toujours soucieux de préserver l'organisation syndicale, avec ton air bourru, le climat normand sans doute, tu as aussi toujours su tendre la main et accompagner les militants dans la difficulté. Tu es et resteras un sacré bonhomme, un bon mec, et de ça tu peux être fier également.

(Applaudissements).

Alors je sais que nous ne serons pas les seuls à saluer l'homme et le militant, que d'autres camarades le feront et ont déjà commencé à le faire. Entre nous, c'est bien la moindre des choses que l'on puisse faire.

Merci Jean et merci les camarades.

Sans plus de suspens, je vous annonce que nous voterons le Rapport d'Activité et financier de la Fédération. Comme ça c'est dit. Vous allez pouvoir me renvoyer dans la salle.

Mais comme nous sommes aussi un peu là pour parler de notre analyse de la situation, de notre actualité, de nos combats et faire valoir nos positions, je vais vous en dire quelques mots.

Avant, je voudrais saluer notre camarade Laurent JANVIER,

Secrétaire du secteur Fonction Publique qui a ajouté sa petite touche personnelle et a donné un nouvel élan au cartel des syndicats nationaux. Syndicats nationaux que nous saluons également et donc avec qui on travaille en parfaite harmonie depuis maintenant quelques temps, particulièrement dans la période que l'on vient de traverser, où la solidarité entre les syndicats nationaux s'est particulièrement développée. Nous étions en contact toutes les semaines, nous échangions et nous faisions en sorte de rendre la vie impossible à l'administration qui souhaitait exposer nos camarades inutilement.

Les orientations de cette mandature présidentielle n'ont pas varié d'un iota. Elles sont dans la continuité des gouvernements précédents, mais avec la volonté dogmatique de tout casser, très vite, de mettre à bas le droit social tel qu'il a été construit par le conseil national de la résistance, de substituer à l'égalité républicaine des droits, une pseudo-égalité des chances, et de détruire l'outil de régulation républicain et social qu'est la Fonction Publique, instaurant le chacun pour soi qui place le salarié en position de faiblesse vis-à-vis de son employeur, quel qu'il soit.

Et puis, il y a eu le mouvement des Gilets Jaunes qui sont partis seuls par désespoir, par choix, par nécessité et qui n'ont pas été rejoints dans la contestation sociale, en tout cas pas suffisamment.

Les mobilisations contre la privatisation du ferroviaire, contre la loi de transformation de la Fonction Publique, mais là il faut bien avouer que le mouvement

n'a pas été d'une forte intensité, en tout cas n'a pas permis de renverser le sens de l'histoire, contre la réforme des retraites où seuls certains secteurs se sont mobilisés mais, il faut souligner, ont su résister longtemps et même très longtemps.

Il y a eu la COVID 19 qui a entraîné le confinement puis le déconfinement, puis le plan dit de relance. Dans ce contexte, un président et un gouvernement qui « comprennent, rassurent, promettent » communiquent, mais n'apportent aucune solution autre que les seules qu'ils connaissent et qui ont démontré toute leur inefficacité toutes ces dernières années : moins d'Etat, toujours plus de libéralisme et de cadeaux au capital et le seul ruissellement supposé de l'élite pour améliorer la situation du peuple.

Nous en sommes tous là.

La gestion calamiteuse du COVID 19 a démontré toute la nécessité d'un système républicain solidaire pour protéger les populations et donc d'une Fonction Publique forte. Elle a aussi révélé l'impensable, plaçant toute leur confiance dans la libre concurrence, y compris pour les missions de services publics, et pour faire des économies ou plutôt transférer la charge financière sur les usagers donc moins solidiairement. Des gouvernements successifs ont réduit considérablement la capacité de l'Etat à protéger les citoyens en détruisant les réserves de masques constituées, en affaiblissant depuis de nombreuses années le système de santé, notamment l'hôpital public, en réduisant ses moyens et ses effectifs de personnel soignant.

Cerise sur le gâteau, une mo-

bilisation tardive du précédent gouvernement et une succession de mensonges d'Etat pour couvrir ce scandale qui a coûté de nombreuses vies.

Alors que la colère était bien présente, une fois de plus, le gouvernement :

- a utilisé toutes les ficelles pour détourner cette colère,
- a fait en sorte de restreindre les libertés au prétexte de situation d'urgence sanitaire,
- a fait appel à la responsabilité individuelle, dissimulant ainsi ses propres carences,
- a instauré des pseudo-primes dites de reconnaissance des salariés les plus engagés qui ont engendré injustices et frustrations,
- a porté sur un piédestal les personnels soignants et leur a agité sous le nez quelques augmentations salariales sans régler aucun problème structurel de fonctionnement des services de santé,
- a encensé les salariés de seconde ligne qui pour la plupart seront tombés dans l'oubli, parfois même salarial le plus total,
- a royalement ignoré l'ensemble du reste des agents de la Fonction Publique qui ont pourtant assuré la continuité de l'Etat, par exemple pour ce qui nous concerne, dans les domaines de l'éologie, dans le domaine routier, dans le domaine maritime et fluvial,
- a tenté de culpabiliser les fonctionnaires soi-disant mieux protégés de la crise sociale, pour les museler, en a d'ailleurs profité pour voler entre 5 et 14 jours de

congés à la plupart d'entre eux,

- tarde maintenant à mettre en œuvre un plan de relance surtout dirigé au seul bénéfice des entreprises dont salariés et citoyens payeront la facture au final,
- a beaucoup promis mais a surtout remis en marche et accéléré toutes ces réformes visant à poursuivre le démantèlement du droit social et de la Fonction Publique, y compris concernant la contre-réforme des retraites.

Nous pensons que dans le contexte de crise sociale qui s'amplifie, nous devons continuer à sensibiliser et informer nos adhérents, les personnels et les citoyens et organiser dès que possible au niveau confédéral une mobilisation interprofessionnelle d'ampleur pour faire flétrir les orientations politiques qui détruisent le droit social des salariés.

Sur toute cette période, les instances fédérales et les syndicats notamment du secteur Fonction Publique ont tourné à plein régime avec un objectif précis en tête : préserver la santé des salariés.

Sur notre secteur, nous avons eu quelques succès empêchant souvent l'administration d'exposer inutilement la santé des agents et faisant en sorte que les CHSCT, car ils existent encore dans la Fonction Publique, jouent leur rôle et obligent l'administration à organiser la protection des personnels.

Malgré les promesses, les orientations n'ont pas changé. Nous sommes confrontés aujourd'hui à toutes sortes d'attaques :

- la disparition programmée

des instances représentatives du personnel à l'image du secteur privé,

- la rémunération au mérite des fonctionnaires,
- les dispositifs pour quitter la Fonction Publique avec la rupture conventionnelle et la prime de départ volontaire,
- la contractualisation à outrance qui détruit les carrières et engendre la précarité,
- le décret publié par le Premier Ministre généralisant le droit de déroger à la loi pour les préfets,
- l'affaiblissement des instances de représentation des personnels,
- l'avènement dès 2022 d'une gestion dans les instances par catégories (A, B, C) en substitution de la gestion par corps qui prenait en compte la spécificité des missions et reposait sur un droit négocié et acquis,

- la création des secrétariats généraux communs dans les départements sous l'égide des préfets qui, de fait, transfèrent nos personnels des secrétariats généraux des directions départementales des territoires vers le Ministère de l'Intérieur, les privant de la gestion de notre Ministère, traduisant les prémisses d'une absorption complète des directions départementales des territoires par les préfectures qui portent localement les missions de services publics du Ministère de l'Ecologie.

Cela, nous ne pouvons l'accepter, nous le combattons, et sommes très attentifs à pouvoir

poursuivre la défense de ces salariés, quel que soit l'avenir de ses services.

Nos directions interdépartementales des routes sont également dans le viseur gouvernemental qui avance masqué, sous couvert d'un pseudo projet ministériel RRN 20-30. Le gouvernement envisagerait de transférer le réseau routier national vers les collectivités intéressées. Cela a commencé avec la création de la Communauté européenne d'Alsace, et le transfert dès 2021 de 20 % du réseau de la DIR EST et des personnels rattachés à cette partie de réseau vers les grands groupes autoroutiers qui pourraient vouloir récupérer une partie du réseau national à fort trafic.

Enfin, les scories de ce qui subsistera seraient transformées en un établissement public dont l'avenir, vu sa constitution, serait dès le départ fragilisé.

Bien évidemment, ces situations nécessitent de mener une

réflexion d'adaptation structurante au sein de notre syndicat et en interne à notre Fédération, voire au-delà, pour déterminer, selon les évolutions que nous continuons à combattre, comment nous pourrions défendre et représenter nos adhérents dans ces nouvelles structures, y compris en termes de droit syndical.

Ce besoin d'adaptation impactera forcément la Fédération, mais en tout cas il en va de la survie même de notre syndicat.

Mes chers camarades et j'en terminerai par ça, nous sommes conscients du lourd impact que subissent et subiront dans les prochains mois les salariés. Nous constatons que le plan de relance gouvernemental est surtout au service des entreprises et des actionnaires.

Nous voyons également à quel point ce plan ne répondra pas à l'urgence écologique, d'autant que les suppressions de postes ministériels se multiplient, et le démantèlement de nos services

s'amplifie.

Par ailleurs, l'annonce présidentielle de reprise de la réforme des retraites qui impactera tous les salariés doit nous ôter nos dernières illusions s'il nous en restait.

Alors ? Nous n'avons pas d'alternative. Pour préserver nos droits sociaux, nous devons convaincre les salariés de se soulever et de réussir une grande mobilisation interprofessionnelle qui est plus que nécessaire.

Quand les droits sont abrogés et le dialogue social dans les instances atomisé, seul un rapport de force digne de ce nom fera comprendre au gouvernement et au patronat que la ligne rouge a été franchie.

Merci à tous de votre écoute, vive la Fédération de l'Équipement, Environnement, Transport, Services Force Ouvrière, vive la Confédération générale du travail Force Ouvrière.

Chers camarades, je vous adresse les salutations fraternelles des camarades du syndicat général Force Ouvrière Air France.

La période est difficile.

Le patronat et le gouvernement restent en embuscade.

Certes la crise est violente, mais elle ne doit pas être prétexte à toujours plus détruire nos acquis sociaux et dilapider des aides publiques sans aucune contrepartie légitime de protection de l'emploi et du pouvoir d'achat.

Nous sommes un rempart et nous devons rester solides sur nos positions.



**Christophe
MALLOGGI**
SG FO Air France

Depuis le dernier Congrès fédéral, le syndicat général FO Air France a été de tous les combats.

Un conflit dur et long remettant en cause l'accord signé par la CFDT et la CFE-CGC sur les augmentations salariales se soldera par une consultation des salariés et le départ du PDG.

FO est un maillon essentiel dans les négociations qui suivront et nous avons arraché les augmentations générales avec, pour la première fois, des valeurs plancher à 50 €par mois.

Les NAO de l'année suivante seront du même acabit mais sans conflit.

Le travail et l'engagement ont payé. Notre position claire et déterminée a été reconnue par les salariés lors des dernières élections professionnelles puisque FO est devenue la première force syndicale chez Air France. Je tiens ici à remercier les militants qui ont contribué à cette magnifique victoire, ainsi que tous ceux qui y ont participé.

La Fédération et les unions départementales ont toujours répondu à nos sollicitations.

Chaque militant de l'organisation est un pilier qui rend plus solide notre syndicat. C'est un combat quotidien pour défendre les salariés et jouer notre rôle de contre-poids.

Nous devons toujours prendre le temps de savourer les victoires même si nous ne pouvons jamais nous permettre le luxe de nous relâcher.

Le combat des retraites a été une lutte âpre qui je le pense n'est pas finie. Elle a mis en lumière au sein de notre syndicat des failles dans la cohérence du combat syndical. Cela nous a amené à nous poser la question au sein du SG FO AF de la liberté et de l'indépendance qui nous sont si chers.

Que signifient ces mots quand ils permettent à certains de négocier pendant que d'autres camarades sont dans la rue à l'appel de la Confédération et toutes ses composantes ?

Je ne sais pas si le combat aurait été différent, mais un mur fissuré est toujours moins solide qu'un mur sain.

C'est un sujet qui existe au sein d'une même entreprise quand les syndicats catégoriels cohabitent sous le même étandard sans parvenir à créer les espaces de confiance, d'échange et de partage.

Chacun est construit différemment et se regarde de l'extérieur sans prendre le temps de se comprendre, s'écouter et progresser ensemble.

La frontière avec l'ingérence est faible et cela crée des tensions qui nous éloignent. Chaque jour un peu plus.

Je prends ma part de responsabilité sur le sujet et je pense qu'animé par la même volonté de défendre les personnels sous les couleurs communes FO, nous pouvons et nous devons trouver les moyens de nouer les liens nécessaires pour être plus efficaces. Peut-être qu'on aura besoin de la Fédération d'ailleurs.

Nous avons une série de combats à venir. Mais comment fixer l'horizon sans regarder dans le rétroviseur ? J'y vois un motard. Non pas parce que nous le dépassons mais parce que le temps est venu de mettre la bêquille.

Jean, par cette parabole, je ne trouve pas que tu es le passé mais je trouvais l'image intéressante pour ma transition.

Tu n'es pas le passé mais bel et bien un des piliers solides qui a permis à notre Fédération d'être ce qu'elle est. Les militants qui auront travaillé à tes côtés seront forts des principes qui t'ont animé, simples, mais à toujours garder en tête. Pêle-mêle me viennent à l'esprit ne jamais oublier notre histoire.

Ne pas oublier pourquoi et pour qui nous sommes engagés.

Respecter les statuts et son mandat.

Exprimer ce qui doit être dit, mais toujours là où il doit être dit.

Toujours répondre présent quand nécessaire.

Renforcer perpétuellement ses connaissances.

Au nom du SG FO AF, je te

remercie pour ton engagement militant qui je le sais ne s'arrêtera pas de sitôt.

Et de camarade à camarade, merci Jean.

Un bureau n'est pas un homme. Je suis bien placé pour le savoir. C'est un ensemble cohérent et uni, c'est pourquoi je tiens aussi bien sûr à remercier tous les membres du bureau pour le travail accompli. Le SG FO AF validera le Rapport d'Activité et le rapport financier.

Quelques regrets comme notre incapacité à se développer au sol dans les filiales comme Hop!, mais sans bons profils, difficile de s'implanter.

Une des dernières qualités que je citerai est d'assurer la pérennité de l'organisation lorsque le moment est venu de passer le relais.

Quand j'ai mis mon bulletin dans l'urne pour prendre la parole, je me suis dit ouh que je ne passe pas après Jean, parce que passer après un tel orateur et après un tel bonhomme c'est compliqué. Mais je me suis dit que peut-être celui qui va se présenter aussi au poste de Secrétaire général s'est posé la même question. Il suffit peut-être de faire ce que l'on sait faire et de le faire de son mieux.

Une équipe sortira élue à l'issue de ce Congrès. Elle portera haut les couleurs de la Fédération FO de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services, fort du soutien des militants, ils auront la responsabilité de suivre le mandat issu de nos travaux pendant le Congrès. Vive la FEETS FO, vive la Confédération CGT-FO, vive le syndicalisme libre et indépendant.

Merci.

(Applaudissements)

Bonjour à tous.

Chers camarades, je vous apporte le salut syndical du personnel de prévention et de sécurité Ile de France.

La sécurité privée, comme il a été dit dans le Rapport d'Activité présenté au Congrès est un secteur professionnel quasi-smicard, soumis aux contraintes des entreprises de sous-traitante et contraintes de l'encadrement réglementaire et législatif du code de la sécurité intérieure, du code des transports pour les salariés de la sûreté aérienne et aéroportuaire.

Cela a été dit, les agents de sécurité sont de plus en plus nombreux, plus nombreux que la police, employés pour boucler les trous liés à l'absence de forces de l'ordre comme dans les transports en commun pour rassurer les citoyens alors qu'ils n'ont qu'une seule protection juridique, celle d'un citoyen lambda, c'est-à-dire rien.

Ce n'est pas en les armant que ce soit avec des gazeuses ou des matraques ou des armes à feu que la sécurité des biens et des personnes sera mieux assurée. C'est comme si vous et moi étions armés. Il faut se rappeler que toutes les armes sont dangereuses.

En ce moment où la crise sanitaire amène le pouvoir à imposer des règles supplémentaires



Mouhcine MOKHANTAR

Syndicat FO PPS IDF

avec le port du masque, la distanciation physique et autres protocoles sanitaires, ce sont les agents de sécurité que l'on met en première ligne. Ce sont eux qui se font insulter et qui servent de sacs de frappe comme d'un défonzo aux frustrations.

Il a été rappelé que 12 de nos camarades ont perdu la vie lors de la crise sanitaire du COVID.

Si dans son environnement, les patrons du secteur remettent en cause le peu de cadre stabilisant que sont la classification et ses modalités de mise en œuvre, sachant que la coupe du monde de rugby se déroulera en France en 2023 qui servira de répétition en grandeur réelle aux jeux olympiques de 2024, mais bien sûr

avec le plus de souplesse possible et le moins de coûts salariaux possibles pour la sécurité privée.

Les années passent et les problématiques restent voire augmentent : bas salaires, flexibilité des emplois, conditions de travail souvent difficiles.

Le mirage d'une augmentation de salaire de 10 % annoncée par le patronat en 2022 se fera sur le dos des salariés notamment en leur subtilisant leur prime d'ancienneté et d'autres.

Les positions défendues par la Fédération de Force Ouvrière, positions tenues souvent seules et pas seulement face aux patrons doivent continuer à être portées et diffusées pour renforcer notre organisation syndicale.

Camarade Jean, au nom de mes camarades, je vous dis au revoir, merci de votre soutien pour toutes ces années.

Notre syndicat votera en faveur du Rapport d'Activité et du rapport du Trésorier.

Nous voulons aussi, avec tous nos camarades, remercier notre Secrétaire fédéral, Alain BOU-TELOUX, pour le travail accompli jusqu'à ce jour.

Vive la Fédération de Force Ouvrière, vive la CGT-Force Ouvrière.

(Applaudissements)

Bonjour mes chers camarades, lors du précédent Congrès de la Fédération, j'étais avec mes camarades en plein campagne électorale.

Aujourd'hui, grande satisfaction, peut-être même avec un soupçon de fierté, je vous annonce que chez Iso Propreté, FO est la première organisation syndicale avec plus de 35 % de représentativité au niveau national. De quoi être fier, n'est-ce pas ?

(Applaudissements)

Cela a demandé beaucoup de travail et de fatigue.

15 agences réparties en France, cela fait des heures de train ou de kms d'autoroute. De quoi rouler les mécaniques devant le Congrès mais surtout de quoi être admiratif de ce travail collectif avec mes camarades.

Mais au final, passé ce moment de folie, que pensaient mes camarades ? 35 %, 20 %, 10 %, quelle différence ?

Certes, les élections professionnelles sont un passage obligé réglementaire, mais sûrement pas une finalité.

Le vrai sujet reste notre capacité à organiser les salariés à porter leurs revendications, comme il y a dix ans, cinquante ans, un siècle. Mais ça, vous le savez ! Comme vous savez comme moi que les CSE ne sont pas les hauts lieux de combat syndical.

Nous n'avons d'autre choix que de revenir aux fondamentaux : proximité, contacts, confiance.

Mes chers camarades, la situation actuelle ne nous facilite pas la tâche. Des milliers de salariés vont perdre leur emploi. Des milliers d'autres vont avoir des conditions de travail dégradées. C'est d'autant plus vrai dans le secteur de la propreté.



**Mujo
OKOVIC**

Syndicat FO PROPRETE IDF

Aujourd'hui, à cette tribune, je suis le porte-parole des délégués des sections syndicales de la propreté Paris Ile de France, mandaté par Monsieur Malamine qui est Secrétaire général de la propreté Paris Ile de France. En son nom et en celui de tous les délégués, je peux vous affirmer que nous souffrons à défendre des salariés. Nous souffrons mais nous ne cédons rien. Pour preuve, en Ile de France notre taux de syndicalisation ne cesse d'augmenter. Fin 2019 nous comptions 1.806 adhérents au lieu de 400 il y a encore quelques années.

Je vous demanderais une petite faveur si ça ne vous dérange pas, d'applaudir Monsieur Malamine, je ne sais pas où il est, mais je crois que ça mérite.

(Applaudissements)

1.806 adhérents, cela montre que c'est un travail considérable et je vous remercie pour vos applaudissements.

C'est pour eux et avec eux que le combat continue.

Il faut dire que la bienveillance sociale n'est pas la première des qualités pour nos patrons : pas de prime exceptionnelle, pas d'équipement de protection.

Pourtant le rôle des salariés de la propreté est primordial. Ils / elles nettoient et désinfectent chaque jour qui passe, partout.

Quelle a été leur récompense, mes camarades ? La première récompense a été l'augmentation des minima des grilles des salaries au mois de mai 2020 au lieu du mois de janvier 2020. 5 mois de perdus. Quelle ironie !

Tout bénéf' pour les employeurs et tout ça car l'arrêté d'extension n'a pas été publié en temps et en heure.

Face à cette difficulté, ce n'est pas avec nos CERFA que nous allons lutter.

Nous devons reprendre du temps pour rétablir nos liens de confiance avec nos salariés et nos adhérents.

La tâche va être rude et le besoin en formation de nos délégués est de plus en plus fondamental.

Mes camarades, nous devons compter sur le Congrès fédéral pour nous donner l'envie et la force de nous engager encore plus fort.

Je profite d'ailleurs de cette tribune pour remercier Jean HÉDOU de l'aide qu'il nous a apportée en particulier dans son investissement pour la création du syndicat régional Paris Ile de France Propreté en 2012. Merci Jean.

(Applaudissements)

À titre personnel je tiens à souligner cette relation de confiance avec jean et je le remercie de tout le soutien qu'il a pu m'apporter

avec Nadia encore ces dernières semaines.

Au nom des camarades de Propreté Ile de France, je lui souhaite une bonne continuation dans sa vie militante, pas la retraite.

Comme je disais, nous espérons que la résolution générale sera une résolution motivante pour un combat juste au profit des salariés, un combat pour

et non pas contre. À cet instant j'ai l'image de ces femmes et ces hommes qui tous les matins quittent leur domicile pour garantir à d'autres salariés de travailler dans les meilleures conditions sanitaires. Et ça, ça me motive.

(Applaudissements)

Mes camarades, pour eux, pour elles, pour tous les autres salariés de tous les secteurs, restons soli-

daires, toujours. Soyons conquérants, obstinément. Soyons Force Ouvrière fidèlement.

Vive la Fédération, vive le syndicalisme libre et indépendant, vive la Force Ouvrière et merci Jean.

(Applaudissements)

Merci à vous tous.

Mes camarades bonjour, je vous apporte le salut fraternel du SNITPECT et Force Ouvrière.

Un certain nombre de membres du Bureau national et de notre Commission exécutive de notre syndicat sont également présents et s'associent à moi dans ce salut et pour féliciter l'organisation impeccable de ce Congrès.

Le Syndicat National des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat et des Collectivités Territoriales Force Ouvrière est un syndicat national de la Fonction Publique de l'Etat dont les membres regroupent les ingénieurs fonctionnaires dotés d'un statut particulier de corps.

Plus largement, ils syndiquent les diplômés de l'école nationale des travaux publics de l'Etat, une école de formation interne au Ministère de la Transition Écologique.

Certains l'auront peut-être noté cet été, ce Ministère a perdu le S de la Solidarité.

Ce sont au total pas loin, pour les seuls ingénieurs fonctionnaires, de 6.000 ingénieurs en activité auprès desquels notre action se porte.

Le taux de syndicalisation est environ de 30%, et lors des der-



**EDOUARD
ONNO**
SNITPECT FO

nières élections professionnelles dans la Fonction Publique, notre score a été de près de 74 % auprès de ceux-ci.

(Applaudissements)

Autant dire que nous sommes et de loin le syndicat majoritaire et le plus important.

Nous existons depuis maintenant plus de 160 ans à une époque même où les syndicats n'étaient pas autorisés dans la Fonction Publique.

Historiquement, notre corps était équivalent à la catégorie C de la Fonction Publique. Nous célébrons cette année même le

centenaire de la reconnaissance statutaire de notre qualité d'ingénieurs. Un syndicat pour nous faire progresser tous et dans le collectif nous lier.

Au-delà du statut de fonctionnaires, les ingénieurs des TPE sont certes présents dans ce Ministère. Ce Ministère qui est finalement ce qui reste des Ministères de l'équipement et de l'environnement qui ont fusionné depuis près de 15 ans maintenant.

Nous sommes présents dans nombre d'opérateurs sous tutelle du Ministère à commencer par le CEREMA, le Centre d'Expertise Technique de l'Etat sur l'aménagement des Territoires, les Voies Navigables de France ou dans le tout récent Office français de la biodiversité.

Nous essayons également dans d'autres Ministères constructeurs : justice, armée, éducation nationale, principalement sur des métiers de maîtrise d'œuvre dans les infrastructures ou le bâtiment.

Nous sommes encore présents dans les collectivités territoriales, même si bien moins nombreux qu'au milieu des années 2000, en raison du transfert massif du réseau routier qui était national à l'époque. Un certain

nombre d'entre nous font aussi dans leur carrière un tour par le parapublic ou voire le privé.

Tout cela sur des métiers très diversifiés et qui sont en constante évolution. À titre d'exemple, notre dénomination Travaux Publics s'est depuis très longtemps élargie bien au-delà des métiers traditionnels de la construction pour investir des champs d'expertise sur l'aménagement des villes, les transports, la gestion de la ressource en eau, la préservation des écosystèmes marins ou fluviaux, la prévention des risques naturels ou technologiques, j'en passe et des meilleures. Avec un trait d'union dans tout cela, l'aménagement et la préservation du cadre de vie dans lequel nous existons tous et toutes.

Voici pour un panorama rapide de ce qu'est notre syndicat, de qui nous syndiquons, et de ce pour quoi nous œuvrons à titre professionnel.

À l'aune des rapports d'activité du Secrétariat fédéral et des témoignages que nous avons d'ores et déjà entendus, les problématiques que nous connaissons en tant qu'ingénieurs, cadres, parfois à des postes de direction dans différentes structures où nous sévissons, pourraient laisser penser que nos préoccupations seraient un peu hors sol, en cette période difficile, loin d'être terminée pour de nombreux secteurs.

Il n'en est rien mes camarades.

Il y a bien des sujets qui montrent que nous sommes tous et toutes dans le même bateau.

Côté Fonction Publique depuis un an maintenant le gouvernement a officialisé sa vision très orientée de la Fonction Publique, de son organisation, de son rôle

et de la manière dont les fonctionnaires et contractuels qui la composent sont considérés.

La loi intitulée transformation de la Fonction Publique est, bon an mal an, une transposition des lois travail dans la Fonction Publique. C'est ce que nous vivons depuis, avec une certaine violence, pour ne pas dire une violence certaine.

Elle vise à déprotéger les fonctionnaires par divers moyens et je veux insister sur le caractère insidieux des méthodes employées.

Les statuts ne sont pas supprimés mais tout ce qui permettait de leur donner une réalité pour chacune et chacun, qui faisait que ces statuts étaient véritablement protecteurs est attaqué. C'est notamment vrai pour la reconnaissance par nos hauts fonctionnaires du droit à la représentation par leurs syndicats des agents auprès de leurs employeurs que l'administration tente tout simplement de supprimer.

Le parallèle avec la loi travail qui vise à affaiblir l'interprofessionnel et les branches, pour soi-disant tout ramener au plus près du terrain vise en fait à tout redescendre au plus près du lien de subordination directe entre l'employeur, le patron, le salarié ou le fonctionnaire.

Ajoutez à cela des fonctionnaires qui globalement depuis près de quinze ans voient leur rémunération gelée. La charge de travail a augmenté de façon considérable du fait des réductions d'effectifs, jamais des missions, et pour ce qui nous concerne plus particulièrement, un Etat qui est de moins en moins présent auprès des citoyens du fait des coupes franches dans

les budgets pour apporter l'aide nécessaire à la bonne marche du territoire. Ça vaut pour l'hôpital où nous avons constaté collectivement à quel point il était affaibli et n'a tenu que grâce à ses personnels cette année, cela vaut pour les métiers de la filière techniques et des ingénieurs de l'Etat qui voient peu à peu disparaître la majorité des services opérationnels au service soit des citoyens, soit des collectivités locales, sommés de leur côté de réduire leurs dépenses tout en comblant les trous béants laissés vides par l'Etat.

Dans ces conditions, quelles sont les raisons qui font que beaucoup restent néanmoins au sein de la Fonction Publique et quels sont les enjeux de notre syndicat national ?

Les raisons qui font rester les ingénieurs encore aujourd'hui auprès de l'Etat sont nombreuses, surtout liées à deux choses :

- d'une part l'envie, qui est plus que jamais présente mais de plus en plus contrariée, d'œuvrer activement à l'intérêt général, c'est-à-dire de mettre en place, faire fonctionner les infrastructures, mettre en œuvre des politiques publiques, des services directement rendus à la population ou qui visent à préparer l'avenir mais au profit de toutes et tous et non au profit de celles et ceux qui peuvent se le payer. Et croyez-moi, servir l'intérêt général ça donne envie de se lever le matin.
- d'autre part, malgré les aspects de rémunération qui touchent tous les fonctionnaires, le fait est qu'encore aujourd'hui il nous est pos-

sible en tant qu'ingénieurs de faire les choses très différentes au cours de carrières variées, stimulantes, passionnantes. Et ce de pouvoir le faire librement et par choix, et ça, comme dit la pub : « pour le reste il y a mastercard ».

Dans le fond, notre action syndicale vise tout simplement à préserver ce que nous savons être une incroyable chance : la liberté.

C'est ce qui motive encore profondément les ingénieurs que nous sommes, nous qui avons choisi cette voie de l'intérêt général.

Et au-delà de ces grands principes, nous assistons cependant à une grande offensive. Une offensive du pouvoir en place, pour casser tout cela, précariser les emplois jusqu'à maintenant tenus par les fonctionnaires sous couvert d'un pseudo droit à l'accès égalitaire à la Fonction Publique qui jusque maintenant passait pas un système peut-être imparfait, mais il me semble pire à l'exception de tous les autres du concours pour accéder à la Fonction Publique.

Le gouvernement veut faire croire qu'il ouvre les portes de la Fonction Publique en favorisant l'égal accès aux emplois publics. Derrière ces mots qui se veulent valorisants, il se cache des pièges car, mes camarades, c'est un leurre. L'Etat recrute des contrats de droit privé sur des emplois qui devaient jusque-là être occupés par un fonctionnaire. Poussée jusqu'au bout de la logique, nous verrons peut-être demain cette logique justement aboutir à ce que les policiers, des juges, pourquoi pas des préfets, être nommés sans être fonction-

naires, soumis au lien de subordination du contrat.

Les contrats que l'on constate aujourd'hui ont surtout pour vocation à être plus facilement supprimés dès lors que la mission ou la politique menée ne sont plus la priorité du gouvernement en place.

Les agents publics non fonctionnaires sont plus facilement jetables et sont jetés dès que l'Etat n'aurait plus besoin d'eux.

Nous sommes très très loin des vagues précédentes d'intégration des travailleurs précaires sous statut de fonctionnaires.

D'ailleurs, nous commençons même à voir des ingénieurs fonctionnaires qui sont forcés de prendre des postes, d'être embauchés sur contrats et non sur leur statut. Ce sont des évolutions concrètes observées depuis la loi prise l'an dernier.

Le Gouvernement vise surtout et de manière très détournée à affaiblir le statut du fonctionnaire. Depuis un an, mes camarades, un fonctionnaire peut être dépossédé de son statut dès lors que les missions qu'il exerce seraient externalisées. C'est quand même un tour de force mes camarades. Dans le discours ambiant sur les priviléges des fonctionnaires de l'emploi à vie, maintenant le fonctionnaire n'est plus détenteur de son statut, il commence à être virable.

Personne ne croit réellement bien entendu que ce soit pour que le service public rendu soit de meilleure qualité, mais mes camarades la question n'est même pas de faire des économies pour ceux qui portent ces réformes. La seule motivation est de tout ramener sur l'individu en lui ôtant tout cadre protecteur.

Pour le fonctionnaire le statut

donne une certaine indépendance à cette oppression. Qu'en sera-t-il dans les années à venir ? Toute cette mécanique vise à défaire aussi les syndicats de corps qui structurent aujourd'hui la Fonction Publique de l'Etat, à entraver la capacité de défense des agents par la casse des cadres collectifs, le décalque des lois travail.

Force Ouvrière et la République c'est une longue histoire. En tout cas l'égalité portée au fronton de nos mairies est quelque chose qui nous est cher et qui est de plus en plus en péril, et cela au sein même du fonctionnement de l'appareil d'Etat. Sachez-le, l'Etat depuis cet été s'autorise à déroger à la réglementation. Il s'autorise à déroger à ce qu'il impose au secteur privé. Bref, faites ce que je dis, pas ce que je fais, et la République à la tête du client.

Pour reprendre les mots du dernier Congrès confédéral, « résister, revendiquer, reconquérir » très clairement, et certainement pour un long temps encore nous sommes dans cette phase de résistance.

La défense du statut des fonctionnaires, il ne faut pas tomber dans le piège, n'est pas une position entre le public et le privé, comme certains voudraient nous faire croire ou soi-disant, en affaiblissant le statut des fonctionnaires d'un côté, ce sera une question de justice sociale pour enfin abattre des priviléges détenus par certains.

C'est je pense une très grande force au sein de notre Fédération d'être à cheval entre le public et le privé pour ne pas tomber dans ce piège. Se connaître, comprendre les autres, un Congrès comme celui-ci est une chance formidable.

Bien au contraire mes camarades, le temps est bien à résister à ces basses manœuvres qui visent à opposer les salariés et les fonctionnaires entre eux, qui sont chacun de leur côté déprotégés et incités à se battre plutôt qu'à s'allier. Car le service public c'est la richesse de ceux qui n'en ont pas. Si ceux qui y travaillent n'ont pas de statut qui les protège de l'influence de leur employeur ou d'acteurs extérieurs, le service public n'existe plus, il bascule vers une relation marchande ou de pouvoir au service de ceux qui en détiennent.

Si les salariés du privé ne disposent plus du statut protecteur comme le CDI pour le plus grand nombre, c'est le rapport de force avec l'employeur qui est déséquilibré. Pourtant c'est le tout qui fait société et qui fait que malgré les crises, celle-ci tient debout.

La solidarité en interprofessionnel en cette période est primordiale et sans épiloguer c'est ce sur quoi je voulais terminer cette partie de mon intervention.

Maintenant passons à Jean.

Jean, tu passes la main, c'est ton dernier Congrès en tant que Secrétaire général. Je voulais te dire d'abord au nom de toute notre délégation le bien que nous pensons de la manière, et notamment ces dernières années, avec laquelle tu as tenu et maintenu haut les valeurs dont Force Ouvrière se targue.

Comme nous pensons également, que les positions de la FEETS FO ont été prises dans le cadre de ces valeurs et pour une action toujours faite pour et par les salariés et travailleurs des secteurs concernés.

Pour dire tout le bien que je pense de tout ça, j'ai fait des recherches sur quelques person-

nages connus dont le prénom a été Jean.

Autrement dit des Jean célèbres.
(Applaudissements)

À partir de là, j'ai essayé de voir ce qui vous rapprochait et ce qui vous éloignait dans un jeu qui ressemble plus ou moins à un portrait chinois.

Jean COCTEAU, il fut entre autres choses le bon génie à un certain nombre d'artistes qu'il a fait émerger, a soutenu, les a propulsés. Des artistes il en regorge le Secrétariat fédéral. Pour ce qui est de gérer ces joyeux drilles, c'est un peu comme de jongler avec des couteaux à beurre : le risque de se blesser est faible, mais c'est parfois glissant.

Jean DE LA FONTAINE, tout le monde le connaît au moins pour ses célèbres fables. Après une recherche dans le dictionnaire, j'ai découvert que son métier était fabuliste. Je ne pousserai pas la flagornerie jusqu'à dire que tu es fabuleux, mais plutôt affable, en tout cas avec ceux que tu défends parce que les patrons les hauts fonctionnaires que tu as en face de toi, ne diraient pas tout à fait la même chose de toi.

J'oserai le jeu de mots et dire qu'en tout cas, moi, en ce qui me concerne, je ne t'ai jamais vu t'en laisser compter.

Jean FERRAT, comme lui la censure tu n'y cèdes pas et je plains sincèrement et par avance celui qui s'y essayerait. Tu n'auras pas à ma connaissance comme Jean Ferrat, vu une de tes actions censurée par Jean D'ORMESSON, et pour le malheur de nos oreilles, personne ne te censure quand tu pousses la chansonnette à l'heure des manifs. Ce n'est pas Laurent qui me contredira.

Jean GONO, à ta manière tu es

un hussard sur le droit. Le droit de se faire respecter et de faire respecter ses droits, c'est ce que j'ai pu constater à de nombreuses reprises, tu les défends, la vraie vie, de ton action syndicale.

Jean JAURES, plutôt que de tomber dans la comparaison facile, je vais retenter un jeu de mots douteux. Jaurès juste aimé vous voir débattre de la situation actuelle, de la condition ouvrière, de ce qu'est devenue la SFIO, de la MACRONEuse.

(Applaudissements)

Jean LASSALLE, un député qui parle en crypté depuis les Pyrénées, disons juste que vous n'avez pas les mêmes modalités d'action pour la sauvegarde de l'emploi. Je m'arrêterai là.

Jean RACINE, toi t'enracines. T'enracines la conviction syndicale dans la cervelle de ceux qui te croisent. On le ressent d'ailleurs assez physiquement dès lors que tu as sous la main une sono qui dépose.

Par ailleurs, au vu de ton mode habituel de transport, t'aurais pu lui emprunter facilement la citation suivante : qui veut voyager loin ménage sa moto.

Jean SANS TERRE, roi d'Angleterre (Robin des bois), à la différence de celui-ci, jamais Jean n'enterre ce qu'il a négocié et signé. Et a contrario il ne signe pas non plus n'importe quoi. La magna carta de notre temps, accords d'entreprise, OPCO et autres protocoles, de là à dire qu'il prend aux riches pour donner aux pauvres, remarquez je pense qu'il aimerait bien.

Pour terminer, JEAN PAUL II, tu as un point commun avec un pape, je suis sûr que ça va te faire plaisir, vous avez tous les deux une papa mobile.

(Rires et applaudissements)

Bref, je m'arrête là.

Un grand merci pour ton engagement pour la cause des salariés et des travailleurs de ce pays. J'en profite pour t'inviter en qua-

lité de toi-même à notre prochain Congrès les 9 et 10 décembre prochains.

Je nous souhaite un bon Congrès à tous. Vive la Fédéra-

tion, vive la Confédération générale du travail Force Ouvrière.

Merci mes camarades.

Bonjour Mes camarades,
Je vous apporte le salut fraternel des adhérents du syndicat FO du Grand Port Maritime de Marseille.

Je vais vous redonner le sourire, par rapport à ce qui vient d'être dit, je vais être bref.

Comme l'a dit Jean ce matin, nous sommes dans un secteur, les ports, où FO a du mal à faire sa place.

Je ne parlerai pas des dockers où nous sommes quasi inexistant si ce n'est à Sète.

Par ailleurs je n'ai pas la connaissance de collègues, de camarades qui soit syndiqué FO chez les dockers.

En revanche dans les ports, nous réussissons à survivre. Et



**Jean-Michel
ITALIANO**

Syndicat FO GPMM

ça je crois que c'est grâce à Jean.
C'est pour ça que j'ai demandé

à intervenir aujourd'hui à cette tribune. Pour le remercier des efforts qu'il fait pour que le cartel ports continue à exister, pour que nous puissions retrouver une place autour de la table des négociations au niveau national, chose que nous avons perdu en 2008.

J'espère que son successeur saura nous accorder le même intérêt que ce qu'il a pu nous apporter.

Mes camarades, je vous remercie.

(Applaudissements)

Chers camarades, merci à tous de me donner la parole.

Je vous apporte le salut conférentiel du Syndicat National des Ingénieurs et Techniciens de Météo France.

Il est inutile de présenter Météo France.

Je vais tout de suite rendre hommage à Jean qui, ce matin, m'a piqué mon image d'une Ferrari. La Ferrari ce n'était pas autre chose. Vous savez que nous avons des métiers très technique, de prévision du temps, du climat etc. Pour faire cela il nous faut de très grands ordinateurs, et c'est ça la Ferrari dans laquelle l'Etat a généreusement investi pour Météo France.



**Serge
TABOULOT**

SNITM FO

Malheureusement, Jean l'a bien dit ce matin, on a investi dans une belle bête de course, mais il manque autant les pilotes que l'équipe technique qui va avec. Parce que là par contre on dégrasse.

C'est pour ça que je monte à la tribune, non pas pour parler de Météo France, mais pour dire que l'Etat mène une politique bizarre depuis la loi de transformation publique.

À Météo France on est en restructuration permanente.

Je ne vais citer qu'un chiffre : nous étions 3.800 à la fin des années 2000, donc vers 2010, notre objectif c'est d'être 2.500

en 2022. Ça veut dire que nous avons un plan social dans l'établissement public qui est de l'ordre de 35 % du personnel.

Évidemment on est en restructuration permanente et on n'y arrive pas.

Pour ce faire, il y a eu en MACRONeuse, merci Jean de l'image, moi j'appelle ça la MACRONnerie, chacun son terme, il y a eu un certain nombre de choses qui ont été citées qui sont incluses dans la loi de transformation publique de l'été 2019 notamment la transposition des droits privés, par exemple la rupture conventionnelle dans la Fonction Publique.

Il y a également une autre invention, l'indemnisation pour départ volontaire. C'est pour ça que je suis là à la place de mon Secrétaire général dans le but de vous expliquer ce que c'est.

C'est un droit. Il est difficile d'être contre un droit nouveau des travailleurs de la Fonction Publique. C'est pourquoi je vais vous expliquer un petit peu mieux. Ce droit concerne à la fois les gens qui sont dans des services restructurés, et des gens qui sont à plus de deux ans de faire valoir leur droit à pension de la Fonction Publique.

Dans mon cas, j'ai eu 60 ans il

y a un peu plus de 6 mois. J'ai donc été confronté à, (j'étais dans un service restructuré, les Alpes du Nord qui d'ailleurs a bien contribué à faire chuter notre précédent PDG qui n'avait pas compris que pour aller faire de la prévention du risque d'avalanche, il fallait peut-être mettre les pieds dans la neige) devoir faire un choix : on m'offre deux ans de salaire brut pour partir deux ans avant mes droits à pension. Je l'ai fait. Je suis maintenant rayé des cadres, je suis à la limite du droit d'être encore syndiqué Force Ouvrière car je ne suis ni un fonctionnaire (parce que c'est fini, j'ai démissionné) ni encore un pensionné.

Je peux tout de même vous dire que depuis avant-hier, indemnisé au titre de Pôle Emploi. Donc en MACRONnerie, vous voyez qu'un ingénieur fonctionnaire de l'Etat peut devenir chômeur. Ce genre de droit, est très insidieux et il est difficile de s'y opposer. D'un autre côté, si on se met du côté de notre bien à tous, c'est-à-dire le service public, au total c'est le service public qui paye tout. Il paye à la fois l'indemnisation pour le départ et il paye également le chômage puisqu'un établissement public comme Météo France est son

propre assureur. Les indemnités chômage que je vais percevoir, c'est donc aussi Météo France qui va payer, donc nos impôts.

Je pense qu'on peut difficilement être pour ce gaspillage d'argent public même si à titre personnel, j'en avais marre de restructurer tous les six mois. J'étais donc très content de prendre ce droit à indemnisation de départ volontaire. C'était ce que je voulais vous expliquer. Un cas concret parle toujours mieux qu'un long discours.

Cela dit ça pose de nombreux problèmes car à Météo France, même si on a un super nouveau calculateur, il n'y a pas l'équipe qui va avec, ce qui accentue encore le problème qu'on a : on perd environ 3 % de notre personnel par an. Cela pose un problème énorme de renouvellement des compétences. Nous n'arrêtons pas de réclamer un plan de recrutement sachant que ce ne seront plus des fonctionnaires, ou peut-être moitié des fonctionnaires, moitié autre chose.

Voilà merci de votre écoute, vive la FEETS, merci Jean et vive le syndicat libre et indépendant Force Ouvrière, merci pour ce Congrès.

Bonjour camarades,
Je vous apporte le salut fraternel du syndicat Propreté 22 et de toute la propreté province dont les camarades m'ont mandatée pour parler au micro.

Le secteur de la propreté n'est pas assez reconnu. Nous en avons eu l'exemple pendant le confinement où les salariés présents pour la plupart sur tous les fronts, avec des demandes de désinfection ++ où il a fallu se battre pour avoir des masques, du gel mais aussi le droit à faire les tests lorsque des cas positifs étaient déclarés sur les sites clients.

On a eu l'exemple chez moi, à l'entreprise Carmoney, je remercie Jean parce qu'il est intervenu ainsi que notre Secrétaire d'UD, Eric, qui est là. S'ils n'étaient pas intervenus, les salariés de la société dans laquelle je travaille n'avaient pas droit aux tests.

Après ces tests, il s'est avéré que nous avions tout de même deux salariés positifs. Il était donc tout à fait normal que les salariés qui interviennent sur ce site soient testés comme tout le monde alors que le client n'était pas d'accord. Nous nous sommes battus pour cela. Mon directeur ne voulait pas. Lorsqu'ils ont eu le droit de faire les tests, il est venu me passer de la pommade dans le dos. Il était content mais je l'ai remis dans ses billes.

(Applaudissements)

Pendant le confinement, certes, on a beaucoup parlé des infirmières, des professeurs, des instituteurs, des aides à domicile, et nous alors, les salariés de la propreté ? On était là aussi présents, partout, avec tous les risques. Il n'y a pas eu un mot, pas un reportage. On ne parlait



Jocelyne MARTIN

Syndicat Nettoyage des
Côtes-d'Armor

pas de nous. Je me suis fâchée, j'ai tapé du poing sur la table et j'ai appelé FR3 Bretagne. D'ailleurs, mon Secrétaire d'UD m'a dit : « Jocelyne on ne fait pas ça, on passe d'abord par moi. Eh ben non ! voilà ! Je l'ai fait toute seule ! Voilà ! » (Applaudissements)

Il s'est avéré qu'on m'a rappelée, évidemment. J'ai dit ce que je pensais à la journaliste toutefois, elle a aussi appelé un patron d'entreprise de propreté. J'ai vu le reportage, le patron en avait beaucoup plus que moi. Je n'avais que 3 lignes. Je l'ai quand même dit. Cela a fait boule de neige, ça s'est retrouvé sur tous les réseaux sociaux. Beaucoup de salariés de la propreté m'ont donc appelée pour me remercier car il y avait mon nom . Ils étaient contents que l'on parle enfin d'eux car nous étions partout, sur tous les fronts, il fallait donc que l'on parle tout de même de nous. C'est ce que j'estimais.

La Propreté province qui n'est pas reconnue jusqu'à l'heure a

pris de l'ampleur grâce à Jean et à Nadia.

Je pense que la Propreté est une peu le bébé de Jean.

Je dirais également à certains Secrétaire d'UD qu'ils doivent nous écouter un petit peu. Avec ma camarade Sophie FROT et Nathalie d'ISS, nous allons nous promener dans les UD, dans les départements, nous prenons sur notre temps, sur nos heures de délégation. Nous essayons de faire bouger les choses dans les UD afin de créer des syndicats de la propreté. Nous avons besoin de cette proximité pour aider les salariés du secteur.

C'est entre nous camarades, entre UD, qu'il faut créer ce lien. Nous en serons encore plus fort.

Quel que soit votre secteur d'activité, regardez l'entreprise où vous êtes, vous y trouverez toujours un ou une salarié(e) de la propreté. Allez vers eux, n'hésitez pas. Ils sont là, ils sont tous seuls. Ils ne connaissent pas leurs droits car ils sont isolés et ils ne savent pas à qui s'adresser. C'est comme cela que nous ferons notre force, le lien entre tous les secteurs confondus.

Je voudrais faire un petit aparté, une petite attention particulière dans le secteur des aéroports, car il y a le cas actuellement sur Nantes, où le directeur de l'agence où je travaille, GSF, a essayé de nous faire négocier un APC pour licencier les salariés évidemment. Je l'ai renvoyé dans ses billes aussi celui-là.

(Applaudissements)

Je l'ai tout de même fait trier jusqu'au bout parce que j'ai quand même été aux négociations. Nous avons eu trois réunions de négociation. J'ai essayé d'avoir des choses jusqu'au pour

finir par lui dire que je n'allais pas signer.

Il a eu besoin de moi pour signer parce que l'abrutie de la CFDT voulait signer

J'ai dit non.

(Applaudissements)

La reconnaissance on aimerait l'avoir aussi au sein de la branche propreté. Proposer en première réunion de négociation de salaire 0,50 %, il faut le faire, pour finir à 1,1 % d'augmentation et comme le disait Jean, proposer 25 € pour la prime de fin d'année, il ne faut quand même pas se foutre de notre gueule. Je vais avec Jean et Nadia en paritaire, parfois, ça me démange. Surtout qu'en face c'est quand même un directeur de l'entreprise où je bosse.

Un peu de décence, un peu de reconnaissance, c'est ce que nous demandons et pas des peanuts. Nous voulons des augmentations correctes mais des aug-

mentations sur le salaire, pas des primes qu'on donne aux salariés pour leur faire plaisir.

Chez GSF ils ont donné 300 € les salariés étaient contents.

Moi pour 2 jours de vacances ils m'ont enlevé 40 € sur les 300 €

Mais les 1.000 € on n'a pas le droit. Ils ne pouvaient pas. La société fait des milliards de bénéfices mais ils veulent les garder pour eux. Les salariés, ce n'est pas leur objectif.

J'ai fait un retour à mes camarades de ma région concernant ces fameuses augmentations qui étaient proposées au sein de la branche propreté et tous m'ont dit : si on a ça, (on a beaucoup d'agro-alimentaires) les gars sont prêts à baisser les lances et aller à la grève. Ce sont les retours que j'ai eus.

Lors du CNF hier, Jean nous a fait part qu'à la Fédération, la propreté était le secteur qui a fait

une très belle progression. Nous voyons donc que le travail sur le terrain a porté ses fruits lors des élections CSE. Par exemple chez GSF où je travaille, au plan national on était à 13 %. Nous sommes passés à 17 % de représentativité. Vous allez me dire ce n'est pas beaucoup mais nous sommes troisième.

La camarade Sophie FROU qui est de Samsic est passée 2ème organisation syndicale avec 39 % de représentativité.

La camarade Nathalie d'ISS Propreté est passée 2ème organisation de 14 % à 27 %.

Alors les copains de la propriété, qui c'est les meilleurs ?

Le public : C'est nous !

Pour finir, au nom de tous les camarades de la propriété, nous te souhaitons à toi Jean plein de choses pour la suite et tu vas nous manquer.

Merci à tous.

Chers camarades, pour ma première participation à votre assemblée générale je ne pensais pas devoir me présenter devant vous à la tribune.

Je n'ai rien préparé. On m'a clairement indiqué qu'il était de bon ton de présenter le syndicat qu'on représente et d'avoir quelques mots de remerciements pour l'organisation et nos Secrétaire généraux, nationaux, responsables.

Le SNAPE FO est un vieux syndicat qui a longtemps tergi-versé sur son affiliation et, finalement, en 2017 j'ai eu la chance de faire la connaissance de Zaïnil. Et Zaïnil m'a vraiment convaincu que s'il y avait un



**Philippe
VACHET**

SNAPE FO

avenir pour ce syndicat, c'était bien au sein de la Fédération FO. Il m'a redonné confiance dans l'action syndicale, une confiance que j'avais perdue par manque d'appui, par manque de soutien du syndicat qui nous encadrait avant.

Je me suis donc retrouvé avec Zaïnil rue des Petites Ecuries car pour l'affiliation il fallait qu'avec mon cher ami trésorier, nous nous sommes retrouvés rue des Petites Ecuries. Il fallait attendre un peu car le Secrétaire national était occupé et je ne vous cache pas que j'étais un peu inquiet d'entendre des bruits tonitruants qui venaient d'un bureau. Pourtant je

fais un métier de police donc on évite d'avoir peur en règle générale. Mais là en l'occurrence je me posais des questions.

Finalement j'ai été introduit dans le bureau de Jean. Contrairement aux craintes que j'avais pu avoir, j'ai découvert une montagne de gentillesse, une amabilité naturelle. Ce qui m'a frappé c'est la connaissance que cette personne pouvait avoir du métier que je croyais qu'il ne connaissait pas. Il avait pris la peine de se renseigner avant. Lorsqu'il nous a reçus pour discuter des conditions de notre intégration, j'ai vu que c'est quelqu'un qui a une relation à l'humain qui était forte. Au-delà de sa mission que les autres ont bien définie, je ne vais pas revenir, en aurais-je les capacités je n'en suis pas certain, sur ses qualités en tant que syndicaliste. Moi j'ai trouvé qu'en tant qu'homme il avait cette affabilité, cette amabilité, il met à l'aise.

Notre intégration à FO a été facilitée également par Laurent LE FLOCH et Laurent JANVIER que je remercie, ils nous ont toujours fait un excellent accueil à chaque fois que l'on est allés à Paris.

Le syndicat SNAPE = Syndicat National des Agents et Personnel de l'Environnement a eu raison en fait de s'affilier à FO puisque pour les élections professionnelles de 2018, quand on s'est associés aux contractuels de l'établissement qui sont également adhérents à FEETS FO, on a été majoritaires à l'AFB, on a remporté les élections 2018. On était particulièrement enchantés d'avoir réussi ce challenge alors qu'on avait autrefois été à la ramasse, il faut bien le dire.

Depuis, le législateur a choisi.

Certains parlent du mariage de la carpe et du lapin, moi je trouve un peu trivial mais on a marié les agents de l'agence française de la biodiversité qui étaient plutôt orientés sur des missions de préservation de la biodiversité certes terrestre, mais surtout aquatique, et les agents de l'office nationale de la chasse et de la faune sauvage qui étaient vraiment orientés sur la faune terrestre et sur une activité de loisirs dont chacun aura son évaluation personnelle sur la légitimité, mais très imbriquée avec le monde de la chasse.

On nous a demandé dans un temps extrêmement court et dans des conditions très précaires pour le dialogue social, je remercie Zaïnil de s'en être plusieurs fois offusqué et exprimé avec véhémence au CTM notamment les conditions d'intégration de ces deux établissements qui en apparence n'avaient pas vraiment d'atomes crochus, à part le fait que les agents ont le même statut, statut de technicien ou d'agent technique de l'environnement.

Aujourd'hui on se retrouve confrontés à de grosses difficultés.

Je ne parlerai pas de tout le contexte social. Il a été largement décrit par des gens beaucoup plus talentueux que moi donc je ne vais pas revenir sur tout ce qui concerne les méthodes de gouvernement actuelles.

Sachez qu'au niveau du fonctionnement même de l'OFB on est confrontés à des difficultés d'harmonisation des pratiques des deux établissements qui le composent aujourd'hui même si, moi en ma qualité de chef de service, j'essaye d'y mettre un peu de liant. Sachez que c'est

très difficile.

Une adhésion FO qui nous a confortés.

Je ne vous cache pas que j'ai été surpris et même enchanté de voir avec quelle confraternité vous vous comportez, et la jeunesse aussi que dégagent la plupart d'entre vous.

J'avais 18 ans aussi en 1977. Je ne défilais pas comme Jean dans les rues de Rouen car je travaillais déjà à la SNCF.

Presque atteint par la limite d'âge aussi, je m'inquiète quand même, notamment au SNAPE, du manque d'engagement de mes collègues et confrères qui font passer souvent leurs intérêts personnels devant l'intérêt collectif.

Si je devais citer un exemple, une association de personnes qui se dévouent, qui donnent de leur temps, de leur énergie au service des autres, je crois que je pourrais vous citer tous autant que vous êtes.

Je vous remercie tous, collectivement, de m'avoir permis déjà de vous rencontrer, de m'exprimer devant vous.

J'associe tous les remerciements, toutes les descriptions que vous avez pu faire dithyrambiques de Jean HÉDOU. Je le remercie également de nous avoir accueillis aussi gentiment et aussi professionnellement dans la Fédération.

Vive cette Fédération, cette belle Fédération ! Merci.

(Applaudissements)

Bonjour à tous, je vous apporte le salut fraternel des camarades du syndicat FO de l'aéroport de Marseille.

Je tiens à vous faire part des difficultés majeures que nous traversons depuis 6 mois maintenant avec la crise sanitaire COVID 19 et qui, au travers des décisions de chaque Etat de fermeture des dessertes aériennes, ont cloué les avions au sol pendant de longues semaines.

En conséquence nous vivons la plus grave crise économique de toute l'histoire du transport aérien. Les aéroports français sont désormais dans la tourmente alors qu'ils avaient connu une croissance quasi-permanente depuis des décennies au regard de la croissance du trafic mondial.

Si souvent préservé par le passé des crises cycliques qu'ont connu les compagnies aériennes plongées dans l'ultra-libéralisation du secteur, les salariés des aéroports de province et de l'aéroport de Marseille subissent des menaces fortes sur l'emploi et sur leurs acquis sociaux.

Le secteur privatisé depuis plus de dix ans a vu leurs dirigeants agir depuis le début de la crise à l'encontre des intérêts des salariés, soucieux uniquement de retrouver rapidement leur marge financière et répondre à l'avidité des actionnaires.

Ils n'ont quasiment rien fait pour protéger leurs salariés et laissé leurs sous-traitants, aux risques de contamination.

Ils ont refusé d'attribuer une prime exceptionnelle pour les salariés maintenus au travail notamment pendant le confinement.

Ils ont fermé un maximum de terminaux d'aérogares et d'infrastructures au détriment des



**Michel
TREMORI**

Syndicat FO
Aéroport de Marseille

passagers usagers des aéroports.

Ils ont largement utilisé et utilisent toujours les aides publiques et le chômage partiel pour leurs salariés, notamment ceux dont les salaries sont les plus bas, qui travaillent dans l'exploitation et la maintenance sans contrepartie pour l'emploi.

Ils veulent profiter de cette situation, certes très difficile, pour mener leurs funestes projets de restructuration à Lyon, Paris ou Marseille, au travers d'accords de performance collective, de ruptures conventionnelles collectives, préambules à de futurs PSE.

Seules la mobilisation et la défense faites à pied des droits des salariés permet de maintenir notre capacité à agir et à peser encore face à une volonté affirmée d'emmener l'ensemble du transport aérien vers un modèle low cost. Ce modèle rend chaque salarié corvéable à merci, multipliant la polyvalence et le savoir-être aux dépends du savoir-faire

et des qualifications.

La volonté qui transparaît est de faire toujours plus avec moins de salariés, en utilisant les nouvelles technologies pour supprimer l'humain.

La menace sur l'emploi est forte pour le secteur. Même lorsqu'ils étaient en croissance, plus de 10.000 emplois avaient été supprimés dans le transport aérien depuis 2011. Plus de 15.000 emplois sont en jeu aujourd'hui.

Nous devons nous préparer à agir dans toutes les instances pour contenir cette menace.

Pour finir, malgré tout, sur une note positive, je voulais vous faire part des résultats obtenus lors des élections professionnelles à Marseille en 2019. Notre syndicat est plus que jamais le premier syndicat de l'aéroport de Marseille depuis 2010 avec 51 % des voix obtenues pour l'élection au CSE. Nous avons doublé notre score en dix ans.

(Applaudissements)

Nous sommes la seule organisation syndicale au-delà des 30 % et nous avons obtenu 14 élus / 24.

Je ne pourrai vous laisser sans remercier Jean qui nous a accueillis avec Jean-Luc et le Bureau fédéral dès 2005 au sein de la FEETS FO et a été toujours d'un soutien sans faille jusqu'à ces derniers jours.

Je voulais rendre hommage à notre camarade Secrétaire, pour sa bienveillance, sa disponibilité, sa simplicité et sa volonté sans faille de défendre les salariés les plus modestes et les plus exposés. Merci Jean. Tu resteras un exemple pour ton militantisme et ton discours sans concession.

Vive la FEETS FO et vive Force Ouvrière !

(Applaudissements)

Chers camarades, veuillez recevoir le salut confraternel de nos camarades du secteur des autoroutes.

Depuis le dernier Congrès, la situation financière des autoroutes est plus qu'envisable avec un chiffre d'affaires de plus de 10 milliards d'euros en 2019.

À contrario, les effectifs sont en constante diminution, puisque ces 3 dernières années, ce n'est pas moins de 577 emplois qui ont disparu. La situation risque de continuer à se dégrader avec, comme vous avez pu le lire dans la presse, la volonté des sociétés d'autoroute de développer un système de péage en flux libre qui fera disparaître les barrières de péage et impactera le personnel de manière inéluctable. C'est tout un pan de cette filière péage qui va disparaître malgré les belles promesses de nos patrons qui prétendent que cela n'aura aucun impact sur l'emploi, nous ne sommes pas dupes. Il y aura de la casse sociale dans le secteur.

Concernant les hommes en jaune, la situation n'est guère plus envisable dans ces secteurs d'activité. Les départs ne sont pas systématiquement remplacés. C'est du côté de la sécurité du personnel qu'il y a urgence en la matière. Sur les 6 premiers mois de 2020, il y a eu 71 véhicules de service qui ont été heurtés avec souvent des drames évités de justesse. Ce phénomène n'est pas une spécificité des sociétés d'autoroutes, nos collègues de la DIR ont payé un lourd tribut avec plusieurs accidents mortels depuis le début de l'année.

En ce qui concerne la situation sanitaire que le secteur a tra-



**Frédéric
LEROUX**

Syndicat FO
des autoroutes concédées

versé, les salariés ont continué à travailler et ont été exposés parfois sans protection. Il leur a fallu intervenir à de nombreuses reprises pour que des moyens de protection soient fournis aux salariés.

La COVID 19 a fait chuter le trafic autoroutier de plus de 25 %, sans remettre en cause la rentabilité des sociétés d'autoroutes. Certes, en 2020, la marge bénéficiaire ne sera pas de 20 % comme d'habitude, mais les actionnaires savent déjà que les bénéfices seront au rendez-vous.

Malgré ces difficultés, Force Ouvrière a su conserver sa représentativité sur l'ensemble du secteur. Notamment grâce aux bons résultats lors des dernières élections.

Pour les prochaines années, le Congrès syndical ne va pas manquer au vu des attaques répétées de nos patrons, avides de dividendes pour nourrir nos pauvres actionnaires.

Pour terminer, au niveau de la branche le pouvoir d'action reste

limité, car chaque entreprise négocie ses accords en interne, ne laissant que peu de place aux accords de branches. Pour autant, les syndicats Force Ouvrière des autoroutes, avec le soutien indéfectible de la FEETS ne comptent pas se laisser mener par les patrons. Ils ne feront pas taire nos revendications légitimes.

Pour terminer, bien sûr je souhaite une bonne continuation à Jean, même si nous n'avons pas eu l'occasion de travailler très souvent ensemble. Je me rappelle de parties de babyfoot.

Je tiens aussi à remercier Laurent LE FLOCH avec qui je travaille de plus en plus souvent pour tout son soutien, notamment au niveau de la branche. À noter, que c'est le seul fédéral présent très régulièrement.

Dernier petit mot pour notre président du jour, Monsieur Patrick LEVASSEUR, qui lui aussi va quitter ses fonctions. Cela fait 6 mois que j'ai le décompte jour après jour, je crois qu'on en est à 24.

Patrick, grâce à qui je suis devant vous aujourd'hui parce que c'est lui qui m'a amené au syndicat, c'est lui qui m'a formé, qui continue de me former. Bonne continuation à vous deux et vive le syndicalisme libre et indépendant, vive la FEETS FO !

Mes chers camarades, je vous apporte le salut fraternel du collège des ouvriers des parcs ateliers de l'Etat et des bases aériennes, qui fait partie des collèges constituant les SNP2E, et dont je suis le Secrétaire en national.

Les OPA comme on nous appelle couramment, sûrement par affection, sont un corps des personnels dont les missions s'exercent dans les services et les établissements publics du Ministère de la Transition Écologique et qui malheureusement, par volonté du gouvernement actuel et précédent, est en voie d'extinction, faute d'autorisation de recrutement sur leur statut depuis 2012.

Je ne vais pas ici vous énumérer nos combats depuis le début du mandat du Congrès de Bus-sang, mais ces nombreux combats ont permis notre survie, l'amélioration de nos droits et de nos rémunérations. Je tenais juste à cette tribune exprimer en tant que leur Secrétaire national mes remerciements envers toute l'aide, soutien, logistique et accompagnement auprès des différents ministres, nous changeons souvent de ministre au Ministère de l'Écologie pour monter des manifestation à Paris, ouverture des portes des cabinets des ministres ou mise à jour de nos problèmes statutaires aux divers CTM. Merci donc à Laurent JANVIER qui est notre Secrétaire en charge de la Fonction Publique et à notre Secrétaire général, de permettre ces facilités administratives. Vous savez que c'est souvent compliqué de mettre des points à l'ordre du jour dans les CTM.

Comme le combat n'est jamais terminé, que nous sommes de



**Jean
MARINHO DIAS
SNP2E**

moins en moins nombreux au Ministère, j'émetts des vœux envers la nouvelle équipe fédérale, mais particulièrement vers le futur Secrétaire général, le fédéral en charge de la Fonction Publique pour que ce soutien et ambiance de travail et d'entraide perdurent. Comme tout un chacun dans cette superbe salle, j'ai fait grève et participé à toutes les manifestations auxquelles notre Fédération motivait notre mobilisation pour la défense de nos droits sur les retraites et contre la réforme MACRON, que ce soit à Paris ou à Metz dont je suis originaire.

À ce sujet, je tiens également à saluer la détermination de notre Fédération dans le combat sans faille pour le retrait de cette loi scélérat. Je salue particulièrement la persévérance de l'équipe fédérale à participer de tout temps, et sans parfois pas grand monde autour du légendaire fourgon FEETS, criant slogans et chansons le long des parcours des manifestations.

Mention spéciale pour notre chansonnier préféré Laurent, qui avec sa guitare bidon a enflammé les rues de la capitale de bien nombreuses fois, se faisant filmer par smartphone par de nombreux admirateurs et admiratrices. Merci et bravo à toi Laurent.
(Applaudissements)

Ayant été animateur et coordonnateur pour les formations CHSCT dans la Fonction Publique pour le périmètre de notre Ministère, je tiens également à saluer l'implication et le soutien de la Fédération dans la mise en œuvre de ces formations, sous l'égide du CFMS de la Confédération, notamment dans le relationnel de remboursement comptable avec la Confédération. Cette action, grâce à l'appui de la Fédération et à l'implication de 4 animateurs de SNP2E, a permis à de nombreux camarades élus dans les CHSCT des services et des établissements publics de bénéficier d'une formation militante de deux jours entièrement payée par l'administration.

J'exalte la Fédération à continuer sur cette voie de formation des militants qu'ils seront élus dans les formations spécialisées, même si on les combat, dans les futurs CSA (Conseils Sociaux de l'Administration) que les gens du privé connaissent aussi.

Pour terminer, je ne peux quitter cette tribune sans remercier notre Secrétaire général pour toutes ces années de militantisme et de responsabilité syndicale à la tête de notre Fédération. Merci mon camarade pour ton exemplarité, ta rigueur et ta sensibilité. J'ai quand même un regret, toi pour qui le respect du mandat était un principe in-

défectible que je ne t'ai jamais vu avec un chapeau à plumes, je suis sûr ce serait sympa de prendre en photo.

Jean, je sais que tu vas continuer le combat syndical sous d'autre formes, mais sache que ça a été pour moi un immense honneur d'avoir milité à tes côtés mon camarade et j'espère avoir l'occasion d'avoir de nouveau le plaisir de chanter Grândola, Vila Morena de Zeca Afonso à tes

côtés se présentera de nouveau.

Mes camarades, Jean laisse son mandat, mais un autre camarade qui sera aussi excellent combattant que lui, le prendra avec détermination.

Nous savons toutes et tous ici que toute la vaillance de notre futur Secrétaire général et de son équipe fédérale ne suffira pas à enrayer la machine destructrice de droit des salariés. Ce sera bien nous, tous, ici, les

camarades de terrain et les camarades sur le terrain qui pourront le faire.

Alors mes camarades, comptons sur leurs compétences mais surtout retroussons-nous les manches également si nous ne voulons pas perdre ce que nos anciens ont si vaillamment conquit de haute lutte depuis toutes ces années.

Vive notre Fédération, vive Force Ouvrière !

Mes camarades, je vous apporte le salut fraternel du Syndicat National des Personnels des Affaires Maritimes.

Comme Jean vous l'a indiqué lors de son rapport, nous avons aussi subi de nombreuses attaques, comme vous tous.

Les attaques sur nos missions avec par exemple l'administration qui pour fêter les 40 ans de l'Amoco Cadiz, a voulu bazarder la sécurité des navires. La sécurité des gros navires, ceux qui sont rentables, ont été donnés au privé. Il y a de l'argent à se faire.

La sécurité des petits navires, celle-là a été abandonnée. Pas abandonnée à personne, abandonnée aux patrons. Pour les navires de moins de 24 mètres, c'est le patron qui validera lui-même que son navire est en état de naviguer, qui validera lui-même que ses travailleurs le feront en toute sécurité. C'est bien connu, un patron, surtout quand il s'agit de sécurité, c'est honnête, on peut lui faire confiance.

Mais ce ne sont pas les seules attaques. Toutes les réorganisations qu'on a connues nous ont ventilés dans les directions de la mer pour les territoires



**Selim
MENTALECHETA
SNPAM FO**

d'outre-mer, mais dans les DIR (Directions Inter-régionales) de la mer et dans les DDTM pour les métropoles.

Ces DDTM qui viennent maintenant de passer sous le joug du Ministère de l'Intérieur sous la coupe des préfets, font aujourd'hui cette petite chose bizarre et étrange qu'adore l'administration française : que le maritime aujourd'hui dépend plus dans son action sur le terrain du Ministère de l'Intérieur et du bon vouloir d'un préfet de département, plutôt que du

Ministère de la Mer. Mais ça doit être la simplification administrative, je ne comprends pas bien.

Comme visiblement beaucoup de monde s'intéresse au maritime en France, le Ministère de la Défense, via la marine nationale, nous a attaqués, frontalement, lors d'un communiqué interministériel de la mer.

Il y a deux ans, il a demandé à notre Ministère (qui n'était même pas au courant qu'il s'occupait de la mer) que toutes les missions de contrôle en mer passent sous le joug de la marine nationale. Rien de mieux dans un Etat démocratique qu'avoir l'armée pour contrôler les activités civiles ! Mais tout cela va aller mieux rassurez-vous mes camarades, parce qu'aujourd'hui on a le retour du Ministère de la Mer ! Eh oui, ce vieux Ministère qu'on avait perdu depuis les années 90.

Rien de mieux qu'un Ministère de plein exercice pour encadrer les pratiques et soutenir son administration, ou pas. Ou pas, parce que pour l'instant ce nouveau Ministère dans ce nouveau monde semble surtout être un Ministère pour les patrons

du maritime. Ce qui l'intéresse surtout c'est la Fédération de l'industrie nautique ou alors Armateurs de France, mais dans ce nouveau monde, le mélange des genres entre l'Etat et les intérêts des patrons n'a pas de limites. En effet, pour vous l'illustrer, il vient juste d'être nommé un nouveau directeur inter-régional de la mer pour la façade Manche-Est/Mer du Nord.

C'est un poste clé car c'est lui qui va préparer la politique de contrôle sur sa façade et c'est lui qui va signer les sanctions administratives qui seront prises contre les armateurs. Ces armateurs, ses amis. Quand je dis ses amis, c'est parce qu'avant d'être DIR cet homme était juste directeur général d'Armateurs de France, c'est quand même beau ! Ça ne choque personne !

Évidemment, dans ce monde, nos statuts de fonctionnaires sont attaqués. Ces statuts qui nous permettent d'être les ga-

rants de l'intérêt général.

Évidemment, on présente les fonctionnaires comme une charge, puisque nous encadrons et contrôlons pour l'intérêt général les pratiques de quelques-uns. Mais nous continuerons. Oui Mes camarades, nous continuerons parce que nos actions nous ont permis de défendre nos métiers. Nos métiers qu'on mène pour l'intérêt général.

Parce que nos actions nous ont permis d'améliorer les conditions de vie des agents embarqués !

Parce que nos actions nous ont permis de faire modifier un décret pour que les fonctionnaires stagiaires soient enfin payés comme les titulaires lorsqu'ils exercent la nuit et les week-end !

(Applaudissements)

Parce que nos actions nous ont permis de défendre nos camarades féminines enceintes et jeunes mamans, alors que l'administration les attaquait sur leurs primes !

(Applaudissements)

Mes camarades, nos actions demain nous permettront de défendre et de sauver nos retraites parce qu'il ne faut rien lâcher.

Je ne finirai pas mon intervention sans te remercier, Jean.

Jean, toi qui es le seul armateur que j'ai plaisir à côtoyer, que je tutoie, je te remercie ainsi que Noëlle de nous avoir aidés à la refondation de notre syndicat qui avait disparu. Merci également pour tes enseignements. Merci pour ton action au sein de notre Fédération. Cette Fédération qui regroupe des secteurs publics et privés. Cette Fédération à laquelle nous sommes très fiers d'appartenir, très fiers de partager tous ensemble.

Comme on le dit chez nous Jean, je te souhaite bon vent et bonne mer, camarade.

Vive la FEETS FO, vive la Force Ouvrière !

Bonjour camarades.

Chers camarades, j'ai l'honneur d'être parmi vous pour présenter notre secteur d'activité, la propreté.

Aujourd'hui je voudrais vous parler des agents de la propreté, en particulier des femmes de chambre dans le secteur d'hôtellerie.

Aujourd'hui elles ne souffrent pas seulement de la cadence infernale et de la violence sexiste, mais de la perte du pouvoir d'achat liée au chômage partiel.

Le chômage partiel inquiète aussi les observateurs. Jusqu'à 12 millions de salariés en ont profité mais ont bien souvent perdu 15 % de leurs revenus avec

forcément des conséquences sur leur budget.

Dans ce contexte de la crise sanitaire actuelle, certains patrons voyous, avec la complicité des donneurs d'ordre, n'hésitent pas à détourner le système à leur faveur et de mettre en cause l'article 7 de notre convention collective qui prévoit le transfert des salariés d'un prestataire à l'autre, de se débarrasser des salariés et d'en embaucher d'autres à moindre coût. Nous disons stop, ça suffit. Les femmes de chambre ne sont pas jetables.

(Applaudissements)

Cela nous rappelle une histoire que Jean connaît très bien : notre combat des dames pipi qui a



**Abdenaji
MOUCHTAHI**

Syndicat FO PROPRETÉ IDF

duré 6 mois.

Notre combat ne va pas s'arrêter là. Il continue. La preuve de notre combat est juste à côté de vous, c'est TAM TAM, c'est la maison ici ce n'est pas pour rien.

(Applaudissements)

Mes camarades, je ne vais pas reparler des résultats, mais c'est grâce aux camarades de terrain et aussi à notre Secrétaire général M. Malamine qui se réveille à 4 h du matin, qui rentre chez lui à 23 h. Il n'arrête pas de booster les salariés jour et nuit pour atteindre ce résultat.

Je commence par appliquer les mesures sanitaires.

Mes chers camarades, je vous apporte le salut des camarades du syndicat Force Ouvrière des Personnels d'Aéroports De Paris.

En tant que Secrétaire de ce syndicat, il me revient de brosser rapidement notre activité depuis le dernier Congrès au printemps 2017.

Evidemment nous avons beaucoup négocié, beaucoup combattu mais le combat principal fut quand même le combat contre la privatisation de l'Aéroport de Paris que je développerai un petit plus que le reste.

Ce combat a commencé en juillet 2017 lorsque, lors d'une séance de questions au Gouvernement, le Ministre a dit que c'était dans les tuyaux, qu'on allait privatiser Aéroport de Paris.

Immédiatement le syndicat a mis en place une pétition en interne dans le silence le plus total, les autres syndicats de l'entreprise ne nous ayant pas suivis. Il a fallu attendre début 2018 pour qu'une intersyndicale, pas toujours très cohérente,

Il ne faut pas oublier notre Secrétaire fédéral, Nadia JACQUOT pour son aide et son soutien constant.

Chers camarades, je voudrais saisir cette occasion pour présenter mes sincères remerciements et exprimer ma gratitude à Jean HÉDOU pour son engagement sans relâche et sa grande disponibilité militante déterminée. Homme sensible, homme de dialogue au contact facile, toujours à l'écoute, aux bons conseils et au soutien constant. Cher Jean, nous ne sommes pas

prêts à te laisser partir. On va continuer la route avec toi en espérant qu'elle sera longue.

Au nom du syndicat FO Propreté Ile-de-France et des camarades qui sont autour de toi, représentant les sociétés Atalian, Onet, ISS, Arc-en-Ciel etc. on te dit merci.

(Applaudissements)



**Pascale
LAPIERRE**
Syndicat FO Aéroports de Paris

poussée par la base, se mette en place et commence le combat. Il y a eu l'organisation d'une votation : 98 % des salariés ont voté contre la privatisation d'Aéroport de Paris. Nous avons fait un certain nombre de journées de manifestations, de rassemblements, d'heures d'informations au personnel et nous ne savions toujours rien.

Notre direction nous disait qu'il ne se passait rien, qu'elle n'avait

aucune information, que rien n'était dans les tuyaux (ils nous ont bien menti), jusqu'au jour où le PDG a appelé les directions des syndicats pour leur dire : demain le Ministre va annoncer la privatisation d'Aéroport de Paris. À minuit on a su qu'il allait venir au Siège.

Entre minuit et 9 h du matin on a organisé la riposte, nous étions environ 300.

Le Ministre était traumatisé parce qu'il paraît qu'on l'a insulté. Il a fallu ça pour qu'on soit enfin reçu non pas par le Ministère, mais par au moins un chef de cabinet. Donc nous avons été reçus à Bercy, puis à l'Assemblée Nationale, puis au Sénat. La privatisation a été annoncée officiellement au Comité d'Entreprise en juin. Il y a eu la désignation d'un expert et tout le monde a beaucoup travaillé. Nous avions quantité d'arguments qui prouvaient que c'était une ineptie y compris d'un point de vue économique.

Jean l'a cité, je ne vous donnerai qu'un chiffre entre 2005 et 2018, donc 2005 mise en société

anonyme, 2006 mise sur le marché des actions, l'Etat a vendu pour 1,59 milliards d'euros d'actions, notamment aux Hollandais qui possèdent 8 % et à Vinci qui possède aussi 8 % ; ils ont encaissé en tout, donc en moins de 15 ans, 1,32 milliards d'euros, ce qui fait 3,96 milliards d'euros, et tenez-vous bien, en 2006 lors de la mise en bourse on était estimés à 3,84 milliards d'euros. L'Etat a donc déjà récupéré plus que la valeur supposée de l'époque tout en ayant encore la propriété de 50 % et de confortables dividendes.

Vous voyez donc bien qu'il était assez facile d'expliquer que ça n'avait pas de sens. Nous avons fini par convaincre une bonne partie des députés et surtout les sénateurs.

La suite vous la connaissez. Ces politiques ont fait leur travail de politique en votant le premier référendum d'initiative populaire. Ils avaient essayé sur d'autres sujets, ils n'y étaient pas arrivés.

Nous sommes repartis en campagne. Nous avons continué à manifester. Nous avons été invités à droite à gauche pour essayer de faire voter plus. Nous avons fait les marchés les uns et les autres. Nous avons tout de même obtenu le million et nous étions relativement satisfaits de voir que la privatisation était pour le moment suspendue.

En parallèle on a fait partie du combat contre les lois travail, du combat contre les retraites. On a négocié malheureusement un certain nombre d'accords pratiquement toujours à la baisse mais pour sauvegarder les avantages acquis tel que dans l'accord égalité professionnelle ou l'accord handicap. Néanmoins

on a signé quelques accords.

Il est toutefois assez déprimant de voir que dans une entreprise où tout va bien, puisqu'on était surnommés la poule aux œufs d'or, il faut toujours réduire le personnel, il faut toujours augmenter la productivité, c'est réorganisation sur réorganisation.

En 2017/2018 on a géré une grosse réorganisation qui était la suppression des informations au public. Tous ces gens-là sont devenus des contrôleurs qui contrôlent un sous-traitant qui fait les informations au public et, tenez-vous bien, cette merveilleuse réorganisation qui supprimait une mission de service public présentée comme prioritaire 5 ans avant s'appelait « Bienvenue à Paris ». On ne peut plus dire aux gens « bienvenue » aux syndicats. Le mot est banni.

Effectivement, nous étions arrivés début 2020, assez satisfaits de voir que la privatisation n'avait pas lieu. Néanmoins, je dois vous avouer que nous avons en 2019 aux élections professionnelles perdu notre représentativité. Il se trouve que depuis la loi de 2008, les syndicats accompagnant l'entreprise, le patron, n'ont cessé de monter et les syndicats revendicatifs n'ont cessé de baisser, on n'a pas réussi à inverser cette tendance. Très malheureusement on est passés sous les 10 %.

Néanmoins, on continue d'être revendicatifs, on continue d'agir.

Nous en étions là et au CSE (comme vous le savez nous avons des contrats de régulation économique qui fixent nos rapports avec l'Etat) on nous a dit : « vous avez fait beaucoup d'efforts, mais il faut quand même en faire encore donc sur le prochain CRE, c'est-à-dire durant

les 5 ans à venir, ce sera - 30 millions d'euros sur la masse salariale mais peut-être que si vous vous passez de café, que si chaque cadre fait 100.000 € d'économies sur ses investissements, on peut peut-être discuter, peut-être que ce sera moins, etc. » Encore une fois il y a une restriction des effectifs, mais en parallèle, on avait une pyramide des âges vieillissante avec la perspective de voir 700-800 personnes partir dans les 5 ans. En janvier / février, la grande question était donc un plan de formation, un plan ambitieux de recrutement pour pouvoir conserver les compétences en interne et permettre une transition facile avec tout ce monde qui allait partir d'un seul coup.

Arrive la COVID. Ce fut comme ailleurs, on a beau avoir des services médicaux, on a beau avoir des spécialistes, le DRH à trois jours du confinement me disait : « Madame LA PIERRE, c'est une grippette, on ne va quand même pas bloquer le pays. » 3 jours après on nous annonçait le confinement.

Et tout fut comme ça.

Au départ les gens n'avaient pas de masque.

Il y a eu des fuites dans la presse.

La réponse de la Direction était qu'il y avait des masques au service médical. Mais il y n'y en avait pas pour tout le monde.

Les gens qui vivaient avec quelqu'un qui avait la COVID devaient se mettre en arrêt maladie car on ne voulait pas les dispenser de venir.

On a fait des tracasseries à des salariés qui devaient garder leurs enfants jusqu'à la veille alors qu'il était publié partout que c'était prolongé, nous n'étions

pas au courant, les DRH disaient que ce n'était pas prolongé pour nous.

Ça a été vraiment la croix, la bannière et des conditions de travail encore pires que d'habitude parce que Dieu sait qu'il y a eu aussi des risques psycho-sociaux etc.

La situation actuelle est que les syndicats représentatifs sont placés devant ce chantage absolument horrible qui est de dire :

- soit vous signez un accord d'activité partielle de longue durée réduit à l'opérationnel, une rupture conventionnelle collective (on licencierait jusqu'à 1.400 personnes mais on en remboucherait jusqu'à 700) et un accord de performance collective (celui de Lyon a déjà été signé) alors là c'est la totale : on augmente le temps de travail, on supprime les RTT, on supprime les primes, particulièrement les gens qui ont des petits salaires et vivent beaucoup de leurs primes, on réduit les heures majorées, plus de prime de déplacement, etc., un 14ème mois tronqué,- soit c'est un PSE et éventuellement des licenciements secs.

On en est là.

Les salariés sont plutôt remontés.

C'est déprimant parce qu'on était dans une entreprise où tout allait bien, où on dépensait des dividendes.

Quand tout va bien, on nous serrait la ceinture, quand tout va mal on la serre encore plus.

Puisque les taxes et redevances ne rentrent pas, nous souhaitons que l'Etat, pour une seule fois dans toute l'histoire d'ADP depuis 1947, mette la main à la poche et fasse payer sur l'impôt républicain ce qui est un service public que nous devons aux compagnies et aux clients/passagers. Toutefois, même nos directeurs ne sont pas convaincus car il faudrait garder notre indépendance vis-à-vis de l'Etat, donc tout ça est bien illusoire.

C'est un bilan en mi-teinte car on s'est beaucoup battus mais la situation est extrêmement grave, extrêmement préoccupante.

Aujourd'hui on a été jusqu'à 85 % de salariés en activité dite partielle. J'appelle ça du chômage technique à 100 %. Aujourd'hui nous devons être à une moyenne de 70 %. C'est un peu à la tête du client.

Il est inutile de vous dire que tous les directeurs et tous les hauts cadres eux sont payés à 100 % y compris pour faire le

travail de gens qui sont au-dessous d'eux. Ils se sont appropriés le travail des autres pour garder leur salaire. Mais nous il faut qu'on se serre la ceinture. Le personnel est donc assez remonté.

J'en profite pour remercier la Fédération, Jean et Michaël qui nous ont soutenus autant qu'ils ont pu pour le combat contre la privatisation. Ils sont montés au créneau, etc. soyez donc chaleureusement remerciés.

(Applaudissements)

Nous voterons bien évidemment pour le Rapport d'Activité et pour le rapport financier.

Je tenais tout de même à rappeler que notre camarade Serge, avec qui je n'étais pas toujours d'accord et c'est peu de le dire, est décédé au mois de juin tout seul au Portugal. Très franchement c'est une tristesse quand on connaît tout ce qu'il a fait et combien il a œuvré et au sein de l'aéroport de Paris et au sein de la Fédération.

Vive le syndicat Force Ouvrière Aéroport de Paris, vive la FEETS FO, vive la Confédération générale du travail Force Ouvrière, vive le syndicalisme libre et indépendant.

(Applaudissements)

Je vous adresse le salut fraternel de la section du SNP2E, de la DREAL, de la DRIL et de la DRI d'Ile-de-France.

Nous sommes une structure un peu particulière en Ile-de-France puisqu'on n'est pas vraiment une DREAL puisque la direction des routes est intégrée à la DIR. Donc on ne sait pas trop ce qu'on est mais bon en tout cas c'est le fonctionnement des anciennes directions départementales de l'équipement.

Je voulais revenir au sujet les élections professionnelles de 2018 pour lesquelles Force Ouvrière a gagné sur les 3 directions. Voilà une bonne nouvelle pour nous.

(Applaudissements)

Je rajouterais surtout à la DIRIF (Direction des Routes d'Ile de France) qui a toujours été le fief de la CGT depuis que la DIRIF existe, pour la première fois FO les a battus et bien battus. Nous étions fiers d'avoir réussi dans ce domaine-là.

Je voulais revenir à la période du confinement qui a été un peu compliquée chez nous et je pense aussi partout ailleurs de toute façon.

Je voulais expliquer le fait que Force Ouvrière est en train de s'installer chez nous.

Je voulais remercier Laurent JANVIER par rapport à toutes les informations que la Fédération nous a données au cours de cette période de confinement qui a pu être retransmise par notre section à tous les agents de ces 3 directions qui ont compris ce qui était en train de se passer : on a supprimé des jours de congés (5 jours de congés) aux agents qui étaient en télétravail et 10 jours de congés à ceux qui



**Yasmina
BENCHIHA**

SNP2E FO

étaient en autorisation spéciale d'absence puisqu'il y avait beaucoup d'agents qui n'avaient pas d'autre choix que de garder leurs enfants à la maison, l'école étant fermée.

Ce fut un coût très dur pour les agents car ils ont continué à travailler en télétravail. On leur enlever 5 jours de congés, ce n'était pas vraiment sympa.

Il y a eu, ensuite le sujet de la prime COVID.

Tout le monde a cru qu'ils allaient avoir quelque chose. Il me (semble?) que c'était jusqu'à 1.500 € Ceci dit, il ne me semble pas que beaucoup de personnes aient eu quelque chose, peut-être la Logistique pour mettre les flèches par terre. Il ne faut pas nier qu'ils ont eu du travail.

Il y a eu les agents de la DRIF qui ont travaillé sur les aires d'autoroutes, nettoyé toutes les aires d'autoroutes puisque les routiers continuaient à travailler et les aires d'autoroutes étaient très très sales et pas du tout nettoyées.

Tous ces agents-là n'ont pas eu

de prime COVID alors qu'ils ont beaucoup travaillé.

Ça a été aussi une douche froide pour tous les agents.

Tout le monde pensait avoir un petit bout de cette prime.

Il est vrai que nous avons une directrice très particulière qui se ne fie uniquement qu'aux circulaires du Ministère. Même lorsque nous sommes en CHSCT, il est difficile de discuter avec elle. Ce n'est pas pour ça qu'on ne discute pas. Il est compliqué de travailler avec elle.

Ceci dit toutes les informations qu'on a pu donner et que l'on continue à donner, ont fait qu'on a récupéré, même si les nouvelles étaient mauvaises, pas mal d'adhésions. C'est curieux mais je pense que les agents ont fini par comprendre qu'adhérer à un syndicat n'est pas uniquement pour une mutation ou pour une promotion. Ils ont fini par comprendre que notre Ministère était plutôt en train de se casser la figure, on a beaucoup de suppressions de postes, on a beaucoup de postes vacants qui ne sont pas pourvus.

De plus, dans la Fonction Publique, maintenant que c'est ouvert à tout le monde, même au droit privé, pour les vacataires il n'y a pas de budget pour cette année. Il reste donc beaucoup de postes vacants qui seront peut-être pris par des droits privés. C'est nouveau, cela vient d'être mis en place, il faut attendre un peu. Les agents ont donc fini par comprendre que c'était beaucoup plus grave que ça et qu'il ne fallait pas s'arrêter simplement à une promotion et une mutation.

En conséquence, nous avons récupéré plusieurs adhésions et surtout de la direction des routes

car au sujet de la direction des routes et des missions, pour dire la vérité, je pense que cela va disparaître bientôt. Je crois que cela a également été compris.

J'ai eu des relations avec des agents d'exploitation, on leur demande de travailler entre 12 h et 14 h, d'élaguer des arbres en pleine journée sur des nationales, etc.

Nous devons bientôt les rencontrer.

Je vais également vous raconter une petite anecdote : en Ile-de-France il y a une quarantaine d'exploitations, c'est vaste puisque l'Ile-de-France comprend notamment la Seine-et-Marne, les Yvelines. Ce sont de grands départements. Nous avons donc beaucoup d'adhésions à l'ouest de Paris et moins l'est.

L'Est nous a donc contactés pour nous dire qu'ils avaient organisé des élections au sein de leur centre d'exploitation. Je me dis que c'était nouveau car normalement c'est tous les 4 ans.

Ils ont eu une réunion avec un chef au cours de laquelle un agent a voulu s'exprimer. Le chef a dit : « Tu n'es pas représentant syndical tu te tais. » Les agents n'ont donc même plus le droit de s'exprimer.

À la fin, tous les agents se sont réunis entre eux et ont élu 3 représentants syndicaux adhérents chez FO. Cela s'est fait dans le centre de Rozay-en-Brie et de Rosny-Sous-Bois. La difficulté qu'on avait jusqu'à présent était que nous n'avions pas beaucoup de relais justement, surtout avec la DIRIF.

Nous nous sommes donc retrouvés à tisser une petite toile comme l'araignée, un petit peu sur toute l'Ile-de-France, avec

des interlocuteurs privilégiés qui feront que s'il y a des problèmes particuliers, nous aurons tout de suite les remontées et nous pourrons tout de suite agir, ce qui est une bonne chose.

C'est quelque chose que l'on a voulu construire, depuis que j'ai repris la tête du syndicat à la succession de Michel. C'est quelque chose que nous avons voulu construire depuis très longtemps, et dans un contexte difficile, on commence à y arriver. C'est aussi une bonne chose.

J'espère que ça fera boule de neige dans les autres centres et que l'on pourra avoir des représentants FO dans tous les centres d'exploitation, ce qui ne fera pas plaisir à la CGT mais ça ce n'est pas grave.

C'est aussi une avancée pour nous.

Il faut rester positifs car en construisant de cette manière-là on peut peut-être arriver à quelque chose.

C'est vrai qu'en 2019, il y a eu des actions à la DIRIF. Jean était même intervenu au centre de Rocancourt. Nous avions bloqué le centre, l'A86 etc. Il y a eu pas mal de bazar en 2019. Il faut essayer de remuer à nouveau les troupes pour que ça reparte.

Je voulais également parler du télétravail.

Un nouveau décret est sorti au mois d'août sur le télétravail.

Chez nous, le télétravail a été très apprécié par les agents ou les mamans évidemment, c'était plus facile pour eux, ça peut être compréhensible.

Nous aurons des réunions au sujet du télétravail.

Je pose la question à la Fédération : comment on réagit par rapport à cela ? En effet le télétravail c'est bien, mais il ne faut

pas non plus que ce soit généralisé. Avec le télétravail, vous n'êtes plus dans le collectif, vous êtes isolé et syndicalement nous ne participerons à plus rien. Les CHSCT vont disparaître. Si nous mettons donc les agents chez eux, tout est terminé. Nous pourrons dire adieu à tout.

Il faut donc quand même penser à ça parce que la réflexion sur le télétravail, en tout cas dans nos 3 directions, aura lieu courant septembre.

Il faut penser à ce sujet car, de plus, chez nous, il va y avoir des fusions de Direction (DIR et DRIEA).

Nous savons qu'ils sont également dans la politique de l'économie des locaux loués à Paris. En effet, beaucoup de locaux sont loués et coûtent très chers.

Il faut que nous pensions donc à tous ces sujets car si nous fusionnons 2 directions, il va y avoir des doublons, des gens qui vont peut-être disparaître, des missions qui seront peut-être externalisées. Il faut penser à tout cela car on va faire quelque chose d'un peu dangereux.

Je voulais remercier évidemment Jean que je ne connais pas depuis très longtemps mais dont j'ai apprécié sa gentillesse, c'est quelque chose d'essentiel.

On pense que les gens gentils sont des gens un peu bêtes.

(Applaudissements et rires)

La gentillesse est une qualité essentielle. Je le remercie pour sa simplicité, sa grande connaissance de l'histoire du syndicat. Je suis étonnée de ses connaissances.

Il m'a toujours écoutée avec attention et gentillesse.

Je remercie aussi toute l'équipe de la Fédération : Laurent, Zaïnil, Laurent LE FLOCHE etc. tout

le monde est important.

Je remercie également mon équipe car je ne suis pas la seule à travailler dans ma section même si j'en suis la Secrétaire : Michel, Emmanuel GAY,

Vincent ROLLAND Trésorier de ma section etc.

Nous formons une équipe soumise, je sais que je peux compter sur eux pour faire des réunions, travailler, avancer.

Vive le syndicat libre et indépendant, vive la FEETS et vive Force Ouvrière.

(Applaudissements)

Bonjour à toutes et à tous.

Chers camarades, tout d'abord nous sommes honorés et ravis d'être ici parmi vous lors de ce Congrès. La Secrétaire du CSE Eurotunnel ainsi que l'ex-Secrétaire, Stéphane SAUVAGE, à qui on doit tout au sein d'Eurotunnel, ne peut pas être là, il est actuellement membre du Conseil d'Administration.

Eurotunnel Getlink est une entreprise franco-britannique qui compte 3.500 salariés. Eurotunnel est un vrai poumon économique pour la Côte d'Opale, un moyen sûr, efficace, rapide, sécurisé et écologique.

Eurotunnel concessionnaire de la liaison fixe TransFrance jusqu'en 2080 est une autoroute ferroviaire empruntée par 2,6 millions de voitures et 1,6 millions de camions par an. Ce qui en fait de loin le leader mondial du ferroulage.

On commence par les choses qui vont bien : en 2018 on a été la première grande entreprise à mettre en route le CSE où nous avons gagné les 3 collèges avec 53 %. Nous sommes majoritaires à 53 %.

(Applaudissements)



**Olivier
THOMAS**

Syndicat FO Eurotunnel

FO est majoritaire à Eurotunnel Getlink à 53 %.

On arrive aux sujet qui fâchent un petit peu.

Entreprise : très bien qui marche très bien et le Brexit est venu.

On s'est préparé. On a construit un SIVEP. Le Brexit devait être là le 29 mars 2019, après le 31 octobre, etc. et ce n'est toujours pas là.

L'année 2019 a donc été chaotique.

Nous avons perdu de l'argent.

Aujourd'hui j'en veux pour preuve que Boris Johnson refait des siennes à Londres lors d'une réunion car il reparle de nos deals etc. Je ne comprends plus grand-chose.

À cela s'est ajouté en 2020 la COVID 19 qui bien évidemment a plombé nos chiffres, nous a fait baisser de 90 % le trafic tourisme, de 30 % le trafic fret et nous a mis légèrement en difficulté.

Eurotunnel est une entreprise qui tient la route mais nous avons perdu beaucoup d'argent.

Je voudrais via le syndicat alerter les pouvoirs publics, que ce soit les Affaires Etrangères, que ce soit envers Boris JOHNSON, savoir ce qu'il fait.

Nous parlions de la SIVEP. En France, au sujet de tout ce qui est sanitaire animal, nos pouvoirs publics ne savent pas trop de quoi il en ressort. Nous sommes à 3 mois du Brexit.

En aparté j'avais quelque chose à dire à Jean, Zaïnil et Laurent LE FLOCH : dans une autre vie ils m'ont aidé à créer un syndicat dans le maritime. Merci Jean.

Bonjour à toutes et à tous.
Pascal a brossé un peu la situation d'ADP.

Je voudrais concentrer mon intervention sur la période qu'on a vécue avec le confinement et la période qu'on vit actuellement.

Ça a été dit en introduction de ce Congrès, c'est un Congrès qui se tient de fait dans une situation très particulière, il n'y a pas une semaine sans qu'on nous annonce un plan de licenciement, de suppression d'emplois ou de postes, l'aérien c'est catastrophique et l'aéroport de Paris, s'inscrit dans cette démarche.

On a abordé le confinement à partir des revendications qui étaient : il nous faut du gel, des masques, des lingettes désinfectantes et encore aujourd'hui j'ai envoyé un mail à la direction puisque des groupes de travail n'ont pas les lingettes suffisantes et qui se regroupent pour avoir le minimum nécessaire qu'on est en droit d'attendre lorsqu'on est salarié, c'est-à-dire de pouvoir travailler sans mettre sa santé en danger.

Vendredi dernier, tous les agents d'ADP ont reçu un mail de notre PDG disant que les négociations avec les syndicats représentatifs étaient ouvertes (APLD, l'accord de performance collective, les ruptures conventionnelles etc.) et que le DRH a jugé, lors de sa présentation de ses orientations stratégiques au mois de juillet comme étant complémentaires et qu'il ne pouvait pas y avoir l'un sans l'autre.

À ce sujet, le PDG le dit lui-même : l'enjeu de ces négociations est, je le cite « trouver l'équilibre entre le financement du socle social et la préservation



Fabrice CRIQUET

Syndicat FO Aéroports de Paris

de l'emploi. » La préservation de l'emploi.

Ils annoncent que sur 1.400, 700 ne seront pas remplacés.

Dans les orientations stratégiques dont je vous parlais, il n'y a pas un service qui ne va pas avoir des baisses d'effectifs avec les réorganisations et toutes les restructurations qui s'annoncent.

Le socle social.

C'est la remise en cause de nombreux acquis, c'est la remise en cause des indemnités kilométriques, c'est la remise en cause de la prime statutaire qui équivaut quasiment à un traitement mensuel, c'est moins de jours de RTT, c'est la remise en cause des avancements, c'est la baisse des heures majorées et j'en passe.

Évidemment, Jean d'ailleurs à juste titre l'a rappelé dans son introduction, Aéroports de Paris a généré beaucoup de sous pour les actionnaires quand tout allait bien, beaucoup beaucoup beaucoup de sous notamment pour l'Etat.

Pendant le confinement, le même jour où il nous a été an-

noncé dans le même CSE le recours à l'activité partielle, le PDG nous annonçait qu'ADP allait contracter un prêt de 2,5 milliards d'euros aux banques pour soi-disant avoir de la trésorerie.

Quelques jours après on apprenait qu'une grande partie de ces 2,5 milliards avaient servi à finaliser une opération de rachat d'un groupe indien GMR Airport.

Pendant que nous étions en chômage partiel, pendant qu'ils refusaient, clairement, de maintenir nos rémunérations, les affaires continuaient et ils achetaient un autre aéroport.

Lorsque les critères financiers vont bien les effectifs chutent, lorsque les critères financiers vont mal, les effectifs continuent de chuter, bref les salariés, les agents ADP sont toujours la variable d'ajustement quoi qu'il arrive.

Bien sûr il y a l'inquiétude mais je crois qu'on est tous dans cette situation. Il y a l'inquiétude des collègues pour l'avenir, des inquiétudes basiques : si ça continue comme ça comment je vais payer le loyer, les crédits ? Parce que le banquier lui il se moque que nous ayons une baisse de rémunération ou pas.

Malgré tout, dans cette situation difficile, il y a des groupes de travail qui s'organisent. Je pense notamment à trois d'entre eux. Cela peut paraître modeste mais c'est la prime du tableau de service qui n'a pas été versée, c'est le droit de permuter sa vacances qui est remis en cause (les agents n'ont plus le droit de muter), c'est avoir les plateaux repas lorsque l'on est en vacances. Ce sont des revendications qui peuvent paraître très mo-

destes par rapport à l'avalanche des coûts qui sont portés mais qui font le quotidien des agents. Les collègues se regroupent pour ces sujets et ils peuvent compter sur Force Ouvrière. Parfois, notamment dans deux cas en tout cas, les collègues ont obtenu satisfaction à une partie de leurs revendications et je pense que c'est à mettre à notre profit.

Comme chacun l'a fait, je tiens à conclure par quelques remerciements.

Je tiens à remercier Michaël qui a pris le temps de préparer avec nous le rendez-vous au Ministère, même si j'ai cru comprendre que du point de vue du

gouvernement, ce rendez-vous a été très vite expédié et qu'il n'est pas encore prêt à entendre les revendications.

Plusieurs camarades de l'aérien sont intervenus avant moi. En les écoutant, ça m'a fait penser à une chose comme le disait Jean : « si le Gouvernement s'entête, il faudra bien trouver le moyen de leur faire rentrer ça dans le crâne. » Peut-être y-a-t-il place à initiative de la Fédération vis-à-vis du gouvernement qui rassemblerait tous les camarades de l'aérien pour qu'ils nous entendent. Je pense que la question de nos acquis, de nos emplois, va devenir une question préoccupante, cen-

trale, dans les jours qui viennent et c'est peut-être déjà le cas d'ailleurs.

Je voulais remercier Jean. À chaque fois que j'ai eu à faire à lui c'était très fraternel, et très revendicatif et en tout cas toujours à l'écoute.

Malgré cette situation difficile, je pense que Force Ouvrière a toute sa place pour porter nos revendications.

Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes.

Vive la Confédération générale du travail Force Ouvrière, vive la Fédération Force Ouvrière !

(Applaudissements)

Il y a aussi un Jean qui a dit : les derniers seront les premiers.

Mes chers camarades, je vous apporte le salut fraternel du Syndicat National des Inspecteurs, Cadres et Administratifs du permis de conduire et de la sécurité routière. Le SNICA FO qui votera les rapports d'activités et de trésorerie sans la moindre hésitation.

Depuis que le permis de conduire existe, une organisation majoritaire nommée SNICA défend les intérêts matériels et moraux des inspecteurs auxquels se sont ajoutés par la suite des délégués, nos supérieurs hiérarchiques.

D'abord à FO, puis à la CGC, le SNICA devient définitivement la SNICA FO à partir de 1947.

Historiquement, nous étions affectés au Ministère des Transports.

Nous avons été transférés au Ministère de l'Intérieur, par étapes, de 2010 à 2014. Manifestement, les 800 millions d'eu-



**Pascale
MASET**
SNICA FO

ros du CASRADAR (Contrôle Sanctions Automatisées) attise les convoitises.

Mais il n'est malheureusement pas question pour le Ministère de l'Intérieur d'utiliser ce budget pour développer l'éducation routière et maintenir l'examen du permis de conduire dans le giron public. Jamais nous n'avions

été plumés de nos missions que depuis que nous sommes au Ministère de l'Intérieur, ce

Ministère qui nous disait de 2010 à 2012 : venez dans notre grand Ministère, c'est le Ministère de la Sécurité, c'est là que vous serez bien, et rien ne changera pour nous qu'en mieux.

On ne doit pas avoir la même notion du mieux.

2014 c'est aussi l'année de la création de la Fédération de Syndicat du Ministère de l'Intérieur. La question s'est donc posée de notre affiliation fédérale. Les moyens syndicaux étant issus des élections au Ministère de l'Intérieur, il est apparu logique pour la commission exécutive du SNICA FO de quitter la FEETS pour la FSMI. Nous pensions aussi bénéficier du contrepoids de cette Fédération dans le Ministère. Ce qui semblait logique aux militants du SNICA ne l'était pas du tout pour nos camarades de la FEETS.

Je suis allée une fois dans le

bureau de Jean, je pensais y rester 30 minutes, cela a été beaucoup plus long que prévu et nous n'avions pas parlé que de statuts.

(Rires et applaudissements)

Non seulement il m'a expliqué pourquoi ce n'était pas possible mais avec un historique conséquent et aussi très instructif.

Certes, il est plus agréable et valorisant d'être un syndicat reconnu et retenu qu'une organisation dont on ne se soucie guère, mais le fait est que depuis 2014 nous avons un peu le « cul entre deux chaises » pour utiliser cette belle expression et vous dire que cette position est un peu inconfortable mais nous a permis de prendre du recul et d'analyser la situation avec l'éclairage apporté par Jean.

Au-delà des questions statutaires, force est de constater que le SNICA est FEETS compatible ce qui est bien moins le cas avec la FSMI.

À la FEETS nous sommes comme des poissons dans l'eau. Aussi, je tiens aujourd'hui à re-

mercier Jean et tous les camarades du Bureau fédéral de nous avoir empêchés de partir.

Je m'engage à défendre devant la commission exécutive du SNICA FO le maintien de notre organisation au sein de la FEETS.

(Applaudissements)

Lors de son intervention ce matin, Jean a évoqué le respect mutuel. Il a dit qu'il fallait jouer franc jeu. Je partage complètement ce point de vue. Si nous n'avons pas entre nous le courage de nos opinions, si ne nous nous respectons pas mutuellement, si nous ne nous appliquons pas les valeurs que nous portons, comment pourrions-nous fédérer, comment pourrions-nous être crédibles ? Par exemple si nous avons des comportements de macho (c'est tellement ancré dans notre société dans notre culture que même, parfois, les femmes ont des comportements de macho, je ne parle pas pour moi bien que cela puisse m'arriver), nous ne pourrons pas défendre l'égalité des droits entre

les hommes et les femmes si nous ne nous respectons pas déjà au sein de l'organisation. Comme l'a dit très justement une camarade du secteur aérien, Christelle, il fallait balayer devant sa porte avant tout, et effectivement ça me semble incontournable.

Alors je suis triste que Jean ne renouvelle pas son mandat. Triste parce qu'il compte beaucoup dans ma vie de militante et que je réalise égoïstement que je n'en ai pas assez profité.

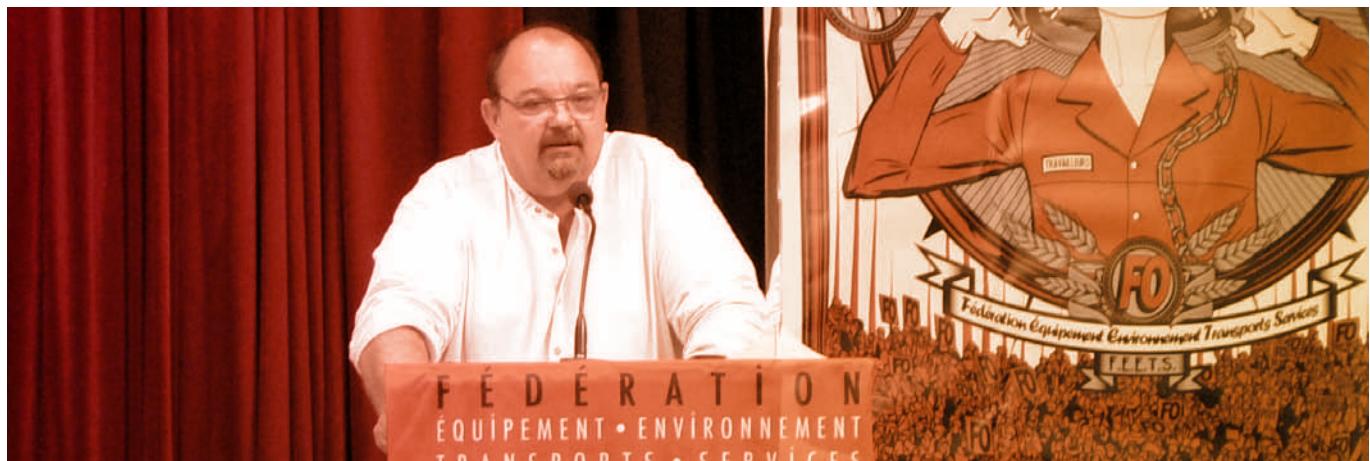
(Rires et applaudissements)

Je suis triste mais pas inquiète car il aura œuvré efficacement jusqu'au bout pour la FEETS en nous laissant une équipe motivée, dynamique, unie et déterminée à poursuivre le travail accompli avec à sa tête un nouveau style, mais la même force de conviction.

Bravo à tous, merci, vive le syndicalisme libre et indépendant, vive la FEETS FO, vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière !



RÉPONSE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Jean HÉDOU

Après que vous ayez porté les mandats de vos syndicats et voté sur les rapports d'activité et financier j'aurai l'opportunité de m'exprimer. Ce sera en qualité de Jean HÉDOU et non en qualité de porteur du mandat et de premier délégué de la Fédération.

Bien évidemment, les propos que vous avez tenus à mon égard m'ont été droit au cœur, cela ne peut pas être autrement mais ce n'est pas l'essentiel.

L'essentiel, mes camarades, c'est que nos syndicats de la Fédération sont encore plus formidables qu'on ne pouvait le penser.

Dans nos secteurs aujourd'hui qui sont tellement, tellement, impactés par cette putain de crise sanitaire, qui met aujourd'hui des milliers de travailleurs au chômage, qui de fait se retrouvent avec des pertes de rémunération, nos délégués ici, des camarades sont au chômage ici, donc c'est la réalité, pas un seul n'est inter-

venu ici pour se plaindre, pas un seul d'entre vous.

Vous êtes tous intervenus avec l'esprit revendicatif, avec la volonté de faire changer les choses. Aucun d'entre vous n'est apparu abattu. Ça, mes camarades ça je peux vous assurer, c'est mille fois mieux que tous les mots que vous avez tenus à mon égard parce que ça, c'est l'espoir. Ça c'est nous ça. C'est notre syndicalisme. C'est celui qui s'inscrit dans l'avenir, quelles que soient les circonstances. Et les circonstances aujourd'hui elles sont très difficiles !

Alors bien évidemment et c'est normal, vous avez posé les problèmes parce qu'il y a des problèmes. Il y en a eu par le passé, et il y en a encore plus aujourd'hui !

Il y a des problèmes, effectivement.

On peut s'interroger sur la structuration de l'organisation à l'avenir !

Il me semble que c'est le cama-

rade DENEUX qui a dit : Bordel, où est-ce qu'on va ?

Il faut qu'on y réfléchisse.

C'est nécessaire et impératif même.

Mais attention mes camarades, vous savez que je suis un vieux machin.

Au sein de FO on avait créé une Fédération, la FPSDR. On l'a dissoute au bout de vingt ans parce qu'on s'est rendu compte que ça ne servait à rien.

Alors il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. Faut toujours être dans le réel !

Il ne faut pas avoir des constructions d'esprit sur ce que l'organisation pourrait être mirifique demain. Il faut être dans le réel. Il faut être dans cette capacité non pas de mettre des schémas où nos camarades devraient s'inscrire, mais il faut laisser nos camarades faire le schéma !

Il faut laisser nos camarades s'organiser et non pas leur dire c'est là qu'il faut aller parce que c'est là que vous devriez être !

Ça, mes camarades, c'est bien. Ce sont des constructions de l'esprit. Ce n'est pas autre chose. De plus, parfois, on y perd du temps.

Attention, il faut faire évoluer l'organisation mais sur des bases pratiques, militantismes, de syndicalistes. Parce que sinon, je vous le dis, on pourrait se tromper. Je laisse l'avenir parler. J'ai relevé un autre point : effectivement, dans un secteur donné comme le transport aérien, il faut absolument que nous nous coordonnions au mieux ! D'autant plus dans une entreprise où nous avons deux syndicats présents !

Et là je bats ma coupe et ce n'est pourtant pas le genre de la maison. Peut-être que la Fédération n'a pas été assez présente pour coordonner les choses ?!

Je pense que le futur Secrétaire général vous a bien entendus sur le besoin, à la Fédération on appelle ça un cartel.

Comme dirait l'autre, si je peux me permettre, vu la communication du moment, si on colle un cartel quelque part ça pourrait faire bizarre, quoi qu'il en soit l'esprit est là ! Il faut coordonner les choses !

Il faut effectivement que dans nos services, dans les entreprises, la voix de Force Ouvrière, en prenant en compte l'expression de chacun, en sachant que, mes camarades, une voix n'est

pas plus forte qu'une autre et qu'on ne peut avancer que par le consensus entre nous car dans le cas contraire, on ne force pas les gens à être d'accord, ceux qui ne sont pas d'accord s'en vont. Nous sommes donc obligés de nous mettre d'accord mais il est évident qu'il faudra y travailler.

Il y a un autre message fort que j'ai entendu, et au moins porté par deux de nos camarades, je pense à Christelle et à Pascale : et les femmes ? Bien évidemment on n'a pas de problème dans l'organisation, a priori. On est pour l'égalité sauf erreur de ma part. (Applaudissements)

Cela étant, ça ne suffit pas de le dire !

Ça ne suffit pas de le dire ! Il faut se battre pour l'égalité et avez-vous entendu ce que j'ai dit hier ? Qui sont les plus pauvres d'entre nous ? Ce sont les femmes surexploitées notamment dans le nettoyage !

80 % ce sont des femmes à temps partiel, mal payées même sous-payées !

Mes camarades, au risque d'en choquer certaines et certains ici, le problème n'est pas le plafond de verre, c'est l'absence d'égalité économique !

C'est ça le problème de fond !

Ce n'est parce que 2-3 atteindront les sommets que toutes celles qui sont au pied de l'échelle

sociale y arriveront !

C'est là le problème de base !

C'est légalité à la base entre les hommes et les femmes !

N'oublions jamais ce que disait Louise MICHEL : la femme est la prolétaire du prolétaire !

Il faut se battre contre ça pour qu'effectivement il y ait une égalité entre nous aussi bien dans l'organisation syndicale, mais surtout pour imposer aux patrons, que chacun soit traité de la même façon parce qu'au bout du bout et à la base, c'est quand même l'exploiteur qui tend à nous diviser tant sur nos genres que sur nos couleurs voire ce qu'ils appellent la race, et ça mes camarades il faut toujours refuser !

C'est ça aussi notre combat.

Mais ça mes camarades on le mène et heureusement et ça, c'est FO.

Mes camarades, je ne vais pas rentrer dans le détail de l'ensemble des réponses, mais très sincèrement je dirais oui.

Merci pour vos interventions, non pas pour ce que vous avez dit à mon égard mais pour ce dont elles ont été porteuses.

Par vos interventions, vous avez encore réveillé l'espoir en moi.

Merci mes camarades.

(Applaudissements)



Mot de salut du Secrétaire général

Jean HÉDOU

Mes camarades,

Pour moi, c'est le moment de vous saluer en qualité de Secrétaire général de notre belle Fédération. Un petit « g » à général ceux qui en mettent un grand « G » se trompent, Secrétaire général, c'est pas un grade, il n'y a pas de gradé dans le syndicat, il n'y a pas de chef dans le syndicat. Il y a des camarades qui assument des mandats dans un domaine particulier et ce mandat est révocable.

Je vous le dis parce que si j'ai milité et accepté des responsabilités dans l'organisation c'est que fondamentalement je ne m'y suis jamais ressenti en contradiction avec mon éthique et ma morale.

Il y a peu, nous saluions un vieux camarade décédé Louis BLANC dit « Loulou » et Yann PERROTTE nous rappelait dans son hommage que ce camarade affirmait si je suis syndicaliste c'est que j'étais socialiste. Ce que je comprends.

Hé bien moi, si je suis syndicaliste, c'est que je suis anarchiste et j'étais anarchiste avant d'être syndicaliste et ceux et celles qui m'ont amené au syndicalisme étaient anarchistes.

Il y en a eu trois principalement.

Mon camarade Antonio SANCHEZ, qui m'a mis le pied à l'étriller dans le réel, Ce camarade était un camarade espagnol ayant participé à la révolution en 1936 qui s'était exilé et travaillait à Rouen.

C'est lui qui m'a fait venir au syndicat CGT du bâtiment. Avec lui, j'ai fait mes premières armes, il m'a mis le nez dans le code du travail et avec lui je tenais une permanence le samedi matin à 17 ans rue du Renard à ROUEN au siège de l'UD CGT, Antonio, malgré sa position de chef de chantier, était respecté de tous y compris des staliniens car sur les chantiers, il montrait l'exemple, quand il y avait du boulot difficile, périlleux, c'est lui qui y allait. Les cosaques, comme on les appelait, ne pouvaient pas y toucher.

Car à l'époque, à la fin des années 70 où le PC faisait plus de 25 % des voix, aux élections, au sein de la CGT, s'afficher anarchiste fallait avoir la santé.

Par exemple quand je me rendais aux manifestations du syndicat, le service d'ordre me contrôlait mes papiers d'identité et s'assurait que j'avais ma carte syndicale.

Pour la petite histoire, le ser-

vice d'ordre était composé de dockers, j'avais des oncles et des cousins dockers, vous comprendrez que moi et l'esprit de famille...

L'autre personne, que j'ai croisée dans ma jeunesse, c'est May PICQUERAY.

May, avait été correctrice dans la presse, au canard enchaîné.

Mais avant, elle avait bourlingué, elle avait entre autres participé au Congrès de l'International des syndicats rouges à MOSCOU pendant la révolution russe pour le syndicat des métaux de la Seine avec pour mission d'obtenir la libération des anarchistes emprisonnés. À ce titre elle avait rencontré LÉNINE et avait refusé de serrer la main de TROTSKI, elle disait on ne sert pas la main d'un boucher, celui qui a tué les marins de Kronstadt et pourchassé MAKHNO.

Elle en avait fait d'autres. Comme elle considérait que la campagne pour obtenir la libération de SACCO et VANZETTI était un peu molle, elle avait envoyé une bombe à l'ambassade des États-Unis. Elle a fait de la résistance. Puis elle a beaucoup milité pour la contraception.

Enfin, quand vous rencontriez,

cette militante ça vous donnait des bases.

Le troisième, c'est Pépito ROSELL, un grand camarade.

Pépito avait été responsable dans la colonne Durruti pendant la révolution espagnole. Il s'était exilé en 39, était passé par les camps de concentration du front populaire, s'en était évadé et était rentré dans la résistance immédiatement, il a fondé un réseau à Saint-Malo de camarades anarchistes espagnols, le réseau ROBUR.

Puis il a continué le combat contre le franquisme, après la libération, c'était le responsable de la Defensa Interior. En clair, c'était le responsable de la lutte armée pour la CNT espagnole et dans le même temps il militait à Force Ouvrière dans le bâtiment à PARIS. C'est lui qui à la fin des années 70 était le permanent FO à la bourse du travail à Paris.

Je l'ai rencontré à la fin des années 70 et j'ai milité avec lui, et comme de nombreux camarades, j'ai fait ce que nous devions faire.

J'ai beaucoup appris avec lui dans tous les domaines, le contexte n'était pas le même, MITTERRAND avait autorisé les barbouzes espagnols à agir en France, on ne pouvait pas les laisser.

Le militantisme au sein de Force Ouvrière c'est de son fait. En effet après être rentré à l'Équipement en 81 où j'avais adhéré au syndicat FO, c'est lui qui a obtenu de BERGERON que l'association FO des consommateurs accueillent des objecteurs de conscience. Je fus le premier objecteur à FO en 83, et là j'ai commencé à apprendre vraiment à écrire. C'est la camarade Gaby LOISEAU Secrétaire

générale adjointe de l'AFOC qui nous apprenait à construire un dossier. Une grande dame, porteuse de la Légion d'honneur pour fait de résistance.

Ainsi, ceux et celles, qui m'ont amené aux responsabilités, étaient des hommes et des femmes courageux qui n'ont jamais baissé la tête, quelles que soient les circonstances. Ils font partie de notre histoire, ils font partie de ma vie.

À la même époque, j'ai rencontré Corine FEENY, qui allait être ma compagne pendant 30 ans, nous militions ensemble. C'est plus simple de s'assembler quand on se ressemble et pour un militant à temps complet ça évite d'avoir à expliquer pourquoi on se lève au milieu de la nuit ou pourquoi on rentre les enfants couchés.

Au-delà, je tiens à lui rendre hommage en sa qualité de militante puisque si comme moi elle est anarchiste, elle a été aussi déléguée syndicale de notre organisation pendant plus de 10 ans dans une entreprise de moins de 25 salariés. Chacun connaît les difficultés que cela engendre. Et encore dernièrement alors qu'elle est au chômage, comme elle n'arrivait pas à payer sa cotisation syndicale à l'Union Départementale, elle a remis son montant à la caisse de grève, donc, ça se respecte.

En plus comme elle et moi avons eu deux progénitures ensemble, Floréal et Marceau, qui sont forcément les plus beaux enfants du monde, et que elle, certainement plus que moi à largement contribué à leur éducation, je me devais de la saluer.

Sinon, la première fois que j'ai été élu par les travailleurs, j'avais 17 ans en qualité de délé-

gué CGT des apprentis du bâtiment. C'est aussi là que j'ai organisé ma première grève et pour obtenir le droit de sortir et de fumer. Donc je peux vous l'affirmer pour les travailleurs y a pas que le casse-croute, la liberté ça compte aussi.

Sinon, je suis arrivé au 46 rue des Petites Écuries par la petite porte, si je peux dire. En effet, mon syndicat national ne trouvait pas de permanent pour les cantonniers, donc ils sont venus me chercher pour faire le boulot sans être élu. C'est le camarade DELAPLACE qui m'a recruté.

Je n'ai pas forcément été accueilli les bras ouverts. J'avais déjà une étiquette je ne la montrais pas, mais je ne la cachais pas.

Au-delà des Secrétaires dont une est présente aujourd'hui, Christine BLANC, qui pensaient que j'étais dans une secte genre témoins de Jéhovah, le Trésorier général était un militariste convaincu, membre d'association de soutien de l'armée, il fut même adjoint au Maire d'un ancien ministre de Giscard, donc j'ai dû faire mes preuves

À priori, ça a dû marcher puisqu'après, ils m'ont élu et ré-élu trois fois. Certains voulaient même que je sois le Secrétaire général du syndicat, demander à Gérard COSTIL.

Sinon, ne pensez pas que ce fut simple pour moi, j'avais plus milité dans le privé que dans le public et le statut général, le statut de corps, et tout ce qui faisait les droits des fonctionnaires m'étaient totalement inconnus. Je peux vous assurer qu'à l'époque je me suis posé plus d'une fois la question : Mais qu'est-ce que tu fous là ?

En plus, la première réunion à

laquelle j'ai participé en dehors du syndicat c'était avec VALLADON, une réunion du cartel où il a cité la tragédie des Horaces et des Coriaces.

Ce n'était pas ma culture de base.

Comme les réunions du Bureau de la FGF, à 25 ans, comprendre les nuances, chez les camarades selon leur Ministère d'origine, les sensibilités des uns ou des autres, pas simple.

Sans compter qu'à l'époque, en qualité de Secrétaire national, vous étiez donc le porte-parole et vous rendiez compte de votre mandat dans les assemblées générales dans tous les départements avec parfois plus de 300 participants. À ce titre, je connais toutes les gares des chef-lieu de département.

Je me rappelle d'une de mes premières assemblées à STRASBOURG où il y avait plus de 500 camarades dans la salle et où notre Secrétaire de section m'a dit avant de prendre la parole : « Parle doucement, le français pour eux, c'est pas la langue courante ! »

Enfin au final, ils m'ont applaudi, je pense qu'ils étaient polis.

Puis il y a eu la Fédération. La Fédération, c'est de la faute à VALLADON puisque c'est lui qui m'a demandé de devenir Secrétaire fédéral. À l'origine après trois mandats au syndicat national, je devais réintégrer. J'avais 34 ans et je ne voulais pas m'encroûter comme permanent syndical.

En plus, sans jamais mélanger les genres, j'étais actif chez les anars.

À ce propos, je n'ai jamais, fais de prosélytisme dans le syndicat, je n'ai jamais cherché à recruter. J'ai toujours considéré que pour

préserver l'indépendance donc l'unité du syndicat, il fallait être exemplaire dans tous les domaines et respecter les convictions de chacune et chacun.

J'ai été obligé de m'afficher quand le Secrétaire général de la Confédération a fait le con et n'a pas respecté cela et pour moi mais aussi pour chacun d'entre nous, nous devions être respectés pour ce que nous sommes. Yves VEYRIER a fait ce qu'il devait faire à l'époque.

Comme j'ai pu le dire, ça se savait, tous le savaient BERGERON, BLONDEL le savaient. Si BLONDEL me demandait de faire la sécurité confédérale y compris lors du CCN pour l'élection de MAILLY, il n'y avait pas de hasard.

La confiance était réciproque, MAILLY l'a trahie. Ça ne s'efface pas. Entre camarades, on se doit la confiance et pour ma part, mais je crois pour un certain nombre de camarades envers la Confédération elle est à reconstruire et il faudra nous donner des gages et des preuves de confiance pour la retrouver.

J'ai été élu Secrétaire fédéral, le même jour que Yves a été élu Secrétaire général de la Fédération.

Nous avons milité 9 ans côté à côté, à une porte de séparation, enfin je devrais dire deux portes car comme il trouvait que je faisais trop de bruit, il a fait installer une double porte.

Enfin, on a eu le temps de se connaître. D'autant qu'au démarrage, si sur le papier nous étions 4 au Secrétariat fédéral, nous étions dans les faits deux, lui et moi. Aujourd'hui, nous sommes huit présents.

Donc on faisait tout, enfin on essayait de tout faire. Y a eu des

loupés, je me souviens avoir écrit dans notre journal fédéral qu'un camarade quittait son mandat au Bureau fédéral parce qu'il partait en retraite. Sauf qu'il ne partait pas en retraite, et comme en plus le camarade n'était autre que le Secrétaire général du Syndicat de la Météo, Syndicat de Yves.

Le camarade VEYRIER a été à l'identique qu'il est aujourd'hui. Un peu long dans son expression.

Ainsi pendant les grèves de 1995, c'était très embêtant, surtout pour moi qui envoyais tous les soirs par fax aux syndicats un compte rendu de la journée.

À l'époque, on envoyait page par page et il fallait faire chaque numéro de fax pour envoyer une page, il fallait 2 heures, pour envoyer 2 pages, il fallait 4 heures.

Donc, il fallait que ça tienne sur une page et Yves avait beau réduire les marges le format de caractère, passer du 12 au 11 du 10 voire au 9, il n'y arrivait pas forcément.

Je l'avoue, certains soirs voire certaines nuits, je l'ai maudit...

De la même façon, ne soyez pas surpris que le camarade VEYRIER ne vous dise pas bonjour, il pense de trop, il a la tête ailleurs. Encore que depuis qu'il a été élu Secrétaire général, ça change au point où il m'a fait la bise, j'ai été surpris, je sais que la fonction change les hommes mais une telle transformation c'était un coup que j'adhère à la CFTC.

Plus sérieusement, Yves a mis la Fédération sur de bons rails, ne serait ce qu'il a commencé à renforcer son appareil et c'était primordial.

L'appareil syndical fait pas tout, il peut même conduire le syndicat à sa perte quand il de-

vient trop important et prend le pas sur le militantisme et est un électron libre.

Mais c'est un mal nécessaire, mais dans tous les cas il doit être exemplaire.

Les hommes et les femmes qui le composent doivent être exemplaires dans leur engagement. Vous devez être exemplaires, car vous êtes l'appareil, vous devez toujours marcher droit et devant. Les premiers à payer la cotisation, les premiers à faire grève quand le syndicat appelle à faire grève, les premiers à la manifestation, et les derniers partis. Tous les adhérents, tous les travailleurs sont attentifs à vos actes, vous ne pouvez les décevoir.

Dans ce cadre, j'ai rencontré beaucoup d'hommes et de femmes exemplaires ne serait ce qu'au sein du Secrétariat fédéral.

En premier Noëlle, Noëlle OLIVIER, nous avons fait la paire avec Noëlle un certain nombre d'années. Noëlle avait toutes les qualités pour être Secrétaire générale de la Fédération, est-ce parce que j'ai levé la main en premier, ou que j'étais issu du syndicat le plus important. On ne saura jamais.

Enfin le jour où Yves a annoncé son départ, nous nous sommes mis d'accord et encore aujourd'hui je remercie Noëlle de sa loyauté comme ceux qui ont suivi, Patrick ou Laurent aujourd'hui.

Autre camarade, qui nous a beaucoup apporté et à moi plus particulièrement, Jean-Luc SECONDI. Jean-Luc a été très longtemps mon modérateur au bon sens du terme. Ferme sur les principes ne renonçant jamais mais surtout toujours en phase avec la réalité. Ce qui m'a

certainement évité d'être aspiré par le lyrisme de l'isolement de la fonction de Secrétaire général. En clair, on peut appeler à la révolution tous les matins mais ce qui est important en qualité de Secrétaire général c'est d'y appeler au bon moment.

Parmi les belles rencontres, il y a bien évidemment Pascal PAVAGEAU. Pascal était et est toujours brillant. Il a été membre du Secrétariat fédéral, le premier Secrétaire fédéral entièrement dédié à la Fonction Publique. Il a été l'artisan de notre première place au Ministère.

Quand MAILLY l'a sollicité pour devenir confédéral, je lui ai dit que la Confédération ce n'était pas la Fédération. J'ai essayé de le dissuader d'y aller évoquant clairement qu'il était celui qui pourrait devenir le Secrétaire général de la Fédération.

Enfin, il était décidé à voir ailleurs et je lui ai dit, au moment de son départ : « je te vois bien Secrétaire général de la Confédération ».

La suite, vous la connaissez, je reste persuadé qu'il nous conduisait sur le chemin pour retrouver notre place, la première.

Je m'excuse auprès des autres Secrétaire fédéraux actuels et passés, je ne peux pas dire toute la joie que j'ai eu à militer avec eux, cette richesse-là, seul le militantisme vous le donne.

Enfin, c'est le Congrès de la Fédération, c'est pas le Congrès à HÉDOU .

Je dirai quand même quelques mots sur Alain, Alain, c'est mon vieux complice. Nous avons beaucoup de choses en commun avec Alain. Peu le savent, mais nous nous sommes connus avant qu'il ne devienne permanent fédéral, donc il y a quelques

décennies. Nous avons quelques valeurs communes.

En plus notre célibat géographique a fait que durant des années, nous passions plus de temps ensemble qu'avec nos compagnes puisque quasiment tous les soirs nous dinions ensemble avec comme sujet principal de nos discussions : le syndicat.

Alain est franc, trop franc diront certains car il est direct considérant certainement que le temps est compté. Mais qui que vous soyez, vous êtes traité de la même façon, BLONDEL l'avait appris à ses dépends. Y a pas de diva avec Alain.

Par exemple, le jour du départ de BLONDEL au Congrès confédéral en 2004. Alain considérait qu'il fallait aérer le bureau de BLONDEL alors que celui-ci l'avait fermé à double tours.

Comme Alain avait la clef, il l'a ouvert. Marc gueulait sauf quand il a su que c'était Alain.

Des anecdotes : Yves nous envoie à la DGAC sur les mesures de sûreté. Cela se passait au lendemain du 11 septembre 2001, nous tombons sur un haut fonctionnaire qui nous dévoile en 2 heures le plan de sûreté de l'aviation civile contre le terrorisme.

Des informations ultras confidentielles. Nous n'avons rien dit sur le moment mais en sortant on s'est regardé, stupéfait l'un et l'autre, car de toute évidence notre interlocuteur ne savait pas à qui il parlait et on s'est dit : « on est mal barré ».

L'autre anecdote, c'est quand lui et moi, nous nous sommes retrouvés à l'Élysée dans les bureaux du Président de la République Nicolas SARKOZY, avec son directeur de cabinet.

Invités à 11 h 30 pour 14 h 00, nous nous y sommes rendus comme on était, correct mais pas guindés. Alain devait avoir une chemise et moi un polo sans manches et comme à l'arrivée les « valets » nous ont pris nos vestes, nous nous sommes retrouvés à déambuler dans l'Élysée dans une tenue qui ne ressemblait pas à celle des journaux télévisés. Cerise sur le gâteau, nous nous étions fait déposé par le Jumpy qui avait la même décoration qu'aujourd'hui.

Enfin, ce qui nous a rassurés sur la sécurité des lieux, c'est que nous n'avons pas eu besoin de nous présenter. Nous étions attendus et ils connaissaient nos noms. Je pense que nous étions fichés.

Enfin, soyez tranquilles, cette réunion n'a servi à rien, mais nous n'attendions rien non plus.

Des péripéties de cette nature, avec Alain, je pense que je pourrais y passer la matinée mais au final ce que je voudrais dire à mon compagnon Alain, pas de merci, ça ne se dit pas entre camarades, mais heureux d'avoir tracé la route avec toi.

Dernière personne que je citerais parmi les belles rencontres, c'est mon amoureuse, Cathy JOOS.

Cathy a été affectée à mon secrétariat avant d'être ma compagne. À la base, nous avions peu de chance de nous rencontrer. C'est une cht'i , d'origine flamande avec du mélange corse, issue d'une famille communiste. En plus avant de venir à la Fédération, après avoir fait un certain nombre de boulot pour assurer les fins de mois, elle travaillait dans la police municipale. Un parcours qui de toute évidence n'aurait pas dû

conduire à notre rencontre.

Puis elle s'est présentée sur recommandation de Jacqueline BALZA, Secrétaire du syndicat d'administration centrale, ceci explique que j'ai une certaine affection pour Jacqueline, au poste de la Fédération.

Puis les choses étant ce qu'elles sont après un certain nombre d'années, nous avons découvert que nous avions d'autres points en commun que le travail.

Cathy est militante, elle aussi, même si à la Fédération nous nous sommes efforcés de rester chacun dans nos responsabilités.

Par exemple, quand il y a une manifestation, c'est hors de question qu'elle ne puisse pas y aller, le reste attendra.

De la même façon, je reçois régulièrement de sa part des informations qu'elle récupère sur internet dont elle considère que je dois en avoir connaissance ou elle m'indique que je dois écouter ou regarder l'intervention de tel ministre ou de tel syndicaliste.

Au point où je me demande si elle n'a pas une sympathie pour MARTINEZ.

Fais gaffe Yves VEYRIER.

Dans tous les cas, je suis très heureux de l'avoir rencontrée car en plus elle est certainement aussi têtue que moi et sans sa détermination à me faire changer quelques éléments de mon hygiène de vie, une salle de la Fédération pourrait porter mon nom aujourd'hui à titre posthume.

Reste comme tu es mon amoureuse et nous pourrons vieillir ensemble.

Mes camarades,

Avant de vous laisser reprendre vos travaux et comme certains

s'interrogent sur mon avenir, je tiens à les rassurer, je n'appartiens pas à ceux qui considèrent avoir deux vies, se nourrissant de l'une et de ce que leurs camarades leur ont apporté pour s'enrichir dans une seconde, je vais donc continuer à militer sur des missions que le Secrétariat fédéral voudra bien me confier et je le ferai à partir des locaux fédéraux situés au Plot I de La Défense.

Pour tout vous dire ayant aujourd'hui un salaire brut de 2.000,00 € ça me permettra aussi d'améliorer ma future retraite.

Mes camarades,

Dans cette période difficile où le patronat et l'État vont tenter de réduire nos droits, où ils vont, comme toujours, user de la crise pour renforcer leurs profits pour les patrons et limiter nos libertés pour le gouvernement, nous allons avoir un rôle déterminant.

Faisons en sorte à l'image de la Fédération, la présidence de séance est significative à ce titre, et je n'y suis pour rien, Betty issu de la propreté préside, Cédric, ingénieur des ponts, Haut fonctionnaire, l'assiste ainsi que notre camarade d'Air France, faisons en sorte que cette unité basée sur l'entraide et la solidarité au sein de la classe ouvrière l'emporte sur ceux et celles qui pour asseoir leur pouvoir voudraient nous diviser.

Mais surtout, travaillons à construire nos utopies, nos idéaux, nos rêves, appelez-les comme vous voulez.

Pour ma part, l'objectif, l'utopie, que les travailleurs se sont donnés dans la charte d'Amiens, en 1906, et souvent oubliée dans le quotidien de notre action m'a permis d'avancer.

Je vous le rappelle :

« Le syndicalisme prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que sur l'expropriation du capitaliste. Il préconise comme moyen d'action la grève générale.

Le Congrès considère que le syndicat aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir, le groupe de production

et de répartition, base de réorganisation sociale. »

« Réformiste au quotidien, révolutionnaire dans nos aspirations » le jour où nous l'oublierons, le jour où nous considérerons que nos rêves, nos utopies, nos idéaux n'ont plus lieu d'être, nous aurons trahi ce que nous n'avons jamais cessé d'être, la vraie CGT.

Comptez sur moi pour continuer à me battre.

Vive la Liberté

Vive la sociale



INTERVENTIONS DES INVITÉS

Je suis Stephen Cotton, Secrétaire général de l'ITF.

D'abord j'aimerais m'excuser de ne pas pouvoir être avec vous. FO a toujours été un affilié important pour ITF.

La crise de COVID a changé notre façon de voir le monde impactant l'ensemble des travailleurs du transport, l'aviation civil et le monde maritime, mais comme toujours le mouvement ouvrier est prêt à relever ce challenge. Nous, ITF travaillerons avec vous tous et ETF pour être sûr de répondre avec force à cette crise.

Jean, Merci pour tout ce que tu as accompli. Depuis l'âge de 16 ans tu as participé et milité dans le mouvement syndicale. Tu es un véritable internationaliste que ce soit pour te battre contre la bureaucratie, quand il s'agit de défendre les salariés de l'aviation civil en étant sûr



**Stephen
COTTON**

Secrétaire général d'ITF

Enregistrement vidéo

Traduction effectuée par Pascal POUILLES

Photo de Stephen Cotton
lors du Congrès FEETS FO 2017 à Bussang

que ITF et ETF comprennent réellement la position de FO où que ce soit de te battre contre le

second registre français et pour la déclaration de celui-ci comme pavillon de complaisance.

Pour te dire au revoir, je suis sûr que j'en aurais l'opportunité bientôt. Avec la COVID 19 nous avons un vrai challenge devant nous. ITF sera à vos côtés et avec vous nous mettrons tout en place pour protéger les emplois.

Merci pour ton énorme support dans la campagne contre les pavillons de complaisance.

Jean, il a été un vrai privilège, un énorme plaisir de te connaître. Je me souviens très bien le dernier Congrès et j'aurais vraiment aimé être avec toi cette année aussi.

Ayez un fantastique Congrès !

Merci Jean

Mes camarades, je vous adresse le salut fraternel de la Fédération nationale des transports et de la logistique.

L'histoire de nos deux Fédérations ne datent pas d'hier. Le travail que nous pouvons faire encore non plus notamment au niveau de l'Europe et de l'international, ITF, mais surtout ETF, en matière d'écologie, puisque Zaïnil écrit et moi je valide, en matière de permis de conduire aussi puisque nous avions d'étroites relations à ce sujet.

Jean l'a dit, pour le moment, les permis de conduire sont réservés aux inspecteurs du permis de conduire, je dis bien pour le moment mais dans l'idée de nos gouvernants, nous avons appris que les centres de formation d'entreprises pourront faire passer les permis, notamment de véhicules lourds.

Là bien évidemment se pose le problème des inspecteurs du permis de conduire et de ce que doit être le permis de conduire.

Ces travaux sont très importants pour deux Fédérations. Nous collaborons fréquemment dans divers domaines.

À ce sujet on nous a plusieurs fois posé la question de la fusion de nos deux Fédérations. Fusion qui a été à l'ordre du jour pendant un certain moment, mais qui ? je dois dire, même si personnellement ça ne me dérangeait pas, à condition et comme le dit Jean, que nous conservions le poids politique de nos deux Fédérations. Nous n'avons aucun problème à ce sujet. Nous travaillons ensemble toute l'année.

Je connais l'équipe qui prendra la suite, j'ai déjà travaillé



**Patrice
CLOS**

*Secrétaire général de la
Fédération des Transports*

avec elle, je travaille aujourd'hui avec elle, ça ne me pose aucun problème. Mais il faut évidemment qu'on garde le poids politique. Le poids politique dans les Congrès, le poids politique au niveau du CCN.

Il est hors de question de fusionner deux Fédérations et qu'à la sortie elles aient le même nombre de voix qu'auparavant. Ça ce n'est pas acceptable.

Mes camarades, il y a aussi un moment historique que vous vivez, vous ne vous ne apercevez peut-être pas, mais il se trouve que dans la salle, vous avez les trois camarades qui se sont présentés au titre de Secrétaire général de la Confédération lors du CCN de 2018 dont Yves VEYRIER est sorti Secrétaire général légitimement élu, et ça ne nous pose aucun problème.

Laurent, mon camarade Laurent, en ce qui concerne le mini-bus de la Fédération des Transports, plusieurs camarades m'ont expliqué qu'il était bien, qu'ils étaient bien installés, je

précise à tout le monde que le mini-bus est un prêt amical qui nous sera rendu la semaine prochaine après votre Congrès donc vous ne le garderez pas.

(Rires)

Au sujet du rapport écrit et moral de Jean HÉDOU, n'étant pas de votre Fédération je n'ai pas à voter le rapport, mais je dirais qu'il n'y a rien à redire, à rajouter, il est parfait. Il n'y a aucun souci et je pense qu'il n'y a pas un papier de cigarette entre Jean HÉDOU et moi sur ce rapport moral ou oral.

Je vous avais dit lors de votre dernier Congrès que vous aviez deux grands hommes au sein de votre Fédération. Je le pense toujours.

Pascal PAVAGEAU est un ami et le restera quoi qu'il arrive.

Au sujet de Jean HÉDOU, mon Président de l'interfédéral des transports, il ne le dit pas parce que cela fait un peu curé, il a encore de mandats communs à nos deux Fédérations dont un à l'éducation nationale (ce qu'il ne dit pas non plus). Il doit faire des choix pour valider ses comptes CQP, des titres, qui sont cornéliens le connaissant. (Rires). Il est toujours élu membre de la commission exécutive confédérale, donc Jean HÉDOU a encore du travail, il n'est pas à la retraite contrairement à ce que nous pensons.

Il faut le connaître pour comprendre le pourquoi de ses combats acharnés. Pour ceux qui n'ont rien ou pratiquement rien. Exemple : les dames-pipi et les femmes les hommes de ménage. Sur ce combat-là, je peux vous dire qu'il se bat même en interne auprès de certaines UD

pour faire entendre la cause des femmes et des hommes de ménages. Ce n'est pas rien parce que même en interne on a des difficultés pour ceux qui sont en bas de l'échelle à faire entendre leur voix dans les UD. Dans votre Fédération, il n'y a pas de problème mais dans les UD, ce n'est aussi simple.

Vous l'avez dit, Jean est un puit de connaissances. Il est incolable sur l'histoire syndicale.

Mes camarades, je vous adresse le salut fraternel de la Fédération Générale des Fonctionnaires qui comme vous le savez, en tout cas ceux du public et le précise pour les camarades du privé, regroupe les 60 syndicats nationaux de l'Etat, quel que soit leur périmètre : les syndicats de votre Fédération mais également les syndicats de la police, des enseignants, les syndicats de tous les ministères de la Fonction Publique de l'Etat.

Ils ont tous une problématique commune qui est que, par rapport au privé où vous avez le contrat de travail, le contrat de travail des fonctionnaires est ce qu'on appelle le statut général des fonctionnaires, c'est une loi qui permet de gérer 5,5 millions de fonctionnaires et agents publics, si on prend ceux de l'Etat, de la territoriale et de l'hôpitalière, et bien sûr en ce qui concerne plus particulièrement l'Etat, qui est la compétence de notre Fédération, les 2.400.000 fonctionnaires de l'Etat.

Mes camarades, on pourrait croire que les fonctionnaires sont épargnés par les réformes interprofessionnelles. Je vous rassure, malheureusement ce

En ce qui concerne la Fédération des Transports, on lui doit beaucoup. Elle ne serait pas là si lui n'avait pas été là pour m'accompagner et personnellement je lui dois beaucoup. Je lui dois surtout d'avoir été patient avec moi dans l'apprentissage du mandat de Secrétaire général.

Alors, Catty ne t'offusque pas, mon cher camarade Jean, je t'aime comme on peut aimer un vrai camarade.

Je t'aime comme on peut aimer un vrai amour.

Je t'aime comme on peut aimer un grand frère que tu es que tu seras toujours.

Vive la Fédération des Transports, vive la FEETS, vive la CGT-FO, vive la sociale.

(Applaudissements)



**Christian
GROLIER**

*Secrétaire général de la
Fédération des fonctionnaires*

n'est pas le cas. Depuis des années, depuis la loi travail, depuis les ordonnances MACRON, nous avons le pendant de ce qui se fait systématiquement dans le privé et souvent de manière plus désavantageuse que dans le secteur privé.

Lorsque l'on a commencé à vouloir mettre des comptes individuels, comme le CPA ou le CPF, on se disait dans la Fonction Publique ça n'arrivera pas puisque nous ne sommes que sur des garanties collectives et

nous ne sommes que des statuts de corps.

Eh bien on nous a imposé le CPA et le CPF.

Lorsque l'on a commencé à nous dire de ne pas s'inquiéter, que l'on n'aura pas les comités sociaux parce que nous on a un système particulier puisque comme il n'y a pas de contrat de travail et que le fonctionnaire, lui, ne peut pas aller voir directement son patron pour négocier, il passe (et c'est le principe des garanties collectives) par des organismes consultatifs où ce sont les représentants du personnel élus qui portent évidemment le principe des garanties (quand il y a une mutation, il y a des principes d'égalité de traitement, quand il y a une promotion c'est la même chose). Nous y sommes. On nous dit : fini les comités techniques, fini les CHSCT même si on les a encore jusqu'au 31 décembre 2022 et à la place vous aurez le comité social, exactement comme dans le privé. Et là où vous gérez en tant que syndicats et élus du personnel les carrières des fonctionnaires, ce que l'on appelle les Commissions Administratives Paritaires, on vide ces commis-

sions de leur sens, c'est-à-dire que l'on n'a plus la compétence pour les mutations, pour les promotions. Cela veut dire que ça va nous interroger y compris en termes d'activité syndicale.

Aujourd'hui lorsqu'un fonctionnaire venait au syndicat, c'était souvent pour un problème de carrière : soit il voulait une mutation, soit il voulait une promotion.

Maintenant, lorsqu'il va savoir que les syndicats ne siègent plus pour cette compétence-là, vous imaginez bien que ça va être beaucoup plus compliqué de faire des adhésions et de fidéliser ensuite les camarades qui arrivent au syndicat.

Pour le reste c'est pareil. On nous disait : ne vous inquiétez pas, vous n'aurez pas les outils du privé. Eh si ! Malheureusement.

La Fonction Publique etc. se retrouve dans la loi de transformation de la Fonction Publique.

Maintenant, que nous dit-on ? Quand un fonctionnaire partira à la retraite, il y a deux options : celle qui existe déjà c'est-à-dire que soit il ne sera pas remplacé, soit il sera remplacé par un contractuel. C'est-à-dire que nous aurons un agent sous contrat (comme nous en avons déjà par ailleurs) mais ça va se généraliser. Et là bien sûr, lorsque l'on est sous contrat on n'est plus dans le principe du statut et on n'est plus dans le principe des garanties collectives.

Que mettons-nous en place en même temps ? Comme dans le privé, on nous dit : puisqu'il y a des missions qui ne servent plus à rien, parce qu'il paraît qu'il y a des missions de fonctionnaires qui ne serviraient plus à rien, j'écoutais mon camarade Patrice

parler des inspecteurs du permis de conduire, sujet que je connais un petit peu aussi, il est évident qu'une fois que l'on aura enlevé et privatisé l'examen du code de la route, l'examen bientôt du poids lourd et demain la moto, ce sera une mission qui sera totalement externalisée si on ne se bagarre pas.

Ils ont un outil pour cela : ils ont inventé une nouvelle position chez les fonctionnaires qui n'existaient pas, c'est le détachement d'office. C'est-à-dire qu'on dit : cette mission de service public, d'un seul coup pour des raisons politiques et surtout budgétaires, n'a plus d'intérêt général, donc on va confier cette mission à une délégation donc un service privé. Une entreprise récupère la mission.

Si demain une entreprise récupère le permis de conduire, les inspecteurs du privé n'existent pas, la Fonction Publique a donc trouvé la solution : on détache d'office tous les fonctionnaires inspecteurs du permis de conduire dans l'entreprise privée qui a la délégation du service public.

On nous dit : si vous n'êtes pas content d'aller là-bas, il y aura deux options (on a bien connu ça à France Telecom) : soit vous aurez un autre poste mais peut-être à 200 ou 300 km de chez vous, soit si ça ne vous plaît pas, vous pouvez bénéficier de la rupture conventionnelle.

Voici l'avenir pour le moment du service public et des fonctionnaires.

Comme on le dit toujours aux fonctionnaires, lorsque l'on se bagarre avec le privé, forcément, d'une manière ou d'une autre, ça va tous nous retomber dessus. On le voit en permanence : de

la rupture conventionnelle, de l'indemnité de départ volontaire pour quitter la Fonction Publique, du détachement d'office pour se barrer dans une entreprise privée qui récupérerait l'action de service public. Nous sommes dans un changement profond de société.

Jean a clairement dit dans son discours introductif que le service public, la Fonction Publique est aussi pour ceux qui n'ont rien. Demain le service public qui, aujourd'hui, porte des valeurs républicaines, parce que le statut général des fonctionnaires c'est quoi ? Ce n'est pas que la « garantie collective de tout le monde », ça porte des valeurs républicaines, de liberté, d'égalité, de neutralité aussi parce que quelle que soit sa profession, ses origines, on est traité de la même manière dans le service public. Quand un agent pourrait avoir la pression de son supérieur hiérarchique pour faire une mission ou une appréciation qui ne serait pas forcément très républicaine, il peut refuser l'ordre et il est protégé par le statut, par la loi. Ce qui n'est pas le cas d'un contractuel évidemment qui est avec un contrat de travail public classique.

La transformation de la Fonction Publique est donc une transformation de société. Cela veut dire que demain, si on laisse casser le service public et si on croit que ce n'est qu'un problème de fonctionnaires (ce qui n'est pas le cas puisque c'est un problème citoyen au sens large) on va se retrouver avec des personnes qui vont être traitées de manière différenciée comme le prévoit le futur projet de loi 3D : Décentralisation, Décentralisation, Différenciation. On n'aura pas

les mêmes droits d'un département à un autre. On n'aura pas le même accès au service public d'un département à un autre. Et ça va évidemment casser les valeurs républicaines et caser la cohésion sociale. Dans la période que nous visons, le service public a un rôle essentiel à jouer, on le sait tous mais également le privé.

Nous savons tous que pendant la crise du COVID, heureusement qu'il y avait des infirmières hospitalières et le personnel soignant au sens large, heureusement qu'il y avait des policiers, des pompiers, que les gardiens de prison étaient encore là, etc. sans oublier les camarades du privé qui étaient en première ligne d'un certain secteur d'activité.

Nous avons donc intérêt à défendre notre conception républicaine du service public. Ce que fait la Confédération évidemment à son niveau, ce que nous faisons dans nos Fédérations respectives et syndicats, c'est absolument essentiel.

Je ne sais pas comment cette affaire va se terminer. Nous allons reprendre nos discussions avec le Ministère évidemment. On sait qu'ils vont continuer la casse du service public mais une chose est sûre : il faut qu'on sorte de cette espèce d'hystérisation de la crise sanitaire. Certes il y a la crise sanitaire, certes on ne nie pas qu'il y a des nombres de morts impressionnantes en France et dans le monde, certes il faut se protéger, mais on a le sentiment depuis quelques mois que ça anesthésie toutes les autres revendications.

Alors on peut comprendre que les salariés, les fonctionnaires soient extrêmement inquiets de la situation, mais mes cam-

rades ce qui compte c'est que l'on continue de porter nos revendications.

On apprend de la Ministre que l'on devrait encore « s'enfiler une énième année supplémentaire de gel de la valeur du point d'indice ». C'est-à-dire que depuis le début du quinquennat, si on remonte à 2010, on est sans arrêt avec les salaires gelés. Les salaires sont gelés, les carrières sont ralenties, depuis le 1^{er} janvier 2020 nous avons quand même les deux premiers échelons de la catégorie C qui sont passés sous le SMIC. Comment on peut parler d'attractivité de l'emploi public dans ces cas-là ?

Les revendication salariales, les revendications d'emplois (car dans quelques jours nous allons avoir le projet de loi de finances 2021 qui va annoncer des milliers de suppressions de postes une fois de plus malgré la présence des fonctionnaires par rapport au COVID etc.) doivent être remises en avant.

Je partage donc totalement le fait que sur les salaries, sur les emplois, sur la défense du service public, on continue d'informer, de mobiliser, et évidemment le plus possible, être prêt lorsque les salariés les fonctionnaires seront en situation de vous répondre favorablement pour aller dans la rue et combattre autant qu'il faudra pour défendre notre modèle républicain.

Je vais finir par remercier Jean. Cela fait quelques années que nous nous connaissons. Lorsque j'étais Secrétaire générale du Syndicat National des Inspecteurs du permis de conduire, nous étions au Bureau fédéral de la Fédération, nous avons beaucoup travailler ensemble. Nous avons eu, parfois, des dé-

saccords, pas de mon fait (rires) mais pas du sien non plus. C'était soit à cause de la Confédération qui nous sollicitait avec qui nous avions des points divergence dans les réponses que nous pouvions apporter à la Confédération.

Je ne vais pas être plus long parce que je sais qu'il n'aime pas les remerciements, je dois reconnaître que militer aux côtés de Jean HÉDOU, ça vous apprend beaucoup de choses sur l'histoire du monde ouvrier, sur l'histoire du mouvement syndical et sur l'humilité qu'on doit garder dans tous les mandats que nous détenons chacun à son niveau.

Je vous remercie, vive la FEETS FO, vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière.

(Applaudissements)

Mes chers camarades, cet intermède fait partie de l'extraordinaire de cette situation dans laquelle nous nous trouvons, j'y reviendrais.

Je voudrais commencer tout de même par la particularité de ce moment, notamment pour moi. Je dois le dire, ce n'est pas sans une certaine émotion un sentiment particulier que j'interviens aujourd'hui devant vous, devant le Congrès de la Fédération de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services en tant que Secrétaire général de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière. D'abord parce qu'à l'égal de toute autre situation analogue, il est toujours particulier de saluer à la fois d'une part l'activité conduite par la Fédération sous la responsabilité du Secrétaire général et d'autre part le départ de celui-ci comme quand c'est le cas, il ne postule pas au renouvellement de son mandat après de très très nombreuses années d'engagement militant.

C'est aussi évidemment dans ces moments l'occasion de faire passer le message d'encouragement et de soutien à celle ou celui, j'ai compris que ce serait celui, et à l'équipe dans son ensemble qui prendront le relais au terme de vos débats.

Mais, je suis là dans un cas particulier qui n'est pas fréquent, qui est même rare. Je n'aurais jamais pensé, alors que j'ai eu moi-même l'honneur, le plaisir et la passion de conduire l'activité de cette Fédération en tant que Secrétaire général, me trouver dans la situation de présider d'une certaine manière au départ de son mandat de celui qui a pris la suite et a fortiori



Yves VEYRIER

*Secrétaire général de la
CGT Force Ouvrière*

avec qui nous avons longtemps été côte à côte.

Jean était formellement l'adjoint après notre ami malheureusement disparu, Bernard BELHAIRE. Je dis bien côté à côté car, et je pense que vous l'avez suffisamment entendu de sa part, nous n'aimons pas particulièrement la hiérarchie, lui comme moi, n'est-ce pas Jean.

Je peux bien le dire, car c'est aussi l'expression de la fraternité syndicale qui nous est chère, Patrice y faisait référence tout à l'heure, je suis aujourd'hui Secrétaire général de la Confédération, mais j'ai été candidat sans solliciter de la Fédération qu'elle présente ma candidature puisqu'elle soutenait celle d'un concurrent candidat, Patrice Clos, concurrent et j'insiste, très bon camarade avant tout.

Et puis la Fédération aurait pu être embarrassée, puisque se présentait un autre candidat, Christian, qui vient d'intervenir devant vous, qui provenait de Seran lui aussi. Lui aussi très

bon camarade au demeurant.

Jean, nous ne nous serons pas ennuyés. Avec Bernard tout d'abord, ça c'est important personnellement, tu as joué un rôle majeur essentiel parce que bien que je ne provienne pas de la maison équipement, ce qui à l'époque était quand même un challenge, l'ensemble de nos camarades s'identifient, ont pu s'identifier, cependant avec moi comme Secrétaire général, mais donc je vous l'ai dit, côté à côté avec mes camarades Bernard puis Jean dans l'action fédérale.

Nous avons œuvré, et toi plus encore au fil du temps, à conforter, ça a été nos premières tâches, à la fois asséoir la reconnaissance de la responsabilité du Secrétariat fédéral conduit par un météo sur l'équipement et parallèlement à conforter, développer et rassembler les autres secteurs majeurs de la Fédération : l'aérien, le maritime, le fluvial, les services je parlais du nettoyage propreté, de la prévention sécurité avec les divers secteurs de la manutention qui y sont rattachés et puis rassembler les ouvriers avec les ingénieurs (ça n'est pas toujours spontané), les administratifs avec les techniciens, (puisque'on parle de transport) les navigants d'une manière générale et notamment dans l'aérien avec les sédentaires, les personnels au sol.

Nous avons aussi affronté des situations mouvementées, diverses étapes de la décentralisation qui fut un choc prolongé pour les syndicats de ce qu'on appelait à l'époque la maison Equipement et ensuite plutôt aménagement du territoire. Les divers états de la décentralisa-

tion qui soulevaient d'énormes problèmes (tu as rapidement évoqué la Fédération des départements et régions) en notre propre sein sur l'organisation, l'évolution, les implantations de nos syndicats nationaux. Christian évoquait l'enjeu du point de vue de la défense du service public républicain, de la défense du statut général et des statuts particuliers des corps de la Fonction Publique qui implique une organisation qui soit dédiée et qui a été mise en cause par ces mouvements de décentralisation.

La déréglementation du transport aérien qui a été là aussi une évolution majeure qui conduit aux situations que nous connaissons aujourd'hui. Ce que nous combattions, croyions être un épiphénomène dont nous viendrions à bout, est devenu maintenant un peu dans les mœurs : le low-cost. Qui ne parle pas du low-cost en matière aérienne et y compris la compagnie nationale s'aligne sur les conditions du low-cost du fait de la concurrence à laquelle elle se trouve confrontée dans le contexte de cette déréglementation.

Et puis je ne peux pas ne pas mentionner en novembre/décembre 1995, nous n'avions pas encore les mails, je peux vous dire qu'à l'époque, y compris au niveau confédéral, la Fédération a joué un rôle important dans la façon dont la Confédération avec son Secrétaire général a conduit ce mouvement en novembre-décembre 1995.

Je me souviens bien aussi d'une grève dans la manutention du métro parisien où on a passé un certain nombre d'heures (2 nuits) que l'on a passé sous les couloirs du métro. On a même réussi à y entraîner Marc BLONDEL à

l'occasion d'une réunion du syndicat FO de la manutention du métro parisien.

Mais j'en arrête là avec la remémoration nostalgique puisque Jean a déjà très largement couvert cette mémoire mais je tenais quand même à inscrire mon propos du point de vue de ce que nous avons partagé tous les deux.

Je veux simplement dire que moi aussi je suis heureux que nous nous soyons rencontrés, que nous ayons milité ensemble sur le terrain syndical. Ce qui ne veut pas dire que nous étions ou soyons toujours d'accord sur tout, mais on se retrouve sur l'essentiel : le syndicat et son rôle, son objectif et la solidarité ouvrière, facteur d'émancipation collective et individuelle, l'attachement à la liberté, au libre arbitre, le refus de l'enfermement de la pensée.

J'en viens maintenant à ce que vous attendez de moi, vous donner un éclairage, vu du bureau confédéral sur la situation actuelle, notre activité, nos revendications.

La situation est d'abord pour le moins extraordinaire. Elle nous oblige à nettoyer les pupitres, chacun après son tour, « inédite », ce terme a été plusieurs fois utilisé. Je pense à juste titre avoir vécu un moment assez extraordinaire, je crois que depuis Lutèce, personne n'avait connu cela, l'avenue du Maine n'existe pas à l'époque : le centre de Paris, au mois de mars avec le silence absolu.

Je ne suis pas sûr, croisons les doigts, que ça ne se reproduise pas avant très très longtemps. C'est donc quand même à l'échelle de notre histoire en soi, déjà, un événement inédit.

On a beaucoup évoqué la mondialisation, le libéralisme absolu, le poids des marchés financiers, la prévarication des actionnaires, le Rapport d'Activité de Jean était nourri des analyses que l'on pouvait faire de cet ordre économique mondial. Nous, bien sûr, aussi donc, et à juste titre, et à juste titre lorsque l'on regarde le bilan objectivement de cet ordre économique mondial. J'évoquais la déréglementation du transport aérien, mais aujourd'hui l'actualité est celle par exemple des opérations boursières autour de Veolia et de Suez. On va d'ailleurs échanger avec Patrice tout à l'heure à ce sujet à nouveau. On constate que les logiques actionnariales, capitalistiques riment sur les questions sociales concernant les salariés directement comme la population quand il s'agit de services de nature publique. On parle ici de la distribution de l'eau, de la collecte, du traitement des déchets. Ce sont ces secteurs dits de la deuxième ligne parce que mobilisés sans discontinuer tout au long de la crise sanitaire du COVID 19. Nous savons cela et nous le combattons depuis longtemps.

Dans le même temps, nous nous sommes trouvés dans une situation qui a vu le choix fait d'arrêter près de la moitié de l'activité économique mondiale, des échanges, pour faire face au risque que faisait peser la pandémie soudaine.

On pourrait débattre longtemps. D'aucuns y passent d'ailleurs beaucoup de temps notamment sur les chaînes d'information en continu, les réseaux sociaux etc. Il y a beaucoup d'experts en tout, vous l'aurez remarqué comme moi, qui nous disent rarement

les mêmes choses. On pourrait donc débattre longtemps sur les causes de cette situation, sur les insuffisances de prévention en matière de santé. Rappe-lons-nous le manque de gel que nous n'avons plus en mémoire puisque nous sommes vite passé à la question des masques ; on nous expliquait que le masque était inutile et aujourd'hui il est devenu indispensable, quasiment H24.

On sait aussi que la raison provenait du fait qu'on n'avait de toute façon pas suffisamment de masques pour se protéger s'ils avaient été considérés comme utiles.

On manquait de lits, de matériel de réanimation et il aura fallu d'ailleurs cette pandémie pour qu'enfin on entende les revendications qui étaient pourtant portées depuis de nombreuses années par nos syndicats du secteur de la santé et que, surtout réponse y soit pour partie donnée avec le résultat des négociations sur les salariés et les carrières de plus de 1 millions de personnel du secteur de la santé.

Tout n'est pas réglé.

Nos camarades FO vous l'expliqueront, loin s'en faut. Il manque encore de moyens, de personnels, de lits et il n'est pas question évidemment pour la Fédération Force Ouvrière des Services Publics et de Santé, pas plus que pour la Confédération, de mettre de côté cette situation.

Mais, force est de constater que le politique a pris un temps le pas sur l'économie en décidant de stopper l'activité faute de pouvoir s'assurer d'être en capacité de pouvoir protéger la population.

Alors, là aussi on peut s'in-terroger sur les motivations

réelles : ont-ils eu peur de mettre en péril, non pas les travailleurs peut-être eux-mêmes en tant que personnes mais la valeur travail en tant que marchandise sur le plus long terme ?

Quoi qu'il en soit et quelle que soit l'appréciation qu'on puisse porter sur les raisons qui ont fait que le politique a soudainement, alors que depuis tellement long-temps on a le sentiment d'une démission complète du politique vis-à-vis de l'économie, vis-à-vis des marchés financiers, comment se fait-il que tout à coup le politique réussisse à prendre la main ?

On ne va pas débattre top long-temps sur le comment et les raisons et le pourquoi, mais on peut peut-être s'en saisir ; Jean expliquait tout à l'heure qu'il était important d'éclairer, de comprendre le monde, pour essayer de faire valoir ce que nous nous défendons comme analyse, comme position, comme revendications, que l'on peut changer le modèle économique et que nos revendications portent cette volonté de changement du modèle économique et que nous n'avons pas à nous en excuser, à nous considérer comme en-dehors du temps ou de l'espace, ou des vérités ou des réalités, mais oui c'est possible et ce doit être (Jean vous y invitait) un encouragement au militantisme syndical avec ce que nous considérons, nous à Force Ouvrière, de ce que doit être le rôle du syndicat.

Chers camarades, la première leçon ou plutôt la deuxième leçon que nous pouvons retenir, est que l'on a beaucoup glosé ces temps derniers, avec ce change-ment de Gouvernement, de Premier Ministre. On a beaucoup glosé sur le changement de tona-

lité en matière de dialogue social de la part du Gouvernement, ce nouveau Premier Ministre plus attentif, plus à l'écoute des syndicats.

Force est de constater que ce changement, on l'a vu assez rapidement au mois de mars, au moment du confinement. Très vite, très vite, alors que souve-nez-vous, ça on l'a en mémoire, je l'ai en mémoire, parce que lorsque vous êtes Secrétaire général, parfois il faut réagir très vite, notamment à l'heure des médias tous azimuts et que ce samedi-là (j'étais pour une fois au repos dans les Ardennes) était celui de la première réunion du conseil de défense suivi d'un conseil des ministres extraordinaire, un samedi après-midi, dont il avait été annoncé qu'il avait pour vocation de prendre les décisions nécessaires face à ce qui advenait : la pandémie en France de COVID 19. Tournaient donc déjà les questionne-ments autour de confinement ou pas, tout ou partie.

Quoi qu'il en soit, mes chers camarades, quel ne fut pas la surprise (qui est un faible mot) la consternation, la colère d'une certaine manière, de constater que c'est autour de ce Conseil des Ministres que tout à coup on apprend qu'il vient de donner la possibilité au Premier Ministre de recourir à l'article célèbre de la constitution 49 alinéa 3, lui permettant de faire voter ou adopter sans vote le projet de réforme des retraites, le projet de régime universel de retraite par points, alors que nous étions depuis de très nombreuses semaines, moi, engagés dans une mobilisation (là aussi) inédite à bien des aspects.

Vous voyez donc que jusqu'à ce

moment-là, certes, nous avions régulièrement des rencontres avec les Pouvoirs Publics sur cette situation qui était celle d'un conflit social majeur, sur un projet de réforme des retraites dont, y compris les sondages d'opinion sur lesquels je ne m'appuie pas mais, parfois quand ils nous arrangeant, pourquoi pas, mais on le constatait nous-mêmes : ne recueillait pas le soutien de la population. Alors que depuis 2 ans ½ que c'était la mère des réformes, que l'on avait engagé un processus déconcertation avec débats publics, plateformes, intervention des ministres, plateformes citoyens, bref le Gouvernement n'a non seulement pas réussi à expliquer son projet, n'a pas réussi à convaincre, nous a reçu certes, mais ne nous entendait pas, ne nous écoutait pas, c'est la mobilisation qui a constraint à ce que le Gouvernement, finalement, recule par endroits sur le moment de la mise en application, sur la situation particulière de telle ou telle catégorie.

Les quelques reculs que le Gouvernement a dû concéder étaient ceux, non pas du dialogue social, d'un dialogue ou d'un échange raisonné entre le Gouvernement, les Pouvoirs Publics et les Organisations Syndicales. Il était le produit de ce que nous avions engagé. Force Ouvrière a joué un rôle majeur. La Confédération a rempli sa fonction, celle de sa responsabilité sur cet enjeu qui concerne l'ensemble des salariés. Mes chers camarades, ce dialogue social, effectivement, qui se traduisait par cette décision du 49-3 y allait coûte que coûte alors que le Gouvernement disposait d'une majorité absolue à l'Assemblée Nationale. Ce qu'il

voulait, c'étaitachever la contestation, le conflit, en venir à bout le plus vite.

À peine quelques semaines après, quelques jours après, nous sommes dans la situation de confinement décidé par les pouvoirs publics et là, gros changement : pratiquement du mois mi-mars jusqu'au mois de juillet inclus, mais immédiatement nous étions une fois deux fois trois fois parfois par semaine en réunion avec les Pouvoirs Publics au plus haut niveau, Premier Ministre, Ministre du Travail, Ministre de la Santé à discuter de la situation sanitaire et de la façon d'y réagir.

Pourquoi mes camarades, pourquoi ?

Et ça, à Force Ouvrière, nous l'avons dit à maintes et maintes reprises, parce qu'on s'estaperçus, y compris d'ailleurs sur les aspects sanitaires, qu'heureusement que les syndicats étaient là, heureusement que nous étions là, ça a fait débat souvenez-vous, pour taper du poing sur la table lorsque nous estimions que telle ou telle activité n'était pas essentielle et devait s'arrêter puisque le confinement était la doctrine !

Je n'ai pas jugé sur le bien-fondé ou non de cette doctrine mais à partir du moment où c'était la prescription des Pouvoirs Publics en matière de santé publique, notre rôle est de protéger avant tout la santé des salariés !

Il nous a donc fallu dans un certain nombre d'activités taper du poing sur la table auprès des patrons pour que l'activité s'arrête mais elle ne pouvait pas s'arrêter partout parce qu'il était essentiel là aussi de protéger l'ensemble de la population. On a parlé du secteur de la santé et des résultats qui ont été obtenus

au mois de juillet dans le cadre des négociations. Mais mes chers camarades, rappelez-vous, c'était la première ligne. Est venue ensuite la deuxième ligne parce que les Pouvoirs Publics se sontaperçus que si on voulait assurer ne serait-ce que l'approvisionnement de la population, il y a bien des secteurs d'activité qui ne pouvaient pas s'arrêter et qui ne se sont pas arrêtés.

Mes chers camarades, on parle beaucoup du comportement, des individus, de la responsabilisation des uns des autres. Christian évoquait la conception du rôle du fonctionnaire du point de vue de la Fonction Publique, du service public, mais beaucoup de salariés eux-mêmes, sans être fonctionnaires, spontanément, ont considéré qu'effectivement ils ne pouvaient pas faire défaut. Les premiers d'entre eux, on en a beaucoup parlé depuis : les caissières. Je dis les caissières, je suis également attaché à l'égalité femmes-hommes, mais vous constaterez comme moi que ce sont plus souvent des femmes qui sont derrière les caisses des commerces, petits ou grands.

On a beaucoup parlé des caissières parce qu'heureusement FO a mobilisé, a bagarré, il n'y avait aucune protection, pas de masque à l'époque (on n'en avait pas assez pour le personnel soignant) et puis aucune protection. C'est donc de cette manière qu'on a bagarré.

Je peux vous dire que l'action syndicale, l'action de Force Ouvrière en particulier, est pour beaucoup à l'origine du fait que se sont installés, généralisés des plexiglas, parfois c'est très bricolé, même un peu limite en termes d'efficacité, mais on s'estaperçus qu'heureusement que les

syndicats étaient présents.

On a ajouté une chose : heureusement aussi que nous avions encore des délégués qui avaient l'expérience des comités CHSCT (hygiène, santé, conditions de travail) dont on a encore l'institution mais plus pour très longtemps si les choses continuent ainsi dans la Fonction Publique et les services publics, mais que nous n'avons plus dans les entreprises privées. Ils ont été remplacés par les CSE au-dessous de 300 salariés, ou par une commission de CSE, au-dessus de 300 salariés, CSE qui par ailleurs a concentré la capacité de représentation collective des salariés dont nous disposions, que nous avions conquise au fil du temps, pas toujours comme nous l'aurions voulu mais qui était le produit de l'action syndicale avec, ce qu'on appelait, les comités d'entreprise ou les délégués du personnel.

Alors mes chers camarades, suivez l'expression constante de la Confédération sur cette question, il nous semble plus que légitime, urgent même, de rétablir les CHSCT là où ils ont été supprimés, de les préserver là où ils sont encore et de revenir sur les ordonnances.

Karen, qui est la Secrétaire confédérale en charge des dossiers de la négociation collective et de la représentation collective des personnels dans les entreprises, vient de faire une circulaire qui rend compte des travaux d'une mission d'évaluation des ordonnances travail sous l'angle de la représentation collective des personnels et qui confirme ce que nous en disions : on a réduit, affaibli la capacité de représentation des salariés dans les entreprises au

profit évidemment de la compétitivité, du moindre coût du travail, mais au détriment de la capacité de faire valoir les droits des salariés. Aujourd'hui on est confrontés malheureusement à la question de la santé au travail.

Mes chers camarades, on a donc poussé, parce que Force Ouvrière, réformiste dans sa pratique, révolutionnaire dans ses aspirations, je peux vous dire que si nous avons en ce moment une négociation au niveau interprofessionnelle sur la santé au travail, la Confédération Force Ouvrière y est pour beaucoup.

Nous faisons en sorte d'éviter qu'à l'image de ce qui s'est passé (mais je ne rentrerais pas dans la technique) avec la formation professionnelle que l'Etat, là aussi, ne mette la main sur la santé au travail.

Nous avons - plusieurs d'entre vous m'ont questionné depuis mon arrivée - des discussions. On ne peut pas dire négociations à ce stade. Il y a une réunion d'ailleurs vendredi au sujet télétravail avec les employeurs au niveau national interprofessionnel. Pourquoi ? Parce que depuis longtemps déjà Force Ouvrière demande, revendique, que nous ayons un accord au niveau national interprofessionnel qui encadre les modalités de mise en œuvre du télétravail. Non pas dans l'esprit ou l'objectif de généraliser le télétravail. Il faut parfois que nous soyons pédagog auprès des salariés parce que beaucoup ont le sentiment que finalement le télétravail c'est sympa et que si on pouvait travailler depuis chez soi quand c'est possible constamment, après tout pourquoi pas ? Mais évidemment ils n'évaluent pas les conséquences de ce que

serait une telle situation.

Moi j'ai souvent mis en garde. Le travail c'est quand même d'abord le lien social. C'est le moment où on sort de son isolement. Certes on n'est pas isolé lorsque nous sommes en famille, ou avec des amis, mais je pense que nous sommes attentifs aussi à ce que le travail soit l'occasion du lien social.

Au-delà de ça mes chers camarades, il y a un enjeu du point de vue du droit syndical. La capacité de préserver l'action, l'activité syndicale.

Quand vous ne voyez plus, et on le sait ici dans cette Fédération, une des difficultés dans le secteur de la sous-traitance où les salariés sont éclatés sur des chantiers dispersés, ne se connaissent pas entre eux au-delà d'une ou deux personnes qui, pourtant, sont au final plusieurs milliers relevant d'une même entreprise, parfois même d'une multinationale, on sait à quel point construire le syndicat, organiser la solidarité des salariés dans ces entreprises est difficile. Imaginez les salariés en télétravail de manière systématique comme c'était le cas pendant la période du confinement. Il y a donc cet enjeu.

Ensuite, il faut faire attention car si l'employeur, au bout d'un moment, s'aperçoit qu'on peut télétravailler et que la productivité est présente, à distance, depuis chez soi de manière continue et permanente, très vite il va réfléchir. Si c'est à 5 km, ça peut être à 10, ça peut être à 100, à 1.000, à 10.000.

Mes chers camarades, on a beaucoup parlé d'ubérisation, ça peut être l'occasion de transformer la relation de travail. Eric des Côtes d'Armor m'en parlait

pour un cas particulier, vous transformez le salarié en pres-tataire de services, en travailleur indépendant. Il faut donc, mes chers camarades, que nous soyons attentifs à ce sujet.

Au sujet du télétravail ce n'est pas gagné. Les employeurs ne veulent pas, a priori, d'un accord interprofessionnelle. Pourquoi ? Parce que de leur point de vue ce doit être laissé à la négocia-tion d'entreprise. On a un cer-tain nombre de protections, de réglementations. Le volontariat, aujourd'hui, est une question obligatoire. Il faut évidemment le maintenir.

Nous travaillons ce dossier. La discussion va être sans doute tendue.

J'en viens maintenant aux effets sociaux économiques de cette situation. Vous n'ourez pas une radio, un journal, aujourd'hui sans apprendre que dans telle ou telle entreprise on vient d'annoncer tant de suppressions d'em-plois. Ce matin il était question de Bénéteau. Hier il s'agissait du bijoutier Mati. Vous connaissez comme moi Air France en parti-culier et bien d'autres.

Là aussi il y a eu l'épisode de l'assurance chômage.

Premièrement vous l'avez vu, vous l'avez compris. Qu'est-ce qui s'est passé ? Dans un pre-mier temps lorsque l'activité a été confinée, les premiers qui en ont souffert ce sont les plus pré-caires : les salariés intérimaires, en CDD, en période d'essai, qui ont vu rompre leur contrat, non renouvelé, parfois de manière il-légale mais, où nous étions plus en difficulté de défendre leurs droits du fait du confinement aus-si de la capacité d'agir sur le plan syndical à tous les niveaux. Vous avez vu comme moi le chiffre

record atteint par le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, ce qu'on appelle la catégorie A, c'est-à-dire sans activité aucune. En effet, ceux qui sont demandeurs d'emploi avec un petit boulot en catégorie B ou C, ont basculé, ont perdu leur petit job et sont passés dans la catégorie A. Ça rebascule un petit peu dans l'autre sens parce qu'il y a un peu de reprise d'acti-vité mais, mes chers camarades, je viens là sur un sujet dont on a beaucoup parlé ces temps-der-niers : la question de la réforme de l'assurance chômage.

Si vous vous souvenez, parce que l'épisode est quand même assez long dans cette affaire, il date d'ailleurs du bouquin de campagne présidentielle de ce-lui qui est venu le Président de la République, Emmanuel MA-CRON. Ce bouquin était intitulé « Révolution » (ce qui montre qu'il faut faire attention aux mots qu'on utilise parce qu'on n'a pas toujours la même transcription, la même traduction des mots ou des expressions).

Je vous le dis mes chers camara-des, mais je l'ai souvent dit bien avant même d'être Secrétaire général de la Confédération Force Ouvrière, mais je crois que je me dois de le répéter y compris aujourd'hui en tant que Secrétaire général de la Confé-dération Force Ouvrière, mes chers camarades, à une heure où l'information circule à toute vitesse, tous azimuts, je n'en vois pas un qui de temps en temps n'est pas sur son smartphone à regarder les dernières infor-mation qui tombent, Monsieur BLONDEL disait à l'époque que même si le slogan de l'affiche est beau, il fallait faire attention et prendre le soin de décoller un

peu l'affiche, de vous assurer de qui l'a collé, d'où vient la colle pour essayer de comprendre les raisons derrière le slogan. Si je vous dis cela c'est parce qu'il faut faire attention aux mots.

On parlait de Fonction Pu-blique et on en parle beaucoup aujourd'hui. On va en parler de plus en plus et ça va revenir dans le dossier des retraites et c'est même déjà le cas. C'est la dépense publique, le poids de la dépense publique record. On est le pays dans lequel la dépense publique atteint des niveaux re-cord, on devrait s'en inquiéter.

Les employeurs vont vous dire que les prélèvements publics qui correspondent aux recettes fi-nançant les dépenses publiques, atteignent des niveaux record et impactent la compétitivité des entreprises d'où un article ce matin dans Le Figaro qui ex-plique que le plan de relance est à mi-chemin parce qu'on nous annonce des baisses d'impôts mais pas au-delà de 2022. Cela ne comble donc pas le besoin de confiance des entrepreneurs. Il faudrait qu'on sache qu'on continuera ainsi.

Mes chers camarades, faites bien attention à une chose : la dépense publique c'est le service public. C'est ce que la Nation collecte pour redistribuer sous la forme du service public ou des prestations sociales diverses et variées. On peut discuter de l'ef-ficacité de tel ou tel service, de telle ou telle prestation etc., mais il faut faire très attention à cela.

Mes chers camarades, prenez donc toujours soin de prendre de la distance avec les mots, les formules. Elles vous paraissent belles et correspondre à ce qui va de soi, mais commencez par vous dire non ce n'est peut-être

pas juste ça. Allez bien vous renseigner. Faites votre propre science, non pas de votre malheur parce que je ne vous souhaite pas de malheur mais faites votre propre connaissance. Assurez-vous, et c'est d'ailleurs un des rôles du syndicat, de former, d'instruire les adhérents, les militants sur ces questions de manière générale, la façon d'être délégué du personnel, délégué syndical mais les questions économiques, politiques au sens général du terme.

J'en reviens à l'assurance chômage et à ce bouquin dans lequel le Président de la République expliquait que le problème de partarisme, notamment en matière d'assurance chômage, est qu'on attend le compromis... qui ne vient jamais et de conclure qu'il était temps que l'Etat reprenne ça en main.

On a connu la façon dont il s'y est pris sur l'assurance chômage. Rappelons-nous, en 2017 on avait négocié un accord que nous avions signé, Force Ouvrière, là encore on a eu de longs débats, de forts débats dans nos propres instances pour savoir s'il fallait ou pas signer tel accord ? C'est toujours la question du niveau du compromis, est-ce qu'on a obtenu ce qu'on pouvait obtenir ? Est-ce qu'on aurait pu obtenir plus ? Vous connaissez ça au quotidien dans vos entreprises, dans les branches. Ce débat on l'aura toujours.

Mais, mes chez camardes, nous avions donc signé à l'époque un accord et une convention qui établissaient les règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi, c'est-à-dire les moments où vous avez droit à l'assurance chômage, donc la façon dont on calcule (sur votre activité passée) l'acquisi-

tion de vos droits qui vous ouvre le droit à l'indemnisation le jour où malheureusement vous perdez votre emploi, la façon dont on recharge ces droits, le salarié qui est en situation précaire de petits boulots qui s'enchaînent et qui fait le choix de reprendre un emploi à durée déterminée bien qu'il soit toujours bénéficiaire de ses droits à l'indemnisation au chômage, mais qui fait le choix malgré tout de reprendre un boulot, bien qu'il sait qu'il ne durera qu'une semaine, quinze jours, un mois, eh bien on avait prévu, et c'était le produit d'un accord avec les employeurs, qu'au bout d'un mois de travail, il rechargeait ses droits, c'est-à-dire qu'il prolongeait ses droits qu'il avait acquis. C'était très important, évidemment, notamment pour les saisonniers qui ont parfois du mal à joindre les deux bouts entre deux contrats saisonniers.

Nous avions négocié, nous nous étions mis d'accord pour un niveau d'indemnisation chômage.

Le gouvernement nous dit : « oui mais tout ça, ça coûte cher et on vous demande de négocier la révision des règles de l'indemnisation des demandeurs d'emploi pour atteindre un niveau de 3 milliards d'économies. »

Chers camarades, je vous le dis, l'assurance chômage aujourd'hui n'indemnise qu'un demandeur d'emploi sur deux recensés par Pôle Emploi. Vous avez tous les jeunes primo-demandeurs d'emploi qui n'ont pas acquis de droit à l'assurance chômage et tous ceux et toutes celles qui sont en fin de droits ou qui n'ont eu que des petits contrats et qui n'entrent pas ; donc on signe des accords, on gère une convention qui est loin d'être satisfaisante de notre point de vue. Ces sala-

riés non indemnisés ne sont pas responsables de leur situation.

On a donc une convention qui émane de cet accord en 2017 et qui court sur les trois années jusque fin de cette année 2020 elle était en vigueur. Mais, en juin 2019, le Gouvernement, constatant qu'on refusait d'aller faire des économies, à nouveau, sur les droits des demandeurs d'emploi, et tous les syndicats étaient sur cette position, il était difficile, même pour la CFDT, d'aller expliquer qu'elle avait accepté de négocier 3 milliards d'économies sur les droits des demandeurs d'emploi dans cette situation, le Gouvernement a imposé sa réforme en 2019. Souvenez-vous des réactions. C'était en juin 2019.

Arrive la situation du COVID. Le Gouvernement s'aperçoit que ça risque de provoquer beaucoup beaucoup de difficultés et de tensions, sans doute de son point de vue. Il décide de suspendre plus ou moins telle ou telle disposition de la réforme de l'assurance chômage. On s'est bagarré là-dessus. Changement de Gouvernement et c'est peut-être à ce moment qu'il y a eu un changement de ton un peu plus net, puisque ça faisait plusieurs semaines que le Gouvernement précédent tergiversait. On lui disait de prendre une décision ferme et définitive, ne nous renvoyez pas mois après mois au report de l'application de la réforme de l'assurance chômage. Elle ne fonctionne pas, a fortiori dans la situation actuelle, admettez-le une bonne fois pour toutes.

Mais le gouvernement s'y est refusé. Évidemment, il avait imposé cette réforme et nous avait expliqué que c'était la meil-

leure des réformes. Nous avons quand même obtenu au mois de juillet, et je peux vous dire, que Force Ouvrière à ce sujet a une intervention systématique et constante, que le Premier Ministre nous annonce qu'il reportait jusqu'à la fin de l'année l'ensemble de la réforme. J'ai même demandé des précisions sur l'entrée dans les droits et le droit au recharge. On nous dit qu'on revient aux dispositions antérieures. On annonce donc les choses. On était plutôt satisfaits de pouvoir annoncer un résultat positif de nos interventions mais malheureusement il y a eu un couac sur le recharge, sur les autres dispositions. C'est bien reporté jusqu'à la fin de l'année, mais le recharge n'a pas été ramené à 1 mois, mais à 4 mois seulement, certes au lieu 6 mois, ce qui ne suffit pas à résoudre le problème des saisonniers.

Si je vous parle de cela c'est simplement pour vous dire que sur cette question de la situation record du niveau de chômage, est aussi celle de l'abus de recours aux contrats courts, très courts de la part des employeurs. C'est là-dessus que nous nous bagarriions et que nous n'arriverions pas à obtenir de la part des employeurs un accord sur la limitation, la taxation des abus de contrats courts.

Mes chers camarades, dès le début nous avons bagarré, je pense en particulier à nos camarades d'Air France actuellement.

Vous vous souvenez nous avons soutenu la mise en place de l'activité partielle notamment dans tous les secteurs d'activité qui sont arrêtés du fait de la décision politique. Nous avons soutenu le fait qu'on recourt largement

au dispositif de chômage partiel qui permet de préserver l'emploi sachant que l'entreprise (bien que les salariés ne soient pas au travail, il y a eu là aussi des contournements de la part d'un certain nombre d'entreprises qui se sont fait indemniser par l'Etat du chômage partiel, tout en faisant travailler un certain nombre de salariés dits au chômage partiel) et on a même bataillé pour que dans le cadre de la prolongation de l'activité partielle, que l'on appelle activité partielle de longue durée, on maintienne le niveau d'indemnisation des salariés concernés aux 70 % du brut, c'est à dire 86 % du net, sachant que l'activité partielle de longue durée étant limité à 40 % du volume total de l'activité, on est pas loin de 90 %.

On a bagarré également, constamment, et dans certaines entreprises on l'a obtenu, parce que c'était parfois prévu dans les conventions collectives existantes des branches ou des accords d'entreprises, le maintien du salaire par l'employeur qui lui était indemnisé à 100 %. L'employeur était indemnisé à 100 % mais le salarié lui perdait de l'ordre de 16 % de son salaire par rapport au brut, sachant qu'un certain nombre d'éléments de rémunération n'étant pas pris en compte, beaucoup perdaient plus que ça.

Nous avons souvent rappelé que la moitié de la population salariée est au-dessous de 1.800 € net/mois et que, lorsque vous perdez de l'ordre de 200 à 300 € chaque mois, les fins de mois sont difficiles. On a donc bagarré à ce sujet.

Force Ouvrière est constante également sur le fait, et nous n'avions pas attendu d'ailleurs

la situation du confinement sur ce sujet, parce que les aides publiques aux entreprises, elles ne datent pas (rappelons-nous) du CIC (Crédit Impôt Compétitivité Emploi) et des exonérations et autres types d'aides publiques aux entreprises.

Nous avons bagarré, bataillé, pour que ces aides publiques soient conditionnées à l'absence de suppression de contrainte d'emplois. Je dis bien de suppression de contrainte d'emplois parce que je sais que nos camarades dans les entreprises, notamment dans des secteurs où la reprise de l'activité est objectivement mise en difficulté pour de nombreux mois sans doute encore, et l'aérien fait partie des situations où nous sommes particulièrement inquiets avec l'aéronautique, nous avons bataillé pour qu'on conditionne -à partir du moment où une entreprise bénéficie d'aide publiques-, qu'elle ne puisse pas procéder à des licenciements, des départs contraints, et qu'elle ne puisse pas à fortiori opérer des opérations capitalisatrices, boursières, actionnaires et notamment versement de dividendes.

C'est une position constante de la Confédération. Elle n'est pas nouvelle. Elle a été maintes et maintes fois rappelée. Nous avons été à nouveau beaucoup, beaucoup, été sollicités par les médias à ce sujet notamment vu le volume aujourd'hui des aides publiques, on a évoqué 470 milliards d'euros de plans d'urgence, il y a l'activité partielle mais il y a les prêts garantis par l'Etat, les reports de charges destinés à alléger les trésoreries des entreprises etc.

Puis, mes chers camarades, on est aujourd'hui dans le plan de

relance. Je me souviens de nombreux débats avec nos camarades ITPE de l'équipement au sujet du rôle d'opérateur, de maîtrise d'œuvre, de maîtrise d'ouvrage et la nécessité à une époque où on ventait les notions d'état stratège mais non opérateur et l'importance de préserver, conserver l'expertise des services publics y compris en tant qu'opérateur c'est-à-dire de metteurs en œuvre de services proprement dits et pas simplement à la commande publique).

Au sujet du plan de relance, nous sommes évidemment favorables à ce que l'Etat joue pleinement son rôle non pas seulement de stratège, mais nous avons explicitement parlé d'une politique de grands travaux.

On en parle beaucoup en ce moment. L'OCDE vient de faire un rapport au sujet de l'école où elle constate que la France est encore un des pays dans lequel on a beaucoup plus d'élèves par classe que dans les autres pays de l'OCDE. Nous avons dit, puisque nous devons faire des travaux sur la rénovation énergétique des bâtiments, mais allons au-delà : rénovation des bâtiments qui accueillent du public d'une manière plus générale. Vous savez comme moi, ceux qui sont du secteur public, qu'il y en a beaucoup qui mériteraient franchement ne serait-ce que du point de vue des conditions d'accueil des usagers du service public et des conditions des travail des agents, sans parler même de rénovation énergétique, mais incluons-la, qui mériteraient que l'Etat soit à la manœuvre et engage une politique de grands travaux qui serait source d'activité et d'emploi.

Nous avons également beau-

coup insisté sur la question des salaries. Je viens de le dire sur l'activité partielle de longue durée, mais pour Force Ouvrière la question des salariés ne doit pas être opposée à l'emploi, à la relance. Elle doit être partie intégrante de la relance. La question de la négociation des salaires, pour nous, est légitime.

Mes chers camarades, nous avons insisté aussi sur le fait qu'on appuie la relance sur les emplois existants. On a beaucoup parlé de ladite deuxième ligne. Je pense qu'on peut reconnaître que Force Ouvrière a été dans l'expression systématique pour qu'on précise bien de quoi on parlait ? Certes, les caissières, on y a mis ce qu'il fallait, ce n'est pas fini.

Je me tourne vers Patrice car il y a eu un épisode pour lequel nous avons bagarré car il n'était pas simple de faire comprendre que, lorsque la Fédération FO des transports évoquait le droit de retrait pour les salariés des transports et notamment évidemment les conducteurs de camions qui transportaient les marchandises (et autres) dont toute la population avait besoin. Cette affaire a engendré évidemment du débat public. J'avais dit : « comprenez une chose : les salariés en question ne se déresponsabilisent pas par rapport au rôle qu'ils remplissent aujourd'hui, c'est un appel au secours parce qu'on veut assurer la mission qui est la nôtre, de transporter les marchandises, mais donnez-nous les moyens de nous assurer que nous le faisons en préservant/garantissant les conditions sanitaires de notre emploi.

On était très loin de conditions que qui que ce soit accepterait au quotidien, même sans la COVID.

Mes chers camarades, cela vient peut-être de mon origine, je n'ai eu de cesse d'évoquer tous les métiers des services à la personne (les auxiliaires auprès des petits enfants, les auxiliaires de vie auprès des personnes âgées, auprès des personnes handicapées) qui ne pouvaient pas s'arrêter et qui, pour le coup, étaient plus en risques encore du point de vue des moyens de protection et tous les salariés des entreprises de sous-traitance, la responsabilité des donneurs d'ordre et notamment dans le secteur du nettoyage propreté, de la prévention sécurité ; Jean m'avait alerté sur le secteur de la désinfection qui normalement aurait dû être aux premières.

Mes camarades, je ne veux pas être trop long car je pense déjà l'avoir été, je tiens encore une fois à saluer l'activité de la Fédération.

Les temps sont durs, pour autant, c'est ce qui fait notre adhésion au syndicalisme. Quand on est militant, on s'engage parce qu'on pense qu'on ne peut et qu'on va faire changer les choses. Que ce soit à l'échelon de notre entreprise, du secteur d'activité, dans la branche, dans la convention collective et bien évidemment ensemble de manière plus générale pour qu'on renverse l'échelle des valeurs.

Je l'ai beaucoup dit, repositionnons tous ces métiers dits essentiels que l'on a découverts. Je ne dis pas que les autres ne sont pas importants, bien évidemment, mais beaucoup de ces métiers dits de la deuxième ligne sont des métiers à temps partiel, au SMIC, avec souvent des contrats précaires, plus souvent occupés par des femmes qui ont du transport parce qu'elles viennent

nettoyer les locaux parisiens et qu'elles habitent loin en banlieue parisienne et ce, plusieurs fois, deux fois par jour la plupart du temps.

Mes chers camarades, vous savez ce qui m'a mis hors de moi, et je conclurai sur ce point, c'est le dossier des retraites qui pourrait revenir. Nous avons dit que notre détermination était intacte et j'ai dû réagir aux arguments qu'avait servi dans un premier temps Laurent BERGER de la CFDT qui étaient repris par le Premier Ministre ; je lui ai dit en tête à tête (Karen était avec moi) dans le bureau du Premier Ministre : ne nous resservez pas des arguments que nous avons combattus pendant tous les mois du conflit sur les retraites et sur lesquels nous n'avons jamais été contredits et ne venez pas nous dire que le grand atout du régime universel de retraite par points ce serait de garantir 85 % du SMIC en niveau de pension minimum.

En effet, mes chers camarades, vous savez ce que ça signifie, et là je reprendrai un des termes de Jean : il faut éclairer la classe ouvrière. Il faut éclairer nos militants. Il faut faire en sorte qu'on comprenne les choses, le fonctionnement du monde, de l'économie. Pour ça mes chers camarades il ne faut pas dire une seule partie de la chose. Il faut tout dire, il faut tout mettre sur la table. Les 85 % minimum de pension du régime universel de retraite par points vous savez ce que c'est, c'est promettre à des salariés à 20 ans, que s'ils travaillent 43 ans au SMIC, ils auront 85 % du SMIC au moment de la retraite !

Mes chers camarades, je pense qu'on doit faire changer cette so-

ciété, repositionner ces métiers !

On ne peut pas dire à un jeune : voilà ce que sera ton avenir.

On doit dire à un jeune que ce sont des métiers essentiels et que dans l'échelle des valeurs, on repositionne ces métiers là où ils doivent l'être !

C'est ce qui rassemble la Confédération, l'interprofessionnel, la Fonction Publique, le secteur privé.

Comme je vous le disais tout à l'heure, vous êtes de ce point de vue symbolique : ingénieurs, techniques administratifs, techniciens, cadres, non cadres, ouvriers...

Mes chers camarades voilà ce qu'est la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière. Vous en êtes une des structures qui la symbolise sans doute de manière quotidienne, précise, c'est la partie de la passion qui a été la mienne à être Secrétaire général. Je fais le constat que ça a été la passion de Jean d'en avoir été le Secrétaire général, et je suis sûr que ça en sera la passion de toutes celles et tous ceux qui vont prendre la suite !

Merci mes camarades, vive la Fédération de l'Equipement, de l'Environnement, des Transports et des Services, vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, vive le syndicalisme libre et indépendant !

(Applaudissements)

INTERVENTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Zaïnil NIZARALY

Mes chers camarades,
Le Conseil National Fédéral m'a confié le mandat de Secrétaire général de notre Fédération.
Pour moi, il ne s'agit : ni d'une distinction, ni d'un honneur, ni de l'aboutissement d'une carrière, mais il s'agit d'une responsabilité qui m'engage auprès de vous.

Avant d'aller plus loin, je tiens, comme beaucoup ont pu le faire en sa présence, à saluer un camarade en particulier. Il s'agit, vous l'aurez deviné, de Jean HÉDOU. Jean qui nous a appris à ne pas nous enfermer dans nos certitudes mais à forger nos propres convictions, à défendre de toutes nos forces la liberté et l'indépendance, à garder en tête l'idéal qui nous réunis.

Je tiens dès à présent à affirmer que je ne remplacerai pas Jean HÉDOU, on ne le remplace pas...

On lui succède et on essaye d'être un esprit libre et indépendant comme lui peut l'être et en restant fidèle quoi qu'il arrive au respect du mandat.

Je tenais à ce qu'il soit salué à nouveau au Congrès de la Fédération pour laquelle il a tant donné !

Même si nos routes ont fini par se séparer, je tiens aussi à saluer mon camarade Pascal PAVAGEAU avec qui j'ai milité des années.

C'est lui qui m'a conduit vers le syndicat quand j'étais encore à l'école, c'est lui qui m'a toujours conforté dans mon engagement et c'est lui avec qui j'ai passé tellement de soirées et week-end à militer pour l'organisation.

C'est aussi lui qui m'a fait participé à mon premier Congrès de la Fédération à Fréjus en 2007.

Je tiens aussi à ce que soient salués mes camarades du Secrétariat fédéral : Laurent, Nadia, Etienne, Michaël, Laurent et Alain. Le combat syndical est celui du collectif et ce n'est qu'en œuvrant en collectif que nous y arriverons.

Vous avez aussi élus des instances, le Conseil National Fédéral, ces 51 membres représentent

le parlement de la Fédération. Ce sont eux que vous avez désigné pour élire le Bureau fédéral, le Secrétariat fédéral, le Secrétaire général, le Trésorier général.

Ces membres représentent la Fédération dans toute sa diversité : public privé, transport, services... La démocratie dans notre organisation a du sens.

Le Congrès c'est vous, ce sont les syndicats dont vous êtes les délégués. C'est donc en votre nom que le CNF a élu les instances exécutives du syndicat.

Ils ne jouent pas un rôle de figuration. Ils auront au moins une fois par an à vérifier que le mandat est respecté et qu'il est fait bon usage des moyens dont nous disposons.

Le Bureau fédéral, l'exécutif de la Fédération rassemble les 14 camarades qui se réuniront au moins une fois par mois et qui auront en charge de s'assurer de la bonne marche de l'organisation. C'est une tâche exigeante et un investissement qui les honore.

Venons au principal. Une militante aborigène a écrit : « Si vous êtes venus pour m'aider, vous perdez votre temps. Mais si vous êtes venus parce que votre libération est liée à la mienne, alors travaillons ensemble » Il s'agit certainement d'une des définitions les plus précises de ce que nous sommes.

À la Fédération je suis ingénieur, agent d'entretien, marin, PNC, agent de sécurité, portuaire, salarié d'une compagnie aériennes, d'un aéroport, d'assistance en escale, agent d'exploitation sur un réseau public, salarié d'une autoroute concédée, policier de l'environnement, agent ou Secrétaire administratif, technicien...

La liste est bien trop longue.

Si chacun a son cahier de revendication, ses combats, nous sommes réunis parce qu'on a la conviction que seuls nous sommes rien mais ensemble nous sommes tout !

Nous nous battons pour l'éman-
cipation des travailleurs, pour
notre propre émancipation..

Et pour ça le fédéralisme
compte.

C'est bien pour cela que nous militons non seulement dans notre syndicat mais à la Fédération et dans les unions départementales.

Dans l'organisation Force Ou-
vrière, notre Fédération est à part.

Roger LAPEYRE ancien Se-
crétaire général, écrivait déjà en 1946 sur la Fédération : « Ni gigantesque, ni trop petite, c'est une organisation qui peut éviter les défauts inhérents aux groupements trop importants ou peu étayés : appareil trop lourd dans le premier cas vues trop limitées dans le second » Cette singularité qui est là notre nous a permis

de faire régulièrement des pas de côté. Ça été le cas en 1948 dans notre bout de chemin avec Albert CAMUS. Ça a été aussi le cas plus récemment, lors de la loi sur l'Etat d'urgence en janvier 2016, la Fédération était au RDV pour se lever contre ces restrictions de libertés que l'ont subit encore aujourd'hui.

Je ne doute pas qu'à l'avenir nous saurons toujours rester libre et surtout sans jamais nous déoyer, en restant que ce que l'on est : une organisation syndicale qui défend les intérêts matériels et moraux des travailleurs et toujours dans le respect du mandat qui est le fil à plomb de notre action.

En effet, tant qu'il y aura certains qui détiennent les moyens de productions et d'autres qui n'ont que leurs force de travail, notre organisation aura toujours toute sa raison d'être.

Dans la crise économique dans laquelle nous sommes plongés, certains des secteurs sont directement concernés, d'autres voient la vague arriver.

Certains voyaient un monde d'après qui serait totalement différencier.

Au contraire, le monde d'après qui se dessine est le monde d'aujourd'hui en pire :

Un monde avec plus d'inégalités, plus de précarité, une société ubérisée, toujours plus de concurrence et toujours moins de services publics. Ce monde là, on n'en veut pas !

C'est bien pour ça que l'action syndicale sera indispensable pour retrouver les jours heureux !

Mais c'est aussi pour ça qu'on ça que tout est fait pour nous bâillonner : on a eu la loi de 2008 issue de la position commune CGT-CFDT-MEDEF qui nous a

transformé machine à préparer des élections, on a eu la loi travail, les ordonnances MACRON et la loi de transformation de la Fonction Publique qui remettent en cause nos fondements, les moyens dont nous disposons diminuent et surtout on cherche à nous institutionnaliser.

Charge à nous d'éviter le piège des salons dorés, de ne pas revêtir des costumes qui ne sont pas les nôtres, de ne pas devenir des bureaucrates, de ne pas nous éloigner des travailleurs que nous représentons.

Pour cela, on peut se dire qu'il faut aller à l'idéal et comprendre le réel. Comprendre le réel signifie aussi de ne pas passer à côté de ce qui compte pour les travailleurs. Il y a eu les gilets jaunes, il y a eu les manifestations féministes, les luttes anti-racistes, les préoccupations environnementales... nos revendications sont autant de réponses à cette aspiration d'égalité et à remettre l'humain avant le profit économique.

Pour développer le syndicat, rassembler les jeunes, organiser les précaires et les exclus, s'implanter dans les secteurs où nous sommes encore absents, pour chercher à acquérir la science de notre malheur, nul besoin d'aller chercher dans un vieux livre pour savoir « Que faire ». Nous avons nos résolutions. Celles que vous travaillez dans un instant en commission et que nous approuverons demain.

Armés de ces résolutions nous serons prêts pour nous organiser et à porter nos revendications aussi bien par la politique contractuelle que par le rapport de force.

Ensemble nous saurons résister, revendiquer, reconquérir.

INTERVENTIONS DES INVITÉS - SUITE

Bonjour camarades, même si je ne peux pas être parmi vous aujourd’hui, je tiens à vous faire parvenir mon message de solidarité des 5 millions de membres que l’ETF représente. Lors de notre Congrès en 2017 nous avons commencé un véritable processus de changement. Pourquoi ? Pour devenir plus forts, plus militants, mieux connectés aux travailleurs que nous représentons.

Aujourd’hui, ceci est plus important que jamais. Le monde comme nous le connaissons a changé. La COVID a fait basculer la vie de tout le monde et notamment celle des travailleurs que nous représentons.

Tout à coup le monde a compris l’importance des travailleurs dans le secteur du transport. Les gens ont commencé à nous applaudir. Nous n’avons pas besoin d’applaudissements. Nous demandons du changement. Cette crise ne doit pas être une excuse pour baisser encore plus les conditions de travail dans le secteur.

Ce n’est que par la solidarité, par la lutte et par l’unité, aussi au niveau international, que



**Livia
SPERA**

Secrétaire général d’ETF

Enregistrement vidéo

nous pourrons faire face à cette réalité et amener le changement nécessaire.

La contribution de votre Fédération à notre travail est précieuse et c'est avec vous que nous pouvons accomplir de grandes choses.

Je tiens tout particulièrement à remercier les camarades de votre Fédération qui s’impliquent au quotidien dans le travail de nos sections maritimes, aviation, routes et rail, ainsi que Laurent

LE FLOCH qui est un de nos commissaires aux comptes.

Nous devons continuer à travailler ensemble pour façonner l’avenir du transport dans un contexte d’automatisation, de numérisation, et de changement climatique.

La politique de transport doit prendre en compte les travailleurs parce que ce sont eux qui font bouger le monde.

Nous nous battons au quotidien pour qu’ils soient au cœur de ces politiques. Parmi d’autres, nous avons gagné une bataille avec le pacte mobilité. Je félicite la contribution de notre Fédération à cette bataille. Ce n'est qu'un premier pas.

Nous nous préparons, à présent, à la lutte contre l’ultra-libéralisation des services d’assistance en escale, et nous allons pouvoir compter sur vous, sur votre force jusqu’à cette lutte.

Notre force est dans nos affiliés.

Ensemble pour les travailleurs du transport,

Ensemble pour un transport social et juste.

Je vous souhaite un excellent Congrès camarades.

Mes cher camarades, bonjour, je vous apporte le salut fraternel des camarades de la FAGE (Fédération de l'Administration Générale de l'Etat). Pour ceux qui ne connaissent pas tout des sigles, c'est une Fédération de structure un peu compliquée qui concerne les secteurs ministériels très différents : la justice, l'agriculture, le Ministère de la Santé et de la Solidarité, le travail, les Affaires Etrangères, les services du Premier Ministre et l'ensemble des chambres représentatives : Assemblée nationale, Conseil d'Etat, conseil économique et social environnemental, Sénat, et administration centrale de l'Éducation nationale, de l'Intérieur pour l'instant encore etc.

Je vous apporte donc le salut fraternel d'une Fédération qui aurait pu se contenter de venir ici en invitée voisine, puisque nous partageons le même immeuble du 46 rue des Petites Ecuries, nous sommes deux étages au-dessus de la FEETS. Nous aurions donc pu venir en simple invité et voisin mais ça va un peu plus loin chez nous.

En effet, nous avons les liens forts historiquement avec la FEETS dans la mesure où, notamment avec le secteur de l'Agriculture, nous partageons un secteur puisque, sans refaire l'histoire des hommes et des structures qui sont parfois un peu complexes, l'histoire a fait que les ingénieurs sont à la FEETS alors les administratifs, les techniciens sont à la FAGE.

Lorsqu'ils ont été bien formés à la FAGE pour être de bons militants, ils vont à la FEETS, c'est pour cette raison que la FEETS, chaque année, nous



François GUERARD

Secrétaire général
de la FAGE FO

remercie du travail que nous faisons en amont pour les abreuver de bons militants. C'est un sourire mais c'est une réalité, nous avons ce lien qui est complexe mais qui fonctionne bien. À titre d'exemple, Jean-Christophe LEROY siège au Conseil fédéral de la FAGE. Tout cela pour vous dire qu'on n'est pas sectaires et qu'on est très collaboratifs.

J'aurais pu venir donc en voisin, j'aurais pu venir en Fédération de structure intimement liée à la FEETS, mais il y a un autre motif à notre visite avec Stéphane TOUZAY de secteur de l'agriculture qui m'accompagne, c'est pour saluer un camarade qui mérite de l'être pour de multiples raisons : Jean.

Jean sait que je ne suis pas flatteur et je sais qu'il n'aime pas être flatté.

Nous voulions tout de même saluer un grand syndicaliste qui a marqué une époque. On est de la même génération avec Jean, mais les paroles de Jean sont toujours très écoutées. Elles

sont toujours assez bien analysées en amont. Ce sont des paroles de conviction, ce qui est parfois rare aujourd'hui. Jean a les convictions chevillées au corps, il les défend avec beaucoup d'appréciation, avec beaucoup de détermination, sa parole compte, sa parole est écoutée, c'est quelqu'un qui a marqué non seulement le syndicalisme mais en particulier le nôtre au niveau de la Fédération Générale des Fonctionnaires. Nous partageons les mêmes sièges au Bureau fédéral. La parole de Jean est écoutée. Elle donne souvent l'exemple de ce qu'il faut faire, et de ce qu'il faudrait surtout éviter.

La dernière raison à notre venue aujourd'hui est pour saluer le travail en commun que nous faisons au niveau interministériel. Être dans une Confédération, j'entendais Yves ce matin dans son discours dire que quelles que soient nos divergences et péripeties, on reste tous des bons camarades. Ça me faisait penser à un film où ils chantent tous « c'était un bon camarade... » puis à la fin de la chanson, pour l'anniversaire du bon camarade, un homme sort du chapeau du gâteau d'anniversaire et arrose d'une rafale de mitraillettes le camarade en question. Je ne suis pas en train de dire qu'on en arrive à cela au niveau du syndicalisme mais ce n'est pas toujours comme cela que les choses se passent.

Pour montrer que nous sommes des camarades liés à une même organisation, à une même Confédération, les mots ont un sens, il faut que ces Fédérations, Confédérations puisque ce sont des Fédérations qui travaillent ensemble, arrivent à montrer

qu'on est capables de travailler ensemble. Sinon ce ne sont que des mots « camarades », « Confédération », mais pas des actions.

Alors lorsque les directions interministérielles nous sont tombées dessus puisqu'elles nous ont été imposées, il a fallu se dire qu'il fallait travailler ensemble. Ce n'est pas toujours évident. Cela concernait pratiquement l'ensemble des Fédérations de la Fonction Publique, mais avec deux Fédérations qui étaient plus grands pourvoyeurs d'agents : la FEETS qui couvre 70% des agents qui sont en DDI, puis la FAGE à travers nos camarades du Ministère de l'Agriculture, de la Santé et des Solidarités.

Il a fallu travailler ensemble, se répartir les postes. Il y avait également la DCCRF donc les Finances, la Jeunesse et Sports, une petite partie FNEC etc.

Il a donc fallu travailler ensemble, il a fallu aller dans la même direction ensemble. Les deux fers de lance de cette action ont été la FAGE et la FEETS

au sein d'union des DDI que nous avons créé ensemble, que nous développons ensemble et qui mène ce combat de l'interministériel, qui le mène avec ardeur mais aussi avec quelques réussites puisque depuis que les élections de représentativité sont créées au niveau des directions interministérielles, nous sommes majoritaires.

Si nous sommes le premier syndicat dans la Fonction Publique interministériel et dans les DDI, c'est ce que ce travail de fond, interfédéral a porté. Je tiens à souligner ici avec beaucoup d'honnêteté et beaucoup de conviction le travail fait par Laurent JANVIER.

(Applaudissements)

Je le dis en toute amitié, mais aussi et surtout parce qu'il le mérite et parce qu'au-delà de l'action que nous menons tous avec beaucoup de détermination, on le mène derrière quelqu'un qui sait fédérer, qui sait mener l'organisation là où il faut. À ce sujet, Laurent a fait un travail remarquable. Qu'il en soit remercié.

Je pense vous avoir tout dit.

Ayant bien conscience que le travail de cohésion, d'unité que je viens d'évoquer et que nous faisons, FAGE et FEETS ensemble, vaut pour le niveau confédéral.

L'enjeu pour le niveau confédéral, interprofessionnel, car on parle des interfédérations, du travail interfédéral, il faut bien avoir à l'esprit que l'interpro devra prendre toute sa place dans notre Confédération puisqu'au train où vont les choses, et au train où vont les statuts, si on n'a pas conscience qu'on est tous des salariés, et tous dans la même galère, je pense qu'on manque une marche très importante. Ce travail de cohésion, d'unité, il faudra donc le mener au niveau confédéral.

C'est l'enjeu et la condition sine qua non je pense, pour conserver une Confédération libre, indépendante, républicaine et laïque.

Je vous remercie, vive la FEETS, vive Force Ouvrière.

(Applaudissements)



Bonjour chers camarades.

Avec Jean, on se connaît depuis longtemps mais je ne sais pas si, parfois on arrivait à se comprendre, mais je sais que c'est un militant remarquable, un homme cultivé et j'ai beaucoup appris à ces côtés, même si on n'était pas toujours d'accord sur des petites choses.

Je voudrais ici lui témoigner et toute ma sympathie et tout mon respect pour le militant qu'il est.

Je le remercie une fois encore de m'avoir invité à ce Congrès, ce qu'il a toujours fait depuis un certain nombre de temps.

Je voudrais également adresser toutes mes félicitations au camarade Zaïnil, qui est un ancien de l'Union des Cadres et Ingénieurs avec Etienne CASTILLO ; je sais que cette Fédération sera aussi portée par les valeurs qu'elle a toujours défendues, celles de la défense des travailleurs.

Mes camarades, je vais être très bref, je voudrais vous dire deux choses :

On parle de la réforme des retraites, de l'assurance chômage ou de l'ancien rapport OF jusqu'au cap 2022 en passant par la RGPP et la MAP, tout ça est une seule et même logique. Il s'agit de toujours en faire plus avec moins (moins de salaire, moins de protection). C'est cette logique qui domine le monde et le monde économique. C'est contre cela que nous devons lutter et que nous avons toujours lutté c'est-à-dire lutter pour plus de justice et plus de protection.

Il est rappelé la question de l'assurance chômage dont je vous rappelle qu'elle touchait l'ensemble des salariés et qu'elle versait dans la précarité un grand



**Eric
PERES**

Secrétaire général FO Cadres

nombre de travailleurs privés ensuite de leurs droits. Elle touchait également les cadres, puisqu'il suffisait de gagner un peu plus de 4.500 € brut pour se voir amputé de 30 % au bout de 6 mois son assurance chômage, son allocation alors que les cadres contribuent à plus de 50 % à l'assurance chômage et en consomment moins de 20 %.

Quelles était la logique derrière ? C'était faire en sorte que chacun se démerde.

Que chacun prenne en soi sa responsabilité pour s'assurer contre le chômage ou contre la formation. C'est cette logique d'individuation, de déprotection qui continue d'avoir lieu, y compris la même logique qui a prévalu et qui prévaudra, malheureusement quand on parle de la question de la réforme des retraites dont on sait pertinemment qu'elle était à la fois injuste pour ne pas dire malhonnête. En effet, nous faire croire que pas le système par points qui, en fin de compte, devrait nous donner la possibilité d'avoir une retraite

meilleure que par le système actuel était complètement une fumisterie.

On sait pertinemment que si vous avez moins de points parce que vous avez une carrière scandée par des interruptions, par du chômage, vous avez moins de points, donc moins de points = moins de retraite.

Mais tout ça encore une fois c'est une même logique.

C'est une même logique qui, mes chers camarades, ça été dit par d'autres ici et notamment par la camarade de l'ETF, va perdurer car si les milliards semblent tomber, ruisseler, alors que nous avions (la Confédération et FO d'une manière générale) plaidé pour que l'hôpital soit sauvé, pour que le service public soit doté des moyens nécessaires pour assumer ses missions, tout compte fait les milliards tombent.

Mais, mes chers camarades, soyez-en sûrs, les mesures seront mises en place, je ne dis pas comme la Grèce, pour essayer de récupérer d'une main ce qui a été donné par l'autre. Les combats sont donc à venir. Je pense que les positions que nous prenons au sein de la Confédération sont de nature à nous préparer à cette lutte nécessaire pour défendre l'intérêt de tous les travailleurs.

Quand je parle de l'intérêt de tous les travailleurs, je parle également (comme vous l'aurez compris quand je parle de l'Union des Cadres et Ingénieurs dont je vous apporte ici le salut fraternel) du fait que le monde du travail est composé d'employés, d'ouvriers, d'ingénieurs et de cadres. Certes, dans de nombreux secteurs, l'encadre-

ment n'est pas toujours ce qu'on a de meilleur à raconter quand on se retrouve éventuellement employé sous les ordres d'un chef de service complètement fou furieux ou qui commet, bien souvent, l'irréparable en harcelant ses salariés pour leur faire faire du chiffre : faire plus avec beaucoup moins.

Les cadres sont 3,5 millions de personnes, ce sont peut-être vos enfants qui ont réussi à l'enseignement supérieur, dans les universités et qui vont payer très lourd cette crise.

280.000 emplois devaient être créés dans l'encadrement. À peu près 70 % ne le seront pas et les premiers qui seront victimes de cette crise et des formes détournées de la part des entreprises qui vont profiter de cette situation pour se réorganiser, ce sont les jeunes diplômés.

Il y a un véritable travail à faire pour qu'on s'organise de manière générale au tout de l'ensemble de travailleurs. Si l'on veut être capables d'être force de proposition dans ce qui est consubstancial, il faut le réformisme militant, il faut être capable d'être dans la politique contractuelle mais également dans le rapport de force quand il est nécessaire de dire non. Ceci, mes chers camarades, plus la sphère des travailleurs est large, plus nous sommes en capacité de peser. Pour peser, quand vous avez 20 % de la population du monde du travail dans le secteur privé, mais également une grande partie dans le secteur public qui relève de l'encadrement (que ce soit les ingénieurs ou les catégories A, j'ose me permettre de dire que les cadres sont des catégories A) ce sont avant tout des travailleurs et des salariés.

Il nous faut aujourd'hui entendre leurs aspirations, leurs revendications pour nous organiser pour faire face à ces démantèlements. C'est ce travail que nous faisons modestement à l'Union des Cadres et Ingénieurs qui n'est qu'un outil que certains peuvent utiliser ou pas, mais qui a démontré, bien que parfois il était difficile de faire entendre à d'autres camarades, que c'était nécessaire de se développer. Nous y arrivons.

Nous y arrivons parce que les cadres, certes pour beaucoup sont portés par une forme d'individualisme, en disant : on a vu comment se sont fait avoir nos aînés, ce ne sera pas notre cas. On est donc plutôt dans une logique mercenaire.

Quand on arrive à 40-45 ans, je pense à une personne dans le domaine de la pharmacie, avec qui j'avais l'habitude de boire un verre etc. qui avait une belle voiture de fonction, un salaire important, que tout était très tracé pour elle, qu'un groupe américain rachète ce groupe allemand, fusionne, elle s'aperçoit qu'elle n'est qu'un numéro parmi tant d'autres et qu'elle passe à la trappe, elle a pris conscience que ce statut de cadre, cette position qu'elle avait ne l'avait pas protégé et qu'elle était comme d'autres salariés, victime d'injustice et qu'à un moment donné, elle devait lutter.

Elle a, certes, mis du temps à prendre conscience de cela, mais il n'est jamais trop tard pour organiser l'ensemble des travailleurs, et notamment les cadres et les ingénieurs. C'est ce que nous faisons.

Nous avons tout de même une petite victoire même si ce n'est pas l'accord du siècle. Je remer-

cie Etienne CASTILLO avec qui on a travaillé à la fois sur l'accord national interprofessionnel, sur l'encadrement. Derrière cette notion, il y avait l'intention du côté du patronat de faire voler un acquis depuis 1947 qui était la protection sociale et la prévoyance obligatoire. Autant d'éléments que nous avons réussis tant bien que mal à pouvoir maintenir dans un accord national interprofessionnel qui n'était pas gagné car, comme vous le savez, le patronat n'a que faire de signer des accords nationaux interprofessionnels puisque la seule chose qu'il souhaite aujourd'hui est de tout renvoyer au niveau de l'entreprise. Nous savons donc que le rapport de force est toujours plus défavorable pour les travailleurs.

Nous avons donc réussi parce que nous avions des revendications, parce que nous étions force de proposition et que nous étions capables de dire qu'il y avait autre chose que ce qui était proposé par le patronat.

Il y a un autre combat qui est certes beaucoup moins important, quoique, ce qui se passe dans la Fonction Publique ou ce qui reviendra avec l'assurance chômage, c'est la question du télétravail.

Je rappelle que la Confédération en 2005 a été la première organisation à s'emparer de ce sujet lorsqu'il y avait la directive européenne sur le télétravail. Nous avions raison quand nous disions à l'époque : FO n'est pas contre au télétravail, mais si nous sommes hostiles à certaines modalités d'organisations du travail notamment avec le télétravail, c'est parce que si on n'y prend pas garde c'est du 5 j/5, ce sont des heures qui n'en

finissent pas. Notre rôle était donc de peser pour encadrer, négocier et réguler le télétravail.

Aujourd’hui il y a une négociation en cours dans le secteur privé. Sans doute il y aura des réflexions dans la Fonction Publique mais nous devons peser pour que cette organisation du travail (le télétravail) ne devienne pas une généralisation. C'est une exception pendant le confinement. C'est une modalité mais elle doit rester à la main des travailleurs. On peut éventuellement envisager de télétravailler dans des conditions précises mais c'est à nous de peser sur les conditions, les contreparties en termes de santé au travail, en termes également et je sais que Jean HÉDOU sera sensible à cette question, du contrôle également des salariés.

Pendant le confinement, les élèves qui étaient soit à HEC soit en pharmacie etc. étaient amenés à passer leur examen sous le contrôle de caméras vidéos, à l'intérieur de leur domicile, sur leur portable ou leur ordinateur et que de plus en plus quelque chose se banalise dans l'entreprise.

Là aussi, pendant le télétravail, qui dit télétravail dit travail à distance. Les employeurs ont toujours eu comme volonté de contrôler les travailleurs. Qui dit travail à distance dit également contrôle à distance. Qui dit contrôle à distance, dit utilisation de l'outil pour faire en sorte que l'entreprise entre dans la sphère privée du travailleur et puisse exercer un contrôle et une pression. Pour ce sujet, nous devons également être extrêmement vigilants.

C'est le travail que nous faisons avec la Confédération.

Nous avons apporté modestement notre expertise puisque vous le savez, l'Union des Cadres est un outil qui, depuis longtemps, a mis des petits guides à disposition sur le télétravail, quels sont les risques et les enjeux, la question du forfait jour. Nous sortirons bientôt un guide sur le RGPD car je considère et nous considérons que la protection des données, la vie privée des salariés, est un enjeu syndical.

Attention mes chers camarades, et j'en profite pour vous

inviter le 26 octobre à un colloque que nous organisons à la Confédération sur l'intelligence artificielle et tous les process nouveaux RH, si nous n'y prenons pas garde, nous allons avoir des outils qui vont recruter, gérer les talents des salariés à travers des algorithmes qui échapperont aux souhaits des travailleurs mais qui répondront à une forme d'uniformisation du monde du travail.

Tous ces sujets, nous les développerons, nous continuerons à travailler.

Si nous voulons nous battre pour la justice, contre la déprotection sociale pour au contraire assurer la solidarité entre tous les travailleurs, nous devons aussi être capables d'organiser l'ensemble des travailleurs.

C'était le message que je voulais vous faire passer. Je vous souhaite une très bonne fin de Congrès.

Merci à vous.

(Applaudissements)



LES RÉSOLUTIONS

RESOLUTION GENERALE

Introduction

Le Congrès de la Fédération de l'Equipement, de l'Environnement, des Transports et des Services FORCE OUVRIERE réuni à BARCARES du 8 au 10 septembre 2020 réaffirme, en préambule, le rôle essentiel du syndicat dans la défense, en toute indépendance, des intérêts particuliers, moraux et matériels de tous les travailleurs.

Il rappelle son attachement indéfectible aux principes contenus dans la Charte d'Amiens de 1906 (principes fondateurs de la Cgt-FO), plus que jamais d'actualité.

Le Congrès considère que le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'Etat, c'est pourquoi il appelle la FEETS FO à combattre toute remise en cause de nos libertés.

Le Congrès s'oppose à l'intégration du syndicalisme dans les rouages de l'Etat et continuera de refuser fermement toute forme de cogestion, de "codécision" ou "colégislation".

Il conteste toute idée de financement étatique des organisations syndicales sous quelque forme que ce soit, car elle remet en cause l'indépendance de l'organisation syndicale et le libre arbitre de chaque salarié de se syndiquer.

De même, le Congrès rejette le concept de « syndicalisme rassemblé » qui compromet l'indépendance de l'organisation syndicale et tend à privilégier le compromis au détriment des revendications, base du progrès social.

Le Congrès constate que les récentes crises sécuritaires et sanitaires ont révélé la fragilité des droits et libertés conquises, exacerbés par la dégradation des services publics. A plusieurs reprises ils ont été remis en cause voire suspendus, notamment ceux attachés à un exercice libre et indépendant du syndicalisme.

Le Congrès constate que la gestion de la pandémie du COVID-19 s'est transformée en la pire crise sanitaire en raison du système libéral. Les derniers de corvée avec les plus bas salaires et les pires conditions de travail ont été ceux qui ont permis de répondre aux besoins essentiels de la population. L'ensemble de la population comme les travailleurs ont subi la gestion néo-libérale de la santé avec l'absence de gel hydroalcoolique, masques et l'insuffisance des moyens hospitaliers. Le Congrès réaffirme que la santé doit plus compter que l'économie.

Egalité Lutter contre ceux qui nous séparent

Le Congrès combat toutes les formes de discriminations, qu'elles soient basées sur le sexe, l'âge, l'état de santé, le handicap, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, les opinions philosophiques, politiques ou la croyance individuelle et les activités syndicales...

Le Congrès considère que le capitalisme, système économique basé sur l'accumulation de richesses, est inégalitaire par nature, dominateur et autoritaire par nécessité. La mise en concurrence organisée des travailleurs à des fins d'exploitation, à toutes les échelles, exacerbe les préjugés et stéréotypes et conduit, si ce n'est à construire, au minimum à entretenir les discriminations.

Le congrès considère que la compétition pour l'accès à l'emploi conduit à l'individualisation des comportements. Cette compétition affaiblit l'action collective qu'est le syndicalisme et la défense des droits de tous au profit de réseaux identitaires et corporatismes divers.

Pour le Congrès, seule la qualification reconnue doit déterminer l'accès à l'emploi.

Le congrès combat toute substitution des compétences aux qualifications. La notion de compétence intègre en effet un ensemble de considérations subjectives attachées à l'individu.

Egalité entre les hommes et les femmes

Le Congrès combat toute forme de sexismes, entendu comme l'attribution à priori de compétences, prédispositions, aspirations en fonction du sexe du salarié.

Le Congrès dénonce les tentatives de récupérations des employeurs lorsque, sous couvert de lutte pour les droits des femmes, ils font la promotion des stéréotypes de genres et opposent femmes et hommes dans une logique compétitive et corporatiste.

Le Congrès considère la lutte contre l'assignation des femmes à certains types de fonctions comme une priorité et estime que seul l'accès effectif des femmes aux emplois dont elles sont exclues achèvera tout procès en compétence.

A ce titre, le Congrès s'oppose à toute individualisation de la rémunération, terreau des discriminations qui permet d'établir des rémunérations différentes selon le sexe. Le Congrès considère notamment les grilles de salaires conventionnelles ou statutaires comme éléments indispensables de l'égalité de traitement entre hommes et femmes.

Le Congrès s'oppose à ceux qui ne voudraient voir dans les inégalités professionnelles entre hommes et femmes que le reflet d'inégalités culturelles.

Le Congrès revendique le droit, pour tout salarié, de concilier sa vie professionnelle et sa vie privée, notamment familiale (enfants et ascendants) et revendique l'augmentation du congé paternité pour équilibrer la répartition des responsabilités familiales.

Enfin, le Congrès s'inscrit pleinement dans la lutte contre le harcèlement sexuel et moral qui est favorisé par le lien de subordination.

Lutte contre la xénophobie et les discriminations ethniques

Le Congrès dénonce les discours xénophobes anti-immigration et considère que tout travailleur est libre de vivre de son travail où il l'entend. Le Congrès fustige ceux qui veulent opposer les salariés sous quel critère que ce soit, notamment la nationalité.

Le Congrès dénonce les discours « racisant » qui associent a priori à une couleur de peau un ensemble d'appartenances et préjugés culturels et religieux, une origine sociale et ou géographique déterminées ou encore des comportements et habitudes stéréotypés.

Ces discours génèrent et banalisent une situation d'inégalités sociales entre travailleurs selon la couleur de leur peau. Les discriminations à l'embauche subies massivement entraînent une surreprésentation des travailleurs considérés comme « racisés » dans les emplois et secteurs précaires, notamment ubérisés, invisibles, sans reconnaissance et pourtant indispensables, ce que la crise COVID-19 a démontré.

Solidarité internationale

Lutter contre la mise en concurrence des travailleurs

Le Congrès dénonce une mondialisation néolibérale construite sur la libre circulation des seuls marchandises et capitaux. Les travailleurs, enfermés dans des réglementations nationales, sont mis en concurrence à l'échelle

planétaire, devant choisir entre chômage de masse et remise en cause de leurs acquis sociaux et droits les plus fondamentaux.

Les traités de libre-échange organisent au plan juridique et politique, à l'insu des populations, la libre circulation des marchandises et le maintien d'un transport de marchandises à un coût au rabais grâce à l'exploitation des travailleurs et au mépris de l'environnement. Ils permettent l'organisation de chaînes de production mondialisées au profit de l'accroissement du capital des plus riches.

Le Congrès estime que la solidarité et l'action syndicale internationale doivent être poursuivies et intensifiées considérant que les travailleurs n'ont rien à espérer de leur mise en concurrence au plan national comme international mais tout à gagner de la mise en commun et de l'intensification de leurs luttes. Le Congrès dénonce les atteintes aux libertés syndicales et la répression syndicale qui touchent de plus en plus de pays et assassinent des militants.

Le Congrès se félicite des orientations et positions portées et défendues par la FEETS FO et ses syndicats au sein de l'ITF (Fédération Internationale des Ouvriers du Transport), de l'UNI (Syndicat International des Services), ainsi que, au niveau européen pour les personnels de cabine au sein d'EurECCA (*European Cabin Crew Association*) et pour les autres secteurs au sein de l'ETF (Fédération Européenne des Travailleurs des Transports). Cet engagement doit être poursuivi.

Union Européenne **Lutter contre la construction libérale**

Le Congrès dénonce les bases de la construction européenne bâtie comme un traité de libre échange continental, organisant la mise en concurrence des travailleurs européens et institutionnalisant le dumping social.

Le Congrès constate l'emprise de l'idéologie néolibérale sur la construction européenne, ses mécanismes économiques, ou encore ses administrations, Commission Européenne et Banque Centrale Européenne en tête.

Le Congrès dénonce notamment la privatisation des dettes nationales soumettant les conditions de leur remboursement aux évaluations ultra-libérales des agences de notation et de la Commission Européenne, via son « semestre européen », véritable fer de lance des réformes anti-sociales et des politiques d'austérité au plan national.

Plus que jamais, le Congrès appelle à la construction d'un rapport de force supra-national. Le Congrès constate à ce titre la faiblesse des positions prises par la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et son absence de détermination à lutter contre la libéralisation de l'économie européenne.

Le Congrès s'insurge, alors que la crise sanitaire et économique COVID-19 est loin d'être résolue, de ce que la Commission Européenne entende conditionner les aides économiques à la mise en oeuvre de réformes anti-sociales. La protection sociale en France ayant pourtant permis, notamment via l'assurance chômage, de limiter les conséquences sociales de la crise, comme en 2008.

Protection sociale collective et formation professionnelle

Reprendre ce qui nous appartient

Le Congrès s'inscrit dans les résolutions confédérales d'avril 2018 et dénonce l'étatisation de la protection sociale. Assurance maladie, Allocations Familiales, Accidents du Travail / Maladies Professionnelles, Régimes de Retraite de base et complémentaires, Assurance Chômage, 1% Logement, la protection sociale des travailleurs est avant tout le fruit de leurs luttes sociales, locales et nationales, et de leur volonté de construire des garanties collectives.

Le Congrès s'oppose à toute fusion des régimes de protection sociale dans la création d'un Compte Personnel d'Activité (CPA) qui regrouperait tous les droits acquis par les salariés sous formes de points fongibles. Le Congrès dénonce le passage d'une logique de droits collectifs à celle de capital personnel consommable, que l'employeur pourrait de surcroît alimenter à sa convenance.

Le Congrès dénonce à ce titre la mise en place du Compte Personnel de Formation (CPF), le maintien des droits individuels de formation est contraire et s'oppose aux acquis personnels. Le Congrès dénonce sa monétisation qui entraîne la dévaluation des droits acquis. Le Congrès rappelle que le maintien des qualifications du salarié à occuper un emploi est de la responsabilité de l'employeur et s'oppose à tout accaparement des droits à la formation professionnelle du salarié par ces derniers. Le Congrès dénonce enfin la mise sous tutelle inacceptable de l'Etat dans la gestion paritaire de la formation professionnelle.

Le Congrès constate que les régimes de protection sociale, en premier lieu Assurance Maladie et Assurance Chômage, sont particulièrement sollicités depuis le début de la crise COVID-19. Les politiques successives minorant les cotisations patronales créant un déficit des régimes démontrent leur ineptie à l'heure où les dépenses augmentent. Le Congrès s'oppose dès à présent à toute remise en cause des droits sociaux des travailleurs au motif du désendettement de ces régimes.

Enfin, face à la crise sanitaire COVID-19, le Congrès salue l'engagement des travailleurs ayant poursuivi leur activité professionnelle pour répondre aux besoins essentiels de la population, notamment dans les services, particulièrement exposés. Le Congrès revendique dès à présent la reconnaissance en maladie professionnelle de tous les salariés exposés à la COVID-19.

République et services publics

Garantir l'égalité, tout simplement

Le Congrès rappelle son attachement au principe républicain d'égalité de droits et de traitement sur l'ensemble du territoire national, hexagonal et ultramarin. Le Congrès s'oppose à toute marchandisation de ce principe et considère que seul le service public assuré par des fonctionnaires, agents publics ou personnels sous statuts similaires, indépendant de contraintes de rentabilité et de marges financières, peut le garantir.

Le Congrès s'oppose à ce titre à toute privatisation du service public assujettissant les missions publiques à des intérêts économiques particuliers plutôt qu'à l'intérêt général. Le Congrès condamne de même l'autonomisation du service public qui transforme l'Etat en actionnaire et conduit à la même vision marchande des missions.

Le Congrès dénonce le principe de contractualisation des missions de l'Etat vers des tiers. Ne pouvant relever que d'une obligation de résultats sur un cahier des charges précis et des protocoles, cette contractualisation est une façon d'organiser la réduction des coûts en supprimant l'obligation de moyens dont doit relever le service public. La responsabilité du décideur politique de tout mettre en œuvre pour assurer le service à la population, notamment en situation de crise, est ainsi transférée au service voire à l'agent.

Le Congrès déplore ainsi le développement d'une bureaucratie de contrôle budgétaire, tournée vers la recherche permanente d'économies sans prise en compte des enjeux de long terme.

Le Congrès dénonce ainsi un service public volontairement dépossédé de ses moyens et de ses compétences techniques, rendu progressivement incapable d'assurer ses missions notamment en situation de crise, ce que la crise COVID-19 a logiquement révélé. La prochaine crise sera peut-être à nouveau financière, sanitaire, alimentaire, agricole, environnementale, technologique. Ce qui est sûr, c'est qu'elle concernera directement les champs de compétences de la FEETS-FO.

Le Congrès dénonce le désengagement de l'Etat des territoires. Le Congrès considère que l'éloignement des services publics du citoyen (accès à la santé, à l'éducation, aux infrastructures de qualité, à la culture, etc.) est l'une des principales causes de la désertification des territoires ruraux et du recul de la République dans les zones péri-urbaines.

Le Congrès dénonce à ce titre la dématérialisation de l'administration qui laisse de côté plus de 15% des citoyens parce que non connectés (zones blanches) ou insuffisamment formés aux outils informatiques.

Le Congrès revendique le retour à un véritable maillage territorial des services publics. A ce titre il s'oppose à la concentration de tous les pouvoirs dans les mains d'un préfet « entrepreneur d'Etat », devenu seul et unique responsable et pilote des budgets des différents ministères et disposant désormais d'un pouvoir discrétionnaire de dérogation aux normes nationales.

Le Congrès appelle à combattre ce démantèlement et à reconquérir un véritable service public laïc et républicain. Cette reconquête passera par la mise en place d'impôt progressif, juste et redistributif.

Réglementation du travail Garanties collectives contre dumping social

Le Congrès considère que la mise en concurrence des travailleurs ne conduit qu'à la baisse de leurs droits.

Le Congrès considère que les réglementations collectives du travail ont pour objectif d'imposer à toutes les entreprises, au niveau national et sectoriel, un socle commun d'obligations, de salaire, de conditions d'emploi et de travail des salariés en dessous duquel les employeurs ne peuvent descendre pour dégager des marges financières ou gagner en compétitivité.

A ce titre, le Congrès s'insurge contre les remises en cause du Code du Travail, des conventions collectives, du principe de faveur et de la hiérarchie des normes.

Le Congrès considère que dans un contexte de chômage de masse, tout renvoi à la négociation collective en entreprise expose les travailleurs au chantage à l'emploi et conduit systématiquement à la baisse de leurs droits.

Le Congrès revendique à ce titre l'abrogation des ordonnances Macron-Pénicaud et de la Loi El-Khomri.

Le Congrès s'oppose à tout développement de la polyvalence qui organise l'interchangeabilité des travailleurs et remet en cause les qualifications des salariés et les acquis sociaux attachés.

Le Congrès rappelle son attachement aux conventions collectives nationales et revendique que le périmètre de ces conventions collectives soit du ressort des interlocuteurs sociaux et non du gouvernement et de l'Etat.

Le Congrès s'oppose à toute logique identique au sein de la fonction publique prévue dans la loi transformation de la fonction publique dont le Congrès demande l'abrogation.

Forme de l'emploi

Une seule norme : CDI et statut

Le Congrès affirme que l'augmentation des salaires et une politique en faveur de l'emploi ne s'opposent pas. Ils sont essentiels à la relance économique..

Le Congrès considère que l'accaparement des gains de productivité (automatisation, digitalisation...) par les employeurs et actionnaires et les délocalisations sont les principales causes de la raréfaction de l'emploi. Le Congrès dénonce la diminution drastique des emplois publics en quelques années.

Le Congrès réaffirme que le CDI doit rester le contrat de référence pour les emplois privés et que le statut est la modalité de base pour l'emploi public. Le Congrès dénonce la mise en place d'un barème fixant le prix d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse, et demande l'abrogation des ordonnances Macron-Pénicaud l'instantané.

Le Congrès condamne toutes les formes de précarisation du travail et s'oppose à tout développement de la flexibilité au motif fallacieux qu'elle créerait de l'emploi. Cette flexibilité consiste au contraire à un partage du travail via le développement du temps partiel imposé au détriment des travailleurs pauvres.

Le Congrès dénonce au même titre le développement du recours aux vacataires, CDD, saisonniers et intérimaires, ainsi que la généralisation du recrutement contractuel dans la Fonction publique, dont l'unique intérêt pour l'Etat consiste en l'extrême subordination des agents précaires donc corvéables à merci.

Le Congrès dénonce de même le recours à des salariés de droit privé voire des bénévoles, notamment à travers le financement associatif, en remplacement de fonctionnaires et agents publics, pour déployer des politiques publiques pérennes.

Le Congrès s'oppose au principe de partage du travail, qui ne consiste qu'en la répartition du travail disponible entre travailleurs. Le Congrès revendique au contraire la diminution du temps de travail à salaire constant, seule véritable redistribution des richesses produites vers les travailleurs.

Le Congrès rappelle à ce titre que la mise en place des 35 heures a été largement financée par les salariés via une modération salariale sur de nombreuses années ainsi qu'une compensation en exonérations de cotisations sociales donc une baisse de leurs garanties sociales.

Le Congrès revendique l'intégration des salariés précaires dans les effectifs en CDI à temps complet pour le secteur privé et le recrutement exclusif de fonctionnaires sur tous les emplois permanents dans la Fonction publique.

Le Congrès dénonce l'apparition de nouvelles formes de précarité de l'emploi à la faveur du développement des technologies numériques.

Le Congrès considère que tout travailleur soumis à un lien de subordination, qu'il s'agisse d'un employeur physique ou d'une plateforme numérique, doit être salarié et bénéficier des garanties sociales et protection de la santé et de la sécurité au travail attachées.

Le Congrès s'oppose à ce titre au statut d'auto-entrepreneur développé notamment au sein des plateformes numériques et demande leur intégration en CDI. Ce statut sans garanties ni protection sociale, n'est qu'un renvoi au temps des canuts.

Accès à l'emploi

Les jeunes livrés au chômage et à la précarité

Le Congrès constate et dénonce que les jeunes travailleurs soient particulièrement exposés au chômage.

Le Congrès dénonce toute forme d'emploi précaire développée pour les jeunes et s'opposera à toute dérogation au Code du Travail en fonction de l'âge du travailleur comme le prévoyait en son temps le Contrat Première Embauche (CPE).

Le Congrès dénonce des politiques d'emploi des jeunes conçues comme des baisses de coût du travail qui dans les faits ne créent pas d'emplois.

Le Congrès dénonce le développement à outrance de l'apprentissage. Sans fondement pédagogique, sans création d'emplois, la généralisation de l'apprentissage ne vise qu'à encourager l'emploi de jeunes en formation du fait de leur faible coût en espérant qu'il devienne pérenne.

Le Congrès dénonce de surcroît une modalité de formation très spécialisante, « *prêt à l'emploi* », à l'opposé de l'intérêt du travailleur et de sa capacité à s'adapter à l'évolution des technologies et des métiers dans le temps.

Le Congrès dénonce au même titre le développement des stages non rémunérés en entreprise ou dans la fonction publique en substitution de la formation, servant de main d'œuvre bon marché.

Le Congrès dénonce la situation de dépendance familiale dans laquelle les jeunes travailleurs sans emploi sont maintenus, sans assurance chômage et exclus du Revenu de Solidarité Active (RSA) en dessous de 25 ans.

Le Congrès déplore ainsi l'inefficacité de la politique d'emploi des jeunes, cherchant à pallier l'absence normale d'expérience des jeunes dans une concurrence à l'embauche organisée, tout en précarisant volontairement leur accès à l'emploi.

Enfin, le Congrès dénonce toute mesure induisant un report de l'âge de départ à la retraite, une génération partant plus tard à la retraite équivalant à une génération arrivant plus tard dans l'emploi.

Salaires

Augmenter la répartition des richesses en faveur des travailleurs

Le Congrès rappelle que la baisse et la modération des salaires, donc des recettes de la protection sociale, est, avec l'augmentation du chômage, à l'origine des déséquilibres de ces régimes. Revendiquer l'augmentation des salaires c'est augmenter immédiatement le pouvoir d'achat des salariés tout en pérennisant les régimes qui les protègent.

Le Congrès s'oppose à ce titre au nivellation des salaires vers le bas qui affecte un nombre de plus en plus important de salariés.

Le Congrès fustige la prime d'activité qui vient compenser l'absence d'augmentation de salaire sur les budgets publics donc au détriment du service public.

Concernant le SMIC, le Congrès dénonce de surcroît les critères de revalorisation, basés sur les habitudes de consommation subies des ménages les plus précaires.

Le Congrès revendique ainsi l'augmentation du SMIC immédiatement au minimum à 1780 euros brut/mois (soit 80 % du salaire médian).

Enfin le Congrès exige du Ministère du travail le respect des procédures accélérées pour l'extension des accords salariaux de branche.

Dans la fonction publique, le Congrès s'insurge de la modération salariale imposée aux agents via le gel du point d'indice depuis de nombreuses années. Le Congrès revendique à ce titre une hausse du point d'indice de plus de 8% pour compenser la perte de pouvoir d'achat subie par les agents publics et l'attribution immédiate de 50 points d'indices supplémentaires.

Le Congrès revendique la refonte et la revalorisation ambitieuse des grilles indiciaires dans le public pour toutes les catégories et exige que le minimum de rémunération soit porté à 120 % du SMIC.

Le Congrès s'oppose à toute individualisation de la rémunération, dans le privé comme dans le public.

Le Congrès s'oppose aux ordonnances Macron-Pénicaud qui renvoient la définition des primes au niveau de l'entreprise.

Face à l'augmentation du coût du transport, le Congrès revendique la revalorisation de la prime transport à 400 euros par an minimum et la généralisation de son paiement quel que soit le mode de transport.

Enfin, le Congrès revendique la généralisation d'un 13^{ème} mois de salaire pour tous.

Le Congrès revendique une politique de relance par l'augmentation générale des salaires, des traitements, des retraites, des pensions et des minima sociaux.

Conditions de travail

Lutter pour ne pas s'abîmer dans le travail

Le Congrès dénonce une dégradation généralisée et continue des conditions de travail. Cette dégradation conduit à un nombre trop élevé d'accidents du travail et de maladies professionnelles. L'accroissement du stress au travail, les pressions et harcèlements exercés par les employeurs ont également des conséquences souvent dramatiques sur la santé des travailleurs.

Le Congrès dénonce à ce titre la suppression du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), véritable outil de suivi et d'alerte sur les conséquences physiques et psychiques des conditions de travail. Le Congrès appelle plus que jamais tous ses syndicats à se saisir de tous les textes en vigueur concernant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, pour faire effectivement supporter à l'employeur sa responsabilité pénale au regard de son obligation de résultats en matière de santé au travail. Le Congrès exige le rétablissement des CHSCT dans le privé et leur maintien dans la fonction publique.

Le Congrès fustige la remise en cause de la médecine du travail.

Pour le Congrès l'apparition de nouvelles pathologies liées au travail comme le burn-out, doit être prise en compte et reconnue comme maladie professionnelle.

Le Congrès dénonce les attaques menées contre l'Inspection du Travail et notamment ses prérogatives d'enquête et de sanctions.

Le Congrès s'oppose à toutes les restructurations qui, sous couvert de moderniser et de réorganiser, ne visent qu'à réduire les effectifs et intensifier le travail au détriment de la santé des travailleurs. La même logique prévaut lors de fusion-acquisitions des entreprises.

Le Congrès appelle tous ses syndicats à combattre toute forme de mobilité fonctionnelle ou géographique forcée.

Le Congrès rappelle son attachement au recrutement direct, au maintien et à l'intégration des salariés en situation de handicap.

Le Congrès revendique l'amélioration de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Pour cela le Congrès dénonce les différentes dérogations à la durée légale du temps de travail et revendique la diminution du temps de travail sans perte de salaire.

Le Congrès fustige l'accord de « performance collective » qui constitue un chantage à la dénonciation des accords existants et / ou à l'emploi pour imposer des baisses de salaires ou des augmentations du temps de travail à salaire constant. Le Congrès dénonce la possibilité de licenciement de tout salarié refusant une modification de son contrat de travail en ce sens.

Le Congrès dénonce la généralisation du forfait jours sans justification et sans contrôle ni de la charge de travail ni du respect des temps de repos quotidien et hebdomadaire.

Le Congrès constate que les outils numériques bouleversent les habitudes de travail et nécessitent un véritable encadrement. Le Congrès revendique à ce titre un droit à la déconnexion effectif, avec une coupure des messageries respectueuse des temps de repos quotidien et hebdomadaire. Toute nécessité d'accès à la messagerie et autres outils digitaux professionnels sur les temps de repos doit donner lieu à la mise en place d'astreintes rémunérées en conséquence.

Le Congrès constate que la crise COVID-19 a permis une expérimentation du télétravail de grande ampleur et que les craintes des employeurs vis-à-vis de cette modalité de travail étaient tout à fait injustifiées.

Le Congrès revendique, lorsque le métier le permet, le droit au télétravail plusieurs jours par semaine.

Le Congrès considère néanmoins qu'un droit à la déconnexion effectif doit être mis en place avec le télétravail, sous peine de créer une subordination permanente du travailleur, sans rupture entre son environnement professionnel et son environnement privé.

Le Congrès considère que la vie professionnelle doit être séparée de la vie privée. A ce titre, le Congrès rejette toute substitution de la vie personnelle à celui de vie privée qui brouille les frontières entre les deux.

Le Congrès rappelle que l'équipement du salarié doit être à la charge de l'employeur avec une prise en charge des surcoûts de connexion et d'assurance.

Le Congrès revendique le droit pour le salarié de choisir comme d'arrêter le télétravail dès qu'il le souhaite.

Le Congrès revendique la présomption d'imputabilité de tout accident survenant en télétravail.

Le Congrès revendique la généralisation du choix de la modalité d'organisation du travail sur 4 jours. Cette modalité horaire permet comme le télétravail de réduire le temps de transport hebdomadaire. Elle constitue de surcroit une modalité d'organisation alternative au temps partiel, sans perte de rémunération.

Retraites

Préserver notre trésor collectif des mercenaires capitalistes

Le Congrès s'oppose à toute réforme de notre système de retraites et de ses différents régimes vers l'instauration d'un système unique et par points.

Le Congrès rappelle que le budget des régimes de retraite représente 300 milliards d'euros, soit près de 15% du PIB. C'est cette richesse, propriété collective des travailleurs que le capital veut s'accaparer, que ce soit par des baisses de cotisations directes ou par la disparition progressive du système par répartition vers un système par capitalisation et de fonds de pension.

Ainsi, le Congrès fustige tous les arguments fallacieux avancés pour justifier une réforme des retraites au détriment des travailleurs.

Le Congrès dénonce la main-mise de l'État sur les régimes de retraite de base et revendique la gestion de ces derniers par le paritarisme, au même titre que les régimes complémentaires.

Le Congrès s'oppose à tout système de retraite de base par points. Un tel système géré par l'Etat en fonction de la conjoncture économique et dans le but de préserver les bénéfices des actionnaires, se fait toujours au détriment des droits des travailleurs et pensionnés.

Le Congrès dénonce la mise en place d'un système unique qui se fera nécessairement au détriment des régimes dits « spéciaux », cibles des idéologues et des démagogues mais tout autant du régime général, véritable cible des ultra-libéraux. Le Congrès réaffirme son attachement aux régimes spécifiques.

Le Congrès s'oppose à toute dégradation du système de retraite via une remise en cause des conditions de départ et des niveaux de pension.

Le Congrès fustige tout report de l'âge de la retraite au motif fallacieux d'un allongement de l'espérance de vie.

Le Congrès affirme que l'augmentation des salaires, l'arrêt des exonérations de cotisations sociales et une stratégie économique créatrice d'emplois sont de nature à augmenter les recettes des régimes de retraite et ainsi participer à leur équilibre financier.

Le Congrès de la FEETS FO s'inscrit dans une démarche volontariste de reconquête sociale avec en perspective le retour du droit à la retraite à 60 ans à taux plein et le retour aux 37,5 ans de cotisation.

En ce qui concerne la pénibilité, le Congrès s'oppose à la logique de l'individualisation du compte pénibilité. Le Congrès revendique un dispositif de pénibilité permettant des départs avant 60 ans à taux plein avec un système paritaire instaurant une mutualisation des moyens, soit au niveau interprofessionnel, soit au niveau des branches.

De même, le Congrès revendique, dans la Fonction publique, une réelle prise en compte de la pénibilité sans remise en cause du service actif et exige son extension sans plafonnement et sa bonification dans le cadre des statuts et non la mise en place du Compte Personnel de la Prévention et de la Pénibilité (C3P) inclus dans le Compte Personnel d'Activité (CPA).

Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible à la retraite par répartition au travers des mécanismes intergénérationnels.

Environnement Social et environnement, même combat

Le Congrès constate que l'environnement et sa protection subissent le même sort que le social dans la concurrence mondiale. Les ressources naturelles sont exploitées, accaparées et pillées au bénéfice des plus riches, et la protection de l'environnement, notamment celui dans lequel vivent les travailleurs, est considérée comme un coût, une entrave à la compétitivité et aux marges financières.

Le Congrès constate que les pires catastrophes environnementales sont aussi sociales, du fait des travailleurs mis directement en danger et des populations précaires exposées aux pollutions.

Le Congrès dénonce le dumping socio-environnemental qui consiste à mettre en concurrence environnement et emplois, se servant tantôt des travailleurs et de leurs emplois pour remettre en cause et s'opposer aux réglementations environnementales et tantôt de l'environnement pour justifier des fermetures de production et des délocalisations.

Le Congrès considère qu'il n'y a pas lieu de choisir entre environnement et emploi. Les deux peuvent et doivent aller de pair. Le congrès dénonce les réponses simplistes qui consistent à stigmatiser certains modes de transports au mépris des conséquences sociales.

Le Congrès considère que la lutte contre le réchauffement climatique ne peut se faire sans un service public capable de porter efficacement les politiques publiques d'aménagement et de protection de l'environnement. Le Congrès revendique la fin des réductions d'effectifs et la mise en cohérence des moyens budgétaires et humains avec les enjeux du défi environnemental.

Le Congrès dénonce les mesures environnementales qui font payer aux travailleurs des mesures qui n'auront que peu d'effets sur l'environnement et s'oppose à ce que l'existence d'une politique environnementale soit conditionnée à un moins-disant social.

Le Congrès dénonce les logiques d'ONG qui s'accorderaient du système actuel en le « verdissant » à la marge. Au contraire, le Congrès affirme que les revendications syndicales qui visent à un changement du système capitaliste pour un changement social permettront de répondre aux aspirations de préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Liberté syndicale Libre et militant, seule forme du syndicalisme revendicatif

Le Congrès réaffirme sa condamnation des lois liberticides sur la représentativité syndicale aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé qui constituent une atteinte à la liberté syndicale et de négociation, piliers de l'édifice républicain en matière sociale. Le Congrès revendique donc l'abrogation de ces lois.

Le Congrès dénonce la fusion des Délégués du Personnel (DP), du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et du Comité d'Entreprise (CE) dans le Comité Social et Economique (CSE).

La loi sur le CSE porte avant tout une réduction du nombre d'élus et des moyens syndicaux tout en limitant les mandats dans la durée. Elle concentre les responsabilités sur un faible nombre d'élus et affaiblit l'action collective qu'est l'action syndicale, au profit d'une vision professionnelle et cogestionnaire du syndicalisme. Le Congrès revendique le retour aux anciennes Instances Représentatives du Personnel dans le public comme dans le privé.

Le Congrès dénonce la réforme des prud'hommes alors que la justice prud'homale a fait la preuve de son efficacité et fait partie intégrante de l'action syndicale.

Le Congrès dénonce la répression anti-syndicale pouvant aller jusqu'au licenciement des délégués ainsi que les poursuites judiciaires, dans le but d'aboutir à la dégradation des conditions de travail et des rémunérations.

Le Congrès condamne toute remise en cause du droit de grève, droit constitutionnel et revendique l'abrogation de toutes les lois qui le limitent, en opposant salariés et usagers, dans la fonction publique et les transports (notamment la loi Diard). Toute limitation du droit de grève est une atteinte inacceptable au droit légitime des salariés à agir pour faire aboutir leurs revendications et défendre leurs droits.

Le Congrès condamne l'élargissement de l'utilisation des assignations/réquisitions qui limite l'exercice individuel du droit de grève.

Le Congrès dénonce la sacralisation du référendum d'entreprise qui conteste la légitimité des syndicats et qui est un chantage à l'emploi exercé directement par l'employeur sur les salariés.

Le Congrès s'oppose ainsi à toute introduction d'un chèque syndical qui n'a pour ambition que la disparition d'un syndicalisme militant et revendicatif au profit d'un syndicalisme prestataire de service social. Le Congrès

rappelle que se syndiquer est une nécessité et un droit pour tout travailleur, mais qu'il doit s'agir avant tout d'une liberté.

Le Congrès exige l'amélioration des droits et moyens syndicaux dans la Fonction publique et dans toutes les branches du secteur privé.

La formation qu'elle soit de nature économique, sociale ou syndicale est un vecteur essentiel pour connaître et défendre nos droits et est un outil incontournable pour développer le syndicat et notre organisation.

Le Congrès considère que notre organisation syndicale doit continuer et amplifier sa lutte pour préserver la représentativité syndicale. Le Congrès rappelle, dans le secteur privé, son attachement à la pratique contractuelle garante des droits des salariés.

Le Congrès réaffirme fermement que seul le syndicalisme libre et indépendant permet d'assurer le contrepoids indispensable pour maintenir et améliorer les conditions de travail et de vie des salariés et ce, dans toutes les régions du globe.

Le Congrès appelle tous les travailleurs à rejoindre les rangs des syndicats adhérents de la FEETS FO et à développer des implantations syndicales dans les entreprises et administrations. Le Congrès appelle à trouver de nouvelles formes de participation et d'adhésion des travailleurs « ubérisés » des secteurs d'activités de la FEETS-FO.

Le Congrès mandate ses instances nationales pour mettre en œuvre toutes les actions nécessaires, y compris par la grève, pour faire aboutir ces revendications.

Résister. Revendiquer. Reconquérir

Adoptée à l'unanimité

RESOLUTION FONCTION PUBLIQUE

Durant ces 3 années de violence inédite contre la Fonction Publique, le congrès prend acte et se félicite des nombreux combats conduits depuis 2017 par la FEETS-FO, ses syndicats nationaux et ses cartels locaux. Dans un contexte destructeur, les petites victoires d'hier en appellent de grandes demain. Sans oublier ce qui est moins quantifiable : ce que l'on a réussi à retarder, dévier, empêcher !

I- Pour la défense du service public républicain dans les domaines de L'Équipement, de l'Environnement et des Transports

Depuis 2006, la Loi Organique des Lois de Finances, la Révision Générale des Politiques Publiques, la Modernisation de l'Action Publique, la réforme territoriale jusqu'à « Action Publique 2022 », FORCE OUVRIERE n'a cessé de porter sa vision et ses alertes pour la défense du service public, au sein d'une république indivisible, laïque, démocratique et sociale (art 1 de la constitution). Nos constats, analyses et revendications se trouvent confortées au vu des enseignements issus de la crise sanitaire COVID-19.

La FEETS-FO, première organisation syndicale au sein des services du pôle ministériel Ecologie/Transports/Logement/Mer et des Directions Départementales Interministérielles avec les autres fédérations FO concernées, présente par ses syndicats nationaux au sein des ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur, défend un Etat garant d'un accès au service public égalitaire partout et pour tous.

Le congrès exige dans ce cadre :

- l'arrêt des réorganisations « budgétaires » et des suppressions d'effectifs des services de nos ministères;
- le renforcement du service public de l'environnement, de l'aménagement, du logement, des transports, de la mer, de l'agriculture à travers des administrations centrales, des services déconcentrés et des établissements publics dotés aussi bien en moyens qu'en personnels, et non soumis à l'arbitraire préfectoral ou au dépeçage décentralisateur, avec notamment :
 - le maintien des Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) en tant que directions de plein exercice par le maintien des secrétariats généraux., et le renforcement des chaînes ministérielles « métiers » et de gestion des personnels ;
 - la défense des directions régionales – DREAL, DEAL, DIRM, DRAAF, DM, Directions Régionales d'Île-de-France - en tant que directions ministérielles (en s'opposant au transfert de leur Secrétariat Général en préfecture), la stabilisation de leur organisation, sans les opposer aux DDT(M) pour justifier de coupes sombres dans les effectifs ;
 - la sortie de la situation financière dégradée de l'ensemble des établissements existants au travers des dotations ministérielles (Météo France, Céréma, VNF, IGN, OFB, ONF,...), et l'arrêt des restructurations et le maintien de leurs implantations territoriales actuelles ;
 - le maintien des Directions interdépartementales des Routes (DIR) en tant que services déconcentrés du ministère du transport, leur redonner les moyens de fonctionner et d'assurer la sécurité de leurs agents et de stopper les réorganisations en cascade ;
 - La préservation du statut de la DGAC (unie dans la Fonction publique d'Etat) et de son budget annexe ;
 - l'arrêt des restructurations incessantes en administration centrale ;
- la préparation de l'avenir en développant la recherche et l'expertise au sein de nos ministères ;
- un réinvestissement dans la connaissance du territoire dans tous les domaines (environnement, risques, réseaux, aménagement du territoire, climat...) comme une condition nécessaire pour pouvoir apporter des réponses aux crises ;
- la restauration de l'ensemble des leviers mobilisables par les services de l'Etat : intervention, régulation, contrôle et partenariat ;

- une réhabilitation des capacités techniques et d'ingénieries pour maintenir des capacités d'interventions que l'on ne retrouve pas notamment dans l'ANCT nouvellement créée ;
- un plan massif de recrutements sur les corps ministériels, outils privilégiés de déclinaison des politiques publiques, pour répondre aux enjeux actuels et à venir et contribuer à la lutte contre la précarisation de la jeunesse ;
- le maintien d'écoles ministérielles de formation de haut niveau (qualifiante et de qualité), l'aménagement de parcours professionnels riches et attractifs pour passer du discours aux actes en matière de fluidité des parcours professionnels des agents des ministères vers l'ensemble des lieux de mise en œuvre des politiques (en tant qu'émissaires) ;
- d'endiguer le développement de la précarisation de l'emploi public sous-tendue par la loi de « transformation de la Fonction Publique », et résorber la précarité des personnels qui sont aujourd'hui contractuels en CDD ou en CDI par l'organisation de concours de déprécarisation. ;
- l'arrêt de tout projet d'externalisation ou de privatisation, notamment :
 - de la sécurité des navires ;
 - des missions des inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière ;
- l'arrêt du transfert de missions, notamment dans les secteurs de l'urbanisme, de l'environnement, de la route, du maritime ou de l'agriculture ;

Le congrès dénonce le décret n°2020-1050 du 14 août 2020 qui transfère l'autorité ministérielle des DDI du 1^{er} ministre au ministre de l'intérieur et s'engage continuer de défendre les DDI et leurs agents dans ce nouveau contexte.

II- Pour la défense des agents, de leurs statuts, des carrières et rémunérations, ainsi que de leurs conditions de travail

Le congrès dénonce l'érosion continue du pouvoir d'achat des fonctionnaires, et exige la revalorisation de la valeur du point d'indice, dont nous dénonçons l'évolution insignifiante depuis 10 ans.

Le congrès soutient la revendication de la FGF-FO sur l'augmentation de 8% de la valeur du point, l'attribution immédiate de 50 points d'indice supplémentaires et l'intégration de l'ensemble des primes dans la rémunération indiciaire.

Le congrès dénonce l'ensemble des actions conduites par les gouvernements successifs allant dans le sens de banalisation des statuts particuliers (PPCR), de la fusion de corps, de l'individualisation des rémunérations (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) tout en paupérisant la fonction publique, de l'application d'outils du privé, du renforcement de la « DRH de l'État » pour arriver via la loi du 6 août 2019 à la tentative de casse du statut général, à la promotion de la précarité et à l'attaque contre les droits et les instances.

Le congrès appelle à l'abrogation de la loi de « transformation » de la Fonction Publique, du PPCR et du RIFSEEP, et appelle à combattre en l'attente l'ensemble de leurs effets.

Le congrès exige dans l'attente :

- corriger les effets induits par la traduction de PPCR pour chaque corps, et conforter ou augmenter les taux de promotion des différents corps ministériels, opérer un reclassement systématique vers le haut des agents présents sur un grade qui ne recrute plus, défendre un vrai projet permettant de sécuriser la situation des ouvriers d'Etat et OPA et la reprise de leur recrutement, ouvrir un chantier global pour fluidifier et valoriser les parcours professionnels des chargés/directeurs de recherche, ouvrir un chantier pour la création d'un corps de catégorie A dédiée aux compétences « contrôle du transport terrestre» et pour le corps des techniciens de l'environnement d'accéder à un corps de catégorie A ;
- mettre en place un mécanisme égalitaire de progression de carrière pour les contractuels basé sur des grilles de progression de carrière (par exemple sur le modèle de quasi-statut) en l'attente d'une déprécarisation permettant l'intégration dans un corps de fonctionnaire ;

- appliquer les primes Outre-Mer aux agents contractuels ;
- le paiement des indemnités de précarité aux CDD en fin de contrat ;
- continuer à améliorer les modalités de gestion appliquées aux corps soumis au RIFSEEP ;
- dégager des enveloppes catégorielles au bénéfice de l'ensemble des agents ;
- sur l'Indemnité Spécifique de Service : après avoir obtenu la dérogation définitive au RIFSEEP, obtenir le paiement de l' « année de retard » pour l'ISS, s'engager dans une démarche 2020-2022 de revalorisation indemnitaire a minima pour rattraper les effets de l'inflation depuis 2010 ;
- redonner un signal clair sur la dynamique d'ascenseur social, affaiblie ces dernières années, par poursuite et relance de plans de requalifications (y compris dans certains corps d'établissements), suppression des plafonds de verre et défense des niveaux de taux de promotion ;
- mettre en œuvre l'accord sur l' « égalité professionnelle » de manière ambitieuse et dotée de moyens concrets, visant au progrès social et non à l'alignement vers le bas généralisé, FO étant vigilante à la mise en œuvre effective de l'expérimentation de la semaine de 4 jours, obtenue par FO ;
- lutter contre tous les effets néfastes aux agents induits par les réformes que FO combat.

III- Pour la défense des conditions de travail

Le congrès s'insurge contre les baisses d'effectifs et les réorganisations de service, et exige leur arrêt. Le congrès réaffirme que la prévention des risques psychosociaux passe par une volonté politique de stabiliser le contexte institutionnel, organisationnel, les missions et les effectifs des services. Le congrès dénonce le non respect par l'État employeur de ses obligations en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Le congrès condamne l'inaction de l'État vis à vis de ses établissements publics en matière de RPS qu'il a de surcroît provoqué en saccageant leurs moyens.

Le congrès exige dans ce cadre de :

- maintenir les CHSCT ;
- renforcer les moyens nécessaires à la mise en place d'une politique ambitieuse en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail dans l'ensemble des services et établissements ;
- interdire les pratiques concourant à écrêter le temps de travail réel et à masquer le non respect des garanties minimales, intégrer les temps de déplacement professionnels et domicile/travail induits par les dernières réorganisations dans le temps de travail, permettre l'organisation du temps de travail sur 4 jours/semaines ;
- établir et décliner dans chaque service/établissement des règles nationales encadrant l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication, instituant un réel droit à la déconnexion ;
- lever les freins à la mise en place des textes sur le télétravail, permettre que les jours télétravaillés puissent être gérés annuellement, tout en préservant le collectif de travail, et ainsi assurer une transparence totale des dispositifs locaux d'attribution des jours de télétravail. Assurer la prise en charge par l'employeur des frais de fonctionnement (chauffage, électricité, téléphone...) ;
- mettre en place un plan d'action dédié à l'intégration et à la valorisation des personnes handicapées ;
- ouvrir une concertation sur l'évolution des différents Systèmes d'Information RH qui pèse sur les personnels des filières RH et aura un impact sur l'ensemble des agents.

IV - Pour une action sociale ministérielle harmonisée vers le haut

Le congrès réaffirme son attachement à une action sociale ministérielle ambitieuse, dotée des moyens nécessaires et bénéficiant à l'ensemble des agents au sein des services ministériels, interministériels et établissements sous tutelle.

Le congrès reste attaché à l'existence des comités locaux d'action sociale, ceux-ci ayant fait la preuve de leur utilité et mettra tout en œuvre pour le maintien des CLAS au sein des DDT(M).

Le congrès restera vigilant pour que les moyens soient donnés et que les services de proximité soient facilitateurs dans l'intérêt des agents.

Le congrès se félicite que le Comité de Gestion des Centres de Vacances (CGCV), inscrive son action sous la forme d'un troisième espace éducatif - après la famille et l'école - dans le cadre d'une politique sociale et solidaire. Il salue l'opiniâtreté des militants qui ont continué à y promouvoir les valeurs du « vivre ensemble » - solidarité, laïcité, citoyenneté, autonomie, socialisation - dans un contexte difficile et malgré les obstacles posés par l'administration durant ces derniers mois.

Le congrès salue le soutien apporté par la FEETS-FO au CGCV pour continuer à répondre aux attentes des personnels comme en témoigne le nombre sans cesse croissant de leurs enfants mineurs accueillis tout au long des quinze dernières années.

Concernant la protection sociale complémentaire, le congrès réaffirme son attachement à un modèle mutualiste collectif, global et solidaire, respectueux des spécificités des agents de nos ministères, échappant aux logiques de marché. Le congrès dénonce les conditions du référencement ministériel conduit au sein du ministère de l'Ecologie, que FO a refusé de cautionner, traduisant notamment une volonté de couper les retraités de leur bénéfice. Le congrès revendique que la contribution des ministères à la protection sociale de ses personnels, actifs et retraités, soit portée à 50% comme dans le secteur privé.

Le congrès exige dans ce cadre de :

- augmenter les crédits d'action sociale et consolider les moyens (humains, financiers et patrimoniaux) alloués au CGCV ;
- tirer les enseignements de l'échec pourtant annoncé du référencement en matière de protection sociale complémentaire, remettre en place des moyens financiers qui ne soient pas qu'anecdotiques, dans le respect des spécificités des agents de nos ministères, et échappant aux logiques de marché ;
- conforter le réseau des acteurs de l'action sociale ministérielle face aux menaces d'absorption par le ministère de l'Intérieur.

V - Pour l'amélioration de la condition des retraités...et de l'accès pour ceux qui y prétendent

Le congrès fustige et combat le projet de loi portant réforme des retraites suivant un système « à points ».

Le congrès condamne la propagande visant à opposer les salariés du public et du privé, basée sur des éléments de désinformation, pour mieux dégrader l'ensemble des régimes de retraite.

Le congrès rappelle que les fonctionnaires de l'État perçoivent une pension qui est la continuation d'un salaire en contrepartie des engagements spécifiques au service de la nation. Le congrès pointe et dénonce le faible niveau de pension versé à nombre de fonctionnaires – près d'un million de fonctionnaires de catégories C en activité perçoivent le SMIC - ainsi que le faible taux de remplacement appliqué vue l'importance prise par les régimes indemnitaire au détriment de la rémunération indiciaire.

Le congrès réaffirme ses revendications pour les fonctionnaires d'Etat :

- Le maintien du Code des pensions civiles et militaires (CPCM) ;
- L'intégration des primes dans le traitement du calcul ;
- Le maintien du calcul de la pension sur la base de 75 % du traitement indiciaire brut détenu les 6 derniers mois ;
- La garantie de pouvoir partir à 60 ans avec une retraite complète ;

- La suppression des systèmes de « décote/surcôte » destinés à prolonger les carrières ;
- Le rétablissement du lien actifs/retraités (ex article L16 du CCPCM).

Le Congrès revendique pour garantir la prise en compte de la pénibilité et de la dangerosité:

- de conserver le service actif pour les corps d'exploitation et des affaires maritimes, d'appliquer le service actif à l'ensemble des fonctionnaires exerçant des missions publiques de sécurité, de police, de surveillance et de contrôle et aux agents de Météo-France qui ont exercé un emploi qualifié de permanent ;
- De mettre en place la bonification du service actif pour l'ensemble des bénéficiaires et de l'inscrire dans le CPCM.

VI – Pour sortir du « monologue antisocial » et le retour à de réelles négociations

- Le congrès se félicite des résultats obtenus par la FEETS-FO et ses syndicats nationaux à l'occasion des élections professionnelles de fin 2018, au niveau ministériel (maintien de 4 sièges en CTM du ministère de l'Ecologie, contribution aux bons résultats aux ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur), interministériel (1ère place au CT des DDI), des services (1ère place dans l'ensemble des services du ministère de l'Ecologie) et des CAP (consolidation globale des positions des syndicats nationaux FO, souvent majoritaires). Le Congrès souligne par ailleurs la représentativité obtenue par FO au sein de l'Office Français de la Biodiversité.
- Le congrès dénonce une nouvelle fois les effets des accords de Bercy - non signés par FO – et fustige les effets induits par la loi de « transformation » de la Fonction Publique en prolongement des tentatives précédentes de contourner ou dénaturer les instances réglementaires.
- Le congrès exige le respect du droit de grève, et en particulier son utilisation abusive des assignons ou réquisitions d'agents en cas de préavis.
- Le congrès exige dans l'attente de l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique et notamment du rétablissement des prérogatives des CAP de:
 - redonner, par des signes tangibles, de la consistance et du crédit au dialogue social ministériel ;
 - conserver dans le contexte de la loi dite de Transformation de la Fonction Publique une capacité à défendre une politique RH ministérielle dans l'intérêt des agents, ce qui passe par des règles de gestion construites partant des particularités des corps et filières ;
 - reconstituer les moyens permettant aux DRH ministérielles d'animer le dialogue social et à peser en interministériel ;
 - reconstituer des espaces de concertation nationaux et locaux permettant à l'administration de garantir l'égalité de traitement des agents et aux agents de voir leur situation réellement prise en compte ;
 - permettre aux organisations syndicales de négocier en toute liberté dans le cadre de projets d'accords, sans les exclure des processus de suivi si elles ne sont pas signataires ;
 - prendre réellement en compte l'activité syndicale des agents au travers du dialogue social dans la définition des objectifs leur étant fixé à titre professionnel, et tout mettre en œuvre pour que l'engagement syndical ne soit pas le motif pour bloquer leur parcours ;
 - stopper les attaques nationales contre les droits et moyens syndicaux ;
 - permettre aux permanents syndicaux, à leur demande, une réintégration dans leur service d'origine ou à proximité de leur résidence familiale ou tout autre lieux de leur choix ;
 - rappeler aux chefs de services l'importance du dialogue social local dont ils sont désormais pleinement responsables, et le respect des textes en matière de droits et moyens syndicaux ;
 - maintenir en 2022 des instances dédiées à l'hygiène et à la sécurité partout où existent des CHSCT;
 - mettre en place au plus tôt les moyens et une organisation nécessaire à la préparation des élections professionnelles de 2022, et ne pas céder à l'effet de mode « vote électronique ».

Le congrès appelle la FEETS-FO à porter la légitimité de sa représentativité, voire le rapport de force si nécessaire, face à tout interlocuteur ou au sein de toute instance décisionnaire pour défendre les droits de nos mandants.

Le congrès réaffirme la vocation de la FEETS-FO :

- à intervenir de manière exclusive sur l'ensemble des champs relevant de ses statuts – Équipement, Environnement, Transports et Services – quels que soient la répartition des compétences ministérielles, le cas échéant en lien avec d'autres fédérations d'industrie quand cela est nécessaire, comme en DDI depuis 2010 ;
- à contribuer activement, avec ses syndicats nationaux, à la définition des mandats de la FGF-FO dans ses champs d'attribution, et à appuyer leur mise en œuvre.

VII- Les fronts se déplacent...à nous de les occuper !

Notre engagement, c'est de résister aujourd'hui, c'est de revendiquer toujours, et ce sera de reconquérir demain !

Pour que ce que d'aucuns voient comme un rouleau compresseur ne soit au final qu'un mouvement de balancier que l'histoire rangera dans la rubrique « excès que la raison a pu éteindre ».

Notre engagement, cela reste aussi de maintenir un lien de solidarité dans tous les services et établissements, pour qu'aucun agent ne soit abandonné à son sort face à une administration qui ne prend même plus la peine de cacher son jeu pour conduire les réformes : « Neutraliser les opposants » et « Isoler les irréductibles » (ref : vadémécum de conduite d'AP 2022 au sein de Météo-France). Tout un programme qui place le rôle des organisations syndicales et de leurs militants en première ligne des nécessités vitales !

S'adapter, évoluer, se développer est une nécessité !

Le contexte change, les instances changent, le droit applicable change...les attentes de nos mandants aussi !

Aussi, la fédération, avec ses syndicats nationaux, appelle l'ensemble de ses militants et militantes à s'engager à prolonger les combats en cours, préparer ceux à venir pour défendre notre vision du service public républicain et de la fonction publique, s'engager activement au sein de chaque service dans le renforcement de la syndicalisation ainsi que dans la préparation des élections professionnelles de fin 2022 et plus largement dans la consolidation de la présence et de la représentativité de notre organisation.

- En s'adaptant à un monde en mouvement :

◦ Systématiser et structurer l'accueil des nouveaux agents dans les services (nos nouveaux adhérents d'aujourd'hui seront nos militants de demain!)

◦ Renforcer l'expertise juridique pour appui individuel aux agents

◦ Développer une capacité d'accueil et de syndicalisation des agents contractuels

- En consolidant notre force militante :

◦ Former et accompagner nos « jeunes militants»

◦ Renforcer l'action/animation syndicale de terrain

◦ Ne jamais laisser éteindre la flamme, l'activer là où elle n'existe pas, et préparer la « relève » quand c'est nécessaire

L'ensemble de ces actions doit concourir à s'adapter aux nouveaux fronts qui nous sont opposés. Leur mise en œuvre est l'affaire de tous !

Le congrès appelle à prolonger et amplifier la résistance et la mobilisation

Pour un État présent, pertinent et cohérent à tous les étages de la République

Pour la reconnaissance et la valorisation de la plus-value des ministères techniques

Pour un État à l'écoute et partenaire éclairant des collectivités locales

Pour un réseau de formation et de recherche ministériel conforté : sans écoles, pas de ministères techniques...et inversement !

Pour un État réellement connecté au territoire, que l'on peut encore toucher du doigt... et pas seulement de la souris

Pour un État qui sera encore là quand on l'appellera à l'aide

Pour une ambition réaffirmée dont l'hypothèse de base ne peut être la contrainte budgétaire

Pour la défense du statut général et des statuts particuliers , contre la précarisation de l'emploi public

Pour la consolidation des compétences des services et des agents via des parcours professionnels ministériels

Pour des parcours professionnels dans une Fonction publique attractive, valorisée et fière de sa diversité

Pour le retour à des conditions de travail décentes et la prise en compte de l'humain dans l'organisation des services

Pour une action sociale ministérielle harmonisée vers le haut

Pour l'amélioration de la condition des retraités...et de l'accès pour ceux qui y prétendent

Pour sortir du « monologue antisocial » et le retour à de réelles négociations

Le congrès s'oppose en particulier à toute nouvelle décentralisation ou déconcentration dont les fondements seraient :

Décomposition du service public républicain

Destructuration de la chaîne nationale de portage des politiques de nos ministères

Destruction des droits et garanties des agents de l'État

Notre mot d'ordre en 3D :

Déterminés à se Défendre aujourd'hui pour le service public de Demain !

Adoptée à l'unanimité

RESOLUTION TRANSPORT AERIEN

Le Congrès de la FEETS-FO réuni à PORT-BARCARES (Pyrénées-Orientales) du 8 au 10 septembre 2020 constate que le transport aérien vit aujourd’hui la pire crise de son histoire suite à la pandémie de Coronavirus et ses conséquences délétères pour le secteur. Cependant, cette crise sanitaire et économique ne doit pas servir de prétexte à l’orchestration d’une crise sociale. En conséquence le Congrès dénonce le chantage à l’emploi instrumentalisé par le patronat via des plans de restructuration, des accords de performance collective qui aboutissent à des gels et à des baisses de salaires, des plans de départs volontaires, des ruptures conventionnelle collectives, voire, à terme, des licenciements secs... Le Congrès exige du gouvernement un véritable plan de sauvegarde du secteur permettant le maintien des emplois, des acquis et garanties collectives.

Combattre la déréglementation et la libre-concurrence pour revenir à un transport aérien régulé

Le Congrès dénonce les vagues de déréglementation issues des directives européennes successives pour « l’aviation civile en Europe » annoncées par la Commission Européenne. Celles-ci sont contraires aux intérêts du secteur du transport aérien et de ses salariés.

Le Congrès affirme que l’autorégulation, la libre-concurrence et le marché unique sont une mascarade et qu'il n'existe pas de concurrence loyale. Le transport aérien et ses salariés en sont principalement les victimes.

Le Congrès rappelle que la libéralisation, la déréglementation et les ouvertures de ciel attisent la concurrence et déstabilisent le marché français comme européen. Elles favorisent le développement de certaines compagnies "à bas coûts" ("low-cost") qui favorisent le "dumping social" et l'évasion fiscale. Elles facilitent la concurrence par des compagnies telles celles des pétromonarchies du Golfe, financées et subventionnées par leurs Etats, alors qu'elles interdisent en même temps le financement des compagnies européennes par leurs états. Le Congrès dénonce les ouvertures de droits de trafic accordées à ces compagnies notamment en contrepartie d'achats d'avions de guerre. Le Congrès dénonce le mandat abandonné par la France à la Commission Européenne pour négocier des accords de ciel ouvert entre l'Europe et les pays du Golfe, voire d'autres.

Dans le secteur de l'assistance en escale, le Congrès rappelle que depuis la directive européenne de 1996, l'ouverture à la concurrence a généré la guerre des prix via les appels d'offres, les filialisations, la sous-traitance en cascade, tout cela au détriment des salariés (emplois et qualifications, salaires, conditions de travail, santé, précarité, formation...). C'est pourquoi, le Congrès appelle à poursuivre le combat contre la libéralisation de l'assistance en escale et contre toute révision plus libérale de la directive.

Le Congrès dénonce, dans tous les secteurs, les tentatives des employeurs comme des donneurs d'ordre de contourner les conventions collectives de branches aggravées par la loi El Khomri puis les ordonnances Macron-Penicaud et de remettre en cause les acquis des personnels lors des renouvellements des appels d'offre. Il revendique la reprise à 100% des personnels et le maintien de leurs acquis, quelle que soit la convention collective applicable par l'entreprise entrante.

Le Congrès condamne la privatisation des aéroports régionaux menée à marche forcée par l'Etat (Nantes en 2011, Toulouse en 2015, Nice et Lyon en 2016), il s'oppose à toute nouvelle privatisation et revendique la nationalisation des aéroports français.

Le Congrès prend acte de la suspension de la privatisation d'Aéroports de Paris, suspension ne veut pas dire abandon, en conséquence le Congrès réaffirme son opposition à toute privatisation. Ce projet gouvernemental via la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) a été adopté par l'Assemblée Nationale le 3 octobre 2018. Une privatisation se solderait inéluctablement par une recherche de profits par le repreneur au détriment des missions de service public, avec des externalisations massives, des pertes d'emplois et la remise en cause à terme du statut des personnels. Seul le

retrait de cette loi pourra permettre de poursuivre le développement de l'activité aéroportuaire en Ile-de-France dont celle du transport aérien français.

Le Congrès dénonce la vacuité des échanges au sein des divers groupes de travail des Assises du Transport aérien dont l'objet était de repositionner le pavillon français. La Ministre des transports évoquait la nécessité d'une stratégie nationale pour le transport aérien lors de son discours d'ouverture des Assises, en même temps, des droits de trafic ont été accordés par le gouvernement à la compagnie aérienne Emirates à l'été 2018, ce qui renforce une fois de plus sa position stratégique sur le territoire hexagonal. Ces assises ont été une mascarade où les intérêts des salariés n'ont jamais été pris en compte. Le gouvernement ne pourra pas se dédouaner d'une véritable politique sociale dans le secteur.

Le Congrès revendique le maintien d'une DGAC unie au sein de la fonction publique d'Etat ainsi que son budget annexe associé. Il exige le maintien des mécanismes de financement de la DGAC lui assurant sa pérennité. Il dénonce toute baisse de recrutement des personnels et les réorganisations associées. Le Congrès appelle le Gouvernement à reprendre dès que possible les négociations du protocole social.

La protection de l'environnement ne doit pas conduire à la disparition du secteur du transport aérien

Le Congrès condamne la mise en place d'une éco-contribution sur les billets d'avion et du dévoiement du principe pollueur-payeur appliqué au transport aérien. La stigmatisation du transport aérien dans les émissions de gaz à effet de serre a pour objectif de masquer toutes les autres sources d'émissions. Cette mesure ne constitue qu'un opportunisme politique et sera juste une nouvelle contrainte financière sur le secteur aérien français. Le Congrès considère que la préservation de l'environnement passe par la remise en cause de la libéralisation, la lutte contre le modèle low-cost, contre les logiques de concurrence effrénées.

Mettre fin à la concurrence entre les modes de transport par une politique d'aménagement du territoire

Le Congrès dénonce l'instauration de la concurrence généralisée y compris entre l'aérien et les autres modes de transport et particulièrement le ferroviaire. Il estime que tous les modes de transport doivent pouvoir se développer en coopération. La concurrence est stérile tant pour les salariés que pour les usagers. Aussi, il revendique une politique d'aménagement du territoire, planifiée et basée sur une complémentarité intermodale et non pas sur une concurrence entre modes de transport.

Le Congrès condamne la volonté affichée par le Gouvernement de fermer des lignes intérieures au profit d'autres modes de transport.

Combattre la « logique low-cost » et toute transposition dans l'aérien des pavillons de complaisance

Le Congrès dénonce toute facilitation financée par des fonds publics dont bénéficient certaines compagnies aériennes "à bas coûts".

Le Congrès dénonce, par ailleurs, les employeurs qui, au prétexte de concurrence, imposent une « low-costisation » des activités avec pour les personnels au sol et équipages de cabine, le démantèlement des statuts et des garanties collectives, la précarisation des emplois, la dégradation des conditions de travail et les atteintes à la sécurité au travail.

Il exige l'arrêt du développement de cette logique de « low-costisation » et s'oppose dans le secteur du transport aérien à toute transposition des pavillons de complaisance comme dans le secteur maritime.

Le Congrès dénonce l'accord donné par les autorités américaines et françaises à Norwegian Shuttle pour assurer des liaisons entre Paris et les Etats-Unis en utilisant des bases tiers (système pavillon de complaisance)

accélérant la concurrence déloyale et la disparition de compagnies aériennes de pavillon français (XL Airways).

Le Congrès condamne les pratiques de la compagnie « ultra low-cost » Ryanair, qui, profitant de la crise du Covid19, a ouvert des négociations ayant pour objectif la baisse des salaires pour ses personnels au point de les contraindre à percevoir mensuellement moins que le SMIC et les conduire à la paupérisation.

Renforcer les droits des salariés, défendre leurs conditions de travail

Le Congrès rappelle son opposition à la fusion/absorption de la Convention Collective Régionale de la Manutention Aéroportuaire par la Convention Collective Nationale du Transport Aérien Personnel au Sol et exige le maintien de la branche de la manutention aéroportuaire afin de maintenir les acquis sociaux des salariés.

Le Congrès dénonce la recherche permanente de gains de productivité par les employeurs ayant notamment pour conséquence une augmentation des tensions sur et entre toutes les catégories de personnel (au sol et navigant). Il dénonce une multiplication de la polyvalence, de la flexibilité, des sous-effectifs organisés, des dégradations des conditions de travail, des modifications permanentes de planning, avec toutes les incidences psychologiques et physiques sur la santé, l'équilibre vie privée vie professionnelle, la sécurité et la sûreté.

Le Congrès dénonce également la multiplication de la filialisation et la sous-traitance dans le secteur.

Le Congrès condamne les conditions de travail dégradées, la précarité, les salaires à minima, imposés aux salariés du secteur aérien. Il exige la condamnation des compagnies qui contreviennent aux lois et règlements (dont le décret de 2006 sur les bases d'exploitation), au code du travail, au code de l'aviation civile, aux garanties conventionnelles des salariés, à leur droit à la sécurité sociale, à l'accès à la formation / reconversion et à la retraite (régime général et caisse de retraite des navigants).

Le Congrès exige des mesures d'accompagnement pour les salariés ayant perdu leur emploi pour un reclassement dans le secteur. Le Congrès revendique le maintien des salaires et des rémunérations dans le cadre de l'activité partielle actuellement en vigueur dans une majorité d'entreprises du secteur.

Le Congrès se félicite de l'action menée par la FEETS FO qui a abouti à la publication en 2006 du décret sur les bases d'exploitation. Il exige du gouvernement qu'il agisse, y compris face à la Commission Européenne, pour le respect intégral de ce décret par toutes les compagnies et pour l'application de sanctions immédiates aux contrevenantes. Il considère indispensable la poursuite de l'action aux niveaux national, européen et international pour que les effets de ce décret ne puissent être contournés.

Le Congrès exige des pouvoirs publics qu'ils mettent en place les effectifs nécessaires pour contrôler et sanctionner les sociétés qui contreviennent aux dispositions légales ainsi qu'aux obligations en matière de sécurité, de sûreté et de droit du travail.

Le Congrès condamne l'augmentation des prérogatives données à l'EASA (Agence Européenne de Sécurité Aérienne) par l'Union Européenne qui, sous couvert de sécurité aérienne, impactent les conditions sociales des salariés et qui conduisent à un recul des droits existants à l'image des FTL (Flight Time Limitation) – règles sur les temps de vol - pour les personnels navigants et remettent en cause la souveraineté des Etats sur le contrôle aérien. Il condamne le projet de règlement qui permettra à la Commission Européenne de rédiger et publier des actes délégués sans aucun contrôle gouvernemental ni concertation des interlocuteurs sociaux.

Le Congrès condamne le recours aux « faux » travailleurs détachés par des agences d'intérim implantées à l'étranger permettant de contourner le droit social français.

Le Congrès rappelle le rôle primordial des équipages de cabine en terme de sécurité. Il condamne fermement le règlement concernant la limitation des temps de vol (FTL) adopté en octobre 2013 par la Commission Européenne qui met en danger la santé et la sécurité des travailleurs au seul profit de la logique économique des compagnies aériennes. Le Congrès juge indispensable de combattre ce règlement qui passe outre les

recommandations scientifiques sur la vigilance des équipages et qui a été adopté en complète contradiction avec l'avis de la Commission des Transports.

Le Congrès rappelle que le métier de navigant génère une pénibilité spécifique due au travail de nuit, aux horaires de travail irréguliers voire imprévisibles, au décalage horaire, à la durée et à l'enchaînement des vols, à l'environnement de travail avec notamment les problèmes de pressurisation, de vibration, de bruit, de radiation et d'aérotoxicité etc... A ce titre, il revendique la reconnaissance du caractère pénible du métier de navigant.

Le Congrès exige des compagnies aériennes et des pouvoirs publics qu'ils prennent rapidement en compte les risques liés à l'aérotoxicité sur la santé des équipages et qu'ils agissent pour que soient mises en place des mesures de prévention et de protection efficaces.

Le Congrès revendique la mise en place d'une Convention Collective Nationale pour les Personnels Navigants Commerciaux et condamne le projet gouvernemental de création d'une annexe PNC à la Convention Collective Nationale Transport Aérien Personnel au Sol.

Le Congrès se félicite des actions menées chez Ryanair par les syndicats affiliés à Eurecca (organisation syndicale européenne PNC) en Juillet et Septembre 2018. Le Congrès apporte son soutien au combat engagé contre la compagnie low-cost qui tend à délocaliser les contrats de travail vers les pays moins-disants sociaux dans l'Union européenne, rappelle sa condamnation des conditions de travail dégradées, de la précarité, et des salaires à minima, imposés aux salariés des compagnies dites à « bas-coûts ».

Le Congrès exige des compagnies aériennes étrangères que leurs salariés expatriés aient des contrats de travail français pour éviter les distorsions avec leurs salariés français.

Combattre la destruction des acquis sociaux, affirmer nos revendications et les faire aboutir

Le Congrès dénonce les politiques d'austérité qui se succèdent, portant atteinte aux droits et aux acquis des salariés. Le transport aérien est pleinement touché. Loi Diard, « pacte de responsabilité », loi MACRON, loi REBSAMEN, loi travail dite El KHOMRI / les ordonnances MACRON PENICAUD sont des instruments au bénéfice du patronat et des actionnaires sur le dos des salariés. Le Congrès réclame l'arrêt de ces politiques qui sapent les principes républicains et les droits sociaux.

Le Congrès exige l'abrogation de la loi El KHOMRI et des ordonnances MACRON-PENICAUD. Ces lois, détruisent les droits sociaux, génèrent des inégalités et de la précarité, portent atteinte à la représentativité syndicale dans les entreprises et incitent au dumping social en supprimant le principe de faveur et la hiérarchie des normes.

Le Congrès rappelle son attachement aux conventions collectives et aux statuts et dénonce toutes les dispositions permettant aux entreprises de déroger aux accords de branches.

Le Congrès condamne le prétexte de la concurrence et le chantage à l'emploi utilisé par le patronat pour tenter de museler l'expression des revendications des salariés. Il revendique l'augmentation du pouvoir d'achat par la revalorisation des salaires et notamment des minima conventionnels de branche. Il revendique également l'amélioration des garanties collectives dans tous les domaines : emploi, conditions de travail, égalité professionnelle, formation professionnelle, prévoyance, qualifications et carrières, etc.

La numérisation, la digitalisation et la robotisation croissante de nos métiers compromettent la pérennité de nos emplois. Le Congrès considère qu'il est de la responsabilité des employeurs de garantir aux salariés leur place dans les entreprises notamment en leur offrant les formations les préparant aux emplois de demain.

Le Congrès se félicite des démarches de la fédération vis-à-vis du gouvernement pour faire valoir les revendications dans la période actuelle. Il dénonce le mutisme du gouvernement. Il mandate les instances de la fédération pour prendre toutes les actions nécessaires pour les faire aboutir.

Défendre le droit syndical

Le Congrès revendique l'abrogation de la loi du 20 Août 2008 sur la représentativité syndicale issue de la "position commune CGT-CFDT-MEDEF-CGPME" qui remet en cause la souveraineté des organisations syndicales de désigner librement les délégués syndicaux ce qui constitue un recul de la liberté syndicale.

Le Congrès rappelle la revendication d'un collège PNC à l'instar de ce que le législateur a accordé au personnel navigant technique.

Défendre le droit de grève

Le Congrès s'oppose aux atteintes au droit de grève. Il exige l'abrogation de la loi de mars 2012 dite loi Diard qui généralise, dans le secteur privé comme dans le secteur public pour les salariés grévistes, une obligation de déclaration individuelle de grève, les salariés devant se déclarer grévistes quarante-huit heures à l'avance et informer l'entreprise vingt-quatre heures avant leur reprise du travail. Cette loi scélérate est une entrave inacceptable au droit de grève constitutionnel.

Développer la syndicalisation pour faire aboutir les revendications

Le Congrès rappelle son attachement au syndicalisme libre et indépendant. Il appelle l'ensemble des salariés du Transport Aérien à soutenir ses revendications et à adhérer à Force Ouvrière. Il appelle tous les militants FO du transport aérien à faire du développement de la syndicalisation une priorité, à agir pour développer et renforcer les implantations Force Ouvrière et donner ainsi à notre organisation syndicale les moyens d'accroître encore sa représentativité dans le transport aérien.

Adoptée à l'unanimité moins une abstention

RESOLUTION MER

INTRODUCTION

Le Congrès de la Fédération FORCE OUVRIERE de l'Equipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS FO) réuni du 8 au 10 septembre 2020 à BARCARES constate que la situation générale des travailleurs du transport maritime et portuaire ne cesse de se dégrader.

Le Congrès constate que dans un contexte mondial de libéralisation des transports, particulièrement avancé dans le secteur maritime, seul le rassemblement des travailleurs dans l'action syndicale libre et indépendante, dans une logique de rapport de force, est capable de défendre leurs intérêts.

Le Congrès réaffirme son engagement dans le syndicalisme international au sein de la Fédération Internationale des ouvriers du Transport (ITF) et de la Fédération Européenne des Transports (ETF). La FEETS FO y soutiendra la lutte contre les pavillons et les ports de complaisance et s'engagera pour l'instauration de salaires minima obligatoires dans le transport maritime.

Le congrès se félicite de l'action du comité de coordination de l'inspectorat maritime ITF en France et appelle à sa poursuite.

Le Congrès s'insurge des dernières lois relatives à la sécurité publique et à la sécurité des transports, prévoyant qu'un salarié du transport maritime ou de la manutention portuaire, quel que soit son emploi, puisse faire l'objet d'une enquête administrative à son insu, à la seule discrétion de son employeur. De plus le Congrès condamne le fait qu'un salarié puisse être licencié sur la seule base de doutes, sans procès équitable.

Le Congrès ne voit aucune garantie de sécurité dans de telles mesures mais au contraire, la certitude de voir les travailleurs exposés encore plus aux discriminations.

Le Congrès exige le retrait des lois liberticides.

Liberté de négociation

Le secteur maritime et portuaire se compose de plusieurs conventions collectives:

- Convention Collective Nationale Unifiée Ports et Manutention,
- Conventions collectives des personnels navigants de la Marine Marchande (Aperma et Armateurs de France),
- Groupement des Armateurs de Services publics maritimes de Passages d'Eau (GASPE),
- Personnels navigants des Grands Ports Maritimes,
- Ports de Plaisance.

Le Congrès de la FEETS FO s'oppose à toute obligation pour les branches de fusionner et réaffirme, pour les interlocuteurs sociaux, la liberté de négociation.

Environnement

Le secteur maritime et portuaire est particulièrement exposé aux pollutions, que ce soit à bord des navires ou en zone portuaire. La pollution, notamment de l'air, atteint des niveaux élevés qui mettent en danger la santé des salariés et des riverains en zone péri-portuaire.

Le Congrès de la FEETS FO dénonce la faiblesse des contraintes environnementales imposées au transport maritime dans le but d'en limiter le coût à l'instar de ce qui prévaut en matière sociale. En maintenant le faible coût du transport maritime, les Etats et les multinationales préservent les marges financières élevées réalisées à la faveur des échanges Nord/Sud, au détriment des populations.

Le Congrès revendique la mise en place de normes environnementales élevées au niveau international et européen sur le transport maritime.

Le Congrès revendique que soient engagées dès à présent des négociations pour une prise en compte des potentielles pathologies que des années d'exposition pourraient causer chez les salariés, portuaires comme navigants.

Enfin, le Congrès rappelle que lutte pour la préservation de l'environnement et lutte sociale vont de pair contre le libéralisme et que la première ne saurait être opposée à la seconde.

Syndicalisation

Le Congrès de la FEETS FO soutient le combat mené en permanence par les syndicats FO présents dans le secteur maritime pour recadrer les politiques mises en œuvre par les employeurs et l'État.

Le Congrès invite instamment tous les salariés de ces secteurs à rejoindre les rangs de l'organisation syndicale FO, à se constituer en sections et syndicats dans les entreprises.

Pour le Congrès, la formation des militants aux spécificités du secteur maritime, aussi bien en matière juridique que d'action militante est un des moyens de syndicalisation et de développement.

TRANSPORT MARITIME

Le transport maritime assure aujourd'hui dans le monde la libre circulation des marchandises.

Ce secteur économique est particulièrement exposé à la déréglementation sociale et environnementale pour plusieurs raisons:

- La logique de concurrence entre pavillons entraîne, comme en matière fiscale, une optimisation par les armateurs, à la recherche des conditions économiques et sociales les moins disantes (pavillons dits de complaisance),
- Le faible coût du transport maritime a permis la délocalisation des productions au détriment des travailleurs, mis au chômage d'un côté et dont les droits fondamentaux sont bafoués de l'autre.

Ce commerce mondialisé, organisé entre pays exportateurs et importateurs est aujourd'hui défendu par les Etat et les entreprises, au bénéfice des plus riches, accroissant partout les inégalités et la pauvreté.

Lutter contre le dumping social

Le transport maritime, organisé en pavillons avec des droits attachés à la nationalité des salariés est le théâtre du dumping social le plus féroce.

Le Congrès de la FEETS FO s'oppose à la loi portant Registre International Français (RIF) qui permet l'exploitation de marins aux conditions de travail, sans couverture sociale et de rémunération dégradantes, associées à une absence de formation et de qualification.

Le Congrès s'oppose de même aux entreprises de placement ou d'intérim maritime (« marchands d'hommes »), dont le fonds de commerce n'est autre que le dumping social et l'exploitation des populations les plus pauvres du monde.

Le Congrès dénonce le principe de cabotage international en Europe, donc sans règles, et revendique la mise en place de règles de cabotage intra-communautaire qui imposent au minimum la réglementation sociale d'un des Etats touchés.

Le Congrès revendique la mise en place de grilles de salaires minima au niveau mondial pour le transport maritime.

Défendre et améliorer la protection sociale adaptée aux spécificités maritimes

Le Congrès réaffirme sa volonté de préserver, améliorer et élargir le régime de sécurité sociale des marins géré par l'ENIM (Etablissement National des Invalides de la Marine).

Le Congrès s'oppose à toute remise en cause du régime de retraites de l'ENIM. Construit pour la profession de marin avec toutes ses spécificités (pénibilité, éloignement, rythmes de travail, positions de travail, etc.) il est l'unique régime capable de tenir compte des particularités du métier.

Le Congrès revendique la refonte de la grille de salaires forfaitaires servant de base au calcul des pensions de retraite.

Le Congrès rappelle que le secteur maritime demeure le secteur professionnel le plus accidentogène en France. Le Congrès revendique la création d'une branche accident / maladie professionnelle au sein de l'ENIM. Outre la prise en charge des marins, cette branche doit être en capacité, avec la médecine des gens de mer et les services des affaires maritimes, d'agir en prévention pour faire baisser le taux d'accidents.

Le Congrès dénonce les multiples exonérations de cotisations patronales dont bénéficient les armateurs. Elles participent au déséquilibre du régime de sécurité sociale des marins et remettent donc en cause leurs droits sociaux.

Le Congrès dénonce l'exclusion d'une part importante des activités de navigation côtières de l'affiliation à l'ENIM. Elle crée une catégorie de marins sans droits spécifiques alors même que le régime souffre d'un déficit démographique et que les activités côtières constituent une entrée dans un parcours professionnel maritime.

Le Congrès constate que la création au sein de l'ENIM du Comité des Parties Intéressées (CPI) auquel siègent les organisations syndicales et patronales est un progrès. Néanmoins, le Congrès revendique toujours la participation des organisations syndicales au Conseil d'Administration, seul lieu de décision revenant de droit aux salariés et à leurs représentants.

Le Congrès exige le maintien d'un service de santé des gens de mer ainsi que d'un médecin dédié aux gens de mer.

Faire de la formation un levier d'amélioration de la profession

Le Congrès revendique une nouvelle politique de recrutement et de formation dans les lycées maritimes. La profession de marin, exposée à des contraintes et des risques très particuliers, doit relever d'un choix conscient et non d'une orientation professionnelle forcée auprès d'adolescents en échec scolaire ou de jeunes travailleurs en chômage de longue durée.

Le Congrès s'oppose à l'embarquement sur plusieurs jours de mineurs, fussent-ils en apprentissage, et notamment tout travail de nuit.

Le Congrès considère que rien aujourd'hui ne justifie que la profession de marin demeure quasi-exclusivement masculine. Les freins à la mixité du métier doivent être identifiés. Outre les conditions de travail, c'est dès l'enseignement et l'orientation professionnelle qu'il faut agir, notamment en luttant contre les stéréotypes attachés à la profession.

Le Congrès affirme son attachement au développement de la formation tout au long de la vie professionnelle et à la lutte contre l'illettrisme.

Le Congrès dénonce la volonté des armements d'utiliser les droits à la formation acquis par les salariés sur leur Compte Personnel de Formation (CPF) pour financer la revalidation des brevets professionnels.

Le Congrès revendique une stratégie de formation professionnelle maritime qui, outre l'entretien régulier des qualifications, permette la mobilité des marins entre les différents types de navigation tout au long de leur parcours professionnel, notamment dans un objectif de meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

Enfin, le Congrès revendique une prévention active contre le harcèlement moral et sexuel dans les lycées maritimes et au sein de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM).

Défendre la représentation des gens de mer

Le Congrès de la FEETS FO revendique la mise en place du monopole syndical aux élections des délégués de bord, garantie minimum contre les candidats pro-patrons et les conflits d'intérêts des élus sans syndicat.

Le Congrès dénonce la régression sociale que constitue la fusion des Instances Représentatives du Personnel (Délégués du Personnel, Comité d'entreprise et Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) et la mise en place du Conseil Social et Economique (CSE).

Le Congrès dénonce le caractère facultatif des collèges spécifiques aux marins au sein du CSE, obligatoires dans les anciennes IRP. Cela amènera de fait à la disparition de la représentation des marins donc de la défense de leurs intérêts bien particuliers.

Le Congrès revendique la mise en place de collèges de marins obligatoires au sein du CSE.

Le Congrès revendique qu'à l'instar des négociations de branche, qu'un accord d'entreprise qui ne concerne qu'une catégorie spécifique de salariés, en l'occurrence le personnel navigant, s'appuie sur la représentativité syndicale au sein de cette même catégorie et non sur la base d'une représentativité calculée sur la totalité de l'entreprise.

Le Congrès réaffirme que le syndicalisme est l'unique façon pour les salariés de s'unir sans opposer leurs intérêts, contrairement au corporatisme.

Améliorer les conditions de travail

Le Congrès considère que l'amélioration des conditions de travail est un des fondements de l'action syndicale.

Le Congrès dénonce l'exclusion des marins de nombreuses réglementations du Code du Travail, notamment sur le temps de travail, sans justification. Les exploitations 24/24, 7/7 existent aussi bien sur mer qu'à terre.

Le Congrès dénonce les amplitudes horaires de travail applicables à tous types de navigation pouvant aller au-delà de 14 heures par jour et jusqu'à 84 heures par semaine.

Le Congrès revendique l'application du droit commun aux marins en matière de temps de travail et temps de repos.

Le Congrès considère l'attractivité du métier de marin comme une priorité pour garantir une orientation professionnelle choisie et en effectif suffisant. L'attractivité du métier passe par une amélioration des conditions de travail et notamment la conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

La FEETS FO revendique la diminution des temps d'embarquement.

Le Congrès revendique l'augmentation des effectifs à bord. Les armateurs rentabilisent la modernisation de leur flotte en diminuant la masse salariale, au risque de fonctionner avec des effectifs insuffisants en cas de panne ou accident et ainsi de mettre en danger la vie des marins.

Le Congrès dénonce la réforme Affaires Maritimes 2022, la délégation à des sociétés privées des missions de contrôle de sécurité des navires, voire le passage au régime d'auto-déclaration.

Mixité à bord et lutte contre le harcèlement

Le Congrès constate que le métier de marin est particulièrement peu féminisé. Cela dépend pourtant de freins sur lesquels il est possible d'agir, notamment par l'amélioration des conditions de travail, de conciliation entre vie privée et vie professionnelle et d'hébergement à bord des navires.

Le Congrès constate que les conditions d'exploitation des navires, en espace confiné, peuvent constituer un terrain propice aux comportements de groupes susceptibles d'entraîner du harcèlement sexuel et / ou moral, des situations d'ostracisation et de discrimination. Cela touche en premier lieu les minorités à bord (femmes, homosexuels, racisés).

Le Congrès constate de surcroît que la précarisation de l'emploi, avec le recours croissant au CDD favorise ce type de comportements envers des salariés fragiles et temporaires et limite les possibilités d'alerte par ceux qui en sont victimes comme par ceux qui en sont témoins.

Le Congrès considère que la féminisation de la profession, donc la banalisation des femmes à bord, est un levier important pour lutter contre le harcèlement.

Le Congrès revendique une stratégie de prévention contre les comportements harcelants dans la formation initiale de même que professionnelle. Une attention particulière doit être apportée à la formation des capitaines.

Le Congrès revendique la mise en place d'outils d'alerte et d'enquête qui protège les victimes et témoins d'actes de harcèlement et dénonce à ce titre, la suppression du CHSCT.

Contentieux du travail maritime

Le Congrès revendique la compétence des prud'hommes pour les marins et dénonce l'actuel système de médiation préalable avec l'administrateur des affaires maritimes.

Le Congrès exige, dans le cadre d'une réelle politique de lutte contre les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité dégradées, un renforcement des inspections et des contrôles en matière de réglementation, y compris par la vérification de l'existence de contrats de travail, de normes de formation, de respect du droit social, sur les navires sous tout pavillon touchant des ports français, à l'instar de ce qui se fait en matière de sécurité maritime et demande aux pouvoirs publics de se donner les moyens par le recrutement des fonctionnaires pour assurer les missions régaliennes de l'État.

Le Congrès constate qu'il devient de plus en plus compliqué, voire impossible, d'avoir un interlocuteur et des réponses auprès des services de l'Etat, notamment de l'administration des affaires maritimes.

Le Congrès revendique la compétence des Inspecteurs du Travail notamment auprès des Collectivités territoriales employeuses de marins (et sa capacité à contraindre les employeurs à respecter la réglementation).

Le Congrès revendique la suppression du régime disciplinaire des marins, qui ne constitue qu'une injustice parallèle de nature militaire et ordinaire sans légitimité.

PORTS ET DOCKS

Le Congrès réaffirme sa volonté d'œuvrer contre toute forme de déréglementation des ports, y compris dans le cadre des fédérations européenne et internationales des ouvriers du transport.

Le Congrès rappelle que la France possède la seconde plus grande zone maritime exclusive du monde et qu'elle a un positionnement géographique privilégié, aussi bien en ce qui concerne son territoire métropolitain qu'ultramarin.

Le Congrès rappelle que la France possède sur son littoral une densité d'infrastructures portuaires élevée.

Le Congrès constate que la libéralisation à l'échelle européenne des infrastructures portuaires conduit à la concentration excessive prévisible des flux de transports maritime, à l'augmentation des trajets maritimes et terrestres générant de la pollution inutile et augmentant les risques d'accidents sur les axes saturés. Le Congrès constate que cette massification s'est faite à la faveur d'un dumping social remettant en cause continuellement les acquis sociaux et l'emploi.

Le Congrès constate que cette situation a fragilisé les approvisionnements essentiels de la population au cours des dernières crises économiques et sanitaires.

Autonomie des ports et décentralisation : la disparition d'une stratégie nationale

Le Congrès constate que la mise en concurrence des places portuaires, publiques comme privées, a supprimé toute possibilité de stratégie de façade maritime et nationale. Les ports d'une même façade se disputent les trafics plutôt que de se les répartir par spécialisation et capacité de trafic notamment les liaisons terrestres et fluviales.

Le Congrès dénonce cette stratégie de privatisation et de mise en concurrence dont l'unique objectif était d'introduire du dumping social au niveau national et casser l'unité syndicale.

Le Congrès constate que cette concurrence est en contradiction totale avec la répartition et l'optimisation des flux de trafic, aussi bien maritimes que terrestres, qui constituent pourtant un élément fondamental de la transition écologique du secteur du transport.

Le Congrès constate que la décentralisation de nombreuses infrastructures portuaires a soumis leur gestion et leur fonctionnement aux jeux politiciens, à l'opposé des intérêts et des besoins des populations.

Le Congrès constate que l'autonomisation des Grands Ports Maritimes les engage dans des logiques privées et entrepreneuriales, recherchant des recettes au-delà de leur mission publique et au détriment de cette dernière (activités foncières non portuaires, etc.).

Le Congrès fustige le comportement de l'Etat actionnaire des Grands Ports Maritimes, à la recherche de dividendes d'un côté et investissant insuffisamment de l'autre.

Le Congrès déplore que l'Etat se retrouve ainsi dans un rôle au mieux d'incitateur, incapable d'organiser et mettre en œuvre la moindre politique portuaire et surtout incapable de construire les articulations nécessaires et indispensables au bon fonctionnement de la chaîne logistique.

Le Congrès déplore que cette absence de stratégie dégrade la connexion des ports à leur « arrière-pays » et les expose d'autant plus à la concurrence des autres ports européens, au prix d'un report massif de trafic vers le transport routier trans-européen.

Le Congrès fustige à ce titre l'inaction du gouvernement pour défendre l'économie portuaire concernée par le brexit et son incapacité à influencer la politique maritime et portuaire européenne sur ce dossier.

Le Congrès exige la fin de la concurrence entre ports français. Une stratégie de transport national doit permettre l'optimisation des distances et des flux de marchandise à l'opposé d'une concurrence nationale et

européenne alimentant le dumping social. La gestion portuaire doit revenir à ses fondements de service public tout en intégrant l'impératif environnemental.

Pour le congrès, il n'est pas imaginable qu'une infrastructure portuaire, un service public, puisse être exposé aux aléas économiques alors même qu'il correspond à un besoin pérenne de la population. Le Congrès dénonce la privatisation des terminaux dont l'unique variable d'ajustement est l'emploi et la masse salariale.

Une privatisation synonyme de précarisation

Le Congrès s'oppose à tout processus national et mondial de privatisation des ports, et de création de ports de complaisance, qui entraîne une diminution massive du nombre des dockers au profit des travailleurs précaires. A ce titre le Congrès s'associe à la campagne « port of convenience » de l'ITF.

Le Congrès dénonce les monopoles privés qui se constituent dans les ports et soumettent le trafic de marchandise aux seuls désiderata des multinationales du secteur maritime au détriment des droits des salariés et des besoins de la population.

Le Congrès soutient le combat, dans les ports, pour le droit démocratique de chaque salarié de s'organiser librement ainsi que pour le respect du pluralisme syndical.

Le Congrès sera vigilant à ce que les remises en cause des concessions portuaires, transfert de marché, activités de bord à quai ou autre n'impactent pas les conditions sociales des personnels portuaires. Il en est de même pour les grands ports maritimes.

Le Congrès dénonce le non respect des engagements pris par l'Etat et les collectivités territoriales dans les Délégations de Service Public (DSP) portuaires en matière d'effectifs et dénonce un modèle qui vise à gagner des marges sur le dos des salariés.

Services portuaires et dragage

Le Congrès dénonce la volonté des armateurs de tendre vers une diminution des effectifs à bord des remorqueurs portuaires.

Le Congrès revendique la pérennisation du fond de dragage. Il condamne la réduction des effectifs à court terme des personnels employés dans les centres de dragage et exige le maintien et la pérennité de ces emplois et de leurs statuts.

Le Congrès revendique la pérennisation au niveau national de l'accord collectif couvrant les marins employés par les Grands Ports Maritimes et les ports décentralisés.

Convention collective nationale unifiée et fusion des branches

Le Congrès condamne l'exclusion de certains corps de métier des infrastructures portuaires (notamment les agents de sûreté/sécurité portuaire et les contrôleurs de circulation maritime) de l'accord pénibilité de la CCNU (convention collective nationale unifiée). Cela constitue ni plus ni moins qu'une discrimination et une négation des conditions de travail difficiles de ces salariés. Le Congrès revendique la fin de ces exclusions inadmissibles.

Ports de plaisance

Le Congrès s'oppose à toute fusion de branche imposée et se félicite à ce titre de l'échec à ce jour de la fusion de la convention collective des ports de plaisance avec l'hôtellerie de plein air. Le Congrès estime qu'en cas de fusion, l'unique solution envisageable est un rapprochement avec la CCNU qui regroupe déjà ports de commerce et ports de pêche.

PÊCHE

Le Congrès constate que l'amélioration de la situation des marins-pêcheurs en termes de droits et de conditions de travail passe par une clarification entre organisations d'employeurs et de salariés.

Le Congrès réaffirme la nécessité d'un cadre permettant de négocier des conventions collectives nationales et des accords locaux entre employeurs et organisations syndicales de marins salariés, clairement distinctes et indépendantes.

Le Congrès exige l'augmentation des minima garantis en matière de rémunération pour les marins-pêcheurs salariés, sans amputation de ces minima par le système de rémunération « à la part ».

Le Congrès se félicite de l'amélioration de la situation des marins pêcheurs suite aux différents conflits et actions juridiques engagés, soutient le combat mené par les marins pêcheurs et accuse l'Etat de les abandonner au profit des seuls intérêts financiers des armateurs.

Le Congrès exige que la concertation soit menée avec tous les interlocuteurs sociaux et que la représentation FO soit prise en compte.

Le Congrès exige le respect de la réglementation et des droits sociaux pour tous les marins avec une vigilance particulière pour les marins-pêcheurs.

Adoptée à l'unanimité

RESOLUTION PROPRETE ET MANUTENTION FERROVIAIRE

Les délégués des syndicats affiliés à la FEETS-FO réunis en Congrès du 8 au 10 septembre 2020 à Port Barcarès ont débattu et adopté les orientations et revendications des secteurs Propreté et Manutention Ferroviaire de la FEETS-FO.

Ces orientations et revendications devront guider l'action de la fédération dans le secteur de la Propreté et de la Manutention Ferroviaire.

Le Congrès se félicite du développement du syndicalisme Force Ouvrière au sein des entreprises, tant en province qu'en région parisienne.

Le Congrès invite les délégués et représentants des syndicats et sections syndicales à ne pas relâcher l'effort et à réaffirmer haut et fort les valeurs et principes de Force Ouvrière.

L'aboutissement de nos revendications dépend de notre capacité à créer et mettre en œuvre le rapport de force, moyen de faire aboutir nos revendications.

Les secteurs de la propreté font partie des secteurs où les conséquences sanitaires liées à la COVID 19 sont très lourdes. Cette crise a montré **que les premiers de corvées sont en réalité les premiers de cordées** : des travailleurs en première ligne pour répondre aux besoins essentiels de la population : nettoyage, propreté, désinfection ...

Le Congrès revendique un contrat social juste et exige que la vie et la santé des travailleurs doivent primer sur le profit.

Le Congrès combat la logique de la sous-traitance : concurrence, dureté des marchés, politique du moins-disant économique et social et accroissement des marges conduisent les entreprises à baisser constamment les coûts et donc à augmenter considérablement les cadences et la charge de travail ainsi que la précarité des salariés.

Si par la négociation et la signature d'accords, la FEETS-FO tend à limiter les méfaits de la sous-traitance, sur des éléments fondamentaux la seule pratique contractuelle ne suffit pas. Le Congrès revendique l'instauration de mesures d'ordre public et notamment d'une loi pour encadrer la sous-traitance dans le secteur.

Le Congrès exige des logements décents pour les salariés de la propreté : souvent salariés pauvres, ils vivent pour nombre d'entre eux dans des logements trop petits, voire insalubres. Pour eux, télétravail, accompagnement et suivi scolaire des enfants, distanciation sociale.....sont impossibles.

Le Congrès exige une reconnaissance sociale par l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat : l'utilité sociale des travailleurs de la propreté doit être reconnue. Ils doivent bénéficier de la richesse qu'ils créent.

Au-delà de la revalorisation des salaires et d'une révision de l'échelle des salaires au regard des métiers qui sont essentiels, la suppression du temps partiel, du multi-emploi, des CDD, qui ne sont que le contournement du SMIC s'impose.

Le Congrès demande que des mesures soient prises pour les plus précaires, la situation sanitaire passée ayant mis en exergue les inégalités déjà dénoncées par la FEETS FO (fracture numérique, illettrisme,.....).

Le Congrès condamne la logique de rentabilisation et de concurrence pour remporter les marchés d'appel d'offre: cela pousse les entreprises et surtout les grands groupes du secteur à augmenter

considérablement la charge de travail et la précarité des salariés, par la réduction du personnel, des horaires de travail irréguliers et des infractions importantes à la législation du travail.

Sur les salaires dans la Propreté

Le Congrès dénonce la misère et la précarité des salariés du secteur et exige une augmentation significative du salaire moyen mensuel.

Le Congrès revendique un véritable 13ème mois: la prime de fin d'année ou la prime ponctuelle qui dépend du bon vouloir de chaque entreprise sont dérisoires pour les salariés du secteur dont 90% sont au premier échelon de la grille de classifications et sont employés à temps partiel.

Le Congrès revendique le travail aux heures d'ouverture des sites

Le Congrès revendique le travail en journée avec, **pour les heures travaillées entre 18h et 9h la majoration de leur taux horaire.** Cette solution pérenne pourra permettre de combattre l'amplitude extrême de la journée de travail et assurer la sécurité des salariés qui sont souvent isolés. Les horaires atypiques rendent invisibles les salariés qui ne font souvent que croiser les usagers des locaux nettoyés et contribuent largement à leur précarisation, à leur marginalisation et à leur pauvreté.

Le Congrès dénonce le système d'évolution dans la grille de classifications : le passage d'un niveau à l'autre ne dépend ni de l'ancienneté, ni des compétences acquises, mais d'un changement d'emploi ou d'activité. Le Congrès exige la reconnaissance des qualifications et leur inscription systématique dans les grilles de classification. Le Congrès exige la réouverture de négociations sur ce sujet et revendique le passage systématique d'AS1 à AS2 après 3 mois d'ancienneté.

Le Congrès revendique le déplafonnement de la prime d'expérience et la suppression des conditions de 4 ans d'ancienneté. Il revendique la mise en place de la prime de panier pour tous ou l'attribution de tickets restaurants, la revalorisation de la prime de transport et la prise en charge effective des frais de déplacement notamment en province.

Sur les salaires dans la Manutention Ferroviaire

Le Congrès considère que les risques particuliers liés à l'activité (travail sur voie, lavage en hauteur des trains, risques électriques, pollution, produits toxiques et amiante) mettent en péril la santé des salariés et ne sont pas pris en compte et exige l'amélioration des mesures de prévention et de protection.

Le Congrès exige une augmentation significative du salaire.

Le Congrès revendique que les salariés passent automatiquement d'une catégorie à une autre et ne restent plus bloqués au dernier coefficient de chaque catégorie, en fonction de leur ancienneté.

Le Congrès considère que la prime panier et la prime nuit sont loin d'être suffisantes pour les salariés qui sont à 74% en région parisienne et travaillant souvent de nuit. Il revendique une augmentation substantielle de ces primes.

Le Congrès fait le constat d'une augmentation du nombre de salariés embauchés à temps partiel et accuse les employeurs de ce secteur d'y organiser la précarité.

Parallèlement, le Congrès rappelle aux délégués syndicaux FO d'exiger l'ouverture des négociations annuelles obligatoires qui trop souvent n'ont pas lieu et de revendiquer dans l'entreprise des augmentations de salaire substantielles, au-delà des minimas conventionnels.

Sur les conditions de travail...

Le Congrès constate que la sous-traitance, l'individualisation des situations de travail contribuent à fragiliser les salariés et pointe la question des atteintes à la santé chez les salariés du nettoyage, et notamment la surreprésentation des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Le Congrès réaffirme que les conditions particulières de travail dans ces secteurs rendent les emplois particulièrement pénibles (geste et postures répétitifs, marche, escaliers, lumière artificielle, charge lourde, travail de nuit, bruit, exposition dangereuse, produit nocifs, horaires décalés,)

Le Congrès exige l'ouverture d'une réelle négociation sur la pénibilité pour aboutir à un accord et mandate les négociateurs dans les entreprises à s'assurer que chaque salarié a un compte pénibilité.

Le Congrès condamne l'utilisation abusive de la clause de mobilité qui met trop souvent les salariés dans l'impossibilité de continuer leur activité (éloignement du domicile, multi- employeurs...) et qui conduit à des licenciements ou à des démissions forcées. Il exige que de telles clauses soient encadrées afin de protéger le salarié face à l'arbitraire.

Le Congrès condamne la loi "travail "adoptée aux forceps et à grand coup de 49-3, que la FEETS FO a combattu. Il mandate les négociateurs FO à s'opposer à la flexibilité et à l'annualisation du temps de travail ainsi que le temps partiel.

Le Congrès rappelle son attachement au transfert conventionnel (maintien dans l'emploi des salariés en cas de changement de prestataire) et exige l'amélioration des conditions de reprise des salariés. Le transfert conventionnel est devenu source de conflit juridique depuis l'ordonnance n° 2017-1387 du 22 septembre 2017 et son article L. 1224-3-2 qui dispose que « *les salariés du nouveau prestataire ne peuvent invoquer utilement les différences de rémunération résultant d'avantages obtenus, avant le changement de prestataire, par les salariés dont les contrats de travail ont été poursuivis* ». La situation de transfert peut entraîner des différences de rémunération entre les salariés dont le contrat de travail est transféré et ceux déjà présents au sein de l'entreprise "entrante". Il appartient aux seuls interlocuteurs sociaux de déterminer l'étendue des conséquences de l'application des transferts de personnel instauré conventionnellement.

Le Congrès exige que l'usage des CDD soit une exception et que le choix soit fait d'augmenter la quotité de travail des salariés à temps partiel qui le demandent afin qu'ils soient à temps plein.

Sur la protection sociale ...

Le Congrès dénonce la scandaleuse proposition patronale qui consiste à prélever les cotisations patronales pendant le chômage partiel sur les réserves du régime. Le Congrès n'accepte pas que les entreprises utilisent les réserves du régime à des fins de trésorerie alors que la santé des salariés doit être la priorité.

Le Congrès revendique une politique économique promouvant des conditions de travail correctes, une politique sociale favorisant la conciliation de la vie familiale et la vie professionnelle ainsi qu'une politique de formation efficace.

Pour une gestion mutualisée et simplifiée pour les salariés, le Congrès revendique que les accords santé et prévoyance soient des désignations et non des recommandations.

Sur la formation professionnelle

Le Congrès demande qu'une meilleure information soit faite auprès des salariés par leur employeur sur le compte personnel de formation et les entretiens professionnelles qui permettent aux salariés de faire le point sur les perspectives d'évolution professionnelle en terme de qualification et d'emploi.

Le Congrès revendique la professionnalisation par la reconnaissance des qualifications et leur inscription systématique dans les grilles de classification.

Sur le droit syndical

Le Congrès dénonce une nouvelle fois la remise en cause de la hiérarchie des normes qui privilégie l'accord d'entreprise dans des secteurs où les négociations d'entreprises sont soit inexistantes soit à l'initiative des patrons.

Le Congrès revendique des moyens supplémentaires dans ces secteurs pour l'exercice du droit syndical.

Le Congrès encourage les délégués syndicaux et l'ensemble des militants à faire progresser la représentativité et le Congrès rappelle que l'organisation syndicale ne doit pas être une simple machine électorale mais une structure porteuse des revendications des salariés.

Le Congrès appelle les militants à agir pour accroître la syndicalisation Force Ouvrière et développer les implantations dans ces deux secteurs afin d'être plus fort pour faire aboutir nos revendications.

Adoptée à l'unanimité

RESOLUTION PREVENTION SECURITE

NEGOCIATION COLLECTIVE DE BRANCHE

Le Congrès réaffirme que l'harmonisation des conditions de rémunération et de travail passe par la négociation et la conclusion d'accords de branche étendus. Le Congrès réaffirme que la remise en cause de la hiérarchie des normes est source de moins-disant social, tend à tirer sur le bas des droits sociaux des salariés de la branche et à exacerber la concurrence.

Pour les salariés relevant de l'annexe VIII (sûreté aérienne et aéroportuaire), le Congrès s'oppose à la création d'une convention collective particulière ou au rattachement de ces salariés à une autre convention collective, qui aurait pour effet de diminuer leurs droits et garanties collectives.

CLASSIFICATIONS

Le Congrès souligne que les négociations en cours portant sur la révision de l'accord de classification n'est pas une revendication FORCE OUVRIERE.

Il revendique l'intégration des personnels administratifs et d'encadrement au sein de l'accord ainsi que des autres métiers (formateur, agent de protection physique de personnes, agent d'évaluation du comportement...). Ceci permettra d'établir une norme sociale minimale et de limiter par ce biais un des éléments de concurrence entre les entreprises dont les salariés sont les premières victimes.

Le Congrès considère qu'un accord de classifications au sein de la branche doit inclure les formations qui sont liées aux métiers exercés et exige que ce volet formation soit partie intégrante des travaux sur les classifications, en cours ou à venir.

Pour le Congrès cette négociation ne peut être prétexte à flexibiliser les emplois, à imposer de la mobilité professionnelle ou à supprimer des éléments salariaux tels que la prime d'ancienneté, au motif d'une revalorisation substantielle des salaires minima conventionnels.

REVENDICATIONS SALARIALES

Le Congrès revendique l'augmentation de l'ensemble des salaires minima de la grille conventionnelle permettant un gain de pouvoir d'achat.

Le Congrès revendique que le premier niveau de classification soit au moins à 100% du salaire médian net par mois (1780 €), avec obligation d'alignement à chaque revalorisation du SMIC.

Le Congrès revendique l'ouverture de négociations sur :

- l'indemnisation des déplacements (primes de transports, temps de transport déplacement entre deux lieux de travail, formations, visites médicales etc ..), tant en province qu'en Ile-de-France, par l'instauration d'une indemnité de transport d'un montant minimum de 400€ par an, indexée, pour tous les salariés y compris ceux qui utilisent leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail,
- la création d'un 13ème mois.

Le Congrès exige que les primes et indemnités de la Convention collective nationale soient revalorisées, indexées et ne soient pas remises en cause ou dénoncées. Il exige la revalorisation des majorations pour travail de nuit, du dimanche ainsi que du repos compensateur pour le travail de nuit.

Concernant la prime d'ancienneté, le Congrès exige son maintien, revendique sa transformation en une ancienneté de branche professionnelle, son déplafonnement ainsi que la révision du nombre d'années permettant son attribution.

Le Congrès revendique que l'entretien vétérinaire de l'animal formant le binôme (chien, cheval, ...) soit pris en charge en totalité par l'employeur.

Le congrès revendique lors du décès ou de la mise à la retraite du chien, le financement par l'employeur de la formation du chien de remplacement.

Pour les salariés relevant de l'annexe VIII (sûreté aérienne et aéroportuaire), le Congrès exige que la Prime de Performance de l'annexe VIII (PPI) soit renégociée.

PROTECTION SOCIALE, MEDICALE ET JURIDIQUE

Le Congrès revendique l'élargissement à l'ensemble des salariés de la branche des dispositions mises en œuvre pour les salariés relevant de l'annexe VIII (sûreté aérienne et aéroportuaire) relatives à la prise en charge, à caractère médical, psychologique et juridique pour les salariés victimes d'agressions de toute nature dans le cadre de leur emploi.

Le Congrès revendique que les agents de sécurité bénéficient du statut de personne exerçant une mission de service public, entraînant ainsi une aggravation des peines en cas d'agression, délit ou crime à leur encontre, dans l'exercice ou du fait de leurs fonctions.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Congrès considère que les salariés du secteur de la Prévention Sécurité sont soumis à des contraintes particulières de par la nature des emplois, accentuées par les risques d'attentats ou de crise sanitaire, telle que celle liée au COVID 19, avec de surcroît des horaires de travail atypiques (nuits, week-end, durée des vacances, stress ...).

Le Congrès considère que les salariés du secteur exercent un métier pénible et dangereux. A ce titre, ils doivent bénéficier d'un départ anticipé en retraite et d'aménagements des conditions de travail en fin de carrière.

Le Congrès revendique l'augmentation des repos supplémentaires pour travail de nuit et le renforcement de la surveillance médicale par les services de la Médecine du travail, tant au cours de leur période d'activité qu'à l'embauche.

ENCADREMENT LEGISLATIF – DESENGAGEMENT DE L'ETAT

L'État, sous couvert d'économies, continue de se désengager de nombreux secteurs pour les livrer au privé, substituant des salariés sous statuts à des salariés précarisés. Le Congrès dénonce cette pratique qui a notamment cours pour le secteur de la sécurité privée.

Le Congrès réaffirme son refus que les missions propres au maintien de l'ordre public puissent être confiées à des entreprises de sécurité privées et réaffirme son opposition à voir les agents de sécurité privée dotés d'un armement, quelle qu'en soit la catégorie.

Qu'elles relèvent du secteur privé ou du secteur public, les entreprises ont recours à des entreprises de sécurité privées. Le Congrès dénonce les entreprises "clientes" qui font effectuer des tâches autres que celles relevant de la sécurité, ces pratiques étant assimilables à du délit de marchandage. Le Congrès s'oppose à toute ingérence des entreprises utilisatrices dans le fonctionnement des entreprises de sécurité privée.

Le Congrès dénonce l'utilisation d'éléments inscrits dans les fichiers alimentés par la police, la gendarmerie ou d'autres services, tels ceux du Renseignement, pour refuser ou retirer le droit au travail, ces éléments pouvant être erronés, source d'erreurs ou non vérifiables.

Le Congrès exige qu'en cas de refus de renouvellement de la carte professionnelle ou de retrait de l'autorisation administrative, le contrat ne soit pas rompu tant que l'ensemble des voies de recours ne sont épuisées.

Le Congrès exige le rétablissement dans le droit encadrant les activités de sécurité privée (Livre VI du Code de sécurité intérieur) de la possibilité de ré embauchage en cas d'annulation de la perte d'autorisation administrative d'exercer et que les salariés retrouvent leur poste d'emploi, sans perte de leurs avantages et sans perte d'ancienneté. Dans cette attente, il exige que des négociations s'ouvrent en ce sens au sein de la branche.

DROIT SYNDICAL

Le Congrès condamne la loi du 20 août 2008 et celles sur la négociation et la représentation du personnel qui lui ont succédée pour ses conséquences dans le secteur de la Prévention-Sécurité, notamment en ce qu'elle limite la libre désignation des délégués syndicaux dans les entreprises en la soumettant à des obligations de présence sur les listes électorales, alors que dans ce secteur le changement d'employeur entre deux élections est pratique courante et que les rachats, sessions, et fusions sont constants.

Le Congrès réaffirme son opposition à la pratique qui permet aux employeurs de négocier et mettre en œuvre des accords d'entreprises sans délégué syndical, avec les seuls représentants des salariés ou des salariés mandatés.

Le Congrès exige l'ouverture de négociations pour instaurer des moyens supplémentaires de représentation du personnel, adaptés aux contraintes générées par l'étendue géographique d'exercice des mandats et la multiplicité des lieux de travail.

Le Congrès refuse toute restriction au droit de grève applicable au secteur privé, exige l'abrogation de la loi dite DIARD et condamne toute limitation à l'accès aux salariés sur leur poste de travail pour les représentants du personnel.

EMPLOI

Dans le cadre des transferts de marchés, l'article L1224-1 du Code du travail ne trouve que trop rarement à s'appliquer.

Le Congrès revendique que l'accord de reprise du personnel augmente le taux de reprise ainsi que les modalités de transfert pour atteindre 100% de reprise des salariés du périmètre sortant, à l'instar de ce qui est en vigueur pour les salariés relevant de l'annexe VIII (sûreté aéroportuaire). Il considère que cet accord ne doit pas être modifié aux fins de flexibiliser les emplois lors de refus d'être transférés au sein de l'entreprise entrante.

Le Congrès condamne le recours à la sous-traitance, cette pratique aggravant la précarité des salariés.

Le Congrès condamne l'exercice de la profession par des autoentrepreneurs.

Le Congrès rappelle le principe « à travail égal - salaire égal » qui doit prévaloir et condamne l'instauration de l'article L1224-3-2 du Code du travail par la Loi du 8 août 2016, qui remet en cause cette notion lors des transferts conventionnels de personnel.

UBERISATION

L'"ubérisation" des activités n'épargne pas le secteur de la sécurité privée.

Le Congrès s'oppose à cette forme d'activité, cette dernière provoquant du dumping social préjudiciable aux salariés et à leurs systèmes de protection sociale collective.

FORMATION PROFESSIONNELLE

La professionnalisation des salariés du secteur de la PREVENTION-SECURITE passe, notamment, par la formation.

Le Congrès revendique que les salariés embauchés en contrat d'alternance soient rémunérés à 100% du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé et que, à l'issue de leurs périodes, leur contrat soit transformé en contrat à durée indéterminé à temps plein.

INTERNATIONAL

En France, le poids économique des entreprises dont le Siège du Groupe est hors de France est de moins en moins important. Les entreprises "franco/françaises" se développent, pour leur part, de plus en plus au niveau européen. Franco/française ou non, leur seule logique est la rémunération de l'actionnaire, les salariés n'étant pas la priorité mais la variable d'ajustement.

La FEETS FO est adhérente, pour le secteur de la Prévention-Sécurité, à U.N.I. Global Union (Union Network International - syndicat mondial).

Le Congrès demande que UNI Global Union :

- défende les intérêts des seuls travailleurs;
- engage et organise des actions qui prennent des orientations pour combattre cette logique seulement financière des entreprises au détriment des salariés.

Le Congrès réaffirme sa revendication de voir appliquées les lois sociales, les conventions collectives du pays au sein duquel sont effectuées les prestations de sécurité et que les cotisations sociales soient payées au sein du pays où le travail est effectué.

Adoptée à l'unanimité

RESOLUTION AUTOROUTES & OUVRAGES A PEAGES ET ASSIMILES

Le Congrès constate que la situation économique et sociale dans le secteur des autoroutes et des ouvrages d'art à péages, telle que décrite dans la résolution n'a pas évolué depuis le dernier Congrès fédéral. La course effrénée et irraisonnée aux recherches de gain de productivité et de rentabilité continue de s'amplifier et a des conséquences néfastes pour les personnels et les usagers. La négociation d'accords dans cette branche continue de se borner à la négociation contrainte par les pouvoirs publics quand bien même les organisations syndicales, dont FO, proposent des thèmes susceptibles d'améliorer les conditions de vie et de travail des salariés du secteur dans un secteur pourvu de « grain à moudre » !

SECURITE DES PERSONNELS

Le Congrès réaffirme que les contrats de plan négociés entre les concessionnaires d'autoroutes et l'Etat ne répondent plus aux exigences liées à la délégation de service public et exige de l'Etat un contrôle accru et renforcé.

Le Congrès s'insurge de l'augmentation des accidents de circulation sur le tracé et notamment des accidents impliquant des personnels autoroutiers. L'implication des sociétés d'autoroutes, soulignée lors du dernier Congrès reste d'actualité mais est largement entachée par leur refus de mettre en place les outils sociaux permettant la protection des salariés en fin de carrière. Sur ce sujet, le Congrès exige l'amplification des politiques de prévention à destination des personnels et des usagers.

Le Congrès dénonce le désengagement des pouvoirs publics en matière de prévention et d'intervention liés à la sécurité et demande la mise en place d'une réflexion sur l'ensemble des expérimentations en cours ou souhaitées en matière de protection des salariés et des usagers. De fait, le Congrès exige des pouvoirs publics et de l'Association Professionnelle des Sociétés concédées (ASFA) qu'ils prennent toutes leurs responsabilités dans le domaine de la Sécurité Routière.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Congrès constate que la dégradation des conditions de travail de l'ensemble des personnels continue de s'amplifier et entraîne une augmentation des risques psychosociaux se traduisant par un mal-être voire de la souffrance au travail, arrêts de travail à répétition, démissions, ruptures conventionnelles, mutations forcées et autres.

Le Congrès demande l'ouverture d'une négociation de branche sur un accord-cadre sur le télétravail.

La crise sanitaire a malheureusement confirmé ce que FO a dénoncé lors de la mise en place des CSE, à savoir le rôle majeur et essentiel du CHSCT dans l'entreprise. Le Congrès mettra donc tout en œuvre pour que les salariés du secteur soient réellement protégés dans l'accomplissement de leurs missions en exigeant que le CHSCT reprenne sa place d'instance contraignante dans l'entreprise.

EMPLOI

Le Congrès continue de dénoncer les suppressions d'effectifs sous forme de restructuration de services. Le Congrès affirme que ces suppressions d'effectifs se font au détriment de la sécurité des usagers et des salariés. Le Congrès exige dans un premier temps l'arrêt de la baisse générale des effectifs, la reprise des embauches afin de rééquilibrer la pyramide des âges, permettant ainsi la mise en place de moyens en personnels suffisants dans les sociétés d'autoroutes pour assurer la sécurité des personnels et des usagers. Le congrès exige également l'arrêt de la précarisation des effectifs par une utilisation de la sous-traitance.

Le Congrès continue de condamner l'automatisation généralisée des moyens de perception du péage de jour comme de nuit générant de multiples problèmes pour les personnels comme pour les usagers. Il exige l'arrêt immédiat des expérimentations liées à la mise en place du péage libre dit « free-flow » et la mise en place d'un moratoire sur ce sujet. Moratoire ayant pour but de fournir l'information sur les objectifs du free-flow puisque les entreprises mettent en avant un redéploiement et une transformation des postes existants dans les entreprises et la création inhérente de nouveaux métiers. Le congrès dénonce les dispositions relatives à ce sujet dans la loi LOM.

Le congrès constate que la branche s'est enfin saisie du sujet de la formation professionnelle en mettant en place les outils adéquats pour mener une politique de formation professionnelle au niveau de la branche en associant les organisations syndicales. Le Congrès demande aux entreprises d'amplifier cette politique afin d'offrir aux salariés une véritable perspective de formation professionnelle.

SALAIRS

La crise sanitaire permet de constater que les catégories les plus exposées en ces périodes de crise sanitaire sont également les catégories classifiées dans le bas de l'échelle des rémunérations annuelles garanties. En conséquence, le Congrès revendique une revalorisation réelle des salaires directs, donc hors éléments accessoires, une sécurisation des rémunérations notamment la partie variable due à l'activité professionnelle fluctuante et une remise à plat des classifications permettant de définir une nouvelle classification assortie d'une revalorisation des métiers et une prise en compte des sujétions liées aux postes.

DEVELOPPEMENT

Le congrès mandate les instances fédérales pour continuer d'amplifier les échanges avec nos camarades européens et internationaux sur les sujets liés au secteur autoroutier, qui ont un impact sur le devenir des salariés.

Le Congrès se félicite des actions menées depuis le dernier Congrès, à savoir :

- conserver la convention interentreprises et la convention collective du secteur et, de fait, préserver les acquis sociaux des salariés du secteur,
- mobiliser les salariés du secteur lors d'une action nationale sur la sécurité des personnels.

Le Congrès affirme que l'unité d'action des syndicats FO des sociétés d'autoroutes et ouvrages d'art à péage contribue à engranger des victoires pour les salariés du secteur et soutient le combat mené en permanence par ses syndicats FO présents dans les sociétés d'autoroutes pour lutter contre les politiques récessives mises en œuvre par leurs dirigeants.

Le Congrès invite instamment tous les salariés du secteur autoroutier à rejoindre les rangs de l'organisation syndicale FO, à se constituer en sections et syndicats dans les entreprises dépourvues de représentation FO.

Adoptée à l'unanimité

INSTANCES DE LA FEETS FO

CONSEIL NATIONAL FEDERAL

FO ADP	LAPIERRE Pascale
SG FO AF	MALLOGGI Christophe DAGUE Didier PREIRA Joachim MACOTTA Xavier MEUNIER Christophe
SNPNC FO	AUSTER Christelle BRUAUX Cedric COLLET David COURTOIS Jean-Michel SALMON Stéphane TECHER Sandrine PELLAUDIN Séverine
FO ACTA	GIARD François GOMRI Fathia
Secteur Transport aérien	TREMORI Michel LE RIDANT Julien
SNOP FO	SINQUIN Loïc
SNPAM FO	MENTALECHETA Selim
SNIAE FO	LEROY Jean Christophe
SNNA FO	NOTEBAERT Laurent
SNPACM FO	THOMAS Dominique
SNICAC FO	RICHARD Olivier DENEUX François FERRARI-PAILLET Stéphanie
SNP2E FO	MARINHO-DIAS Jean MOUTAUD Dominique RAULT Jean-Noël
SNCTT FO	DOTU Jacques ONNO Edouard
SNITPECT FO	MAURICE François NIZARALY Zaïnil
SNICA FO	MASET Pascale
SNITM FO	LARTISANT Jérôme
SNAPE FO	VACHET Philippe
Secteur Manutention Ferroviaire	TOUMI Noredine
Secteur Nettoyage Propreté	NDIAYE Malamine FROU Sophie MARTIN Jocelyne MOUCHTAHI Abdenaji HADDAD Youssef PADILLA Manuel
Secteur Mer	BEAUMARD Loïc
Secteur Ports	ITALIANO Jean-Michel COLLE Jean-Philippe
Secteur Prévention Sécurité	BOUTELOUX Alain MOKHANTAR Mouhcine BOUZERIATA Mohamed SALMI Fatah
Secteur Autoroutes	LEROUX Frederic DELUCA Jérôme

BUREAU FEDERAL

AUSTER Christelle
BEAUMARD Loïc
BOUZERIATA Mohamed
DENEUX Francois
ITALIANO Jean-Michel
LARTISANT Jérôme
LEROUX Frederic
LEROY Jean Christophe
MALLOGGI Christophe
MARTIN Jocelyne
MASET Pascale
NDIAYE Malamine
ONNO Edouard
RICHARD Olivier

SECRETARIAT FEDERAL

NIZARALY Zaïnil	Secrétaire général
LE FLOCH Laurent	Trésorier général, Formation syndicale, International et Secteur Autoroutes
BOUTELOUX Alain	Secteur Prévention Sécurité
CASTILLO Etienne	Secteur Maritime, portuaire et fluvial, communication
DELLIS Michaël	Secteur Transport Aérien
JACQUOT Nadia	Secteurs Nettoyage / Propreté
JANVIER Laurent	Secteur Fonction Publique

COMMISSION DE CONTRÔLE

BUTTIN Sylvain
HENRARD Richard
OKOVIC Mujo
TORRES Lilian
CANDELA Bruno

la Force Syndicale

F.E.E.T.S.

Fédération Équipement Environnement
Transports Services

